Conseil national
de l'information statistique

Rapport

Programme 2026 des producteurs de la statistique publique

Rapport du groupe de travail du Cnis

Septembre 2026 - n° 172

Avant-propos

Ce document présente les programmes annuels de travail pour 2026 des producteurs de la statistique publique, sous l'angle des travaux et projets nouveaux. Il met en lumière des travaux statistiques prévus au cours de l'année et contribue à mieux faire connaître les productions et les évolutions attendues dans les différents domaines couverts par le Cnis.

Ce document permet un suivi des avis du moyen terme 2024-2028 du Cnis. Pour chaque projet ou production statistique, le ou les avis de moyen terme, généraux ou thématiques, auxquels il se rattache sont indiqués lorsqu'un lien avec le programme de moyen terme 2024-2028 du Cnis est identifié.

Les statistiques publiques regroupent l'ensemble des productions issues :

- des enquêtes statistiques dont la liste est arrêtée chaque année par un arrêté du ministre chargé de l'économie ;
- de l'exploitation, à des fins d'information générale, de données collectées par des administrations, des organismes publics ou des organismes privés chargés d'une mission de service public.

Les producteurs de la statistique publique comprennent les services statistiques publics, constitués de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et des services statistiques ministériels, ainsi que d'autres organismes produisant des statistiques publiques.

Les programmes de travail sont présentés selon les commissions thématiques du Cnis. Ces commissions constituent des lieux d'échange et de concertation entre les producteurs de la statistique publique, les utilisateurs et les autres parties prenantes. Elles permettent de rapprocher les besoins d'information et les travaux engagés, d'identifier les évolutions nécessaires et de contribuer à l'amélioration de la réponse apportée aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Les programmes sont ainsi regroupés au sein des commissions « Démographie et questions sociales », « Emploi, qualification et revenus du travail », « Environnement et développement durable », « Entreprises et stratégies de marché », « Services publics et services aux publics », « Système financier et financement de l'économie » et « Territoires ».

Afin d'en faciliter l'organisation, chaque producteur est rattaché à une commission de référence. Ses travaux peuvent toutefois relever du champ de plusieurs commissions. La liste des producteurs, selon leurs commissions d'intervention, est fournie en annexe.

Le Cnis et la Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI), chargés du recueil de ces programmes, remercient l'ensemble des producteurs pour leur contribution à l'élaboration de ce document et pour la qualité des informations transmises. Leur mobilisation permet de disposer d'une vision d'ensemble des travaux engagés et des évolutions à venir de la statistique publique.

Sylvie Le Minez

Sécrétaire générale du Cnis

Corinne Prost

Directrice de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale à l'Insee

Sommaire

Avant-propos....3

Commission - Démographie et question sociales....7

SSM Culture : Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (Deps)....8

SSM Santé et solidarités : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)....13

Institut national d'études démographiques (INED)....25

Insee : Département de la Démographie (DD)....30

Insee : Département des ressources et conditions de vie des ménages (DRCVM)....33

Insee : Département Prix à la consommation et enquêtes ménages (DPCEM) 38

Insee : Unité des études démographiques et sociales (UEDS)....40

Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes)....43

Santé publique France....45

Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT)....47

SSM Jeunesse et sports : Mission enquêtes, données et études statistiques (Medes)....51

Commission - Emploi, qualification et revenu du travail....56

SSM Travail : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)....57

Insee : Département de l'emploi et des revenus d'activité (DERA)....68

SSM Fonction publique : Sous-direction des études, des statistiques et des systèmes d'information (Sdessi)...76

Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf)....80

Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq)....83

France Travail....87

Commission - Entreprise et stratégie de marché....90

Insee - Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (DRISS)....91

Insee : Département des statistiques de court terme (DSCT)....96

Insee : Département des synthèses sectorielles (DSS)....101

Insee : Département de la conjoncture....108

SSM Commerce extérieur : Département des statistiques et des études du commerce extérieur (DSECE).....111

SSM Agriculture et alimentation : Service de la statistique et de la prospective (SSP).....117

SSM Défense : Sous-direction Statistiques et Études économiques (S2E).....122

FranceAgriMer.....125

Commission – Environnement et développement durable.....128

SSM Énergie, logement, transport, environnement : Service des données et études statistiques (Sdes).....129

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema). 135

Commission – Services publics et services aux publics.....137

SSM Éducation : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp).....138

SSM Enseignement supérieur, recherche : Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies).....147

Service des retraites de l'État (SRE).....151

La Mutualité sociale agricole (MSA).....153

Direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER) de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).....155

SSM Sécurité intérieure : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).....159

SSM Justice : Service de la statistique, des études et de la recherche (SSER).....170

Commission – Système financier et financement de l'économie.....177

Banque de France.....178

Insee : Département des comptes nationaux (DCN).....180

SSM Finances publiques : Pôle statistique publique (PSP), Département des études et statistiques fiscales (DESF).....182

Commission – Territoires.....186

Insee : Département de l'action régionale (DAR).....187

Département des études et statistiques locales (DESL), Ministère de l'intérieur.....189

Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).....191

Annexes.....193

Annexe – Liste des producteurs de statistiques publiques.....194

Annexe – Liste des avis du programme 2024-2028.....197

Annexe - Liens utiles.....200

Annexe - Structure des programmes de travail des producteurs.....201

Commission - Démographie et question sociales

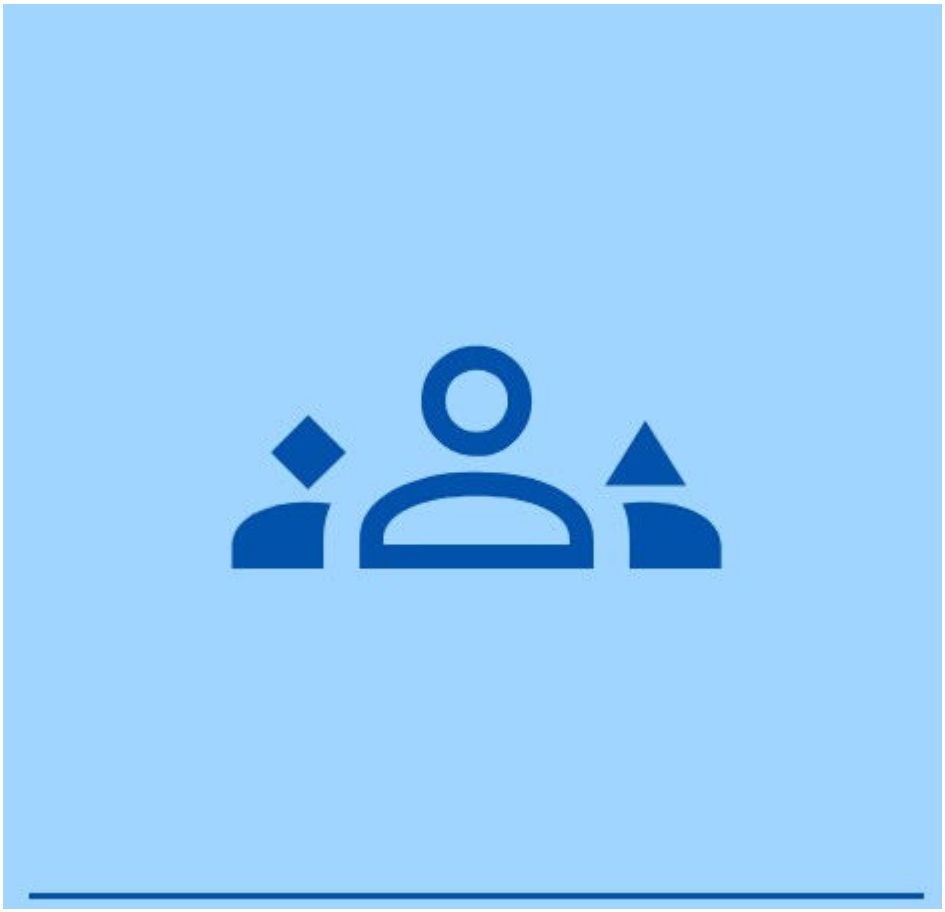

D’autres services producteurs réalisent des travaux relevant du champ de cette commission, mais sont présentés dans leur commission de rattachement, c’est-à-dire celle qui regroupe la majeure partie de leurs programmes de travail. La liste des producteurs par commission figure en annexe.

SSM Culture : Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (Deps)

Orientations pour 2026

Une mission menée conjointement par l'Inspection générale de l'Insee et l'Inspection générale des Affaires culturelles (Igac) au cours de l'année 2025, a dressé une cartographie des statistiques culturelles, conformément au souhait exprimé par l'Autorité de la statistique publique (ASP). Dans son rapport remis en septembre et mis en ligne en novembre[1], la mission pose des éléments de diagnostic sur la qualité de la production statistique et de la documentation, sa complétude et sa cohérence ; elle propose une dizaine de recommandations ambitieuses qui dressent autant de perspectives de travaux futurs pour le Deps. Depuis la fin de l'année 2025 et pour quelques mois, le Deps bénéficie de l'appui d'un inspecteur général de l'Insee missionné pour établir un plan d'actions afin de mettre en œuvre, en les priorisant, ces recommandations.

Le Deps a engagé en 2025 une refonte de sa charte éditoriale et des visuels de couverture de ses publications, avec l'appui de la Délégation à l'information et à la communication du ministère (Dicom). Cette refonte sera l'occasion d'introduire en 2026, le nouveau logo du Deps associé à la marque « République française » qui souligne l'indépendance du service statistique public.

Enfin, cinq ans après la création du département dans sa configuration actuelle suite à la réorganisation de l'administration centrale du ministère de la Culture (regroupement de l'ex-Deps et de la Mission de la politique documentaire au sein du Deps-Doc directement rattaché au Secrétariat général du ministère et augmentation des effectifs), le département a adopté, depuis le 1er janvier 2026, une nouvelle organisation qui voit la création de quatre bureaux (dont deux seront pilotés par des Insed) et d'un poste de responsable de la coordination de la recherche, afin de renforcer ses capacités de pilotage et de structurer ses missions de production statistique, d'études et de recherche.

Comme en 2025, l'année 2026 sera consacrée à la poursuite des objectifs d'élargissement et d'amélioration de la qualité de la production statistique du service (pass Culture, observation de l'emploi culturel, suivi conjoncturel, fréquentation des patrimoines, billetterie du spectacle vivant, base des lieux, exploitation des données de la DGFiP sur les crédits d'impôt et le mécénat…). Le rapport des inspections générales incite à poursuivre dans cette direction en investissant de nouvelles sources et en multipliant les partenariats avec les autres producteurs de données du champ culturel. Parallèlement, la préparation de l'enquête Pratiques culturelles en France 2028 constituera l'un des chantiers phare de l'année 2026 pour le département.

1 Cartographie des statistiques culturelles

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

L'enquête sur les pratiques culturelles en France - enquête décennale menée depuis 1973 - sera renouvelée **en 2028 pour sa 7e édition**. Cette enquête permet de faire une photographie des rapports que les résidents français entretiennent avec la culture et les médias et d'en étudier les évolutions structurelles.

Avec l'extension du champ de l'enquête aux territoires ultramarins, l'édition 2018 a été la première à fournir une analyse des pratiques culturelles dans ces territoires et à offrir la possibilité d'analyses régionalisées. L'édition 2028 sera réalisée en principe en France entière mais la collecte France métropolitaine et les collectes DROM seront, comme pour la précédente édition, désynchronisées[2].

Un comité scientifique a été constitué et les travaux de refonte du questionnaire de l'enquête France métropolitaine ont démarré en novembre 2025 et se poursuivront tout au long de l'année 2026. De premiers échanges ont eu lieu avec le chef de projet multimode à l'Insee et la division Sondages. Faute de temps et de ressources pour mener une enquête pilote avant 2028, une collecte en face-à-face est envisagée, afin de préserver les possibilités de comparaison avec les éditions précédentes. Une expérimentation multimode sera toutefois menée en parallèle afin d'instruire la question des effets de mode et d'envisager une bascule pour l'édition suivante. Le calendrier de préparation de l'enquête a été affiné mais plusieurs questions méthodologiques restent à instruire, dont certaines dépendront des arbitrages budgétaires qui pourront être pris par le Ministère. Une demande de tirage d'échantillon par la division Sondages et une demande d'appariement post-collecte avec les fichiers socio-fiscaux seront officiellement transmis aux directrices de la DMCSI et de la DSDS. Un passage pour opportunité est prévu pour juin 2026, puis le lancement d'un marché pour sélection d'un prestataire de collecte à l'automne 2026. L'année 2027 sera consacrée aux tests et au passage devant le Comité du label en vue d'une collecte en France métropolitaine au 1er semestre 2028.

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Pass culture

Après de tous premiers travaux effectués en appui d'une mission Igac début 2024, les travaux d'exploitation des données du Pass culture se sont poursuivis en 2025 et les liens avec la société en charge du dispositif se sont renforcés (SAS Pass culture).

Une étude analysant les consommations des bénéficiaires inscrits depuis la généralisation du dispositif en mai 2021 et avant sa refonte le 1er mars 2025 sera finalisée courant 2026.

Une étroite collaboration s'est parallèlement mise en place entre la SAS Pass culture, le Deps, le Service du numérique du ministère et son département stratégie et modernisation, pour la production régulière d'une batterie d'indicateurs et sa diffusion auprès de l'ensemble des partenaires, notamment dans les directions régionales des affaires culturelles.

2 La collecte a été réalisée en 2018 en France métropolitaine, d'octobre à décembre 2019 à Mayotte, de février 2019 à février 2020 en Guadeloupe, en Martinique et à la Réunion et de novembre 2019 à juillet 2020 en Guyane (avec une interruption de collecte due à la crise sanitaire).

L'enjeu pour le Deps est d'inciter l'ensemble des parties prenantes à documenter cette chaîne de production en précisant les variables utilisées, les concepts et les méthodes mises en œuvre, afin d'en garantir la qualité et la reproductibilité.

Enfin, le Deps a élaboré une toute première convention avec le CASD afin de lui confier la mise à disposition des données du Pass culture auprès des chercheurs qui en feront la demande.

Emploi culturel

La population des professionnels de la culture connaît des formes d'activité variées et se caractérise par une pluriactivité importante, de sorte que pour décrire exhaustivement l'emploi culturel et les revenus associés, un appariement entre plusieurs sources est nécessaire. Le Deps, en lien avec l'Insee, s'est donné pour objectif d'apparier la base tous salariés de l'Insee (BTS) - construite à partir des déclarations sociales nominatives (DSN) et qui renseigne sur les salariés permanents et intermittents du spectacle - avec la base des non-salariés de l'Insee. Parallèlement, l'Insee, en lien avec le Deps, s'est donné pour objectif d'instruire en 2026 les modalités possibles d'un enrichissement de la base non-salariés (millésime 2027 au plus tôt), avec les données sur les artistes-auteurs désormais produites par la Direction des Statistiques, des Études et de la Prévision (Disep) de l'Ursaff Caisse nationale.

Réception des publics – enquête expérimentale « À l'écoute des spectacteurs »

Le Deps mène chaque année depuis 2021, des enquêtes de réception par questionnaire – auparavant menée par la Direction générale des Patrimoines et de l'Architecture (DGPA) –, auprès des visiteurs d'un échantillon de musées et monuments nationaux (une centaine d'établissements répartis sur l'ensemble du territoire : France métropolitaine et territoires ultra-marins), qui permet d'interroger 10 000 à 15 000 visiteurs chaque année. Ce programme d'enquête contribue à une connaissance générale des publics et de leurs pratiques de visite, en fonction d'axes d'analyse variés : la situation de visite (de proximité ou touristique), le volume de fréquentation du lieu patrimonial, la nature des collections. Il permet de suivre l'évolution des publics des lieux patrimoniaux dans le temps et de mesurer la satisfaction qu'ils retirent de leur visite. Il permet également à chaque établissement participant de se situer par rapport à l'ensemble de l'échantillon enquêté.

À la demande de la Direction générale de la Création artistique (DGCA), la mise en place d'une enquête « À l'écoute des spectateurs » pour le spectacle vivant sera expérimentée en 2026 ou 2027.

[**SERPU** 10]

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Sur-échantillon Culture dans l'enquête Génération 2021 conduite par le Céreq[3] en 2024

Le sur-échantillon sera constitué de l'ensemble des sortants des formations supérieures dans le domaine artistique et culturel (périmètre SISE[4]-Culture). Dès transmission des données par le Céreq (premier semestre 2026), celles-ci feront l'objet d'une étude visant à comparer l'insertion professionnelle des sortants des formations artistiques et culturelles avec celle de l'ensemble des sortants du système éducatif.

[**SERPU** 3]

Pratiques linguistiques dans l'Enquête Famille 2025

Le Deps et la Délégation générale à la Langue française et aux Langues de France (DGLFLF) ont établi un partenariat avec l'Insee qui a accepté d'introduire dans l'enquête Familles 2025 trois questions sur les langues (langues transmises par les parents, langues parlées au quotidien et langues parlées aux

3 Centre d'études et de recherches sur les qualifications
4 Système d'information sur le suivi des étudiants

enfants). Ce module – réédition d'un module introduit dans le recensement de la population en 1999 - permettra d'actualiser les résultats produits il y a 25 ans sur le sujet. Le Deps a mené fin 2025 de premiers travaux de codification des réponses non incluses dans les listes conçues en amont pour les collectes internet et téléphone. Le Deps participe au groupe d'exploitation de l'enquête.

Participation au dispositif InserSup du Sies

Au fur et à mesure de l'enrichissement du dispositif InserSup du Sies, le Deps sera en appui des services du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR) afin d'apporter son expertise concernant les diplômés des formations artistiques et culturelles. Lorsque cela sera possible, un traitement plus approfondi des données issues des appariements pourra être envisagé, en fonction des avancées du Sies sur le dispositif.

[**SERPU** 3]

Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Changement de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) : impacts du passage à la PCS 2020 sur le périmètre des professions culturelles et artistiques

La nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS) permet de produire, à partir de l'enquête Emploi, des indicateurs annuels sur les effectifs et les caractéristiques des professionnels de la culture, par famille de professions et par profession détaillée. Le passage de la PCS 2003 à la PCS 2020 impose de revoir les méthodes de suivi de ces professions, faute d'équivalence stricte entre un seul code détaillé de la PCS 2003 et un seul code détaillé de la PCS 2020 et du fait de regroupement, au sein de certains codes détaillés de la PCS 2020 *a priori* culturels, de professions ni culturelles ni artistiques. De premiers travaux ont été effectués en 2025 qui devront se poursuivre en 2026.

Évolution de la Nomenclature d'activités française et du cadre européen des statistiques culturelles

La NAF 2025 a été adoptée par l'Insee en décembre 2023, après avis favorable du bureau du Cnis, et approuvée par Eurostat en mai 2024. Elle entrera en vigueur d'abord dans les répertoires statistiques, à partir de 2026, pour progressivement intégrer les différentes productions statistiques jusque fin 2028. Le Deps pourra rester en support de ces évolutions pour le champ culturel. De façon concomitante, la définition harmonisée du champ culturel, issue du rapport « ESS-net Culture », va évoluer en 2026 à la suite des concertations des différents services statistiques européens dont le Deps, sous l'égide d'Eurostat.

Le Deps finalisera courant 2026 une publication méthodologique visant à expliciter les changements survenus dans le cadre de ces deux révisions et leurs conséquences sur l'observation de l'économie des secteurs culturels.

[**ESM** 9]

Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Un projet de refonte du site internet du Deps est en projet pour 2026, afin de rendre plus facilement accessible les publications du SSM et l'ensemble des données statistiques produites.

[**AVG** 11]

Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Étudier la pluriactivité des professionnels de la culture	Base tous salariés	Insee	Base non-salariés	Insee	Professionnels de la culture

SSM Santé et solidarités : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

Orientations pour 2026

La mission de la Drees vise à toujours mieux éclairer le débat sur les politiques publiques dans les champs sanitaire et social, ce qui constitue une forme de gageure, car il s'agit d'un champ extrêmement large, qui va de la retraite à la santé, du handicap à la dépendance, de la famille à la solidarité. Les orientations de la Drees sont largement pluri annuelles car les enquêtes et les investissements s'étendent systématiquement sur plusieurs années. L'année 2026 s'inscrira donc logiquement dans la suite de l'année 2025.

En 2026, comme chaque année, la Drees poursuivra la collecte des enquêtes sur la santé (pour son volet) et l'action sociale des communes. Les deux premières vagues du nouveau panel de médecins généralistes seront collectées après la vague d'inclusion qui a lieu fin 2025 de même que l'enquête sur les emplois vacants dans les établissements sanitaires et médico-sociaux du secteur privé. Elle préparera les deux enquêtes quadriennales qui auront lieu en 2027 (sur le handicap et la protection de l'enfance) et la nouvelle grande enquête nationale sur les ressources des jeunes en co-maîtrise d'ouvrage avec l'Insee. Elle continuera également la remontée de données administratives (remontées individuelles) et poursuivra les investissements méthodologiques réalisés sur les comptes de la santé (estimation fondée non plus sur des données agrégées mais sur des données individuelles) et dans de nouvelles sources (Dispositif ressources mensuelles DRM). Enfin elle réalisera de nombreux appariement avec le SNDS notamment, des ses enquêtes ou d'autres enquêtes du SSP.

Au-delà de cette production d'enquêtes et de données pour répondre à sa mission première d'information générale sur la santé et les solidarités, la Drees continuera à intervenir en appui à la conception et à l'évaluation des politiques publiques dans le domaine sanitaire et social, forte de sa connaissance des données chiffrées. En 2024 et 2025, la Drees a beaucoup travaillé sur l'allocation sociale unifiée (ASU) pour chiffrer les différents paramètres. L'exploitation et l'amélioration des outils de microsimulation se poursuivront, notamment pour évaluer l'impact redistributif du système socio-fiscal français, avec la poursuite de l'investissement particulier sur la situation des étudiants.

Enfin, la Drees poursuivra son appui aux directions opérationnelles des ministères en charge de la santé et des solidarités lorsqu'il s'agit de concevoir et d'utiliser leurs systèmes d'information pour mieux piloter avec la donnée recueillie les politiques dont elles ont la charge. Elle développera les data visualisations pour toujours mieux valoriser les données et études produites. Cette mission est en lien avec celle d'administrateur ministériel des données, des algorithmes et des codes (AMDAC) pour le secteur de la santé et de la solidarité, qui a été confiée à la Drees en 2021.

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Dans le domaine de la santé

Enquête de santé européenne (*European Health Interview Survey, EHIS*) [AVG7, AVG8, DQS3]

L'enquête prévue tous les six ans par le règlement (UE) 2019/2700 (enquête santé et recours aux soins, ESR) est complétée en France par deux autres volets :

- comme en 2019 pour la précédente édition, des extensions seront réalisées dans tous les DROM hors Mayotte (enquête santé dans les outre-mers, ESO), le règlement européen ne couvrant que la France métropolitaine pour cette enquête ; l'enquête devait initialement couvrir Mayotte, mais l'opération a été annulée suite au passage du cyclone Chido en décembre 2024 ;
- l'enquête sera complétée par un échantillon large (~ 200 000 personnes) interrogé par téléphone et internet exclusivement, afin notamment de décliner les principaux indicateurs de l'enquête EHIS au niveau départemental (enquête santé et territoire, EST).

La collecte des deux premiers volets, ESR et ESO, s'est achevée fin 2025, mais celle du volet EST, quatre vagues, va se poursuivre jusqu'à l'été 2026. Les premiers résultats seront publiés à l'automne 2026, en lien avec la transmission obligatoire des données à Eurostat prévue par le règlement IESS en septembre.

Les trois enquêtes seront enrichies avec les données fiscales sur le revenu de vie des ménages et avec les données du système national des données de santé (SNDS) sur les consommations de soin.

Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale

Il s'agira de la 5e édition de ce panel ; les quatre précédentes éditions couvraient les périodes 2007-2009, 2010-2012, 2014-2017 et 2018-2022. Les objectifs principaux du dispositif sont inchangés : observer le cadre d'activité, l'environnement professionnel et les rythmes de travail, observer les pratiques de prise en charge en médecine générale et leurs déterminants, répondre aux attentes spécifiques des acteurs régionaux. La vague d'inclusion a eu lieu fin 2025, et deux vagues d'interrogation sont programmées au cours de l'année 2026 (puis en 2027 et 2028), avec des premiers résultats publiés dans les six mois après chaque vague. Le panel sera enrichi avec les données du système national des données de santé (SNDS) sur l'activité des professionnels de santé et les caractéristiques de leur patientèle.

Enquête sur les élèves et étudiants en formation aux professions sanitaires et sociales

L'enquête a pour objectif de mieux connaître les caractéristiques des élèves et étudiants suivant les formations entrant dans le champ de l'enquête, et d'en mesurer les évolutions. Elle a lieu tous les cinq ans, la précédente ayant eu lieu en 2021/2022. Elle portera sur les élèves et étudiants inscrits à la rentrée 2026, à cheval entre fin 2026 et début 2027.

Les données de l'enquête ont vocation à être croisées avec des données administratives sur l'emploi (base tous salariés [BTS] de l'Insee ou déclaration sociales nominatives [DSN]), afin d'étudier, par exemple, l'insertion professionnelle des élèves et étudiants en formation sanitaire ou sociale. Elles pourront aussi être croisées avec les données du système national des données de santé (SNDS) pour réaliser un suivi de la santé de ces élèves et étudiants.

Enquête sur les emplois vacants dans les établissements sanitaires et médico-sociaux du secteur privé

L'enquête a pour objectif de mesurer les emplois vacants dans les établissements sanitaires et médico-sociaux du secteur privé de façon comparable à ce que fait depuis 2025 l'enquête EVAC dans les établissements de la fonction publique, et de détailler les vacances par profession. La collecte débutera au 1er trimestre 2026, et les premiers résultats seront diffusés à l'été 2027, une fois recueillies les données sur une année pleine.

Par ailleurs, **l'enquête nationale sur les structures des urgences hospitalières 2023 (ENSU 2023)**, sera appariée avec le système national de données de santé (SNDS) en 2026 pour enrichir les informations recueillies sur le parcours amont et aval des passages aux urgences [DQS3].

Dans le domaine social et médico-social

Enquêtes régulières en dernière phase de préparation ou enquête en cours

- **Enquête Établissements et services - Handicap 2026** : une nouvelle vague de l'enquête quadriennale auprès des établissements et services en faveur des personnes handicapées aura lieu au 1er semestre 2027. L'avis d'opportunité sera examiné lors de la séance du 18 mars 2026. La collecte est réalisée *via* un site de collecte en ligne.
- **Enquête Établissements et services de la protection de l'enfance (ES-PE) 2026-2027** : une nouvelle édition de l'enquête quadriennale auprès des établissements et services de la protection de l'enfance aura lieu au premier semestre 2027. L'ensemble des établissements et services de la protection de l'enfance seront *a priori* interrogés. L'avis d'opportunité sera examiné lors de la séance du 18 mars 2026. La collecte est également réalisée *via* un site de collecte en ligne.
- **Enquête Étudiants 2027** : une nouvelle édition de l'enquête quinquennale auprès des étudiants sur les élèves et étudiants en formation aux professions sanitaires et sociales est en cours de préparation. La partie modulable de l'enquête comportera des questions sur les conditions de scolarité et l'attractivité des formations. L'enquête a été présentée lors de l'inter commission Services publics et services aux publics / Emploi, qualifications et revenus du travail du Cnis du 13 novembre 2025 et a reçu un avis d'opportunité favorable.
- **Enquête Action sociale des communes et des intercommunalités (ASCO)** : en 2025-2026, la Drees a renouvelé l'enquête Asco dédiée à l'action sociale des communes et des intercommunalités. La précédente édition de l'enquête avait eu lieu en 2015. L'enquête a reçu un avis d'opportunité favorable du Cnis le 6 juin 2024 puis le label d'intérêt général et de qualité statistique avec obligation de réponse du Comité du Label le 2 avril 2025. La collecte est réalisée sur un site internet développé par la Drees auprès de 12 000 communes et EPCI, de septembre 2025 à février 2026. Les premiers résultats de l'enquête devraient être mis à disposition fin 2026.
- **Post enquêtes ASCO** : comme pour la précédente édition, un appel à projet de post enquêtes sera publié en 2026 par la Drees afin de proposer aux équipes de recherche travaillant sur le sujet de l'action sociale des communes et des intercommunalités de proposer des enquêtes qualitatives complémentaires adossées à l'enquête Asco. Ces post-enquêtes permettront de compléter les analyses réalisées directement *via* l'enquête Asco sur des sujets comme l'utilisation des barèmes pour l'octroi des aides, la précarité alimentaire, les partenariats locaux, etc.

En conception en 2026

- **ENRJ (Enquête sur les ressources et conditions de vie des Jeunes)** - en co-maîtrise d'ouvrage avec l'Insee : la conception et la programmation des questionnaires aboutira sur la réalisation d'un premier test fin 2026 en préparation de la grande collecte 2027. Il s'agira en particulier de valider la pertinence du protocole dans les communautés et de tester le questionnaire en

France métropolitaine et dans les DROM (hors Mayotte). Par ailleurs, afin de consolider le recueil des aides parentales, cœur de l'ENRJ, un test cognitif sera mené au premier trimestre 2026 auprès d'une quinzaine de jeunes. Il s'agira de laisser réagir à voix haute (*think aloud*) les enquêtés sur leur compréhension de ces questions. Ce test est mené en collaboration avec la division Conditions de vie des ménages de l'Insee co-maîtrise de l'ENRJ et avec la division Recueil et traitement de l'information de l'Insee. **[DQS6]**

- **L'enquête motivation de départ à la retraite (MDR)** rentrera en conception en 2026. La dernière vague de l'enquête portait sur l'année 2020. Cette enquête sera réalisée en partenariat avec des acteurs extérieurs à la Drees (COR, Cnav, CDC, etc.) dont la liste reste à définir. La collecte sera réalisée par un prestataire suite à un appel de marché public. Le questionnaire porte sur les déterminants de l'âge de départ en retraite (état de santé, obtention du taux plein, comportement conjoint du couple, etc.) mais pourra également recueillir des informations sur des sujets connexes (anticipation des montants de pension vs réalité des prestations perçues par exemple).

Travaux post-collecte (appariements…)

- **Enquêtes Autonomie** : les volets des enquêtes Autonomie en ménage ordinaire, en établissements du champ du handicap, de la perte d'autonomie ou de prise en charge de la santé mentale seront appariés au système national des données de santé (SNDS).
- **Enquête Sans-Domicile 2025** : les travaux de redressements post-collecte, menés par l'Insee et la Drees, vont se poursuivre *a priori* jusqu'à l'été 2026. Il est notamment envisagé d'apparier les données collectées aux données de l'état civil et du SNDS, pour étudier la mortalité et l'évolution de la santé des personnes sans domicile.
- **Enquête ES-DS 2024-2025** : une nouvelle vague de l'enquête quadriennale auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale a été collectée au premier semestre 2025. L'ensemble des centres d'hébergement et des établissements de logement adapté de France ont été interrogés, *via* un site de collecte en ligne. Les travaux de redressements post-collecte seront terminés à l'été 2026, pour une première publication et une diffusion des données avant la fin de l'année.

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Dans le domaine de la santé

La refonte de la collecte de la **statistique annuelle d'entreprise (SAE)**, collecte annuelle administrative d'envergure, est en voie d'achèvement pour prendre en compte la réforme des autorisations entrée en vigueur en 2023. Elle prend effet sur deux millésimes, les collectes 2025 et 2026.

La Drees va exploiter les données relatives aux **remises conventionnelles sur les produits de santé** du Comité économique des produits de santé (CEPS) afin d'améliorer les statistiques sur les prix et les consommations de médicaments, dans les comptes de la santé ainsi que dans les études dédiées au médicament.

La Drees réalisera plusieurs **appariements des données du système national de santé (SNDS)** avec des enquêtes ou bases statistiques d'autres membres du service statistique public :

- le système d'information pour le suivi des étudiants (SISE, millésime 2024/2025) du service statistique ministériel de l'enseignement supérieur (Sies), pour produire des indicateurs statistiques relatifs à la santé des étudiants [**AVG**8, **DQS**3, **DQS**6, **SERPU**1] ;
- l'échantillon démographique permanent (EDP, millésime 2023), à des fins de statistiques et d'études sur les inégalités sociales de santé et les interactions entre événements de santé et parcours de vie [**DQS**3] ;
- la base « agri-phyto » de l'Insee pour les conséquences de l'exposition aux produits phytosanitaires sur la santé des ménages des professionnels agricoles [**EDD**10, **DQS**3] ;
- le répertoire statistique des individus et des logements (Résil, millésimes 2024 et 2025), à des fins méthodologiques pour expertiser la qualité des informations de localisation des bénéficiaires dans le SNDS [**AVG**8, **SERPU**1] ;
- les bulletins d'état civil -naissances et décès maternels ou infantiles-, afin de constituer un système national d'observation obstétrical, périnatal et infantile (Snoopi), qui fera l'objet d'un production annuelle à compter de la cohorte 2023 [**AVG**7, **AVG**8, **DQS**3, **SERPU**1].

Dans le domaine social et médico-social

- **BADIANE** : la Drees continuera son investissement en 2026 dans l'expertise des données du champ du handicap, et les données agrégées de la Cnam de la base Resid**ESM**S seront expertisées pour l'ajouter sur le champ de la perte d'autonomie.

- Expertise de la base **Nova** pour travailler sur la prise en charge de la perte d'autonomie à domicile.

- **Dispositif OLINPE** : depuis janvier 2023, la Drees est responsable de la production du dispositif d'observation longitudinale individuelle et nationale en protection de l'enfance (OLINPE). Cette base de données doit rassembler les données administratives individuelles des conseils départementaux et des collectivités à statut particulier en charge de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Des investissements importants et indispensables commencés en 2023 et 2024 se sont terminés fin 2025, afin d'améliorer le taux de participation des collectivités, la complétude des données transmises et leur qualité, les données collectées jusqu'ici ne permettant pas la production de statistiques robustes**.** La collecte la plus récente ayant permis de recueillir les bases de données provenant d'une soixantaine de départements, il devient possible de produire de premiers indicateurs de pilotage et de mener de premières analyses au niveau national. Par ailleurs, des travaux d'appariement seront engagés en 2026 :
    - des tests d'appariements avec les données de scolarité de la Depp ;
    - des tests d'appariement avec base de données Cassiopée, ainsi que la base de données Parcours du SSER ;
    - des travaux d'appariements avec les données Force et Imilo de la Dares en vue de la réalisation d'une étude sur l'insertion professionnelle des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance ;
    - des travaux d'investigation seront menés sur de possibles appariements avec les données issues des enquêtes périnatales menées par la Drees, ainsi que le SNDS.

- Chaque année *via* l'**enquête aide sociale**, la Drees recueille auprès des départements des informations sur les bénéficiaires des aides sociales, les personnels de ces collectivités et les dépenses relevant de l'aide sociale départements. Afin d'alléger la charge de collecte des

départements, les données de dépenses d'aide sociale des départements disponibles directement dans les fichiers produits par la DGCL[5] seront utilisées en complément des données de dépenses disponibles uniquement *via* une collecte spécifique. Des travaux ont été menés conjointement entre la Drees et la DGCL (SSM) afin d'alléger le questionnaire et organiser la collecte des données. Les données issues de la DGCL viendront pour la première fois en 2026 enrichir les données collectées *via* le volet dépenses de l'enquête aide sociale.

- **Attractivité des métiers des secteurs sanitaire, social et médico-social** : dans un contexte de manque d'attractivité dans les secteurs sanitaire, social et médico-social, la Drees poursuivra et développera ses travaux engagés en 2024 sur la connaissance des métiers en mobilisant l'ensemble des sources disponibles, que ce soit des données d'enquêtes ou des sources administratives pour décrire les caractéristiques, salaires et conditions de travail des métiers ou définir des indicateurs de tension du secteur. Il s'agira notamment de définir un tableau de bord annuel puis trimestriel territorialisé. Un observatoire des métiers du sanitaire, du social et du médico-social sera également mis en place.

- **Registre de gestion des carrières unique (RGCU)** : la loi a confié à la Cnav, tête du réseau de l'Assurance retraite, la réalisation du Répertoire de gestion des carrières unique (RGCU). Il regroupera les données élémentaires de carrière disponibles de tous les régimes, de base et complémentaires. Alimenté automatiquement, il pourra faciliter la mise en œuvre d'évolutions structurelles de la législation retraite. Les échanges seront alors simplifiés : chaque gestionnaire de retraite de n'importe quel régime aura accès à l'ensemble de la carrière de l'assuré pour fiabiliser sa carrière ou traiter sa demande de retraite. Dans ce cadre, le Bureau des retraites a demandé l'accès aux données du RGCU pour évaluer la possibilité d'exploiter le dispositif dans le cadre de la constitution de l'échantillon inter-régimes de cotisants (EIC).

- **Information sur l'épargne retraite** : dans le cadre de ses missions d'information au public, le GIP – Union retraite propose aux assurés de consulter les produits d'épargne retraite supplémentaire dont ils sont titulaires. Pour offrir ce service, le GIP – UR a sous-traité la constitution d'une base de données sur les contrats de retraite supplémentaire à la Caisse des dépôts et consignations. Cette base contient des données au niveau produit avec des informations sur le titulaire et la nature des contrats (hors contrats en phase de rente). Le bureau des retraites a demandé l'accès aux données au titre de l'article 7*bis* de la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques avec l'objectif de réaliser des études sur les détenteurs de produit d'épargne retraite.

- **Les remontées individuelles « RI-Insertion »** sont une collecte auprès des conseils départementaux, de la Cnaf, de la MSA et de France Travail, des données individuelles sur les droits au RSA, les parcours d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Une première collecte a eu lieu sur la période 2017-2022. Elle a donné lieu fin 2025 à une première publication et à une première diffusion d'un jeu de données agrégées. Une nouvelle vague, portant sur les années 2023-2025, est en cours de préparation. La collecte va commencer en septembre ou octobre 2026.

En outre en 2026, la Drees continuera d'exploiter l'appariement de l'Enquête sur les Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) avec le Dispositif de Ressources mensuelles (DRM), dans plusieurs directions. Elle publiera une étude valorisant cette source, qui permet d'identifier les bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique. La Drees a également engagé un travail important sur les trajectoires infra-annuelles de revenu. En effet, le détail important des revenus et la fréquence mensuelle des données permet

5 Direction générale des Collectivités locales

d'identifier les évolutions de revenu au niveau individuel. La Drees vise d'établir une typologie de trajectoires infra-annuelles de revenus, qui seraient utilisées comme input d'une maquette de cas-types dynamiques du système socio-fiscal français pour éclairer de façon plus réaliste ses propriétés redistributives, et notamment dans quelle mesure et dans quelle temporalité il s'adapte aux évolutions des conditions de vie. Enfin, cet appariement devrait permettre d'enrichir le modèle de micro-simulation Ines pour le vieillissement des revenus issus de l'ERFS ou pour l'amélioration des modules de tirage de recourants aux prestations sociales (parmi les éligibles). L'appariement de l'ERFS 2023 avec le DRM est en cours.

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

- Création d'un modèle de projection du nombre de personnes handicapées

- En partenariat avec l'IPP[6] dans le cadre du projet Kappa, le modèle Autonomix, sur les restes à charge pour l'autonomie pour les personnes handicapées, sera rebasé à partir des données de l'enquête Autonomie, des RI Autonomie et de l'enquête EHPA[7].

- Séparents (Séparations, PARentalités et arrangemENTS) : projet de post-enquête qualitative méthodologique adossée à l'enquête Familles 2025 de l'Insee associant la Drees, l'Université Lumière Lyon 2, l'Ined et l'Université Paris Dauphine. Conformément aux recommandations du Cnis, le questionnaire et les traitements statistiques du recensement ont été révisés en 2018 afin de mieux caractériser les structures familiales et les modalités de résidence des enfants de parents séparés. Si ces ajustements constituent une avancée, ils ne sont cependant pas exempts de biais déclaratifs - bien documentés dans la littérature - révélateurs de la façon dont les mères et les pères séparés vivent leur situation familiale et se déclarent parents dans les enquêtes statistiques. Ces biais questionnent aussi la manière de définir le rattachement d'un enfant à un logement. Le recueil binaire centré sur le seuil de 50 % du temps habituel suppose notamment implicitement que la résidence des enfants se partage entre les deux parents exclusivement. À partir d'entretiens semi-directifs de type « entretien cognitif » menés auprès d'une centaine de répondants à l'enquête Familles 2025, l'objectif du projet est d'améliorer le recueil des données et la connaissance statistique des enfants de parents séparés multi-résidents afin de mieux saisir et étudier les différentes configurations familiales dans un contexte de forte demande sociale. [DSQ10]

- « Avoir vécu sans ses parents durant l'enfance. Trajectoires familiales, sociales et résidentielles depuis un placement formel ou informel » : post-enquêtes qualitatives adossées à l'enquête Familles de l'Insee : la Drees a confié la réalisation de post-enquêtes qualitatives auprès d'adultes interrogés dans le cadre de l'enquête Familles, placés à l'aide sociale à l'enfance durant leur enfance, à une équipe de recherche. La recherche vise à mieux comprendre le devenir des jeunes ayant vécu sans leurs parents durant leur enfance et en particulier d'identifier des spécificités dans le parcours des jeunes ayant bénéficié, dans leur jeunesse d'un accueil faisant suite à une décision judiciaire ou administrative d'aide sociale à l'enfance. [**DQS**6]

La Drees poursuivra l'enrichissement des comptes de la santé, sur les dépenses hospitalières, de deux façons : en affinant la décomposition des postes de dépenses et en désagrégeant géographiquement le compte de l'hôpital. Comme le requiert le cadre central de la comptabilité nationale, les dépenses de soins à l'hôpital sont estimées par la somme des coûts de l'hôpital (rémunérations des personnels, consommations intermédiaires, etc.), de façon indépendante de ses recettes. La mise en œuvre actuelle

6 Institut des Politiques publiques
7 Enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées

de cette méthode ne permet pas de commenter de façon suffisamment détaillée l'évolution de la dépense de soins à l'hôpital. Pour améliorer cela, la Drees prévoit d'exploiter le système d'informations Diamant du PMSI[8]. Il est prévu que ce chantier aboutisse pour la publication du panorama des comptes de la santé de septembre 2026.

Construction d'un système d'information pour l'analyse économique et financière des opérateurs privés des domaines sanitaire et médico-social

La Drees a lancé les travaux pour construire un système d'information permettant l'analyse économique et financière des opérateurs privés des domaines sanitaire et médico-social.

Il s'agit d'une opération très lourde et qui nécessite des compétences très spécifiques. Elle s'étendra sur plusieurs années. En 2025, trois axes prioritaires ont été identifiés et devront être poursuivis en 2026 :

- la mise au point d'une méthodologie de construction d'une version « statistique » du répertoire FINESS[9], permettant de tester la qualité des identifiants d'entreprise (SIRET, SIREN) qui y sont reportés et de mener les travaux nécessaires à leur correction lorsqu'ils sont erronés ou obsolètes.

  Cette méthodologie sera testée et mise en œuvre progressivement, y compris par les sous-directions de la Drees, selon l'ordre de priorité des demandes analytiques adressées ;

- la construction d'un système d'information unifié à partir des liasses fiscales « brutes » transmises par la DGFiP, et couvrant la diversité des types (IR-BNC, IR-BIC *vs* IS) et des régimes (RSI/BRN *vs* DECC) d'imposition des agents économiques d'intérêt ;

- la mise au point d'une méthodologie d'exploitation du SNDS afin de construire différents indicateurs d'activité et de financements publics perçus par les opérateurs privés. Ces travaux sont menés avec l'aide de la Cnam (pour le secteur de la radiologie) et de la sous-direction de la Drees des synthèses, études économiques et de l'évaluation (en articulation avec la méthodologie de micro-fondation des dépenses de santé).

Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Dans le cadre du **dispositif OLINPE**, des travaux ont été conduits pour produire des nomenclatures partagées : elles concernent notamment les mesures d'aide sociale à l'enfance, les informations préoccupantes et les motifs et les facteurs de danger et de vulnérabilité. Ces nomenclatures sont centrales pour la comparabilité des données remontées par les logiciels des systèmes d'information des conseils départementaux.

Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La Drees est engagée depuis plusieurs années dans une politique de mise à disposition de jeux de données en open data, de datavisualisations et des codes utilisés pour ses études. Elle promeut cette dynamique dans les domaines de la santé et des solidarités à l'échelle de ses ministères de tutelle dans le cadre de son rôle d'administrateur ministériel des données, des algorithmes et des codes sources (AMDAC). Enfin, en lien avec la Délégation au numérique en santé (DNS), la Drees assure la gouvernance des données de santé.

En 2026, comme les années précédentes, de nouveaux codes sources seront mis à disposition. L'objectif est de prévoir dès la conception d'une étude cette mise à disposition des codes.

8 Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information
9 Fichier national des Établissements sanitaires et sociaux

- **Évolution de la diffusion des indicateurs sociaux départementaux** : les ISD sont coproduits par la Drees et l'Insee depuis 2008 à l'issue d'un rapport d'un groupe de travail du Cnis. Depuis cette date, leur liste et leur mode de diffusion n'ont pas évolué. Une réflexion a été engagée par la Drees pour actualiser cette offre d'indicateurs, la rendre plus lisible et simplifier sa production. Elle visera notamment à offrir une diffusion dans des formats plus compatibles avec l'open data et s'appuiera sur l'outil de datavisualisation (Vilas) qui présente les données localisées sur le champ de l'action sociale.

- **Dans le cadre du dispositif Olinpe, un outil de datavisualisation dénommé Dat'Ase** a été mis à disposition des correspondants en charge de la protection de l'enfance au sein des conseils départementaux fin 2025. Il contient des données issues du dispositif Olinpe ainsi que des données issues des volets « Bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance » et « Dépenses » de l'enquête Aide sociale menée chaque année auprès de l'ensemble des conseils départementaux.

- **Enquête Aide sociale – plaquette de restitution des résultats aux départements** : afin de développer la communication autour des données mises à disposition par la Drees à partir de l'enquête annuelle Aide sociale auprès des départements, un document de synthèse, personnalisé pour chaque département et présentant les principaux indicateurs produits à partir de l'enquête est en cours de développement. Il sera transmis avec le courrier de lancement de l'enquête de l'année N avec les résultats N-1, courrier envoyé aux présidents des conseils départementaux.

- **Projet de datavisualisation « les familles dans les politiques sociales »** : les familles avec enfant(s), en particulier lorsque les enfants sont jeunes, constituent une population dont les caractéristiques se distinguent fortement de la population des ménages dans son ensemble, notamment en matière de niveau de vie. Ce projet vise à produire et diffuser des statistiques de premier niveau sur la population des familles avec enfant(s) en France - en distinguant notamment différents seuils d'âge pour le plus jeune enfant, différentes configurations familiales ainsi que le nombre d'enfants - à partir de sources variées périodiques (Recensement, ERFS, etc.). Le produit, qui a vocation à être pérennisé, permettra de décrire la situation d'emploi, le niveau de vie, les conditions de logement de ces différentes sous-populations de familles, ainsi que des éléments sur les bénéficiaires de prestations familiales et sur la redistribution socio-fiscale afin d'apporter les éléments de cadrage nécessaires aux acteurs de l'écosystème en charge des politiques familiales. **[DSQ10]**

Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Nom et finalité du dispositif final	**Fichier 1**		**Fichier 2**		**Champ du fichier résultant de l'appariement**
	Nom du fichier	**Propriétaire**	**Nom du fichier**	**Propriétaire**	
Insertion professionnelle des étudiants en formation au travail en 2017	Enquête Étudiants 2017	Drees	Base Tous Salariés (BTS)	Insee	intersection du champ
Statistiques détaillées sur les	Registre partagé des	Drees	BTS / Siasp	Insee	Professionnels de santé salariés

salaires des professionnels de santé	professionnels de santé (RPPS)				
Statistiques détaillées sur les revenus des professionnels de santé	Registre partagé des professionnels de santé (RPPS)	Drees	Fidéli	Insee	Professionnels de santé libéraux et salariés
Système d'observation obstétrical, périnatal et infantile (SNOOPI)	Bulletins d'état civil	Insee	Fidéli	Insee	Femmes ayant accouché
Système d'observation obstétrical, périnatal et infantile (SNOOPI)	Bulletins d'état civil	Insee	Certificats de santé des premiers âges	Drees	Nouveaux-nés
Parcours judiciaire des mineurs et des jeunes majeurs de l'ASE	Olinpe 2024	Drees	Cassiopée enrichi de Parcours	SSER	Complémentarité des champs (population de référence Cassiopée)
Parcours judiciaire des mineurs et des jeunes majeurs de l'ASE	Olinpe 2024	Drees	Cassiopée enrichi de Parcours et de Wineurs	SSER	Complémentarité des champs (population de référence Cassiopée)
Trajectoire professionnelle des jeunes de l'ASE	Olinpe 2024	Drees	Force	Dares	Intersection du champ (population de référence Olinpe)
Trajectoire professionnelle des jeunes de l'ASE	Olinpe 2024	Drees	Imilo	Dares	Intersection du champ (population de référence Olinpe)
Données de scolarité des jeunes de l'ASE	Olinpe 2024	Drees	Scolarité	Depp	Intersection du champ (population de référence Olinpe)
Suivi de l'insertion professionnelle des étudiants aux professions sociales	Enquêtes Etudiants 2017 et 2022	Drees	BTS	Insee	Intersection du champ (population de référence enquête
Retraite : l'objectif est d'étudier la faisabilité pour la Drees de la production de l'EIC	RGCU	DSS	EIC	Drees	La Drees a demandé une extraction du RGCU sur le même

directement à partir du RGCU.					champ que l'EIC donc champ identique.
Retraite supplémentaire et carrière : l'objectif est de caractériser, grâce à l'EIC, les détenteurs de produit d'épargne retraite.	EIC	Drees	IER	GIP Union Retraite	Champ de l'EIC (l'IER est exhaustif)
Retraite et perte d'autonomie	EIR-EIC	Drees	RI-Autonomie	Drees	Intersection de champ
Retour dans l'emploi et sortie des minima sociaux selon l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA	RI-insertion	Drees	Eniacrams	Drees	Ensemble des bénéficiaires du RSA entre 2017 et 2022
Handicap et perte d'autonomie	RI PCH 2016	Drees	RI APA ASH 2017	Drees	Champ du fichier 1
Cumul de prestations du handicap	RI Autonomie, partie CD	Drees	FR6	CNAF	Champ du fichier 1
Cumul de prestations du handicap	RI Autonomie, partie CD	Drees	Pensions d'invalidité	CNAM ou PASSREAU	Champ du fichier 1
Revenus et prestations du handicap	Ri Autonomie, partie CD	Drees	Fideli	Insee	Champ du fichier 1
Prestations des personnes handicapées, niveau départemental	VQS	Drees	RI Autonomie	Drees	Champ du fichier 1
Prestations des personnes handicapées	Autonomie M-I	Drees	RI Autonomie	Drees	Champ du fichier 1
Emploi et handicap	Autonomie M-I	Drees	DSN - BTS	Insee	Champ du fichier 1
Emploi et handicap	Autonomie M-I	Drees	DSN - SISMO	Dares	Champ du fichier 1
Prestations d'autonomie des résidents d'Ehpad	EHPA	Drees	RI Autonomie	RI Autonomie	Champ du fichier 1
Prestations des résidents d'Ehpad	EHPA	Drees	FR6	CNAF	Champ du fichier 1
Revenus des résidents d'Ehpad	EHPA	Drees	Fideli	Insee	Champ du fichier 1

Prestations des personnes handicapées	Autonomie Etab-I	Drees	RI Autonomie	Drees	Champ du fichier 1
Prestations autonomie et protection de l'enfance	Autonomie PE	Drees	RI Autonomie	Drees	Champ du fichier 1
Prestations de l'ASE et handicap	Autonomie PE	Drees	OLINPE	Drees	Champ du fichier 1
AAH et handicap, niveau départemental	VQS	Drees	FR6	CNAF	Champ du fichier 1
Étudier les limitations des bénéficiaires du RSA, niveau départemental	VQS	Drees	RI INSERTION	Drees	Champ du fichier 1
Trajectoire et handicap	VQS	Drees	EDP	Drees	Champ du fichier 1
Emploi et handicap	VQS	Drees	DSN - SISMO	Dares	Champ du fichier 1
Emploi et handicap	VQS	Drees	DSN - Insee	Insee	Champ du fichier 1
Emploi et handicap	VQS	Drees	Base non salarié	Insee	Champ du fichier 1
Emploi et aidants	Autonomie M-A	Drees	DSN	Insee	Champ du fichier 1
Emploi et handicap	Autonomie Etab-I	Drees	DSN (Insee ou SISMO)	Insee/Dares	Champ du fichier 1
Emploi et handicap	Autonomie Etab-A	Drees	DSN	Insee	Champ du fichier 1
Patrimoine et handicap	RI ATNM	Drees	BPF	Insee	Champ du fichier 1

Institut national d'études démographiques (INED)

Orientations pour 2026

En 2026, l'activité de l'Ined s'inscrira dans l'élaboration de son contrat d'objectifs et de performance 2026-2030. Ce contrat permettra de mettre en œuvre le projet scientifique qui a été approuvé fin 2025 par le conseil scientifique de l'Institut. Ce projet s'articule autour de cinq grandes orientations :

- Les *dynamiques des populations dans le temps et dans l'espace* sont étudiées à travers les évolutions de la fécondité, de la mortalité et des migrations, en mettant l'accent sur la « granularité » temporelle et géographique des données : l'accès à des données de plus en plus précises permet des études de tendance ou des comparaisons à des échelles géographiques plus ou moins fines, et de croiser perspectives locales et globale.
- *Parcours de vie, rapports sociaux et inégalités* : les inégalités, objet d'étude central à l'Ined, sont analysées sous l'angle spécifique des parcours de vie, avec une dimension longitudinale. En effet, ces inégalités opèrent et se construisent sur les différentes périodes de la vie, de l'enfance jusqu'à la vieillesse. Elles sont aussi conçues dans leurs dimensions intersectionnelles de genre, race ou origine, classe sociale, identité sexuelle et sexualités.
- *Politique, institutions et populations* : les travaux portent sur les politiques publiques avec un accent particulier mis sur l'éducation et sur l'accès aux droits, notamment pour des populations vulnérables. Les recherches portent aussi sur les établissements accueillant des populations spécifiques (personnes dépendantes ou détenus) et leur effet sur les trajectoires de vie des individus.
- *Les cadres de l'intimité et des relations interpersonnelles* : les trajectoires de vie sont influencées par les interactions sociales qui ne se réfèrent pas exclusivement à la famille et au couple formel. L'ensemble de ces relations interpersonnelles façonnent l'espace des possibles de chacune et de chacun et renvoient aux violences de genre ainsi qu'à la justice reproductive.
- *Approches critiques et innovations méthodologiques* : les recherches de l'Ined s'accompagnent d'une réflexion critique autour des concepts, des approches et des données utilisées, d'autant plus importante qu'elle intervient dans un contexte d'innovations méthodologiques fortes - en partie dues aux potentialités de l'intelligence artificielle - mises au service de l'exploitation de données de plus en plus diversifiées et, pour certaines, massives, mais aussi du développement de la Science Ouverte et du renforcement du lien entre sciences et sociétés.

Le projet d'Observatoire des parcours de vie (Equipex+ « LifeObs »), en partenariat avec l'Insee, PROGEDO, l'Université Paris Dauphine et les universités de Bordeaux et Strasbourg, officiellement lancé en février 2022, se poursuivra en 2026. Ce projet comporte quatre départements : un département « collecte », qui concerne sept enquêtes portant sur les différentes étapes du parcours de vie (cohorte d'enfants GUIDE, enquête Envie sur l'entrée dans la vie affective et sexuelle des jeunes, enquête Erfi 2 sur les relations interfamiliales et intergénérationnelles, enquête FamEmp sur les liens entre vie familiale et vie professionnelle, enquête Familles de l'Insee sur la diversité des situations familiales, enquête sur la Fécondité et la Santé Reproductive dans les DROM et enquête SHARE sur le vieillissement de l'Université Paris-Dauphine) ; un département « innovation » qui vise à mettre en commun des réflexions sur le multimode, les incitations financières, les outils de conception de questionnaire et l'appariement des données d'enquête aux données administratives ; un département « diffusion » en charge de la mise à disposition des données et métadonnées d'enquêtes du projet et des enquêtes historiques, auprès des chercheurs français et internationaux ; et le département « formation » qui propose des supports de formation aux plateformes universitaires de données (PUD) à partir des données d'enquêtes (anonymisées par des méthodes adaptées) sur les trajectoires de vie.

La décision n°2022-1583 de l'ARCEP a eu un impact majeur sur la pratique des enquêtes téléphoniques de l'institut. Cette évolution visant à protéger contre le démarchage téléphonique a introduit des Numéros Polyvalents Vérifiés (NPV) pour identifier les appels réalisés à partir de systèmes automatisés d'appel, systèmes utilisés par la plupart des instituts de sondage. Cette décision a eu des répercussions pour les enquêtes téléphoniques par automate. Plusieurs pistes de protocoles ont été explorées (à l'Ined et ailleurs) pour essayer de limiter ces effets et de trouver des solutions.

Un recours auprès du conseil d'Etat, pour faire évoluer la règlementation, avait été déposé en 2024 par le syndicat des instituts de sondages SYNTEC ; l'Ined y avait contribué par un courrier indiquant les conséquences de cette évolution sur la pratique d'enquêtes. Le Conseil d'Etat avait rejeté cette demande. Toutefois, des avancées ont été réalisées en 2025. Un texte proposé par le Sénat sur le démarchage téléphonique a été intégré à la proposition de loi dite Cazenave, sur la lutte contre la fraude aux aides publiques, qui a été adoptée par les assemblées (nationale et le Sénat) le 21 mai 2025 (et entrera en application en août 2026). Ce texte prévoit une interdiction du démarchage téléphonique non consenti, tout en ouvrant la voie à une exception pour les enquêtes et sondages. C'est-à-dire qu'il autorise le gouvernement à fixer, par arrêté, une liste restreinte d'organisations (identifiés sur un jeu de critères dans l'article 16 de cette loi). La mise en place pratique reste encore à organiser en 2026 mais cet article semble mettre fin au souci soulevé par l'utilisation des NPV pour les enquêtes de l'institut. Les réflexions se poursuivront en 2026.

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

a) ELFE : étude longitudinale française depuis l'enfance

La cohorte ELFE a débuté en 2011 avec l'inclusion de 18 300 enfants nés dans un échantillon de maternités métropolitaines. Une mère sur deux a consenti au suivi de son enfant. Ce suivi s'est poursuivi au rythme d'un entretien annuel jusqu'aux 3 ans et demi de l'enfant. Les interrogations ont été plus espacées ensuite. En 2025, a débuté l'enquête de suivi à 14 ans. Le recueil change de modalité avec un protocole par questionnaire en ligne au lieu de recueils par téléphone ou en face-à-face auxquels sont habitués les familles. L'enquête a débuté auprès des parents en 2025. Une version papier courte du questionnaire pour les familles n'ayant pas répondu aux questionnaires en ligne est prévue mi 2026. L'enquête se poursuivra en 2026 auprès des adolescents pour lesquels le consentement des parents aura été obtenu. Une attention particulière sera portée sur l'analyse de l'engagement direct des adolescents en tant que répondants, incluant l'étude d'une gratification conditionnelle ou non sous la forme d'un chèque cadeau « culture ». (A noter que les enquêtes auprès des adolescents concernent également les enfants de la cohorte « Epipage 2 » qui suit des enfants nés prématurés la même année (Inserm)).

b) Enquêtes en préparation à l'Ined qui pourraient nécessiter un tirage d'échantillon dans Fidéli

En 2025, l'Ined a continué à préparer des enquêtes qui pourraient nécessiter le tirage d'échantillons dans Fidéli, être présentées en 2026 au CNIS pour avis d'opportunité, puis au comité du label.

Au moins cinq enquêtes en préparation pourraient être dans ce cas :

Une enquête sur la fécondité et la santé reproductive en Outre-mer (« Parcours de fécondité outre-mer et santé reproductive - ParFécOMSa » dont la collecte est prévue en 2028-2029. Il s'agira d'interroger entre 2 000 et 2 500 femmes et hommes âgés de 18 à 49 ans dans chaque département (Martinique, Guadeloupe, La Réunion et Guyane) sur leur parcours génésique, les intentions de fécondité, les pratiques contraceptives, l'expérience de l'IVG, la santé reproductive et l'accès aux soins. Le

questionnaire (45 minutes) mobilisera le réseau des enquêteurs de l'Insee. Aucun appariement avec les données de santé n'est envisagé pour cette enquête.

Une nouvelle cohorte dite GUIDE (anciennement Eurocohort) visant à étudier le bien-être des enfants, dans le cadre d'un projet européen. Un pilote a été réalisé en 2023 en France et quatre autres pays européens. La première vague de l'enquête auprès d'un échantillon d'enfants de 8 ans prévue en 2027 a été décalée à 2028 afin de permettre à un plus grand nombre de pays européens d'y participer. Une collecte auprès de nouveau-nés était planifiée pour 2029 mais a été repoussée sine die. L'Insee a donné son accord pour tirer l'échantillon des enfants de 8 ans dans Fideli. Des appariements avec d'autres données pourraient également être mis en place.

Enquête Virage (Violence et rapports de genre) Guyane : cette enquête prévue en 2029 serait une enquête auprès d'une population de femmes et d'hommes âgés entre 18 et 69 ans représentative de la diversité de la population de Guyane. L'enquête reprendrait le questionnaire de l'enquête Virage Dom, mais en l'adaptant aux spécificités locales (forte immigration, spécificités des populations de l'intérieur…) et dans plusieurs langues (français, portugais brésilien, créole haïtien, sranan tongo, bushinengués). L'enquête vise à compléter en Guyane les enquêtes Virage conduites en 2015 en métropole et en 2018 à la Réunion et dans les Antilles, héritières de l'enquête nationale contre les violences faites aux femmes (ENVEFF) et de son extension dans les outre-mer, réalisées dans les années 2000. La faisabilité d'avoir recours au réseau des enquêteurs Insee n'a pas abouti, l'Ined sollicitera donc un prestataire de collecte. Un tirage dans les enquêtes annuelles de recensement pourrait être demandé.

Les secondes vagues de deux enquêtes collectées en 2024 passeront au Comité du Label en 2026 :

L'enquête ERFI 2 sur les relations familiales et intergénérationnelles correspond à la participation française au deuxième cycle de l'enquête internationale GGS – Gender and Generation Survey, dont la première vague a été réalisée en 2024. L'échantillon a été tiré dans Fidéli (avec une surreprésentation des déciles extrêmes de niveau de vie et des individus en couple de même sexe), et un appariement aux fichiers administratifs (notamment fiscaux, mais aussi d'emploi) sera réalisé en 2026 (les modalités de réalisation sont inscrites dans une convention signée entre l'Insee, la DGFIP, le CASD et l'Ined). La seconde vague de collecte aura lieu en 2027 et reposera sur un protocole multimode concurrentiel encourageant les individus à répondre sur un mode web, avec possibilité de réaliser les entretiens par téléphone. Un suivi des individus et des établissements ayant répondu à l'enquête a démarré en 2024, et se poursuivra jusqu'à la prochaine vague d'enquête. Cette enquête a obtenu l'avis d'opportunité du CNIS en décembre 2021 et sera présentée au comité du label au printemps 2026.

La première vague de l'enquête FamEmp sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle a été réalisée en 2024. Sa conception s'est faite en concertation étroite avec l'équipe du projet ERFI 2 (voir ci-dessus) car elle porte sur des sujets proches. Ainsi, de façon symétrique, l'échantillon a été tiré dans Fidéli (avec une surreprésentation des déciles extrêmes de niveau de vie et des personnes bénéficiant de l'AEEH, par appariement avec les données CNAF de Fidéli), et un appariement aux fichiers administratifs (notamment fiscaux, mais aussi d'emploi) sera réalisé en 2026. Pour la vague de 2027, un échantillon de rafraîchissement sur les 20-22 ans est prévu. Un pilote est planifié pour le printemps 2026. La collecte aura lieu début 2027 et reposera sur un protocole multimode. Par ailleurs, l'enquête comporte un volet employeur qui est issu des réponses au volet individus pour les établissements de plus de dix salariés dans lesquels les répondants travaillent ; aucun échantillon complémentaire ne sera tiré. Sa collecte aura également lieu en 2027. Un suivi des individus et des établissements ayant répondu à l'enquête a démarré en 2024, et se poursuivra jusqu'à la prochaine vague d'enquête. Cette enquête a obtenu l'avis d'opportunité du CNIS en décembre 2021 et sera présentée au comité du label à l'automne 2026 avec une demande de caractère obligatoire.

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

L'un des chantiers majeurs initié en 2025 concerne les appariements de données issues de fichiers administratifs pour permettre le suivi passif d'individus participant à des enquêtes inscrites dans une temporalité longue, telle que la cohorte Elfe. Une réflexion commune a été engagée avec les cohortes d'adultes en population générale Constances (Inserm) et E3N-Générations (Inserm). Ces appariements permettraient d'ouvrir de nouvelles perspectives pour décrire plus finement et améliorer la connaissance de phénomènes sociaux associés aux inégalités en santé. Plusieurs rencontres avec l'Insee ont eu lieu en 2025 pour en étudier la faisabilité. Le CNIS s'est réuni en juin 2025 et a adopté un cadre de référence pour ces appariements. Des groupes de travail entre les cohortes et Resil ont été mis en place pour aboutir à la présentation mi 2026 d'une base de travail permettant de débuter la demande concrète d'appariement fin 2026.

Un nouveau chantier concerne la Base de données "CLD-Ined" sur le travail des enfants. Cette base est un outil empirique visant à saisir le phénomène du travail des enfants à l'échelle mondiale, dans toute l'étendue permise par les données disponibles. Elle répond à un manque identifié de longue date dans la littérature. Fondée sur des enquêtes spécialisées auprès des ménages, elle regroupe et documente un ensemble d'indicateurs calculés à partir des microdonnées. Ces indicateurs incluent les mesures standards de l'Organisation internationale du Travail (OIT), complétées par l'estimation de leur incertitude statistique, ainsi que de nouveaux indicateurs offrant un niveau de détail plus fin - selon l'âge, le type de travail et le volume horaire - accompagnés d'outils de visualisation destinés à faciliter l'exploitation des données. Cette base répond à une double exigence : contribuer au suivi des standards internationaux tout en soutenant la recherche empirique dans une perspective plus contextualisée.

Depuis vingt ans, l'ONU, la Banque mondiale et l'OCDE produisent -en parallèle- des bases de données bilatérales sur les stocks de migrants internationaux. Elles prennent la forme de matrices croisant pays d'origine et de destination permettant d'estimer le nombre de migrants de chaque origine dans chaque destination. En principe, elles devraient fournir des résultats similaires, mais des recherches préliminaires révèlent de très fortes divergences, mettant en cause la fiabilité de ces données, qui sont pourtant des sources essentielles pour la connaissance des migrations internationales. Le projet ABIMS vise à étudier de façon systématique ces incohérences et leurs conséquences. Ce projet est guidé par 3 objectifs (1) créer une base de données unique (dite ABIMS) assemblant la douzaine de bases existantes pour la période 1960–2024 ; (2) élaborer une méthode statistique pour détecter les valeurs aberrantes, quantifier les écarts entre sources, en modéliser les facteurs explicatifs ; (3) évaluer dans quelle mesure les résultats sur les tendances et déterminants des migrations internationales varient selon les sources.

Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

L'Ined poursuivra sa politique de mise à disposition de ses données d'enquêtes à la communauté scientifique à travers son catalogue de données - DataIned et l'application de commande Quetelet PROGEDO (diffusion de fichiers de production de recherche). Pour chaque nouvelle enquête diffusée, une communication standard sous forme de flyers et mails est également désormais préparée. En 2026, l'Ined souhaite mener une réflexion sur la mise à disposition à la communauté scientifique, de fichiers détaillés tout en respectant au mieux la politique de la science ouverte.

L'Ined poursuivra la création et la diffusion de Fichiers pédagogiques anonymisés (FPA), ne contenant plus de données identifiantes et donc largement accessibles au grand public, sur le modèle des fichiers détails diffusés par le SSP. Ces fichiers, élaborés dans le cadre du projet LifeObs, ont notamment pour objectif l'implémentation de kits pédagogiques sur l'utilisation des données d'enquête.

Une part croissante des ouvrages du fonds de l'Ined, ainsi que les nouveautés sont consultables gratuitement au sein des collections Ined Éditions sur la plateforme OpenEdition Books. Le service des éditions de l'Ined travaille par ailleurs à la rédaction de politiques de données associées aux publications, et de politiques d'auto-archivage. En 2025, le service a créé une nouvelle collection (Premiers résultats d'enquête) afin de diffuser plus rapidement les premiers résultats des enquêtes ; cette collection sera utilisée pour la première fois pour les enquêtes ERFI2 et Familles et employeurs en 2026.

Une mission concernant la valorisation et la gestion des données démographiques, et notamment de la conjoncture démographique, se poursuivra en 2026, dans le but de créer de nouveaux supports (site web, datavisualisation, animations, etc.) permettant de donner à voir et à comprendre ces données. Elle s'articulera avec les travaux de refonte du site web de l'Ined, qui ont démarré en 2024 et dont l'ouverture est prévue mi février.

La mission Science Ouverte (MISO) de l'Ined, qui a ouvert son site web à l'été 2023, continuera en 2026 pour diffuser les bonnes pratiques en termes d'outils, de méthodes, de publications et de données dans le cadre de la Science Ouverte.

Insee : Département de la Démographie (DD)

Orientations pour 2026

Les évolutions en cours ou à venir du recensement de la population répondent à deux objectifs :

- répondre aux besoins statistiques exprimés par les utilisateurs en rénovant le questionnaire logement afin qu'il entre en production lors de l'enquête annuelle de recensement 2027) ;
- améliorer la diffusion des résultats (diffusion de données aux carreaux, avancement d'un an de la diffusion des populations de référence).

Pour ce qui concerne la base de répertoire des personnes physiques (BRPP), l'année 2026 continuera comme 2025 d'être marquée par la poursuite du projet de refonte du système d'information. Après la mise en production fin 2025 des premières API de consultation du RNIPP[10], 2026 sera consacrée au développement du nouvel algorithme d'identification, à l'instruction de l'intégration des filiations dans le RNIPP et de la synchronisation avec les causes de décès. La réflexion sur les chaînes de traitement des données statistiques se poursuivra également avec l'Unité des études démographiques et sociales de la DSDS[11].

Pour ce qui concerne le répertoire électoral unique (REU), les évolutions ne pourront être effectuées qu'après les élections municipales. Il s'agira en premier lieu d'intégrer diverses nouvelles dispositions réglementaires (sur le contrôle de la nationalité et la conservation des données).

Après une répétition générale organisée en 2025, le répertoire de la démographie va produire, en 2026, les univers de référence des individus et des logements pour le millésime 2025. Ils serviront notamment à alimenter la base de sondage des enquêtes ménages. Les retours des premiers utilisateurs et leur comparaison aux enquêtes annuelles de recensement permettront d'en améliorer la qualité pour réduire la sur couverture importante du dispositif actuel.

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Des premiers travaux ont été amorcés fin 2025 et seront poursuivis en 2026 (maquettes et tests du questionnaire, cartographie du territoire, etc.) afin de préparer la **collecte du recensement exhaustif de la population en Polynésie française** qui se déroulera du 2 septembre au 2 octobre 2027.

Afin de décider des modalités du **recensement à Mayotte** à partir de 2027, un bilan du recensement exhaustif de 2025 sera dressé vers la fin du premier trimestre 2026.

Refonte de la feuille logement : sur la base des consultations menées auprès d'utilisateurs des données du recensement (Insee et SSM) et de commissions du Cnis en 2025 ainsi que des résultats du

10 Répertoire national d'identification des personnes physiques
11 Direction des Statistiques démographiques et sociales de l'Insee

test quantitatif mené en octobre 2025, une nouvelle version de la nouvelle feuille logement a été actée par le comité directeur de l'Insee et approuvée par le bureau du Cnis en décembre 2025. Les développements seront ainsi engagés en 2026 en vue d'une mise en production pour l'enquête annuelle de recensement 2027. (Cnerp n° 5)

Refonte de la collecte des communautés : la collecte des communautés est actuellement réalisée en priorité *via* des questionnaires papier. En revanche, lorsque les résidents ne peuvent ou ne veulent pas répondre au questionnaire du recensement, le responsable de la communauté fournit alors les informations sur les résidents. Une nouvelle application permettant aux responsables des communautés de renseigner directement et de manière sécurisée ces informations nécessaires au recensement sera développée en 2026 et expérimentée par quelques établissements régionaux de l'Insee pour l'enquête de recensement 2027 en vue d'une généralisation de son utilisation à l'enquête de recensement 2028.

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Depuis septembre 2025, le département de la démographie est responsable des univers de référence des individus et des logements dans le cadre de la mise en production du projet Résil. (Cnerp n°4) L'objectif est de fournir une photographie des logements présents sur le territoire au 1er janvier ainsi que des personnes résidentes à cette date. La production des univers de référence s'appuie sur l'appariement des sources alimentant le répertoire Résil. Un premier univers de référence a été produit sur 2024 à des fins de tests. À partir du millésime 2025, les univers de référence seront utilisés dans les productions statistiques de l'Insee (base de sondage des enquêtes ménage, recensement de la population, études sur les revenus...). L'examen de la qualité de cette première version en production des univers de référence sera un enjeu de l'année 2026 au vu des premiers retours des utilisateurs et d'une confrontation avec les données des enquêtes annuelles de recensement.

Chaque année, un **appariement** est réalisé entre les **enquêtes annuelles de recensement et les données fiscales**. Ses finalités sont multiples allant d'un besoin de géocodage à une récupération de variables auxiliaires pour des besoins d'imputation (production de données carroyées, correction de la non-réponse) à l'alimentation de relances téléphoniques sur les opérations de post-collecte de l'enquête de recensement. En 2026, ces appariements permettront de préparer la substitution de données recueillies sur la feuille de logement qui ne seront plus posées à partir de 2027 par des variables issues des données fiscales (cas de la période de construction).

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

En collaboration avec l'Unité des études démographiques et sociales de la DSDS, une analyse de la qualité de la collecte des **données sur les Pacs**[12] auprès des communes et des notaires est en cours en 2026.

En réponse à des demandes répétées d'élus et pour répondre aux demandes européennes de raccourcir les délais pour la production des données démographiques, le département de la démographie va modifier le calendrier de publication des produits de diffusion du recensement. Ainsi, la production des populations de référence et des indicateurs socio-démographiques tirés du recensement de la population seront disponibles une année plus tôt. Ce gain de fraîcheur est obtenu par un aménagement des

12 Pacte civil de solidarité

méthodes d'estimation du recensement dont les impacts ont été présentés dans un groupe de travail de la Cnerp. Cette évolution impliquera que les populations de référence du millésime 2025 publiées en décembre 2026 se substitueront aux populations de référence du millésime 2023 authentifiées l'année précédente. Par ailleurs, les indicateurs démographiques du recensement du millésime 2025 seront publiés en juin 2027 et remplaceront ceux du millésime 2023 publié un an auparavant.

Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La **diffusion en ligne des décès nominatifs** sera revue en 2026 en lien avec la Dinum (data.gouv).

La diffusion de données aux carreaux mise en place sur les données du RP 2021 pour répondre au règlement européen (*Census* 2021) va reprendre en 2026 sur le millésime 2023. Par ailleurs l'intégralité de la diffusion nationale du RP passera par le biais du catalogue de données Mélodi. Les produits de diffusion actuels seront repris. Des jeux de données correspondant aux données du dossier complet et des tableaux détaillés sera par ailleurs mis à disposition par l'intermédiaire d'une API accessible sur le site de l'Insee.

Insee : Département des ressources et conditions de vie des ménages (DRCVM)

Orientations pour 2026

Le programme de travail du DRCVM est fortement lié au calendrier des travaux sur les enquêtes ménages. L'année 2026 sera notamment marquée par la collecte de deux grosses enquêtes apériodiques : Emploi du temps, dont la collecte a commencé en septembre 2025, et Budget de Famille dont la collecte a commencé en janvier 2026. Parmi les enquêtes annuelles, l'année 2026 correspond à la première étape de la bascule de l'enquête SRCV dans les outils de la filière et à un changement de protocole de l'enquête TIC ménages, qui est renommée Enquête sur les usages du numérique. En 2026, les travaux d'aval sur l'enquête Sans Domicile 2025 se poursuivront, pour une diffusion des résultats au second semestre, de même que les travaux de préparation de l'enquête sur les Revenus et les conditions de vie des jeunes (ENRJ) de 2027.

Concernant les données administratives, les travaux sur la base de la propriété foncière (BPF) se poursuivront : après la partie détention finalisée en 2025 avec la première diffusion des données en octobre, on mettra en place la valorisation des biens immobiliers. Les travaux sur la détention des entreprises (Fidélipro) se poursuivront également, avec le D2E[13]. Ces deux projets alimenteront, entre autres, la refonte de l'enquête Histoire de vie et Patrimoine, dont le prochain millésime est prévu en 2029.

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

En 2026, les équipes seront pleinement mobilisées pour assurer le succès des enquêtes Emploi du Temps (EDT) et Budget des Familles (BDF), deux enquêtes majeures actuellement en cours de collecte. Lancée le 1er octobre 2025, l'enquête EDT se poursuivra jusqu'en septembre 2026, tandis que l'enquête BDF, débutée le 1er janvier 2026, s'achèvera en décembre. Ces deux enquêtes représentent un défi opérationnel et méthodologique de premier plan, tant par leur ampleur que par leur complexité.

L'année sera marquée par une triple priorité : en premier lieu, garantir la fluidité et la qualité de la collecte en cours. En deuxième lieu, permettre la réalisation de post-enquêtes à la suite de la collecte. En troisième lieu, avancer de manière proactive sur les travaux en aval. Cela inclut l'avancée des travaux de saisie, codification et d'apurement des données, mais également l'avancement de travaux méthodologiques (pondérations, imputations, analyse des effets de mode).

Pour l'enquête BDF, un test pilote sera également déployé en fin d'année, afin d'anticiper et de préparer l'édition 2030.

En 2026, la préparation de l'édition 2027 de l'enquête nationale sur les Ressources des jeunes (ENRJ) se poursuivra **[DQS. 6]**. Cette enquête, menée en co-maîtrise d'ouvrage par l'Insee et la Drees,

13 Département des études économiques de l'Insee

concernera les jeunes âgés de 18 à 26 ans, en France métropolitaine et dans les quatre départements et régions d'outre-mer (DROM) historiques. En 2026, les travaux consisteront à choisir un protocole adapté pour les jeunes résidant en communautés et à définir le questionnaire, à la suite des concertations menées avec le comité scientifique. Une attention particulière sera portée à l'adaptation du dispositif aux spécificités des DROM. L'objectif sera de finaliser la méthodologie et d'organiser un nouveau test au quatrième trimestre 2026, afin de valider le questionnaire et le protocole complet de l'enquête.

L'année 2026 verra la poursuite des travaux statistiques aval de l'enquête auprès des personnes fréquentant les services d'aide, dite enquête Sans-domicile, après une collecte réussie au deuxième trimestre 2025. Il s'agira notamment de finaliser les travaux d'apurement et de pondération de l'enquête et de préparer la publication des premiers résultats, prévue d'ici la fin de l'année 2026.

Pour ce qui concerne les enquêtes régulières, en 2026, l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC), désormais rebaptisée enquête sur les usages du numérique, entrera dans une nouvelle phase avec la mise en œuvre d'un nouveau protocole, multimode séquentiel (Internet, papier, téléphone), qui permettra d'augmenter encore la qualité des données. L'enquête évoluera vers un échantillonnage direct des individus, et non plus des ménages. L'enjeu principal de l'année consistera à finaliser la préparation de la collecte et à adapter l'ensemble des chaînes de traitement en aval, notamment les processus de pondération et de calage, et vérifier l'absence d'effet de mode. Ces ajustements sont essentiels pour garantir la robustesse des résultats et la comparabilité des données dans le temps.

La collecte du dispositif annuel Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) bascule en 2026 dans les nouveaux outils de la filière d'enquête (premières interrogations effectuées en face-à-face et réinterrogations par téléphone). Les outils n'étant pas complètement à la cible pour les fonctionnalités nécessaires à une gestion optimale de l'enquête, une deuxième phase est attendue pour 2027, qui sera préparée à la fin du premier semestre 2026 par l'intégration en tests des nouvelles fonctionnalités qui auront été développées par la filière. La bascule de la collecte dans les outils de la filière a par ailleurs pour conséquence en 2026 une refonte des chaînes traitement aval de l'enquête, pour s'adapter aux données (nouveaux formats et contenus) en sortie de collecte : données remises en collecte et constitution des fichiers de diffusion.

Des travaux sont en cours pour étendre la production de l'enquête sur les Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) à La Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Guadeloupe et analyser la qualité des revenus mesurés. Cette analyse est menée en comparant plusieurs millésimes pour étudier la qualité de la mesure des évolutions des revenus et statuer sur une éventuelle diffusion de ces résultats et son degré de détail. **[AVG. 8]**

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Dans le cadre des travaux de refonte de l'enquête Histoire de Vie et Patrimoine (HVP) en vue de la collecte 2029 :

- sur le volet patrimoine immobilier, la base de la propriété foncière a été mise à disposition au CASD en 2025. En 2026, les travaux sur la valorisation des biens continueront en explorant différentes méthodes : modélisation économétrique ou *machine learning* à partir des prix des ventes (données DVF). Ces bases seront appariées avec les données de l'enquête HVP 2023 afin de voir si on retrouve les répondants à l'enquête et de comparer leurs réponses avec le contenu des bases administratives. L'ensemble de ces travaux permettront d'estimer le patrimoine immobilier des ménages ;

- sur le volet patrimoine professionnel, les travaux d'exploitation des liasses fiscales des entreprises et de Lifi se poursuivront avec le D2E pour aboutir dans l'année (projet Fidélipro). Il s'agit d'identifier les entreprises possédées par chaque individu et de les valoriser pour constituer une base exhaustive. Pour l'enquête HVP, il sera ensuite nécessaire de distinguer la possession d'entreprises selon que le ménage est « dirigeant » (situation qui correspond au « patrimoine professionnel » selon le concept de l'enquête HVP) ou non (« patrimoine financier » selon le concept de l'enquête HVP) ;
- sur le volet patrimoine financier, les travaux dépendront de la réception des fichiers Ficovie (assurance vie) et Ficoba (détention des comptes et des livrets bancaires) détenus par la DGFiP. Les échanges se poursuivront. Les données de la base « Information sur l'épargne retraite (IER) » du groupement d'intérêt public (GIP) Union Retraite pourraient éclairer la détention de produits d'épargne retraite ; cette piste pourra être explorée selon les conclusions de la Drees qui expertise actuellement ces données ;
- sur le calendrier rétrospectif d'activité, le RGCU (répertoire de gestion des carrières unique) de la Cnav ou le panel POTE constitué par le D2E de l'Insee pourraient permettre d'alléger le questionnaire. Les échanges devront être initiés à ce sujet.

La production du fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli) se fera à partir de l'offre d'enrichissement de Résil.

En 2026, suite aux travaux sur l'appariement entre les millésimes 2022 de l'ERFS et de la Base Tous Salariés pour compléter les ERFS des revenus partiellement exonérés des stages, apprentissages et des jobs étudiants, les analyses se poursuivront sur les concepts de salaire à retenir et la façon dont ces informations complémentaires pourraient être intégrées à terme dans les chaînes de production.

Concernant Filosofi, après un millésime 2022 qui n'avait pas été diffusé pour cause de qualité insuffisante des données administratives, l'objectif de l'année 2026 est de finaliser la production du millésime 2023 et d'en assurer la diffusion, même si les données seront moins détaillées que pour le millésime 2021.

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les travaux de rebasage de l'indice des prix des logements anciens (IPLA) se poursuivront en lien avec les Notaires. Il s'agira aussi d'expertiser le niveau de diffusion géographique.

Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Début des appariements de l'enquête SD	Enquête SD2025	Insee-Drees	Fichiers sociaux et fiscaux	Dgfip, et organismes de sécurité sociale	Champ du fichier 1
Début des appariements de l'enquête EDT	Enquête EDT 2025-2026	Insee	Fichiers sociaux et fiscaux	Dgfip, et organismes de sécurité sociale	Champ du fichier 1

Début des appariements de l'enquête BDF	Enquête BDF 2026	Insee	Fichiers sociaux et fiscaux	Dgfip, et organismes de sécurité sociale	Champ du fichier 1
Début des appariements de l'enquête BDF	Enquête BDF 2026	Insee	RSVERO	Sdes	Champ du fichier 1
Tests d'appariements de l'enquête ENRJ	Test ENRJ 2025	Insee	Fichiers sociaux et fiscaux	Dgfip, et organismes de sécurité sociale	Champ du fichier 1
Tests d'appariements de l'enquête ENRJ	Test ENRJ 2025	Insee	Base Non Salariés Base Tous Salariés	Insee	Champ du fichier 1
Tests d'appariements de l'enquête ENRJ	Test ENRJ 2025	Insee	Sise	Sies	Champ du fichier 1
Tests d'appariements de l'enquête ENRJ – situation 1 à 3 ans avant l'enquête	Test ENRJ 2025	Insee	Fideli /Résil	Insee	Champ du fichier 1
Construire un lien de propriété entre les locaux connus par l'administration fiscale et les individus (base de la propriété foncière)	Majic 2025	DGFiP	Fidéli	Insee	Champ du fichier 1
Identifier les propriétaires de sociétés dans Fidélipro, et les propriétaires de logements via des SCI pour la base de la propriété foncière	RBE (registre des bénéficiaires effectifs)	Inpi	Fideli	Insee	Champ du fichier 1
Identifier les personnes décédées dans la base de la propriété foncière	Majic RBE	DGFiP INPI	Fichier des personnes décédées	Insee	Champs des fichiers 1
Comparer les données HVP et les données de la base de la propriété foncière	Enquête HVP 2023-2024	Insee	Base de la propriété foncière	Insee	Champ du fichier 1
Double production de	ERFS 2025	Insee	Fichiers	Dgfip, et	Champ du fichier 1

l'ERFS 2025 (service d'enrichissement Profiam / chaîne de production actuelle Rapsodie)			sociaux et fiscaux	organismes de sécurité sociale	
Etudier le niveau de vie des micro-entrepreneurs	ERFS 2021 à 2023	Insee	Base Non salariés	Insee	Champ du fichier 1

Insee : Département Prix à la consommation et enquêtes ménages (DPCEM)

Orientations pour 2026

L'Insee poursuit la production de l'indice des prix à la consommation (IPC) et de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), diffusés chaque mois sous forme provisoire puis définitive.

L'année 2026 est celle du passage à la base 2025 de l'IPC et de l'IPCH, à partir de la diffusion des indices du mois de janvier. Cette échéance relève du règlement européen n° 2016/792 du 11 mai 2016, qui prévoit un changement de base tous les dix ans ou en cas de changement méthodologique important.

Le passage à la nouvelle base de l'IPC et de l'IPCH inclut un changement de nomenclature, avec le passage à la nomenclature européenne des fonctions de consommation deuxième version (eCOICOPv2). Du point de vue méthodologique, l'Insee a poursuivi l'adaptation des sources utilisées à l'évolution de la consommation avec davantage de relevés sur internet, et notamment l'utilisation de données moissonnées sur internet (*webscraping*) pour les prix dans l'hôtellerie.

Les travaux préparatoires à la prochaine enquête de comparaison spatiale des prix, prévue en 2028, débuteront à la fin de l'année 2026.

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Fin 2026, débuteront les travaux préparatoires à la prochaine enquête de comparaison spatiale des prix prévue en 2028. Cette enquête contribue directement à satisfaire l'avis de moyen terme de la commission Territoires « **TRT** 9. Mieux connaître les prix et la consommation à des niveaux infranationaux ».

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Des travaux méthodologiques sont en cours pour étendre l'utilisation des données de caisse, avec comme objectifs de couvrir le champ des *hard discounters* et celui des supérettes.

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les travaux sur le changement de base de l'indice des prix à la consommation (IPC) et de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) conduisent à la diffusion de l'indice en nouvelle base à partir de janvier 2026.

Le changement de base et son échéance découlent des obligations européennes. Le règlement européen n° 2016/792 du 11 mai 2016 prévoit un changement de base tous les dix ans ou en cas de changement méthodologique important. Or dix années s'étaient écoulées depuis la mise en place de l'indice en base 2015 et la nouvelle nomenclature européenne des fonctions de consommation (eCOICOPv2) est désormais utilisée.

La taille de l'échantillon de relevés de prix par internet est accrue pour prendre en compte la hausse de ce mode de consommation. L'échantillon d'agglomérations pour les relevés de prix de terrain en France métropolitaine est revu pour prendre en compte la répartition des relevés de prix liée à l'introduction des données de caisse dans le calcul de l'indice depuis 2020 et l'évolution du tissu commercial ; il comprend 87 agglomérations. Enfin, le champ de la consommation suivi par des relevés moissonnés sur internet (*webscraping*) a été étendu à la mesure des prix de l'hôtellerie.

Par ailleurs, avec l'apport d'un *grant* européen, l'Insee débute des travaux pour documenter l'effet du traitement des remplacements de produits (« effet qualité ») et contribuer ainsi en partie à l'orientation « **AVG** 6. Mieux éclairer les débats sur les mesures de l'inflation et du niveau de vie ». Il engage également des travaux sur les évolutions de prix par niveau de gamme en utilisant les données de caisse, ce qui contribuera à satisfaire l'orientation de moyen terme « **DQS** 2. Mieux appréhender les liens entre l'inflation et l'évolution des modes de vie et de consommation des ménages ».

Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Depuis l'indice de janvier 2026, la diffusion de l'indice des prix à la consommation utilise l'outil Melodi mis en place par l'Insee. Cette diffusion inclut les différents regroupements conjoncturels et séries spécifiques, dont les indices par catégorie de ménages pour éclairer les impacts différenciés de l'inflation selon la situation financière des ménages, leur composition, etc. (avis de moyen terme « **AVG** 6. Mieux éclairer les débats sur les mesures de l'inflation et du niveau de vie »). Les séries en base 2025 sont rétropolées.

Parallèlement à la diffusion des publications et des séries chronologiques détaillées, une attention particulière est portée à la communication explicative à caractère pédagogique accessible au grand public sur l'inflation et les concepts de l'IPC et de l'IPCH (interventions dans les médias, billets de blogs, vidéos pédagogiques, etc.). Un billet de blog a notamment été diffusé à l'occasion du passage à la base 2025 (En janvier 2026, l'indice des prix fait peau neuve !).

La documentation méthodologique a été actualisée pour prendre en compte le passage à la base 2025 et sera enrichie. L'ensemble des outils de diffusion sont également mis à jour à cette occasion : convertisseur franc-euro et série longue d'inflation, page « Réviser une pension alimentaire », simulateur d'inflation personnalisé.

Insee : Unité des études démographiques et sociales (UEDS)

Orientations pour 2026

Un nouveau règlement (UE) 2025/2458 relatif aux statistiques européennes sur la population et le logement (ESOP) a été adopté fin 2025 et entrera en vigueur à partir de 2028. Les règlements d'exécution de l'UE au titre de l'ESOP sont, quant à eux, en cours d'élaboration. Afin d'être en mesure de répondre à ce nouveau règlement, plusieurs travaux méthodologiques devront être entamés dès 2026, en collaboration étroite avec le Département de la Démographie à l'Insee. En particulier, un appariement des enquêtes annuelles de recensement (EAR) et des données administratives du DSED[14] sur les titres de séjour est envisagé, *via* le CSNS, sous réserve de l'avis d'opportunité du Cnis (à venir courant 2026), afin d'expertiser la qualité de mesure des entrées à partir des EAR et la possibilité d'estimer un modèle de flux mensuels d'entrées sur le territoire **[CNERP 5]**.

En 2026, un nouvel exercice de **projections nationales de population** sera réalisé, selon un calendrier avancé, avec la diffusion des résultats début juin 2026 pour alimenter notamment le prochain rapport du Conseil d'orientation des retraites. En matière d'**études démographiques**, au-delà des nombreuses diffusions et études récurrentes, des études ponctuelles seront réalisées, parmi lesquelles on peut citer une étude sur l'évolution du calendrier des naissances au fil des générations prévues pour la fin de l'année, de même qu'une étude sur la fécondité des hommes.

L'année 2026 sera par ailleurs consacrée à la préparation des données (apurement, redressement, pondération, codification, appariements), aux expertises méthodologiques (notamment liées au passage au multimode de l'enquête) et au lancement des exploitations de l'**enquête Familles [DQS 10]**. Ces travaux sont réalisés dans le cadre d'un groupe d'exploitation réunissant des administrations et des chercheurs (Ined, Drees, Cnaf, SSM Culture…). L'objectif est de publier de premiers résultats au 1er trimestre 2027, et de mettre les données individuelles à disposition au CASD dans la foulée. Une étude méthodologique sur l'impact des modalités de contact sur le taux de réponse sera présentée au 14e colloque francophone sur les sondages.

Des travaux seront conduits pour expertiser les données sur les pactes civils de solidarité (**pacs**) et les ruptures de pacs **[DQS 10]**, qui ne donnent actuellement lieu à aucune valorisation statistique et la **refonte de la chaîne de traitement des bulletins d'état civil** (naissances, décès, mariages) sera initiée. Un projet de **refonte de l'échantillon démographique permanent (EDP)** sera également initié. Les premiers travaux relatifs à l'**enquête Participation électorale de 2027** débuteront au deuxième semestre 2026.

S'agissant des **questions migratoires**, les études porteront en 2026 sur les couples mixtes, les binationaux et la ségrégation résidentielle des immigrés.

L'**édition 2026 de *France Portrait social*** accueillera la thématique Femmes-Hommes, l'égalité en question, avec une vue d'ensemble rédigée par l'unité et des dossiers émanant de la statistique publique. Le bilan des mesures socio-fiscales de l'année 2025 sera publié au second semestre 2026 dans un *Insee Analyses*.

14 Département des statistiques, des études et de la documentation, SSM Immigration

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Les travaux aval de l'**enquête Familles 2025** se poursuivront **[DQS 10]**.

Les premiers travaux relatifs à l'**enquête Participation électorale de 2027** débuteront au deuxième semestre.

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

En 2026, les données individuelles des pacs (contractualisations et dissolutions) seront expertisées. En fonction du résultat de ces expertises, des travaux pour élaborer une chaîne de traitement et une nouvelle source statistique sur le sujet pourront être initiés.

À partir de l'automne 2026, des travaux seront entrepris pour refondre la chaîne de traitements statistiques des données d'état civil (naissances, décès, mariages)

De premiers travaux de réflexion en vue d'une refonte de l'échantillon démographique permanent (EDP) seront entrepris en 2026, pour un lancement effectif qui pourrait débuter à l'automne 2027.

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

L'année 2026 sera consacrée à la préparation des données (apurement, redressement, pondération, codification, appariements), aux expertises méthodologiques (notamment liées au passage au multimode de l'enquête) et au lancement des exploitations de l'**enquête Familles [DQS 10]**. Ces travaux sont réalisés dans le cadre d'un groupe d'exploitation réunissant des administrations (Drees, Cnaf, SSM Culture…) et des chercheurs (Ined notamment), installé fin janvier 2026. L'objectif est de publier de premiers résultats au 1er trimestre 2027, et de mettre les données individuelles à disposition au CASD dans la foulée. Une étude méthodologique sur l'impact des modalités de contact sur le taux de réponse sera présentée au 14e colloque francophone sur les sondages (SFDS).

Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Comparaison des entrées sur le territoire à partir des enquêtes annuelles de recensement et	Enquête annuelle de recensement	Insee	Délivrances de titres de séjour issues du système AGDREF	DSED	Union des deux champs

des primo-délivrances de titres de séjour et expertise de la mesure des entrées					
Enrichissement de l'enquête Familles 2025	Enquête Familles 2025	Insee	Fideli, Filosofi, POTE	Insee	Champ de l'enquête Familles
Enrichissement de l'enquête Familles 2025	Enquête Familles 2025	Insee	Bulletins statistiques d'état civil sur les naissances	Insee	Champ de l'enquête Familles
Enrichissement de l'enquête Familles 2025	Enquête Familles 2025	Insee	Base tous salariés	Insee	Champ de l'enquête Familles
Enrichissement de l'enquête Familles 2025	Enquête Familles 2025	Insee	Base non salariés	Insee	Champ de l'enquête Familles
Enrichissement de l'enquête Familles 2025	Enquête Familles 2025	Insee	Données Cnaf (Aripa, Cristal)	Cnaf	Champ de l'enquête Familles

Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes)

Orientations pour 2026

En 2026, l'Irdes poursuivra en priorité la consolidation, l'exploitation et la valorisation de la 4e édition de l'enquête *Protection Sociale Complémentaire d'Entreprise* (PSCE), recentrée sur la prévoyance (décès, incapacité, invalidité, dépendance) dans un contexte de besoin accru de connaissances sur ces risques.

L'année 2026 sera ainsi consacrée à la finalisation du dispositif statistique (contrôles, redressements, documentation) et à la production des premiers résultats soulignant les caractéristiques des couvertures et leurs disparités selon les secteurs, les tailles d'établissement et les territoires, tout en maintenant un éclairage sur la complémentaire santé collective.

Sur le plan opérationnel, l'Irdes engagera :

- la clôture et la sécurisation des données d'enquête (contrôles de cohérence, traitement de la non-réponse, pondérations, documentation méthodologique) afin de garantir la robustesse et la comparabilité des résultats avec les éditions antérieures ;
- la mise en œuvre des appariements administratifs prévus, notamment avec le SNDS pour enrichir l'analyse (sous réserve des autorisations et conditions d'accès), afin de mieux documenter les profils de salariés concernés et d'explorer des liens entre dispositifs de couverture et recours/trajectoires de soins ;
- la diffusion des premiers résultats : publications IRDES, communications dans les instances ad hoc, et poursuite du renforcement des produits de diffusion (possiblement via podcasts) pour accroître l'accessibilité des enseignements.

Cette 4e édition de PSCE a vocation à constituer une référence statistique sur la prévoyance en entreprise dans le secteur privé, en comblant un déficit de connaissances identifié et en fournissant des résultats directement mobilisables pour l'analyse et le débat public.

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

En 2026, les principaux projets nouveaux porteront sur la mise en production statistique des données issues de la 4e édition de l'enquête *Protection sociale complémentaire d'entreprise* (PSCE), ainsi que sur leur enrichissement par appariement avec des données administratives, afin de produire des informations inédites sur la prévoyance en entreprise dans le secteur privé.

Objectifs (démarrage en 2026)

- Finaliser la mise en qualité des données issues de la collecte 2025 (contrôles, traitements, pondérations, documentation).

- Produire les premiers résultats descriptifs sur les dispositifs de prévoyance et, en complément, de complémentaire santé collective dans le secteur privé.
- Mettre en œuvre l'enrichissement des résultats par appariement avec des données administratives, afin de disposer d'informations combinant garanties collectives déclarées par les établissements et consommation de soins des salariés.

Éléments de contexte

- Enquête menée auprès des établissements du secteur privé, administrée par internet en 2025.
- Enquête labellisée d'intérêt général et de qualité statistique avec proposition de caractère obligatoire (20 novembre 2024).
- Les appariements envisagés mobilisent notamment le *Système national des données de santé* et seront conduits dans le respect du Règlement général sur la protection des données et des règles nationales applicables à ce système (autorisations requises).

Calendrier prévisionnel

- 2026 :
    - 1er semestre apurement, traitements statistiques et premières exploitations ;
    - 2ème semestre : préparation des supports de diffusion des premiers résultats.

Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Poursuite de la collection de podcasts Irdes

En 2026, l'Irdes poursuivra le développement de sa collection de podcasts, afin de renforcer la lisibilité et l'accessibilité de ses résultats auprès d'un public élargi (décideurs, praticiens, grand public informé).

La série continuera de proposer, à un rythme trimestriel, des épisodes thématiques articulant résultats d'études, éclairages méthodologiques et enjeux de politique de santé. La collection s'est déjà enrichie début 2026 avec la publication du podcast n°7.

Parmi les épisodes programmés en 2026, l'un sera consacré à la question : « Comment mieux transférer les résultats de la recherche vers la décision publique ? »

Page : Irdes podcast

Santé publique France

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Projets majeurs dont l'instruction se poursuit en 2026 :

- **Albane :** enquête sur la santé, la biosurveillance, l'alimentation et la nutrition ; l'enquête a été présentée au comité du Label en mars 2025. Le 1er cycle a été lancé en juin 2025, la collecte se terminant fin 2026.
- **Enquête sur la santé en Guyane intérieure :** suite à l'obtention de financements, la mise en œuvre de cette enquête a été actée fin 2024. Cette enquête a été présentée pour avis d'opportunité au CNIS en 2024. Le calendrier prévisionnel prévoit une conception de l'enquête en 2025, une étude pilote à Saint-Laurent-du-Maroni au T3 2026, et un lancement de la collecte en 2027.
- **Baromètre de Santé publique France :** l'édition de 2026 de cette enquête (bisannuelle) a été présentée au CNIS en novembre 2025, et a obtenu un avis de conformité du comité du Label en janvier 2026. La collecte démarrera en mars 2026.
- **Fusion des enquêtes sur la corpulence des enfants âgés de 7 à 9 ans scolarisés en classes de CE1 et CE2 et de l'enquête Enabee :** l'enquête sur la corpulence a obtenu un avis favorable de la Commission Démographie et Questions Sociales du CNIS du 26 novembre 2024. Les objectifs de l'étude étaient de : décrire les prévalences de surpoids et d'obésité chez les enfants de 7 à 9 ans scolarisés en France en 2025, selon le protocole recommandé par COSI (The WHO European Childhood Obesity Surveillance Initiative) et l'ECOG (European Childhood Obesity Group) ; Analyser leurs évolutions depuis 2000, 2007 et 2016 ; Identifier les déterminants sociaux, démographiques et comportementaux du surpoids, de l'obésité, de l'activité physique et de la sédentarité dans cette classe d'âge. Ces objectifs sont maintenus mais le protocole va être revu pour fusionner cette enquête avec l'enquête Enabee (étude nationale sur le bien-être des enfants). L'étude Enabee, dans son édition 2022 en France hexagonale, avait reçu un avis favorable de la Commission Démographie et Questions Sociales du CNIS (avis n° 85/H030) et du comité du Label (N° 2022_11193_DG75-L002). Ainsi cette nouvelle enquête reprendra les objectifs des deux enquêtes sur la population des enfants de scolarisés du CP au CM2 en France hexagonale.

Cette fusion permettra à Santé publique France d'avoir une seule enquête en milieu scolaire, mutualisant ainsi les moyens humains et financiers de Santé publique France. Cela permettra aussi de limiter les sollicitations des écoles, des enfants et des familles et également des différents services de l'Education nationale. Enfin, la réalisation en une seule enquête multithématiques permettra une synergie entre les différents sujets investigués par l'enquête. Cette enquête est actuellement planifiée pour une collecte des données courant 2028 et un passage au CNIS fin 2026. Ces travaux s'inscrivent dans plusieurs avis du moyen terme 2024-2028 du Cnis : avis généraux 3, 4, 5 et 11, DQS3, DSQ6, EDD10, SERPU1, SERPU2 et Ter2.

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Poursuite des projets d'exploitation de l'EDP-Santé déposés au Comité du secret statistique

- Surveillance épidémiologique de la santé des personnes sans emploi ; l'accès a été ouvert en 2025, les analyses ont débuté et devraient s'étendre jusqu'en 2029
- Surveillance épidémiologique de l'état de santé des travailleurs selon l'activité professionnelle : en 2024 les autorisations CSS et CNIL ont été obtenues et le conventionnement DREES qui a permis une mise à disposition des données dans CASD début 2025 Le protocole d'étude a été publié en mars 2025. Les analyses sur l'incidence des syndromes coronariens aigus selon le secteur d'activité économique sont en cours en vue d'une publication des résultats en 2026.

Appariement des données professionnelles (Cnav) :

- Surveillance épidémiologique des travailleurs dans le cadre du programme Santé Post-Incendie 76 (incendie Lubrizol-NL Logistique) : l'objectif est d'identifier une éventuelle augmentation d'un indicateur de santé parmi les travailleurs exposés. La constitution de la cohorte est en cours (mai 2023-mars 2024) avec l'aide de différents acteurs dont la Cnav. **L'appariement des données professionnelles au SNDS est prévu courant du 1er trimestre 2026 (report de calendrier).**

Projet d'exploitation des données de l'enquête autonomie de la DREES dans le cadre du programme avancée en âge et en santé : accès aux données effectif fin 2024 ; Le premier article qui concerne les pathologies ostéoarticulaires sera soumis prochainement. Une demande d'accès aux données de l'enquête appariées au SNDS est par ailleurs en cours (objectif fin 2026).

Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT)

Orientations pour 2026

Créé en 1993, l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) est un groupement d'intérêt public (GIP), à durée indéterminée, constitué entre onze ministères et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), représentant l'État, et la Fédération nationale des observatoires régionaux de santé (FNORS). Le GIP est reconnu comme un opérateur public de l'État. Sa tutelle administrative est assurée par la MILDECA (programme 129 – Direction de l'action gouvernementale). Par ailleurs, l'OFDT est le correspondant national de l'Agence européenne des drogues (European Union Drugs Agency / EUDA). Depuis le 1er juillet 2020, le périmètre d'observation de l'OFDT inclut également les jeux d'argent et de hasard (JAH).

Dans la continuité du programme 2022-2024, la production scientifique de l'OFDT programmée pendant la période 2025-2027 prend en compte les objectifs et les priorités fixés par la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives (SIMCA) 2023-2027. Il s'inscrit en cohérence avec les déclinaisons opérationnelles de cette stratégie telles que prévues par les plans nationaux concourant à la lutte contre les drogues et les conduites addictives portés par les membres du GIP, notamment le programme national de lutte contre le tabac. Ce COP s'articule également avec le plan gouvernemental de lutte contre la criminalité organisée, la stratégie et le plan d'action de l'Union européenne en matière de drogues pour la période 2021-2025 ainsi qu'avec le mandat de l'Agence européenne des drogues (EUDA) et plus spécifiquement les objectifs fixés au Réseau européen d'information sur les drogues et les toxicomanies (REITOX).

Le programme de travail de l'OFDT s'organise autour de cinq axes de travail : assurer une mesure régulière des usages et des comportements ; offrir une description fine des trajectoires et des parcours de soins des usagers de drogues ; améliorer la connaissance des marchés des drogues ; rendre compte des conséquences socio-sanitaires des usages et des réponses publiques ; assurer une veille des phénomènes de demande et d'offre de drogues et des réponses publiques, dans une perspective internationale.

L'Unité DATA de l'OFDT composé de 8 chargés d'études statisticiens assure la mise en œuvre des enquêtes statistiques et épidémiologiques de l'Observatoire définies dans le programme de travail.

Sur la période 2025-2027, l'OFDT mettra en œuvre les enquêtes statistiques suivantes :

- EROPP (Enquête sur les représentations, les opinions et les perceptions des Français sur les drogues) auprès de la population générale âgée de 18-75 ans, programmée à partir du 2e trimestre 2026 ;
- ESSPRI (enquête sur la santé et les substances en prison) auprès des personnes détenues majeures, en cours ;
- ACCES auprès des usagers des Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues, en cours ;
- ESCAPAD (Enquête sur la santé et les consommations lors de la journée défense et citoyenneté) auprès des adolescents de 17 ans, programmée en 2027 ;

Par ailleurs, l'OFDT contribuera à la réalisation de l'enquêtes EnCLASS (Enquête nationale en collèges et en lycées chez les adolescents sur la santé et les substances) dont le terrain aura lieu entre avril et juin 2026.

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

1) **Déploiement de l'enquête ACCES.** Il s'agit d'une nouvelle enquête auprès des usagers de Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (Caarud). Il n'existe plus actuellement en France d'enquête régulière fournissant des éléments actualisés concernant le profil sociodémographique des usagers de CAARUD, leurs usages de substances (niveaux de consommation et sévérité des troubles de l'usage), leurs contextes de consommation, leur accès aux soins et leur parcours de soins, leurs troubles psychiatriques co-occurrents et autres comorbidités médicales dont la prévalence d'infections virales (VHC, VIH). L'objectif de l'enquête ACCES est de piloter et valider un nouveau dispositif d'enquête quantitative nationale auprès de la population des Caarud dans la perspective de développer un dispositif pérenne d'observation. L'enquête pilote concernera environ 2000 usagers de Caarud au cours du premier trimestre 2026. Elle repose sur un questionnaire anonyme autoadministré sur tablette encadré par des enquêteurs professionnels au sein d'une cinquantaine de structures qui auront été sélectionnées aléatoirement.

2) **Renouvellement de l'enquête ESSPRI**. Dans le prolongement de l'enquête ESSPRI 2023, et pour faire suite à un intérêt renouvelé manifesté par les administrations concernées (Direction Générale de la Santé, Direction de l'Administration Pénitentiaire, Mildeca), l'OFDT réalisera en 2025-2026 un second volet national de l'enquête ESSPRI. Cette enquête réalisée auprès des personnes détenues vise à connaître la prévalence et les modalités d'usage des drogues et substances psychoactives en détention, et à proposer des comparaisons avec les données de santé et niveaux d'usage de drogues observés dans la population générale. Ce second volet national permettra de consolider et valider le protocole de l'enquête qui a vocation à devenir pérenne. Cette deuxième vague nationale portera sur un échantillon aléatoire de détenus légèrement plus important que celui de la première vague (objectif de 1500 détenus), avec, pour la première fois, une inclusion des personnes détenues femmes dans l'échantillon. Pour cette nouvelle édition 2025, l'enquête a obtenu un avis d'opportunité lors de la commission du CNIS « Démographie et questions sociales » du 26 novembre 2024 (n°165/H030). Si, à la suite à ce deuxième volet, la pérennisation de l'enquête est entérinée par les administrations partenaires, l'OFDT intégrera alors ESSPRI dans son dispositif pérenne d'observation. Les exercices futurs auront vocation à être présentés au Comité du label.

3) **Renouvellement de l'enquête EROPP**. L'enquête sur les représentations, opinions et perceptions sur les psychotropes (EROPP) permet de mieux connaître les opinions des Français en matière de politiques publiques, de prévention, d'information concernant les drogues licites comme illicites. L'enquête est réalisée par l'OFDT qui en assure la coordination et la responsabilité scientifique. La passation des questionnaires téléphoniques se fait par une entreprise de sondage d'opinion. A ce jour, six exercices ont été réalisés depuis 1999. Si les premiers volets de l'enquête interrogeaient un échantillon représentatif de 2 000 à 3 000 individus, la méthodologie du dernier exercice 2023 a connu une refonte importante, avec notamment un échantillon aléatoire plus important (14 000 adultes âgés de 18 à 75 ans) afin de suivre l'évolution des niveaux d'usage de substances licites et illicites et des pratiques de jeux d'argent et de hasard

(JAH) en population adulte (échantillon visé de 23 000 adultes France hexagonale et Drom). L'exercice 2026 vise quatre objectifs : proposer un suivi de l'évolution des prévalences d'usages de substances psychoactives licites et illicites ; renseigner les motivations et contextes des usages notamment ceux de cocaïne ; le suivi de l'évolution des pratiques de JAH ; le mésusage et les usages détournés de médicaments.

4) **Renouvellement de l'enquête ENCLASS**. L'OFDT sera partenaire en 2026 de L'Enquête nationale en collège et en lycée chez les adolescents sur la santé et les substances (EnCLASS).Désormais biennale, l'enquête se déroule en ligne en milieu scolaire dans toute la France (y compris dans les territoires ultra-marins). L'enquête EnCLASS est issue du regroupement, opéré pour la première fois en 2018, de deux enquêtes internationales réalisées en milieu scolaire : *Health Behaviour in School-aged Children* (HBSC) et *European School Survey Project on Alcohol and other Drugs* (ESPAD). L'enquête vise à appréhender la perception qu'ont les élèves de 11 à 18 ans de leur santé et leur vécu au sens large ; d'en rechercher les déterminants ; de mettre en évidence des tendances évolutives ; d'effectuer des comparaisons avec les enquêtes de même nature au niveau national ou international ; d'étudier les principaux comportements de santé dont les comportement à risque comme les usages de substances psychoactives et, enfin, de faciliter la mise en place d'actions de promotion de la santé en adéquation directe avec les constats épidémiologiques. L'enquête est réalisée par l'association EnCLASS qui en assure la maîtrise d'œuvre avec le soutien de l'OFDT, Santé publique France (SpF), l'École des hautes études en santé publique (EHESP), la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) et la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale, le Centre de recherche en épidémiologie et santé des populations (CESP) et le Centre d'épidémiologie et de recherche en santé des populations (CERPOP) de l'Inserm En 2026, l'enquête sera le support du dispositif international HBSC, le terrain s'étendra de mars à mai, et vise un échantillon de plus de 11 000 élèves du secondaire. Le volet 2026 a reçu avis d'examen favorable du Comité du label à l'issue de la séance de la commission « Ménages » du 14/01/2026.

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Le dispositif RECAP. Le Recueil commun sur les addictions et les prises en charge (RECAP) est une adaptation à la situation française du protocole européen d'enregistrement des demandes de traitement dont les recommandations sont aujourd'hui suivies dans la quasi-totalité des pays de l'Union Européenne. Le dispositif RECAP vise à renseigner l'indicateur clef de demande de traitement (TDI) de l'agence de l'Union européenne sur les drogues (EUDA). Mis en place en 2005 par l'OFDT, le dispositif RECAP est un recueil de données annuel exhaustif des patients venus chercher de l'aide auprès des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA). Il s'appuie sur les systèmes d'information en place dans les structures spécialisées (fiches d'accueil, gestion informatisée des dossiers de patients) et sur un questionnaire commun anonymisé d'informations concernant les patients (données sociodémographiques, substances et addictions sans substance liées à la prise en charge, ancienneté…). Le recueil de données RECAP utilise les systèmes d'information développés par les centres pour gérer les dossiers administratifs et médicaux des patients qu'ils prennent en charge. La mise en place de RECAP a demandé au préalable une adaptation des logiciels et des fiches d'accueil utilisées par les différentes structures. Les données anonymes sur les patients entrés en contact avec la structure au cours de l'année sont exportées une fois l'année achevée, dans un fichier à destination de l'OFDT. L'Observatoire élabore une synthèse nationale à partir de ces données ainsi qu'une fiche par structure répondante permettant de comparer des indicateurs clefs du centre à ceux de la France entière (sur les caractéristiques des patients uniquement).

Par ailleurs, Les données du dispositif RECAP alimentent dans un second temps les estimations du nombre d'usagers problématiques (*high risk/problematic drug users* - HRDU/PDU), un des cinq indicateurs clefs de l'EUDA. Le dispositif RECAP permet, effet, de capter une partie des usagers de

drogues qui se caractérisent, pour une partie d'entre eux, par une grande précarité et qui échappent généralement aux enquêtes en population générale adultes. Leur nombre doit être, en conséquence, estimé de manière indirecte (capture-recapture avec modélisation multiniveaux afin de tenir compte des effets de grappe (patients regroupés dans les CSAPA)).

Projet ERASM. Les décès par surdose liée à l'usage de substances psychoactives constituent l'un des cinq indicateurs clés de l'Agence de l'union européenne sur les drogues (EUDA) rensignés annuellement par l'OFDT. Comparée aux données de pays européens voisins disposant de systèmes de collecte aux caractéristiques équivalentes, la France avance des niveaux de décès par surdose nettement plus bas, ce qui amène à questionner la validité et la fiabilité de ses données. La sous-estimation du nombre de surdoses mortelles en France a été mise en évidence par des études menées en 2001-2002, 2004-2005 et 2007. Il apparaît nécessaire de réactualiser ces données par une comparaison des sources renseignant la mortalité par surdose par recoupement des données du registre général de moralité (CépiDc, sous la responsabilité de l'INSERM), et du registre, non-exhaustif, des décès en relation avec l'abus de médicaments et de substances (DRAMES, sous la responsabilité du CEIP-A de Grenoble en collaboration avec l'ANSM). L'exercice portera sur les décès recensés en 2023 et 2024. Le traitement statistique s'appuiera sur une analyse capture-recapture à deux sources de données afin d'estimer le nombre de décès liés aux surdoses. Un appariement aux bases de données DCIR et PMSI du Système national des données de santé (SNDS) apportera des informations sur les recours aux soins remboursés par l'Assurance maladie des personnes victimes de surdoses mortelles. Il s'agira notamment de savoir si les personnes victimes de surdoses mortelles ont eu des remboursements de médicaments de substitution aux opioïdes, d'opioïdes antalgiques, de psychotropes ou des hospitalisations en lien avec l'usage de drogues dans les mois précédents leur décès. L'antériorité des données demandées au SNDS remontera à trois ans pour étudier avec un recul suffisant le profil de consommation de ces médicaments et plus largement de soins.

Exploitation des données du SNDS.

L'OFDT fait partie des agences qui ont un accès permanent à la base du SNDS, dont l'exploitation s'avère utile pour mieux comprendre les parcours de soins des usagers de drogues, un des dix axes prioritaires du programme de travail 2025-2027. Le SNDS offre en particulier un appui à l'estimation du nombre de surdoses mortelles par usage de drogues (projet ERAMS décrit ci-dessus).

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

L'enquête sur la santé dans les territoires (EST). L'OFDT qui a contribué au financement de l'enquête et au module de questions sur les usages de drogues, assurera l'analyse statistique du module. Un des intérêts de l'enquête repose sur la possibilité compte tenu de sa taille d'échantillon de décliner pour la première fois en France en population adulte, certains indicateurs d'usage de drogue au niveau départemental.

SSM Jeunesse et sports : Mission enquêtes, données et études statistiques (Medes)

Orientations pour 2026

La mission des enquêtes, données et études statistiques (Medes) est une mission de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), service à compétence nationale rattaché à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (Djepva), au sein du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative (MSJVA). La Medes constitue le service statistique ministériel de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Les travaux de la Medes s'articulent autour des pratiques physiques et sportives, de l'économie du sport, des formations, métiers et emplois liés aux sports et à l'animation, des loisirs et vacances des jeunes (accueils périscolaires, extrascolaires et colonies de vacances), des politiques et thématiques de jeunesse (engagement des jeunes -service civique en particulier-, transitions vers l'âge adulte, etc.) et de la vie associative. Sur ces thématiques, la Medes continuera en 2026 de produire régulièrement des statistiques annuelles et des publications attendues par le ministère et l'ensemble des acteurs du secteur.

En 2026, la Medes renforcera ses travaux sur la vie associative. En premier lieu, l'enquête PARAD sur la participation associative et les dons aura lieu au printemps auprès de 30 000 individus. Les premiers résultats sont attendus pour la fin de l'année avec une première publication sur la part de bénévoles et de donateurs en France. De nouveaux travaux, complémentaires à l'enquête PARAD, sont prévus en 2026 à partir de sources administratives : en particulier à partir des sources fiscales sur les dons de particuliers et des données de la plateforme data.subvention sur les subventions reçues par les associations. Les travaux initiés en 2025 permettront également d'aboutir à la publication d'un premier bilan de l'emploi associatif au printemps, qui sera par la suite actualisé chaque année, puis décliné territorialement.

Sur le sport, un bilan annuel de l'emploi sportif sera publié, avec comme pour l'emploi associatif, l'objectif d'en faire un marronnier annuel avec à terme une déclinaison territoriale.

En troisième lieu, un panier d'études inédites sur les violences (et notamment les violences sexistes et sexuelles) dans les pratiques sportives, dans les loisirs encadrés pendant l'enfance ou pour les sportifs de haut-niveau seront réalisées : ces études mobiliseront le volet thématique sur les pratiques sportives et les loisirs, construit en partenariat avec le SSMSI et adossé à l'édition 2024 de l'enquête VRS.

D'autres opérations statistiques inédites porteront sur les équipements sportifs, les éducateurs sportifs, la pratique sportive des personnes en situation de handicap, etc., ainsi que sur l'enrichissement de la plateforme data.sports (qui met à disposition depuis avril 2025 des données publiques du sport).

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête nationale sur la participation associative et les dons (PARAD) 2026

L'enquête PARAD sur la participation associative et les dons se déroulera en 2026. Elle avait obtenu l'avis d'opportunité du Cnis fin 2024, les travaux préparatoires ont eu lieu en 2025 : mise en place du comité scientifique, élaboration du questionnaire, appel d'offre et sélection du prestataire pour assurer la collecte (Ipsos), enquête test en septembre-octobre. L'enquête PARAD sera présentée au comité du label le 12 février, puis entrera en collecte en avril pour 3 mois.

Rappel des objectifs

L'enquête PARAD sur la participation associative et les dons se déroulera en 2026 auprès de 30 000 personnes en France hors Mayotte. L'objectif de cette enquête est d'une part de mieux comprendre les ressorts de la participation associative (type d'association, type de participation, mesure du bénévolat, fréquence, cumul éventuel…) et d'autre part de connaître l'ensemble des dons effectués en argent ou en nature (type d'association, contexte, montant…) en fonction des caractéristiques sociodémographiques des individus. Cette enquête répond au besoin, souligné par le Cnis en 2011, de collecter des données de référence sur la participation associative et le bénévolat des Français, nécessaire pour la mise en place de politiques publiques et leur évaluation par les institutions et la recherche. Elle fait suite à une première enquête menée en 2021 par la Medes en access panel, l'Enquête nationale sur la participation associative et les dons (ENEAD). La nouvelle enquête PARAD est une enquête probabiliste. Les changements de protocole et de questionnaires ne permettront pas une comparaison entre les deux enquêtes.

Principaux partenaires

Le comité scientifique réunit des représentants du monde associatif, des chercheurs experts du secteur ainsi que des représentants de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (Djepva). L'Insee apporte un appui méthodologique.

Mode de collecte

La collecte de cette enquête sera multimode internet et papier, avec relances téléphoniques (sans passation pour limiter les effets de désirabilité sociale auxquels sont très sensibles les indicateurs cibles).

Période de réalisation

La collecte se déroulera au 2e trimestre 2026. La première publication est prévue pour fin 2026/début 2027.

Appariement

Les données d'enquête seront appariées par l'Insee avec les données socio-fiscales, afin de pouvoir reconstituer un niveau de vie et comparer les montants de dons collectés dans l'enquête avec ceux déclarés à l'administration fiscale.

[AVG 4. Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques]

Enquête nationale dur les pratiques physiques et sportives (ENPPS)

En 2026, l'Injep lancera un travail de réflexion sur l'observation statistique des pratiques physiques et sportives en France (en lien avec la direction des Sports). Ce dispositif repose actuellement sur l'enquête de statistique publique ENPPS (dernière édition en 2020) ainsi que sur le baromètre des pratiques sportives (enquêtes par quota réalisées annuellement en partenariat avec le Credoc). L'objectif serait de mettre en place un dispositif plus régulier d'enquête de statistique publique ENPPS, mais avec peut être des éditions très allégées, afin de disposer de chiffres de qualité statistique à intervalles plus réguliers.

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Exploitation nouvelle des sources administratives sur l'emploi pour la production annuelle d'un bilan de l'emploi sportif et d'un bilan de l'emploi associatif

La Medes mobilise la base tout salarié (BTS), la base non salarié (BNS), les fichiers trimestriels des estimations d'emploi (ainsi que l'enquête emploi) de l'Insee. Ces nouvelles exploitations de données visent à produire en 2026 les premières éditions d'un bilan annuel de l'emploi dans le sport et d'un bilan annuel de l'emploi associatif. Pour chacun de ces bilans, une première parution au niveau national est prévue au printemps 2026. Des données territoriales suivront courant 2026. Puis ces bilans seront mis à jour annuellement.

Suite au Grenelle de l'emploi et des métiers du sport de juin 2023 et aux travaux et recommandations d'un groupe de travail de l'Observatoire national du sport (ONS), la Medes travaille à la création d'un **bilan annuel de l'Emploi sportif en France** afin de mieux connaître les emplois liés au sport et comprendre les dynamiques à l'œuvre. Le cahier des charges remis par le groupe de travail de l'Observatoire national du sport définit notamment le champ (5 NAF relatives à la pratique sportive, 6 NAF « amont » et le code PCS d'éducateur sportif) ainsi qu'une batterie d'indicateurs à calculer et à suivre, par exemple sur les branches, la part des femmes ou classes d'âge, les salaires, les types de contrat, le temps partiel, le chômage, etc.

Avec environ 1,3 million d'associations en activité, le secteur associatif occupe une place significative en France, représentant près d'un salarié sur dix du secteur privé. Parallèlement aux travaux sur l'emploi sportif (*cf. supra*), la Medes travaille aussi à la mise en place **d'un bilan annuel de l'Emploi associatif** à partir des mêmes sources de la statistique publique. Ce bilan qui sera publié pour la première fois au printemps 2026 vise à mieux comprendre les spécificités de l'emploi associatif. Ce travail contribuera à une meilleure compréhension des enjeux spécifiques à ce secteur, en offrant un éclairage approfondi sur sa contribution économique et sociale.

[AVG 8. Des données territoriales par et pour les territoires]

Exploitation nouvelle de sources administratives sur les équipements sportifs de la Direction des sports

En lien avec la Direction des sports, la Medes participe au pilotage du recensement des équipements sportifs. En 2023, la Direction des sports a relancé la collecte et planifié une actualisation de données, après plusieurs années d'arrêt et un audit lancé pour rénover le système d'information et la collecte. Le pilotage opérationnel est confié au pôle Ressources national « Sport Innovations » (basé au Creps Pays-de-Loire, sous tutelle de la Direction des sports du ministère). Le recensement des équipements sportifs étant désormais à jour, ces données alimentent à nouveau la base permanente des équipements BPE de l'Insee. Dans ce cadre, la Medes poursuit ses travaux d'études : après une collaboration avec l'Insee pour une opération coordonnée en 2025, des études sont prévues par la Medes sur l'âge et la rénovation des équipements sportifs, ou les temps d'accès aux équipements sportifs PMR.

[**AVG** 8. Des données territoriales par et pour les territoires]

Exploitation nouvelle de sources administratives sur les éducateurs sportifs de la Direction des sports

La Medes exploitera pour la première fois la base de données des cartes professionnelles relatives aux éducateurs sportifs, gérée par la Direction des sports, afin de mener une étude sur les caractéristiques des éducateurs sportifs qui disposent de cartes « actives », et leur répartition sur le territoire, à partir des données disponibles dans ce système d'information.

[**AVG** 8. Des données territoriales par et pour les territoires]

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Exploitation des données du volet « pratiques sportives et loisirs » de l'enquête VRS 2024

Un panier d'études inédites sur les violences dans les pratiques sportives, dans les loisirs encadrés pendant l'enfance ou pour les sportifs de haut-niveau seront réalisées : ces études mobiliseront le volet thématique sur les pratiques sportives et les loisirs, construit en partenariat avec le SSMSI et adossé à l'édition 2024 de l'enquête VRS.

[**AVG** 5. Enrichir les travaux sur les inégalités et les discriminations]

Exploitation des données du volet « pratiques sportives et loisirs » de l'enquête Autonomie 2022

Des études inédites sur la pratique sportive des personnes en situation de handicap seront réalisées à partir du volet thématique sur la pratique sportive adossé au dispositif des enquêtes Autonomie de la Drees. En 2026, une première étude à partir du volet d'enquête en ménages ordinaires devrait permettre pour la première fois d'étudier la pratique sportive et les freins à cette pratique selon les différentes formes de handicap des individus.

[**AVG** 5. Enrichir les travaux sur les inégalités et les discriminations]

Exploitation de données d'enquêtes auprès des jeunes (enquête Entrée dans la vie adulte EVA, enquêtes adossées aux panels de la Depp)

Une étude sur les trajectoires d'entrées dans la vie adulte croisant trajectoires de décohabitation et trajectoires d'insertion professionnelle sera menée à partir de l'enquête EVA – entrée dans la vie adulte.

Des études seront réalisées sur le décrochage sportif à l'adolescence, l'engagement à l'adolescence ou les pratiques sportives des lycéens à partir des enquêtes AJEC[15] et Jeunes & orientation, adossées au panel 2011 d'élèves de la Depp.

[**DQS** 5. Poursuivre l'amélioration de la connaissance sur la transmission intergénérationnelle des inégalités]

[**DQS** 6. Mieux mesurer les conditions de vie et les revenus des jeunes]

[**EQRT** 1. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif jusqu'à leur transition vers le monde professionnel]

Exploitation des données de l'enquête Situation des associations de l'Insee

L'Injep souhaite notamment exploiter ces données pour étudier la situation financière des associations, sujet de préoccupation majeur pour le secteur actuellement. D'autres études suivront en 2027 (gouvernance…). Le calendrier de ces travaux dépendra du calendrier de mise à disposition des données par l'Insee (la collecte se terminant fin janvier) et pourrait glisser sur 2027.

Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Data.sports : plateforme de diffusion de données sur le sport

Le développement d'une plateforme de diffusion grand-public de données sur le sport, commandé par l'observatoire national du sport (ONS) et mené par la Medes avec la Direction des sports a atterri en 2025 avec la mise en ligne du site data.sports. La data visualisation est possible dans un premier temps autour de portraits de territoires, de fédérations sportives ou *via* un comparateur, selon plusieurs angles : licences et pratiques sportives, équipements, enseignement et diplômes, volontariat, etc. Les développements se poursuivront en 2026 afin de mettre en ligne davantage de données, en particulier celles qui seront produites dans le cadre du bilan de l'emploi dans le sport (*cf. supra*).

[**AVG** 8. Des données territoriales par et pour les territoires]

[AVG 11. Faciliter l'orientation des utilisateurs dans les statistiques disponibles et poursuivre les efforts de pédagogie]

15 Enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège

Commission - Emploi, qualification et revenu du travail

D’autres services producteurs réalisent des travaux relevant du champ de cette commission, mais sont présentés dans leur commission de rattachement, c’est-à-dire celle qui regroupe la majeure partie de leurs programmes de travail. La liste des producteurs par commission figure en annexe.

SSM Travail : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)

Orientations pour 2026

En 2026, la Dares mènera, seule ou en collaboration, et exploitera différentes **enquêtes**. Parmi les différents projets menés :

- les retraitements statistiques et la production des fichiers d'exploitation de la nouvelle édition de l'enquête Conditions de travail et risques psychosociaux (CT-RPS) seront finalisés en 2026. Son exploitation permettra notamment d'aborder les thématiques du télétravail, des outils numériques et des facteurs de risques professionnels liés au dérèglement climatique (**avis EQRT 3 et 4, avis AVG 1 et 2**) ;
- la refonte assez profonde de l'enquête Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels (Sumer), initiée en 2023, se poursuivra, avec de premiers tests début 2026 et un démarrage de collecte au second semestre ;
- les premiers travaux, en partenariat avec l'Insee, sur la réédition de l'enquête Formation tout au long de la vie (FLV) débuteront ;
- la collecte de l'enquête Gestion des ruptures et analyse des fins de CDI (Grafic) débutera. Cette enquête pourra par exemple éclairer la sortie du marché du travail des seniors (**avis EQRT 2**) ;
- de premiers travaux seront également engagés sur la réédition de l'enquête Offre d'emploi et recrutement (Ofer) ;
- la modernisation du dispositif des enquêtes Acemo (Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre) débutera.

La Dares continuera de produire et d'exploiter des **sources administratives**. Ainsi, par exemple :

- de nombreux projets, parfois en collaboration, porteront sur l'exploitation de la déclaration sociale nominative (DSN) : enrichissement des estimations trimestrielles d'emploi avec une déclinaison par branche professionnelle ; réduction des délais pour la première estimation de l'emploi salarié pour atteindre 30 jours après la fin du trimestre ; analyse de la qualité des données portant sur l'intéressement et la participation ; enrichissant les systèmes déjà existants ou en alimentant de nouveaux appariements, etc. ;
- l'expertise du système d'information Agora (**avis EQRT 7**) se poursuivra, en particulier concernant la formation des personnes en recherche d'emploi (volets physiques et financiers), en vue d'une bascule de la base Brest vers l'exploitation d'Agora ;
- à la suite de la refonte de l'outil de collecte, les travaux d'expertise des données remontées par les organismes de services à la personne (**avis EQRT 10**) à la DGE devraient aboutir ;
- le changement de système d'information des missions locales, désormais porté par France Travail dans le cadre du projet « Convergences », sera préparé.

De manière transversale, la Dares engagera la préparation du changement de nomenclature d'activités française dans ses différents systèmes d'information et de production statistique (**avis ESM 9**). Par ailleurs, elle lancera des travaux, dans le cadre de l'évaluation du second cycle du plan d'investissement dans les compétences (PIC), sur l'accès à la certification et l'insertion en emploi (qualité, adéquation formation-emploi) après une formation professionnelle (**EQRT 7**). La Dares poursuivra également ses travaux exploratoires d'analyse textuelle sur les accords d'entreprise, ainsi que ses exploitations des

données d'offres d'emplois en ligne, avec notamment une étude en partenariat avec l'Insee sur la transition numérique (**avis AVG 2**).

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

En 2026, l'édition 2023 de l'enquête Reponse (Relations professionnelles et négociations d'entreprise) continuera à faire l'objet d'exploitations et publications approfondies. Cette enquête, administrée tous les six ans, vise comme les précédentes à décrire le dialogue social au plus près des acteurs au sein des établissements du secteur privé : nature et fonctionnement des institutions représentatives du personnel, rôles et interactions des acteurs de la relation de travail, négociation collective et dialogue informel, climat social et conflits du travail… Elle permet aussi d'analyser les liens entre politiques de gestion des ressources humaines, modes d'organisation du travail, stratégies économiques et performances des entreprises, autour du thème des relations sociales. Les modifications apportées aux questionnaires par rapport aux précédentes éditions avaient pour objectifs principaux, d'une part de tenir compte des réformes institutionnelles mises en œuvre à partir de 2017 (ordonnances de septembre 2017 notamment) et de proposer un questionnement en phase avec les évolutions des instances induites par ces réformes ; d'autre part de tenir compte d'autres éléments de contexte ayant pu moduler le fonctionnement des relations professionnelles dans l'établissement (crise sanitaire et impact économique, télétravail accru…) et d'enjeux ayant émergé sur la période d'intérêt (2020-2022).

Les fichiers de microdonnées pseudonymisées de l'enquête 2023 sont disponibles au CASD et à l'Adisp-Progedo depuis fin 2024 ; ils seront complétés début 2026 par un fichier panel constitué de répondants commun aux éditions 2017 et 2023 de l'enquête. Après de premières exploitations ayant fait l'objet de publications dans les collections de la Dares en 2025 (sur les relations professionnelles dans le monde de l'entreprise en général, sur les instances de représentation du personnel, sur les profils des représentants du personnel ou encore sur la conflictualité et ses modes d'expression au sein des entreprises), la Dares poursuivra en 2026 son programme d'études à partir de l'enquête Reponse, en s'intéressant plus particulièrement à la façon dont sont perçus les représentants du personnel et les syndicats, à la manière dont s'organise la négociation collective au sein des entreprises, ou encore au mode de prise en charge des sujets santé sécurité et conditions de travail par les instances de représentation. En parallèle, l'appel à projets de recherche (APR) lancé en 2024 et visant à encourager la réalisation de recherches sur les relations professionnelles au sein des entreprises à partir de l'enquête Reponse se poursuivra : les cinq projets retenus fin 2024 devraient s'achever en fin d'année 2026. La Dares envisage par ailleurs d'organiser à cet horizon-là un colloque sur les relations professionnelles. Celui-ci, qui pourrait s'appuyer notamment sur les travaux menés par la Dares ou dans le cadre de l'APR susmentionné, viserait à faire un point sur l'évolution des relations professionnelles depuis les ordonnances travail de 2017.

L'enquête sur le vécu du travail depuis le début de la crise sanitaire (TraCov 2), collectée en début d'année 2023, a pour principal objectif de décrire l'impact de moyen terme de la crise sanitaire sur les conditions de travail, les risques psychosociaux et la santé au travail des actifs occupés selon différents angles : télétravail et usage des outils numériques, rythmes de travail, gestes barrières et prévention, (in)sécurité sanitaire et économique, (ré)organisation des collectifs de travail, coopération, conflits éthiques, état de santé, articulation vie privée/ vie professionnelle, etc. (avis **EQRT** 4). L'enquête a été réalisée sur un mode simplifié : questionnaire de 25 minutes, auprès d'un échantillon représentatif d'actifs occupés. La collecte s'est faite sur internet essentiellement, mais aussi par téléphone.

Les fichiers de microdonnées pseudonymisées sont à disposition des chercheurs via le CASD et l'Adisp-Progedo depuis fin 2024. Au-delà des travaux d'exploitations menés par la Dares et ayant conduit à diverses publications en 2024 et 2025 (portant par exemple sur le télétravail (avis **EQRT** 4, avis **AVG** 2), sur le travail dans le cadre des plateformes numériques (avis **EQRT** 8, avis **AVG** 2), ou présentant les conclusions de diverses expérimentations méthodologiques visant à évaluer des effets liés au mode de collecte et au positionnement des questions dans le questionnaire d'enquête), un appel à projets de

recherche pour la réalisation de post-enquêtes qualitatives sur le vécu du travail depuis la crise sanitaire à partir de cette enquête avait été lancé à l'automne 2024 : six projets, dont quatre autour du télétravail (avis **EQRT** 4), retenus et ayant démarré en 2025 vont se poursuivre en 2026.

L'année 2026 sera également consacrée aux toutes premières exploitations de la nouvelle édition de l'enquête Conditions de travail et risques psychosociaux (CT-RPS) 2024-2025, collectée au deuxième semestre 2024 et en 2025. Cette nouvelle édition se situe dans la continuité des précédentes. Elle a un focus « Risques psychosociaux », comme l'édition 2016, alors que l'édition 2019 avait un focus « Conditions de travail », conformément aux recommandations du Collège d'expertise de 2011 sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail. La demande sociale d'informations sur les conditions de travail et les risques psychosociaux est vive, compte tenu de leurs impacts sur la santé des travailleurs et sur le fonctionnement des entreprises.

Les questions autour des risques psychosociaux, de la pénibilité, de la soutenabilité du travail, de la santé au travail et la prévention sont réinterrogées au prisme des évolutions récentes, notamment depuis la crise sanitaire liée au covid-19 : autour du télétravail et du flou croissant de la frontière entre vie personnelle et professionnelle, autour des outils numériques et des transformations qui accompagnent leur diffusion (avis **EQRT** 3 et 4, avis **AVG** 2). Des questions ont également été ajoutées afin d'apprécier les facteurs de risques professionnels liés au dérèglement climatique (avis **AVG** 1). Depuis l'édition 2013, l'enquête se compose de deux volets. Le volet Individus est collecté en face-à-face par le réseau des enquêteurs de l'Insee, et le volet Employeurs sur internet et papier par un prestataire privé. L'édition 2024-2025 constitue le premier point d'un nouveau panel (après celui constitué des éditions 2013, 2016 et 2019) : une partie des individus enquêtés seront réinterrogés lors de l'édition suivante de l'enquête (qui pourrait être collectée en 2028). Afin de permettre une analyse plus fine sur les agents des trois versants de la fonction publique et les professions du secteur médico-social, la Drees et la DGAFP financent des surreprésentations, comme cela avait été fait pour les éditions précédentes. Des extensions sont également réalisées dans les départements d'outre-mer, permettant une analyse des conditions de travail et des risques psychosociaux dans chacun de ces territoires.

Les retraitements statistiques et la production des fichiers d'exploitation des résultats du volet Individus seront finalisés en début d'année 2026 ; les premiers résultats de ce volet seront ainsi publiés dans le courant de l'année et devraient être accompagnés d'une mise à jour de la datavisualisation sur les conditions de travail actuellement en ligne sur le site de la Dares, permettant de mettre en perspective les conditions de travail sur longue période. Les fichiers de micro-données pseudonymisés seront ensuite mis à disposition des chercheurs via le CASD et l'Adisp-Progedo. Quant au volet Employeurs, sa collecte s'est achevée fin 2025 ; durant l'année 2026, seront menés les retraitements statistiques de ce volet, la production des fichiers de microdonnées et l'analyse des premiers résultats, dont la publication interviendra en fin d'année ou, plus probablement, début 2027.

L'année 2026 sera également consacrée à finaliser le cadre juridique et organisationnel pour la réalisation d'un appariement des données de l'enquête CT-RPS 2024-2025 avec des données de santé et des données sur les accidents du travail et maladies professionnelles, appariement qui permettra la réalisation d'études sur le lien entre conditions de travail et santé. En parallèle, les travaux de préparation de la future édition 2028 de l'enquête CT-RPS, initiés en 2025, vont se poursuivre et prendre de l'ampleur en 2026.

La refonte assez profonde de l'enquête Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels (Sumer), initiée en 2023, va entrer dans une phase opérationnelle en 2026. Cette enquête a été réalisée en 1994, 2003, 2010 et 2017, en collaboration avec l'inspection médicale du travail (DGT). Elle dresse une cartographie des expositions des salariés aux risques professionnels en France. Elle repose sur l'expertise professionnelle de médecins du travail volontaires, qui administrent le questionnaire principal lors d'une visite médicale. Ce questionnaire décrit l'organisation du travail et les expositions à des contraintes physiques, à des agents biologiques ou des produits chimiques sur la dernière semaine travaillée. Le salarié remplit également, seul dans la salle d'attente, un auto-questionnaire qui porte sur le vécu de sa situation de travail. L'enquête couvrait en 2017 l'ensemble du champ des salariés du secteur privé et public (hors personnels non enseignants de l'Éducation nationale)

en France (sauf Mayotte). Depuis 2010, la qualité statistique de Sumer est attestée par le visa attribué par le comité du Label.

La refonte de l'enquête Sumer a été engagée à la suite des difficultés rencontrées en 2017, avec une baisse de près de moitié du nombre de médecins participant à la collecte et du nombre de questionnaires collectés (de 50 000 à 28 000). Cette refonte vise à alléger la charge des médecins du travail et à répondre à de nouvelles demandes d'information, en mettant en place une collecte en continu (et non plus tous les 7 ans). Un objectif de 10 questionnaires par an et par médecin est envisagé, pour 8 000 à 10 000 questionnaires collectés chaque année. Des résultats annuels sur l'ensemble de la population seront alors diffusables, sur de grands indicateurs. L'empilement de plusieurs années permettra de publier des résultats plus détaillés par secteur d'activité, famille professionnelle, région, etc. Un des enjeux est de conserver la représentativité via une méthode de tirage simple et adaptée. Alors que le futur questionnaire, dont la révision a été pilotée par un comité scientifique et a fait l'objet de diverses concertations (notamment avec les partenaires sociaux), a été finalisé dès 2024 et que les travaux de conception générale ont été entrepris cette année-là, l'année 2025 a été en grande partie consacrée aux développements informatiques. Les premiers tests, mobilisant une vingtaine de médecins du travail volontaires, vont se dérouler en début d'année 2026 ; les derniers développements se dérouleront au printemps 2026, avant la phase de formation des médecins du travail volontaires pour participer à l'enquête proprement dite. La collecte devrait ainsi démarrer au second semestre 2026 dans certaines régions avant de s'étendre progressivement à l'ensemble du territoire national en 2027.

En 2026, la Dares collectera, en collaboration avec le Cereq, la vague européenne de l'enquête sur la formation professionnelle continue "Continual Vocational Training Survey" (CVTS), version européenne de l'enquête annuelle sur la formation des employeurs. L'enquête sera présentée au comité du label en janvier pour obtention du caractère obligatoire et du label de qualité statistique.

La Dares engagera également en 2026 les premiers travaux en partenariat avec l'Insee sur la réédition de l'enquête Formation tout au long de la vie (FLV), qui sera collectée de fin 2028 à début 2029, pour la première fois en multimode. L'année sera consacrée aux premières réflexions autour du questionnaire et à la préparation du test qui aura lieu début 2027. Il est prévu un séminaire de lancement au premier semestre et de solliciter l'avis d'opportunité au Cnis en fin d'année.

Après un pilote mené au quatrième trimestre 2025 et un passage devant le comité du label prévu au premier trimestre 2026, la Dares lancera la collecte de l'enquête Gestion des ruptures et analyse des fins de CDI (Grafic) : l'enquête comportera un module spécifique selon la nature de la fin de contrat et portera sur les négociations associées à la fin de contrat, le remplacement du salarié, le caractère conflictuel, la gestion administrative et la durée du processus. Cette enquête pourra par exemple éclairer la sortie du marché du travail des seniors (avis **EQRT** 2). À plus long terme, des réflexions autour du développement d'une enquête auprès des salariés permettant de compléter l'analyse seront lancées.

Afin de répondre au règlement européen traitant des statistiques d'emplois vacants (LMB), la Dares a lancé à partir du deuxième trimestre 2025 l'enquête sur les emplois vacants (Evac) sur le champ de la fonction publique. Cette enquête trimestrielle permet d'assurer la complétude du champ pour les indicateurs relatifs aux emplois vacants et fournit une analyse approfondie des difficultés de recrutement dans le secteur public. En complément, étant donné la demande sociale, une extension de l'enquête sur le champ de la santé privée est prévue à partir du deuxième trimestre 2026, à la suite d'un pilote mené au quatrième trimestre 2025 et d'un passage devant le comité du label au premier trimestre 2026. À plus long terme, des réflexions autour de la réintégration dans l'enquête Evac de l'ensemble des secteurs économiques seront lancées, les données sur le secteur marchand étant actuellement collectées à partir de l'enquête Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo).

La Dares engagera en 2026 les premiers travaux sur la réédition de l'enquête Offre d'emploi et recrutement (Ofer). L'année sera consacrée à la phase préparatoire incluant l'avis d'opportunité (Cnis),

la constitution d'un groupe de travail associant chercheurs et membres du SSP, ainsi que les premières réflexions autour du questionnaire, vraisemblablement en deuxième partie d'année.

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

La Dares poursuivra en 2026, en collaboration avec les autres acteurs du SSP, ses travaux d'expertise et de redressement sur la **déclaration sociale nominative** (DSN) ainsi que la valorisation de cette source pour les statistiques et les études :

- un document sur le redressement des heures de travail rémunérées a fait l'objet d'une présentation aux dernières Journées de la méthodologie statistique. Les travaux se poursuivront en 2026 et permettront d'enrichir notamment l'analyse des dispositifs de retour à l'emploi par des indicateurs d'intensité du travail ;
- la Dares poursuit par ailleurs ses travaux pour affiner la reconnaissance des contrats (contrats « perdus » par exemple, en raison de la perte d'une clé identifiante d'un mois sur l'autre) et s'investit dans les instances qualité pilotées par le GIP-MDS[16], avec des implications directes à la fois pour l'analyse des mouvements de main-d'œuvre et pour l'évaluation de l'impact des dispositifs d'aide au retour à l'emploi ;
- concernant l'intérim, des travaux seront menés avec le GIP-MDS pour sécuriser la connaissance de l'APET[17] de l'établissement utilisateur, étant donné de possibles évolutions de la DSN sur le renseignement de l'APET et les déclarations parfois inexactes sur le SIRET utilisateur ;
- l'ajout d'informations sur le métier dans les bases issues de la DSN a bien avancé et devrait être systématisé en 2026, ce qui permettra de mieux analyser l'adéquation emploi-formation et répondre ainsi à une forte demande (**avis EQRT 1**) ;
- Les travaux se poursuivront sur l'amélioration des statistiques sur l'emploi des travailleurs handicapés (**avis EQRT 3**) ;
- Concernant la mesure de l'insertion en emploi après passage par un dispositif de politique publique, la Dares a publié un document de travail pour présenter la méthode retenue pour apparier les bases de l'ASP (agence de service et de paiement) sur les contrats aidés et l'insertion par l'activité économique et la DSN. L'expertise est en cours de finalisation pour les contrats de professionnalisation à partir de l'appariement de la source DECA[18] et de la DSN. En 2026, la Dares publiera ainsi des indicateurs d'insertion à partir de la DSN, à plusieurs échelles territoriales (**avis AVG 8**) ;
- les travaux de valorisation de la DSN, souvent en collaboration, se poursuivront, soit en enrichissant les systèmes déjà existants ou en alimentant de nouveaux appariements (Inserjeunes, Insersup, appariement tripartite pour étudier les trajectoires des jeunes en prise avec la justice (**avis SERPU 4**), soit en proposant de nouveaux produits de diffusion, par exemple sur les trajectoires professionnelles. Ces analyses visent à éclairer le débat public sur l'insertion professionnelle selon le diplôme (**avis EQRT 1**), à un niveau de granularité fin (**avis AVG 8**), mais également à quantifier et caractériser les emplois des étudiants durant leur formation (**avis DQS 6**), à étudier les trajectoires post-ruptures de contrat, ou encore à compléter les informations actuellement disponibles sur l'accès à l'emploi et le type de contrat à différents horizons après la sortie de formation (**avis EQRT 1, avis AVG 11**) ;
- des travaux de comparaison des données sur la participation et l'intéressement dans la DSN et dans l'enquête Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo-Pipa) ont été entrepris en 2025 pour documenter les écarts entre les deux sources ; ils seront poursuivis en 2026, dans la perspective d'un éventuel futur allègement de l'enquête. Sur les salaires, disposer en DSN des

16 Groupement d'intérêt public Modernisation des Déclarations Sociales
17 Activité principale exercée par l'établissement
18 Système de gestion des contrats d'apprentissage

coefficients hiérarchiques des grilles salariales sera nécessaire pour pouvoir approcher l'évolution des salaires de base à structure d'emploi et qualification constante ; ce besoin est intégré dans le cadre de la feuille de route DSN du GIP-MDS pour 2028 ;

- la Dares va publier au premier semestre 2026 les résultats de premières exploitations des informations présentes en DSN concernant l'acquisition de points sur le compte professionnel de prévention (C2P). Les travaux menés permettent d'identifier les familles professionnelles et les pénibilités les mieux reconnues au regard des expositions aux différents risques professionnels (mesurés par ailleurs dans l'enquête Sumer) ;
- la Dares va publier au premier semestre 2026 les résultats de nouvelles exploitations autour des variables caractérisant les régimes horaires des contrats en DSN. Une analyse détaillée des salariés au forfaits-jours fera ainsi l'objet d'une publication et sera accompagnée de séries longues caractérisant le recours au forfait-jours, séries qui auront vocation à être mises à jour annuellement ;
- enfin, la Dares constituera en 2026 un groupe de travail pour réfléchir à la façon de caractériser la main-d'œuvre des entreprises et/ou des établissements selon l'origine supposée à partir de la DSN et en recourant à l'IA pour associer une origine géographique aux noms et prénoms des salariés. Le travail préparatoire comportera plusieurs dimensions. Il s'agira d'une part, de réfléchir aux indicateurs à construire pour caractériser la diversité de la main-d'œuvre à partir de la DSN et d'autre part, d'évaluer la faisabilité et la pertinence de l'utilisation de différentes IA dans ce contexte (**avis AVG 5**).

En 2026, le dispositif **MiDAS (Minima sociaux, droits d'assurance chômage et parcours salariés)**, qui regroupe les données de France Travail, de la Cnaf et de la DSN, et est disponible au CASD depuis fin 2022, évolue : suite à la finalisation d'une nouvelle convention, les données sur les jeunes accompagnés en missions locales seront ajoutées, tandis que de nouvelles données sur l'accompagnement des inscrits à France Travail, utilisées dans le cadre de l'évaluation de l'expérimentation de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA[19], seront disponibles pour les utilisateurs qui ont feront la demande. Des échanges sont par ailleurs en cours avec l'Urssaf[20] Caisse nationale pour compléter la connaissance de la situation des individus sur le marché du travail avec les bases sur les particuliers-employeurs et les non-salariés, et ainsi améliorer les évaluations de dispositifs ciblant le retour à l'emploi. De nombreux travaux menés en interne, par d'autres organismes travaillant sur le marché du travail (Unedic[21], France Travail) ou par des chercheurs, utilisent désormais MiDAS. Dans le cadre des expérimentations sur l'évaluation des effets de la loi pour le Plein emploi lancées par le comité d'évaluation et la Dares, MiDAS est un des outils centraux d'analyse des trajectoires. Enfin, le groupe d'utilisateurs, lancé en 2023, continuera de faire l'objet d'une attention poussée, tandis que la mise à disposition de documentation et de codes en ligne se poursuivra (Documentation MiDAS).

Dans la continuité du projet européen « *ESSNet Big Data – Webscraping job vacancie*s » porté par la Commission européenne (direction Eurostat), la Dares poursuivra son investissement dans les approches « Big Data » (utilisation de nouvelles données, *scraping*, *machine learning*).

Les données d'**offres d'emplois en ligne**, collectées et agrégées dans la base « Jocas » (*Job Offers Collection and Analysis System*) ont fait l'objet d'un vaste projet de mise à disposition en *open data* et sont désormais disponibles sur le SSP cloud (**avis AVG 9**). À la suite d'une première expérimentation en 2025, des formations seront dispensées en 2026 aux utilisateurs potentiels (SSP, réseau des Carif Oref[22], opérateurs statistiques…). Ces données sont actuellement mobilisées par la Dares et l'Insee dans le cadre d'une étude sur la transition numérique (**avis AVG 2**), notamment sous le prisme des compétences. Les méthodes en cours de déploiement devraient permettre de repérer les principales compétences demandées dans les offres d'emploi, ouvrant la voie à de nombreux travaux, qui pourront être déclinés à l'échelle locale (**avis AVG 8**). Des travaux permettant de suivre les variables structurées

19 Revenu de solidarité active
20 Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
21 Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'Industrie et le commerce
22 Centres animation ressources d'information sur la formation - Observatoire régional emploi formation

de la base (salaires, types de contrats, volumes d'offres par an, localisation, etc.) seront également lancés. Techniquement, des travaux se poursuivront autour des algorithmes de déduplication et sur la cohérence offres d'emplois / emplois vacants.

La Dares engage la préparation du **changement de nomenclature d'activités française** dans ses différents systèmes d'information et de production statistique (**avis ESM 9**), avec une première bascule à la demande d'Eurostat pour les indicateurs d'emplois vacants transmis à l'organisme européen (premier trimestre 2026).

Par ailleurs, la Dares a initié fin 2025 un groupe de travail inter-administratif pour réfléchir à la **mesure de l'emploi industriel**, dans l'optique de dresser un panorama des concepts (approches par secteur d'activité, par branche, par métier, etc.) et, le cas échéant, d'envisager des productions statistiques nouvelles. Les travaux se poursuivront en 2026, pour un rendu des conclusions à l'horizon de l'automne.

En 2026, la Dares poursuivra son expertise du **système d'information Agora** (**avis EQRT 7**), en particulier concernant la formation des personnes en recherche d'emploi (volets physiques et financiers), en vue d'une bascule de la base Brest vers l'exploitation d'Agora. Elle commencera également à travailler sur le champ des formations des salariés, en s'intéressant aux données physiques et financières remontées par les opérateurs de compétences (OPCO).

La Dares devrait finaliser ses travaux d'expertise des données remontées par les organismes de **services à la personne** (**avis EQRT 10**) à la DGE, à la suite de la refonte de l'outil de collecte (passage de la télé-procédure Nova à la télé-procédure Nova2), et mettre en place une nouvelle chaîne de redressement des données, qui pourrait s'appuyer sur la DSN.

La Dares se préparera au **changement de système d'information des missions locales**, désormais porté par France Travail, dans le cadre du projet « Convergences » (**avis EQRT 1**). Il s'agira notamment de sécuriser l'accès aux bases de données et d'analyser les impacts sur la production des statistiques publiques sur le sujet.

La Dares lancera des réflexions sur l'avenir du **dispositif Force** (appariement des données de quatre bases statistiques : le Fichier historique des demandes d'emploi des inscrits à France Travail, la base des mouvements de main-d'œuvre issue des DSN, la base Brest des entrées en formation des stagiaires de la formation professionnelle, et la base I-Milo de suivi des jeunes en mission locale), disponible depuis 2021 et dont la convention prend fin en 2028. Pour ce faire, il s'agira notamment d'analyser l'articulation avec les nouveaux appariements et sources de données désormais disponibles (Midas, Agora, nouveau système d'information des missions locales d'ici 2027), au regard du besoin pour la statistique publique et pour les chercheurs. La base Force a en effet permis d'éclairer les questions de l'adéquation de la formation professionnelle aux besoins de l'économie (**avis EQRT 7**) et de l'accès à la formation des jeunes (**avis EQRT 1, SERPU 3**), et a contribué à l'évaluation finale du plan d'investissement dans les compétences ainsi qu'à l'évaluation du Contrat d'engagement jeune (avis **EQRT 1**, **SERPU 3**).

La Dares lancera des travaux, dans le cadre de l'**évaluation du second cycle du plan d'investissement dans les compétences (PIC)**, sur l'accès à la certification et l'insertion en emploi (qualité, adéquation formation-emploi) après une formation professionnelle (**EQRT 7**).

Enfin, la Dares poursuivra en 2026 ses travaux exploratoires d'**analyse textuelle sur les accords d'entreprise**, avec la perspective de pouvoir mieux dénombrer et caractériser - *via* l'extraction automatisée de données chiffrées ou qualitatives - les accords d'entreprise au-delà des données

renseignées dans la base des accords (**avis AVG 9**). Après des analyses concluantes sur les accords d'entreprises relatifs à l'organisation du télétravail - analyses ayant fait l'objet d'une première publication en 2025 - les travaux s'orientent en 2026 sur les accords traitant des modalités de gestion des heures supplémentaires. Des travaux exploratoires pour répliquer de façon plus systématique l'extraction de paramètres des accords indépendamment de la thématique analysée ont par ailleurs été initiés en 2025 et donnent des résultats prometteurs, qui ont notamment fait l'objet d'une communication aux Journées de méthodologie statistique de l'Insee de novembre 2025 ; il s'agit néanmoins d'un travail au long cours, particulièrement complexe, qui se poursuivra en 2026 et les années suivantes. L'analyse textuelle de l'ensemble des accords portant sur la diversité en entreprise et la non-discrimination (accords portant sur l'égalité professionnelle femmes-hommes, sur les mesures d'âge, sur l'emploi des travailleurs handicapés, sur la diversité et la lutte contre les discriminations), commencée en 2025, permettra de caractériser les entreprises recourant à ces accords, les pratiques mises en œuvre dans les entreprises et l'évolution de la prise en compte du sujet de la diversité par les entreprises entre 2014 et 2024 (**avis AVG 5**)

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Dans le cadre du règlement européen sur les statistiques du marché du travail (*Labour Market statistics on Businesses*), la Dares va lancer les travaux d'élaboration de **taux d'emplois vacants** incluant le secteur public, en lien avec la mise en place de l'enquête Evac présentée *supra*, en collecte effective depuis le deuxième trimestre 2025. Il devrait déboucher sur une première publication courant 2026 et un enrichissement progressif des statistiques sur les emplois vacants. La Dares travaille par ailleurs sur l'enrichissement des statistiques avec des indicateurs localisés (**avis AVG 8**).

La Dares, avec l'Urssaf Caisse nationale et l'Insee, a instruit une réduction des délais pour la première **estimation de l'emploi salarié** à 30 jours après la fin du trimestre (contre actuellement environ 37 jours en moyenne après la fin du trimestre), comme souhaité au niveau européen (**avis AVG 3**). La mise en œuvre effective aura lieu début 2026 et nécessitera des investissements d'efficience complémentaires en raison de configurations calendaires moins favorables en 2027-2028. Par ailleurs, les estimations trimestrielles d'emploi sont progressivement enrichies de nouvelles dimensions : après la mise à disposition en 2024 de ventilations additionnelles (ventilation par sexe, âge et type de contrat), une ventilation par branche professionnelle est en cours de finalisation et devrait être mise à disposition en 2026, en collaboration avec l'Urssaf Caisse nationale.

Concernant les **mouvements de main-d'œuvre**, les travaux autour de l'extension du champ (France, secteur agricole) seront lancés.

Sur les **ruptures conventionnelles**, un rapprochement du système administratif de déclaration avec la DSN permettra de mieux analyser la qualité des données et de mettre en place des protocoles de redressement si besoin.

La Dares travaillera également à la mise à disposition pour le courant de l'année des données de **portraits statistiques des métiers**, à la duite suite du changement de nomenclature des familles professionnelles (Fap).

La Dares entreprend par ailleurs la modernisation du dispositif des **enquêtes Acemo (Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre)** : celle-ci se traduira notamment, en 2026, par l'utilisation du nouveau portail de collecte des enquêtes auprès des entreprises de l'Insee, pour les enquêtes annuelles Acemo-Pipa (sur l'épargne salariale), Acemo-DSE (sur le dialogue social) et Acemo-TPE (auprès des très petites entreprises). Son utilisation sera étendue à l'enquête Acemo trimestrielle en 2027, tandis que l'échantillonnage sera adapté à la nouvelle nomenclature d'activité économique.

Enfin, de nouveaux indicateurs par branche sur l'usage du **compte personnel de formation** par les salariés (nombre de formés, types de formation) seront développés cette année.

Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La Dares va poursuivre ses travaux de passage à la nomenclature des familles professionnelles FAP 2021 (*cf. infra*) et sa participation aux instances et travaux relatifs aux nomenclatures métiers (Rome 4.0).

Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Dans le cadre de la **mise en œuvre de la loi Plein emploi et de son impact sur les statistiques de personnes inscrites à France Travail**, et suite au groupe de travail (GT) piloté par le Cnis et présidé par Éric Heyer, la Dares continuera de déployer des efforts importants pour mieux informer les utilisateurs (**avis AVG 11**) : mise à disposition d'indicateurs complémentaires et d'estimations sous-jacentes, communication renforcée (conférences de presse). Parallèlement, la chaîne de production des statistiques sur les inscrits à France Travail sera refondue en 2026-2027 (passage à R, optimisation).

Par ailleurs, la Dares devrait mettre à disposition, en complément du tableau de bord trimestriel sur les **plans de sauvegarde de l'emploi**, une déclinaison annuelle plus détaillée (analyses sectorielles ou par type de procédure notamment).

En 2026, la Dares poursuivra également ses développements pour mieux éclairer les **transitions professionnelles**, après la mise en place d'une première datavisualisation en 2025. Les axes d'amélioration portent sur l'analyse des transitions à différents horizons, à l'identification des sorties d'études et à l'extension du champ couvert selon l'avancement autour des données non-salariés / particuliers-employeurs. Dans le même domaine, la Dares travaillera sur l'analyse des trajectoires post-rupture de contrat. Enfin, plus généralement, des travaux pourront être menés autour de l'adéquation formation-emploi.

Des séries longues sur les **contrats aidés et sur l'insertion par l'activité économique** viendront compléter les données disponibles sur ce sujet.

Les datavisualisations sur les **portraits statistiques de branches et sur les conditions de travail** feront l'objet d'actualisations en 2026 et de nouvelles séries longues sur le recours au forfait-jour seront mises à disposition sur le site de la Dares.

Par ailleurs, la Dares déploiera progressivement des **interfaces de datavisualisation** pour l'ensemble des données proposées en *open data*.

Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Étudier l'activité des étudiants sur le marché du travail et le lien avec la réussite dans leurs études	Sismmo	Dares	Sise	Sies	Étudiants en emploi
Qualifier la base Agora	Sismmo	Dares	Agora	Dares	Formation
Qualifier la base Agora	Brest	Dares	Agora	Dares	Formation
Améliorer le système d'information sur l'alternance (SI sur l'apprentissage et SI sur les contrats de professionnalisation)	SIA/SIP	Dares	Sismmo	Dares	Contrats d'alternance
Améliorer le système d'information sur l'alternance (SI sur l'apprentissage et SI sur les contrats de professionnalisation)	SIA	Dares	SIFA	Depp	Contrats d'alternance
Enrichir Inserjeunes de données sur les rémunérations	Sismmo	Dares	BTS	Insee	Usage en 2024 sur les sortants d'apprentissage
Étudier le lien entre compétences et marché du travail	Piaac	Dares	Sissmo	Dares	Enquête Piaac
Appariement Contrats aidés-DSN	Sismmo	Dares	Contrats aidés (données ASP)	Dares	Contrats aidés (CUI)
Appariement IAE-DSN	Sismmo	Dares	IAE (données ASP)	Dares	Insertion par l'activité économique
Étudier le passage entre structures de l'IAE et contrats aidés	IAE + contrats aidés (données ASP) sur différents millésimes	Dares	IAE + contrats aidés (données ASP) sur différents millésimes	Dares	Insertion par l'activité économique
Étudier l'insertion professionnelle des jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance	Données du dispositif Olinpe	Drees	Force ou Midas	Dares	Les jeunes sortants de l'ASE

Étudier les trajectoires des participants des dispositifs financés par le FSE	Données FSE	DGEFP	BTS	Insee	Participants aux dispositifs financés par le FSE

Insee : Département de l'emploi et des revenus d'activité (DERA)

Orientations pour 2026

Les travaux du Dera seront de nouveau marqués en 2026 par la rénovation de ses systèmes d'information.

(1) Le **système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera)** a été largement refondu dans le cadre du déploiement généralisé de la déclaration sociale nominative (DSN). Toutefois, des travaux importants restent encore nécessaires.

D'abord sur les données **structurelles**, il s'agira de consolider les délais de mise à disposition des données statistiques agrégées - notamment ceux des Estimations annuelles d'emplois (EAE) définitives, désormais disponibles en moins de 17 mois - et de réduire à nouveau les délais de mise à disposition des données individuelles des bases Tous salariés (BTS) pour s'approcher de la cible de 12 mois (cette cible est déjà atteinte depuis trois millésimes sur le seul secteur privé). Sur les données **conjoncturelles**, la bascule vers un emploi flash des Estimations trimestrielles d'emploi (ETE) dès T+30 jours est désormais envisagée pour début 2026.

En 2026, il s'agira ensuite de poursuivre les travaux concernant les changements de nomenclature d'activité, avec un passage de la NAF 2008 à la **NAF 2025**, et le changement de la nomenclature de profession, avec un passage de la PCS-ESE 2017 à la **PCS 2020**.

La DSN est aussi un levier pour **alléger la charge statistique des entreprises** dans leurs réponses aux **enquêtes sur le Coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss)** ; le nouveau règlement européen *Labour Market Statistics based on Businesses* (LMB) a conduit à étendre le dispositif aux petites entreprises et alléger la charge d'enquête des plus grandes entreprises. Après une forte rénovation jusqu'en 2025, en 2026 les réflexions sur l'allégement de la charge statistique et la modernisation des questionnaires se poursuivront.

(2) **La rénovation de l'enquête Emploi**

En 2021, l'enquête Emploi a basculé dans une version refondue de son questionnaire et de son protocole. En 2024, l'enquête Emploi a intégré Mayotte en collecte et en 2025 les résultats et séries longues annuels sont désormais sur le champ de la France entière. Il s'agit désormais de préparer les prochaines rénovations et notamment la **bascule des outils actuels de l'enquête** vers les nouveaux outils de la filière d'enquête en cours de développement à l'Insee.

Par ailleurs, le Dera identifie bien mieux désormais les bénéficiaires de RSA dans l'enquête, ce qui permet d'optimiser l'analyse des effets de la loi pour le Plein emploi : l'analyse des effets sur l'activité de ces bénéficiaires se poursuivra tout au long de l'année.

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête Emploi en continu (**DQS** 6, **EQRT** 1, **AVG** 8)

L'enquête Emploi en continu (EEC) a été refondue en 2021, avec un nouveau questionnaire et un nouveau protocole, l'enquête offrant depuis 2021 la possibilité aux enquêtés de répondre par Internet en réinterrogation. Pour la suite, le Dera s'est **engagé dans une nouvelle rénovation**, avec une bascule vers de nouveaux outils de la filière d'enquête en cours de développement à l'Insee. Un test de grande envergure est ainsi prévu sur la fin d'année 2026 et le début de l'année 2027 afin de contrôler dans quelle mesure les nouveaux outils peuvent modifier les résultats de l'enquête.

En attendant, des évolutions de production de l'EEC sont instruites. Il s'agit d'abord de collecter une EEC en double-nomenclature, NAF 2008 et NAF 2025, dès 2026. Il s'agit aussi de préparer la bascule de la base de sondage (de Fidéli à Résil), conséquence indirecte de la fin de la taxe d'habitation pour les résidences principales. Ensuite, la question d'étendre le champ des enquêtes aux ménages vivant dans les logements non ordinaires a commencé à être instruite, pour donner suite aux recommandations du rapport dédié de l'inspection générale de l'Insee ; elle a permis d'étendre dès 2024 le questionnaire aux personnes de moins de 65 ans vivant sur plusieurs résidences dont l'une est une communauté.

Par ailleurs, le Dera a instruit la question d'identification des **bénéficiaires de RSA dans l'enquête**, pour optimiser l'analyse des effets de la loi pour le Plein emploi, dont le motif principal est d'augmenter leur activité sur le marché du travail. Cela a permis d'améliorer leur détection dans l'EEC grâce à des ajustements du questionnaire (clarification des questions, extension du filtre) depuis le troisième trimestre 2024. Ces changements permettent d'analyser chaque trimestre les changements de statut d'activité des bénéficiaires de RSA depuis le début de la mise en œuvre de la loi.

En 2026 les travaux se poursuivront pour améliorer la qualité des codes statistiques non signifiants (CSNS) des personnes enquêtées, notamment en collectant directement dans le questionnaire le nom des personnes enquêtées à partir de 2027. Ces investissements ont pour objectifs d'améliorer la qualité des appariements avec les sources administratives comme le **dispositif nouveau Trajeec, ancré sur l'EEC, qui remplacera l'enquête formation et qualifications professionnelles (FQP)** (*cf. infra*).

Enfin, **l'EEC s'est étendue géographiquement au département de Mayotte.** L'année 2023 a été celle de la montée en charge de l'EEC à Mayotte et de dernière collecte de l'enquête Emploi annuelle. La comparaison entre ces deux enquêtes a été très utile pour rétropoler les séries sur longue période : outre l'intérêt du suivi du marché du travail à Mayotte, les travaux nécessaires à la production d'indicateurs sur la France entière (plutôt que sur la France hors Mayotte jusqu'à présent) et leur rétropolation ont donné lieu à de premières séries annuelles publiées à compter de 2025. Les conséquences du cyclone Chido, fin 2024, ont toutefois conduit à reporter en 2026 l'extension de ces travaux aux séries trimestrielles.

Modules complémentaires de l'enquête Emploi en continu (**AVG** 1, **AVG** 3, **AVG** 4, **AVG** 5, **EQRT** 1, **EQRT** 2, **EQRT** 6, **EQRT** 7, **EQRT** 8)

Les modules complémentaires à l'enquête Emploi sont renouvelés chaque année. Ils sont définis au niveau européen. Le module 2024 a porté sur les « **jeunes et le marché du travail** », avec une première valorisation en 2025. Le module 2025 a porté sur **« la conciliation entre travail et vie de famille »** et sera valorisé en 2026. Enfin le module 2026 portera sur le travail de plateforme. Le tableau ci-après récapitule le programme des modules passés et prévus.

Tableau des modules complémentaires (cycle de 8 ans avec 6 modules récurrents)

Année de collecte	Thème	Récurrence (8 ans)	Référence EQRT
2021	Situation des migrants et de leurs descendants sur le marché du travail	Oui	
2022	Savoir faire et tâches au travail	Non	EQRT6
2022	*Le travail de plateforme*	-	
2023	Les retraites et la participation au marché du travail	Oui	EQRT2
2024	Les jeunes et le marché du travail	Oui	EQRT1
2025	Conciliation entre travail et vie de famille	Oui	
2026	Le travail de plateforme	Non	EQRT8
2027	Organisation du travail et arrangements du temps de travail	Oui	
2028	Accidents au travail et problèmes de santé liés au travail	Oui	

EVA (entrée dans la vie adulte) (**EQRT** 1)

Le **panel EVA 2007** s'appuie sur la cohorte de jeunes entrés en 6e en 2007. Il vise à suivre annuellement le parcours des jeunes à travers un dispositif multi-collecteurs (Depp, Sies, Insee) : enquêtes menées dans le secondaire par la Depp, le supérieur par le Sies, auprès des jeunes ayant quitté le système scolaire par l'Insee.

Une réflexion sur la suite à donner pour le suivi des jeunes entrés en 6e en 2023 a été menée et a donné lieu à une note de projet présentée à l'inter-commission du Cnis le 13 novembre 2025 sur le thème « Le parcours des jeunes du système éducatif au monde professionnel ». Ce projet vise à utiliser davantage les données administratives existantes sur l'emploi et le non-emploi (avec la même logique que celle mise en œuvre pour le dispositif Trajeec) pour limiter la charge d'enquête. Des enquêtes sont pour autant envisagées, à la fois pour compléter le champ des données administratives et pour disposer d'une enquête multi-thématique avec des questions plus subjectives. La réflexion se poursuivra en 2026, en vue d'amorcer le dispositif **EVA 2023**, en particulier pour prévoir les premières enquêtes de champ.

Enquête Adult education survey (AES) (**EQRT** 7)

L'enquête FLV (Formation tout au long de la vie) a réuni l'enquête européenne ***Adult education survey*** **(AES)** sur la formation et un module sur les compétences basses à l'écrit issu de l'enquête Information et vie quotidienne (IVQ) pour quantifier notamment le **poids de l'illettrisme**. L'enquête a porté sur l'ensemble du territoire avec des extensions régionales dans les cinq DROM, et a été menée entre septembre 2022 et mars 2023. L'instruction de l'avenir des prochaines éditions d'AES, sur le terrain en 2028-2029 a par ailleurs été lancée ; elle sera indépendante des questions portant sur l'édition d'une prochaine enquête IVQ, au-delà de 2030. Un test cognitif est prévu en 2026 puis un test terrain en 2027, pour notamment apprécier dans quelle mesure le questionnaire AES est adapté à un protocole sans enquêteur.

Enquête Formation et qualification professionnelle (FQP) (**EQRT** 1)

L'enquête sur la **Formation et la qualification professionnelle (FQP)** a constitué l'une des principales sources d'information sur la mobilité professionnelle, la mobilité sociale et les relations entre la formation et l'emploi. Elle a été menée de façon apériodique à six reprises de 1964 à 2014-2015. L'**opportunité de son renouvellement a été instruite** et cette instruction présentée à la commission Emploi, qualification et revenus du travail du Cnis de mai 2024. Cette instruction conduit à lancer les travaux pour

construire un **nouveau dispositif (intitulé « Trajeec »)** basé sur l'appariement de l'EEC avec plusieurs sources statistiques basées sur les sources administratives, notamment les bases Tous salariés (BTS).

Les enquêtes sur le Coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss)

Les **enquêtes annuelles sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss)**, auprès des entreprises, ont pour objectif le suivi du coût du travail et de ses composantes d'une part, de la structure des rémunérations des salariés et du temps de travail d'autre part. Elles constituent le volet français des dispositifs européens *Labour Cost Survey* (LCS) sur le coût de la main-d'œuvre et *Structure of Earnings Survey* (SES) sur la structure des salaires.

Le dispositif d'enquêtes Ecmoss se poursuit selon le rythme quadriennal maintenant établi : **en 2026, le dispositif bascule vers les enquêtes sur la structure des salaires en 2025 (ESS 2025),** avec un questionnaire significativement allégé. En effet à partir de 2026, **le cadre réglementaire européen évolue** avec l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement encadrant les statistiques sur le marché du travail issues de données relatives aux entreprises, dit « *Labour Market Statistics based on Businesses* » (LMB) : il a été formellement adopté en mai 2025, et publié au journal officiel sous le numéro 2025/941. Ce règlement a prévu des évolutions des dispositifs SES et LCS, principalement l'extension du champ des statistiques aux entreprises de moins de 10 salariés, qui a nécessité un projet d'investissement mené entre 2022 et 2025. L'extension du dispositif à ces très petites entreprises (TPE) permet d'étudier les questions de disparités de salaires (distribution, différences selon le secteur ou la taille d'entreprise, ou selon les caractéristiques individuelles des salariés) dans les différents pays européens sur l'ensemble du champ ; en France, cette extension n'a pas été envisagée par le biais d'un élargissement de l'échantillon d'enquête, mais par celui d'un recours exclusif à des sources administratives, le règlement accordant une plus grande souplesse sur la possibilité d'imputation lorsque les variables requises ne sont pas disponibles sur ce champ des TPE. Par ailleurs, sur le champ « historique » des entreprises de 10 salariés ou plus, la demande, de la part d'entreprises, d'alléger la charge statistique qui leur pèse, a nécessité d'analyser quelles questions présentes dans le questionnaire d'enquête peuvent être substituées par des variables présentes en déclarations sociales nominatives (DSN), puis de mettre en œuvre cet allégement dans les questionnaires (de l'ordre d'un tiers des questions supprimées).

Par ailleurs, en 2026, les travaux de **modernisation des outils** se poursuivent, avec notamment la bascule progressive aux outils de la nouvelle filière en cours de développement à l'Insee et l'objectif d'abaisser significativement la part de réponses par papier. L'avancement du calendrier de collecte, en vue de gagner deux mois à l'horizon de 2028 comme demandé par le nouveau règlement européen, sera achevé en 2026, à quelques jours près.

Complémentaire aux enquêtes Ecmoss pour constituer les livraisons à Eurostat, le dernier millésime de l'**enquête auprès des salariés de l'État** FPE (enquête quadriennale menée directement auprès des salariés de la fonction publique d'État) a porté sur le millésime 2022. Avec les progrès réalisés ces dernières années dans l'exploitation des données administratives, conjuguée avec l'extension de la DSN au public en 2022, l'opportunité de cette enquête a été réexaminée et il a été décidé de ne plus la collecter. Les données européennes liées à Ecmoss sur le champ de la FPE portant sur 2026 seront construites en mobilisant plus largement la base Tous salariés, le fichier Siasp[23], l'échantillon démographique permanent et un nouveau volet d'enquête mené par la Depp auprès des enseignants. L'année 2026 sera consacrée aux travaux d'instruction et de mise en œuvre de la nouvelle chaîne de traitement visant à élaborer la réponse à Eurostat. L'objectif est d'avoir validé en 2026 l'ensemble des techniques d'estimation et des programmes d'exploitation des fichiers pour les réaliser, avant une mise en œuvre en 2027 pour préparer la livraison d'avril 2028 (SES 2026).

23 Système d'information sur les agents des services publics

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

La refonte du **système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera)** dans le cadre du déploiement généralisé de la déclaration sociale nominative (DSN) a atterri en 2024 avec la dernière étape prenant en compte l'entrée de la Fonction publique en DSN. Le déploiement de la DSN et la refonte du Siera auront permis : une réingéniérie des processus conjoncturel et structurel conduisant à les rationaliser ; de **nettes réductions des délais de diffusion** ; un enrichissement des produits. **En 2026 il s'agit de poursuivre l'amélioration du Siera sur ces trois axes car d'importants travaux sont encore nécessaires, s'agissant notamment de l'élargissement progressif au département de Mayotte dans les différents produits, de nouvelles réductions des délais, ou des changements de nomenclatures d'activité et de profession** (NAF et PCS, cf. partie 1.4).

Données structurelles d'emploi et de salaires

Les récentes applications informatiques accueillant et traitant **la DSN** ont permis de produire plusieurs millésimes (2017 à 2021) de la **base Tous salariés (BTS)** qui contenaient encore une partie significative de déclarations annuelles de données sociales (DADS), compte tenu notamment du décalage de bascule pour les employeurs de la fonction publique dont le passage à la DSN s'est réalisé entre 2020 et 2022. Ces nouvelles applications ont déjà permis de réduire les délais, entre la base millésimée « 2018 » mise à disposition en janvier 2021 (25 mois après la fin du millésime considéré) et le **millésime « 2023 » mis à disposition en juin 2025 (soit A+18 mois)**. Le millésime « 2024 » a été mis à disposition dans les mêmes conditions et les mêmes délais, avec une version provisoire sur le champ privé disponible dès la fin de l'année 2025 (A+12 mois).

Depuis 2023, **les travaux ont adapté le dispositif actuel sur la fonction publique** dans la DSN, sur les millésimes « 2022 » à « 2024 » : pour ces millésimes le produit Siasp (correspondant à la la partie publique de la BTS) est essentiellement fondé sur des DSN.

La **réduction des délais de mise à disposition de la BTS sur l'ensemble du champ** peut alors reprendre : l'objectif de mise à disposition environ 12 mois après la fin d'un millésime est acquis sur le secteur privé depuis le millésime 2022 ; le millésime 2024 de la BTS dans son ensemble (public et privé) pourrait être disponible au premier trimestre 2026.

Par ailleurs, les travaux pour consolider la qualité des traitements avec des délais de diffusion réduits sur les données sur l'emploi et les revenus des non-salariés (**base Non-salariés**, BNS), se sont également poursuivis.

Pour les **panels Tous salariés, Non-salariés,** ainsi que **Tous actifs** (réunion des deux premiers), en 2025 a été mis à disposition le millésime « 2022 ». En 2026, devrait être mis à disposition le millésime « 2024 » directement (l'enjambement du millésime « 2023 » permettant une réduction *in fine* des délais de production, sans déperdition d'information).

Les données des **Estimations annuelles d'emploi** (EAE) bénéficient des avancées des délais de mise à disposition des sources de données individuelles (BTS et BNS) : d'environ 29 mois après la fin d'un millésime jusqu'au millésime « 2019 », les délais de diffusion des estimations définitives se sont réduits jusqu'à 17 mois pour le millésime « 2023 » diffusé en mai 2025, soit la cible fixée qu'il s'agira de consolider en 2026 (avec des EAE provisoires demeurées environ 12 mois après la fin d'un millésime). Par ailleurs en 2026 un **rebasement des EAE est prévu, qui permettra notamment de les étendre au département de Mayotte**.

De façon liée, les délais se réduisent aussi pour la source **Flores** (qui, à partir des BTS, fournit des données sur le tissu économique local, au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités de l'ensemble des secteurs). Les délais de mise à disposition ont été progressivement réduits, de A+30 mois pour le premier millésime (2017), à A+15 mois

pour le millésime « 2023 » mis à disposition en avril 2025 ; la cible étant une diffusion du millésime « 2024 » en février 2026.

Données conjoncturelles d'emploi et de salaires

Depuis 2017 les **Estimations trimestrielles d'emploi (ETE)** salarié sont coproduites avec l'Urssaf[24] nationale et la Dares : il n'existe plus qu'une seule estimation qui couvre l'ensemble des salariés en France (hors Mayotte) - au niveau national ou local -, alors que l'ancienne publication de l'Insee se limitait au champ concurrentiel et à la France métropolitaine.

Pour l'emploi, dans le cadre de la réglementation européenne et de cette coproduction, la diffusion de l'emploi trimestriel « détaillé » se fait depuis fin 2023 avec un calendrier réduit à T+60 jours (contre T+70 jours jusqu'alors) au niveau national, à T+80 jours (contre T+90 jours jusqu'alors) au niveau local. Un nouvel objectif, dont l'instruction s'est poursuivie en 2025, est de diffuser un emploi « flash » moins de 30 jours après la fin du trimestre considéré (soit « T+30 jours », contre T+37 jours actuellement en moyenne), au même moment que les estimations flash de PIB. Les partenaires de la coproduction se sont engagés sur un tel calendrier dès 2026.

En outre, depuis mai 2024, **les données conjoncturelles de l'emploi du champ privé sont publiées selon les caractéristiques des salariés** (âge, sexe, contrat) en plus des caractéristiques propres aux établissements (secteur d'activité et lieu de travail) ; en 2026 ces travaux se poursuivent en instruisant l'extension à la fonction publique de cette déclinaison (avec une déclinaison supplémentaire par versant). Par ailleurs, en 2026, il est prévu d'étendre les Estimations conjoncturelles d'emploi à l'emploi non salarié, en étalonnant le tout nouvel indicateur d'emploi indépendant que l'Urssaf nationale publie depuis mi-2025.

Pour les **Taux de chômage localisés (TCL)**, la méthode de production, basée en partie sur le nombre d'inscrits à France Travail en catégorie A, a été adaptée au choc de la loi Plein emploi, en utilisant des indicateurs territoriaux *proxy* corrigeant des effets de montée en charge de la loi.

Pour les salaires, la modernisation des outils propres au suivi conjoncturel a également permis de réduire les délais de diffusion de l'emploi et de l'**indice du coût du travail (ICT)** : depuis fin 2023, un nouvel *Informations rapides* fournit l'information « flash » sur le salaire horaire et le coût horaire du travail dès T+45 jours, alors qu'auparavant seuls des résultats détaillés étaient publiés à T+75 jours. L'instruction des travaux porte désormais sur une publication à T+65 jours pour ces résultats détaillés et sur une extension au public de ces indices, deux évolutions demandées par le nouveau règlement européen. Par ailleurs, en 2026, les travaux porteront sur une bascule de la nomenclature d'activité prévue début 2027 pour cet indicateur.

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Le Dera travaille avec la Dares et France Travail sur l'appariement entre l'enquête Emploi et le fichier historique de France Travail sur les années 2016-2024. L'appariement original portait sur les années 2012-2017 et avait donné lieu à plusieurs publications, dont un document de travail. En 2026 les travaux se poursuivent et les premiers résultats seront publiés dans l'*Insee Références* « Emploi, chômage et revenus du travail ».

Un appariement a aussi été effectué entre l'enquête Emploi et les sources administratives sur l'emploi sur le millésime 2019, afin de renouveler les chiffrages à partir de l'appariement équivalent sur le millésime 2012 ; ses enseignements ont été décrits dans un nouveau *Document de travail* publié fin 2025. Par ailleurs des appariements ont été effectués entre l'enquête Emploi et les déclarations sociales nominatives (DSN) afin de comprendre les divergences de dynamique de l'emploi entre 2019 et 2024. Les principaux résultats de ces travaux ont été diffusés en 2025 et seront actualisés en 2026.

24 Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Rénovation de la PCS[25] dans le cadre d'un groupe de travail du Cnis (**EQRT** 6)

En 2026 se poursuit la mise en œuvre **d'un plan d'actions faisant suite aux recommandations du rapport du GT du Cnis en 2018-2019**. La nouvelle nomenclature et les actions ont d'abord pleinement concerné l'enquête Emploi, et le Recensement de la population a été en 2025 la source principalement concernée par la bascule à la nouvelle nomenclature « PCS 2020 ». Par ailleurs en 2026, le site dédié lancé en 2022 (nomenclature-pcs.fr) sera consolidé et la documentation mise en ligne enrichie.

Rénovation de la PCS-ESE[26] et bascule à la PCS 2020 dans la DSN (**EQRT** 6)

Les travaux sur le **passage en PCS-ESE 2020 dans la DSN** se poursuivent en 2026. Un groupe de travail réunissant l'Insee, l'Urssaf, la Dares, France Travail et le GIP-MDS[27] s'est constitué. Le passage à la nouvelle nomenclature est l'opportunité d'améliorer le processus de collecte et de codification. À ce jour, les entreprises renseignent un libellé d'emploi « libre » (sans liste de référence), le code PCS-ESE en nomenclature de 2017 et un code complément. Outre la bascule à la nomenclature rénovée (PCS 2020), une dimension de ce projet consiste à inciter les entreprises à choisir un libellé d'emploi dans une **liste d'intitulés de métiers de référence**.

Les travaux d'instruction ont conduit à définir **un découplage calendaire entre une bascule statistique** (adoption de nouveaux outils de codification pour coder directement en PCS 2020 des libellés « libres », avec un objectif pour le millésime 2027) et **une bascule déclarative** (liste de référence de libellé et déclaration en nouvelle nomenclature) qui serait effective au plus tôt en 2029. En 2026 les travaux porteront largement sur la préparation de la bascule statistique.

Changement de NAF

En 2026, le Dera poursuit les travaux liés au changement de la nomenclature d'activité, de la NAF 2008 vers la NAF 2025 sur les différents systèmes d'information (Siera, EEC). En particulier, de premières matrices de passage ont été constituées sur la BTS 2024, à partir des livraisons par la Direction statistique d'entreprise des imputations en nouvelle NAF.

Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En 2026, le Dera poursuit la diffusion d'études ou de documents de référence, notamment en juin, avec des éclairages et dossiers dans l'*Insee Références* « Emploi, chômage et revenus du travail » en partenariat avec la Dares, pour notamment éclairer le marché du travail en 2025.

Plus généralement, le Dera continue de contribuer activement à l'éclairage conjoncturel du marché du travail (contributions aux *Notes de conjoncture*, etc.) et en 2026 s'attachera à documenter de nouveau les conséquences de la loi Plein emploi sur les statuts d'activité en distinguant les bénéficiaires du RSA.

L'outil interactif de « datavisualisation » sur les salaires sera mis à jour en continu.

25 Professions et catégories socioprofessionnelles
26 Professions et catégories socioprofessionnelles des employeurs privés et publics
27 Groupement d'intérêt public - Modernisation des déclarations sociales

Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Les bases Tous salariés 2016 à 2023 sont déjà enrichies du CSNS. Il est prévu que les millésimes suivants le soient aussi. Cela permet notamment à la Dares d'enrichir sa base SISMMO[28] de données statistiques individuelles sur les salaires, ainsi que l'ensemble des appariements qui en découlent (Inserjeunes, Force, etc.). Depuis 2025, l'enrichissement des millésimes des bases Non-salariés (BNS) avec un CSNS se systématise aussi : cet enrichissement est désormais disponible pour les millésimes 2021 à 2023 de la BNS, et le sera pour les suivants.

Par ailleurs, après des expérimentations menées sur l'enquête Emploi (EEC), celles-ci ont été enrichies d'un CSNS pour permettre d'une part de l'enrichir systématiquement de données administratives (BTS, BNS), notamment dans le cadre du dispositif remplaçant les enquêtes FQP (Trajeec), d'autre part de poursuivre les études à but méthodologique de divergences de sources portant sur l'emploi et sur le chômage.

Nom et finalité du dispositif final	**Fichier 1**		**Fichier 2**		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	**Propriétaire**	Nom du fichier	**Propriétaire**	
Enrichir des fichiers de données sur les salariés	Bases Tous salariés (BTS)	Insee	À déterminer		Champ du fich. 2.
Enrichir des fichiers de données sur les non-salariés	Base Non-salariés (BNS)	Insee	À déterminer		Champ du fich. 2.
Enrichir l'enquête Emploi pour le dispositif Trajeec	Enquête Emploi en continu	Insee	BTS, BNS, PASRAU, etc.		Champ du fich. 1.
Comprendre les divergences sur les mesures de l'emploi salarié	BTS, DSN, BNS	Insee	EEC	Insee	Champ du fich. 2.
Comprendre les divergences entre chômage BIT et inscrits à France Travail	Fichier historique	France Travail	EEC	Insee	Champ du fich. 2.
Enrichir potentiellement le dispositif EVA, notamment sur l'insertion professionnelle postérieurement à l'enquête (expérimentation)	Dispositif EVA 2007	Insee	BTS, etc.		Champ du fich. 1.
Comprendre la diversité des revenus des micro-entrepreneurs au-delà de leurs revenus d'activité	BNS	Insee	Pasrau		Champ du fich. 1.

28 Système d'information sur les mouvements de main-d'œuvre

SSM Fonction publique : Sous-direction des études, des statistiques et des systèmes d'information (Sdessi)

Orientations pour 2026

L'année 2026 sera marquée, comme en 2025, par la poursuite des travaux suite au passage du Système d'information sur les agents du service public (Siasp) à la Déclaration sociale nominative (DSN). Les travaux d'expertise en particulier sur la mesure des EQTP seront poursuivis sur les données 2024 et 2025, notamment dans le cadre d'un groupe de travail dédié piloté par l'Insee. L'objectif est aussi de réduire les délais de production et de se rapprocher de ceux du privé. Il est prévu de finaliser la validation des données 2024 au premier trimestre et de commencer l'expertise sur les données 2025 dans la foulée.

En amont de ces travaux d'exploitation statistique, la DSN fait l'objet d'un suivi par la communauté utilisatrice pour améliorer la qualité des informations servies. Les réformes de la gestion des ressources humaines ou de la protection sociale amènent également des besoins d'évolution. La SDessi coordonne les études d'impacts sur la chaîne informatique source de la DSN de l'État. Les contraintes pesant sur l'outil de la paie DGFiP (PAYSAGE), outil robuste mais limitant les capacités de maintenance évolutive, sont des freins à la montée en qualité de la DSN de la Fonction publique d'État (FPE) et impliquent de très nombreux échanges en particulier avec le GIP-MDS (modernisation des données sociales) et la MIDS (mission interministérielle chargée du pilotage du système de collecte et d'utilisation des données sociales).

Concernant la Base statistique concours, là encore, la charge de travail du pôle Recrutement, concours sera importante, avec deux collectes : au T2 sur le concours d'attaché territorial et au T4 sur le concours de gardien brigadier. La première collecte sera aussi l'occasion d'expertiser les données administratives sur la fonction publique territoriale et d'éventuellement les valoriser.

Au T2 2026 débuteront des travaux pour réaliser un outil de prévision des besoins de recrutement annuels de la fonction publique de l'État. Un statisticien en prospective sera recruté pour cette mission. Cette dernière fait partie des priorités de la DGAFP dans le cadre de son projet stratégique « DGAFP 2030 ».

Le SSM Fonction publique poursuivra la mise en œuvre de sa feuille de route Qualité en 2026. Comme en 2025, des objectifs individuels et collectifs seront fixés à l'ensemble des agents de la SDessi lors de leurs entretiens professionnels, en particulier sur le sujet de la documentation des processus statistiques, en s'appuyant sur les fiches Qualité discutées avec l'Unité Qualité.

Enfin, comme en 2025, les projets de réforme dans la fonction publique sont nombreux et importants, par exemple avec la finalisation du déploiement de la protection sociale complémentaire santé et prévoyance ou la mise en place du congé de naissance, ce qui n'est pas sans effet sur les SIRH de l'État, la paie DGFiP et la DSN de l'État. De même, la création d'une section « Fonction publique » au sein de la Cour des comptes a entraîné une très forte augmentation des contrôles. Les sollicitations des sous-directions métier de la DGAFP, du Cabinet du ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification et des différentes inspections (IGF, IGAS, IGA, IGESR) pourraient obérer les capacités de travail du service. Enfin, la sous-direction sera très sollicité par la Revue stratégique Fonction publique 2035-2050 lancée fin 2025 et qui doit aboutir en octobre 2026.

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête Concours et base administrative concours

L'enquête Concours est une enquête annuelle sur internet mise en place pour la première fois en 2023. Elle interroge les candidats aux concours de la fonction publique. L'objectif de cette enquête est notamment de pouvoir étudier les discriminations au sein desdits concours. Cette enquête s'appuie sur la Base administrative concours mise en œuvre à partir de 2020 pour collecter auprès des autorités organisatrices de concours les informations individuelles sur les candidats. Ce dispositif (l'enquête et la base administrative) a été créé par le décret CE n° 2018-114 du 16 février 2018 et doit permettre à terme d'interroger des candidats aux concours des fonctions publiques d'État (FPE) et territoriale (FPT) - à l'exception de certains concours, militaires notamment - et un échantillon de concours pour la fonction publique hospitalière (FPH). Mais à ce jour, les taux de réponse à la base administrative concours ne permettent pas d'envisager une enquête représentative de l'ensemble des concours. Les premières collectes de l'enquête sont donc sur un champ plus réduit mais qui reste pertinent pour l'analyse.

L'année 2026 sera consacrée à deux collectes : au T2 sur le concours d'attaché territorial et au T4 sur le concours de gardien brigadier. Les pages du site internet du SSM dédiées à l'enquête seront également enrichies avec les principales publications, des données et les modalités d'accès aux bases du CASD.

Concernant la base administrative concours (BAC), la SDessi poursuit son objectif de montée en puissance de ce dispositif. En 2026, pour la FPT, avec l'appui de la FNCDG[29], la promotion du dispositif va être faite auprès des centres de gestion afin d'aller au-delà la couverture actuelle de 75 % et de préparer les collectes de l'enquête concours sur un périmètre territorial. Par ailleurs, la SDessi va prendre l'attache de la ville Paris afin d'ajouter les concours des administrations parisiennes à la BAC.

Pour la FPH, la SDessi va travailler avec la DGOS[30] pour, dans un premier temps, réussir à récupérer les données des concours administratifs gérés par le centre national de gestion (CNG) : directeur d'hôpital, directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S), directeur des soins (DS), attaché d'administration hospitalière, ce qui permettra dans les années à venir de réaliser une enquête concours.[**AVG** 5]

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Passage de Siasp à la DSN

Le système d'information sur les agents de la fonction publique (Siasp) permet de connaître les effectifs et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique sur une année civile. L'édition 2022 a été le premier millésime alimenté par la Déclaration sociale nominative (DSN) et produit par l'Insee avec la chaîne de production du secteur privé (Piréné). Depuis chaque millésime permet de valider, d'affiner ou d'approfondir les travaux d'expertise. Ce travail de mise au point et de validation des nouveaux indicateurs Siasp se poursuivra tout ou long de l'année 2026 dans le cadre d'un groupe de

29 Fédération nationale des centres de gestion.
30 Direction générale de l'offre de soins.

travail organisé par l'Insee avec tous les SSM concernés (Drees, DGCL, Depp, S2E, SSMSI, Sies, DESL) et d'un sous-groupe dédié à la mesure des EQTP. Si la diffusion des données 2024 devrait se faire au S1 2026, l'objectif à terme est d'aligner le calendrier de production de Siasp sur celui du privé. Pour cela le démarrage de l'expertise de Siasp 2025 devrait être engagé dès le T1 2026.

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Quelles expériences ont les jeunes de la fonction publique après la fin de leurs études ?

Deux études exploiteront les enquêtes Génération du Cereq. Il s'agira d'actualiser les travaux réalisés sur la génération 2017 interrogé au bout de 3 ans « Quelle expérience et quelle perception ont les jeunes de la fonction publique ? »

Dans le premier cas en exploitant la réinterrogation de la génération 2017 au bout de 6 ans et dans le second cas, en interrogeant la génération 2021 à 3 ans.

[**EQRT** 1]

Les conditions de travail en télétravail

Cette étude exploitera les données de l'enquête emploi et de l'enquête TraCov2 (sur le vécu du travail depuis la crise sanitaire). Elle présentera comment les télétravailleurs jugent leurs conditions de travail en télétravail par rapport à leurs conditions sur site.

[**EQRT** 4]

Les transitions entre public et privé

À partir de la Base tous salariés (BTS), il s'agira de quantifier les passages entre public et privé, de caractériser les agents et les zones géographiques concernées.

[**TRT** 7]

Le logement des agents de la FP

Une première étude sera réalisée à partir du recensement de la population. L'objectif est de dresser un panorama des conditions de logement des agents publics (statut d'occupation, caractéristiques du logement, lieu d'habitation, mobilité résidentielle). Ces travaux alimenteront le projet « logement des agents publics » de la DGAFP.

[**AVG** 4]

L'évolution des conditions de travail sur longue période

Le SSM FP devrait disposer en cours d'année de l'édition 2024 de CT RPS[31], l'enquête de la Dares. Le SSM a financé un sur-échantillon d'agents publics. L'exploitation de la source devrait être l'objet de plusieurs publications. La première pourrait être sur les évolutions depuis 2013 des indicateurs :

- de contraintes et d'expositions physique ;
- de contraintes de rythme ou d'intensité du travail ;
- de changements organisationnels ;
- de relations sociales au travail et situations de tension ;
- d'autonomie, marges de manœuvre ;

31 Conditions de travail et risques psycho-sociaux

- de conflits de valeur.

Les autres études seront programmées en 2027. Elles pourront être des approfondissements des premiers résultats, être inspirées des études de la Dares ou répondre à des demandes externes.

[**SERPU** 9]

Base de données sociales

Depuis la parution des textes instaurant une base de données sociales (BDS) annuelle destinée aux membres de chaque comité social d'administration (CSA), la SDessi mène des actions pour accompagner les ministères dans cette collecte et remontées de données.

Une version rénovée de l'arrêté et des guides de définition des données BDS a été produite en 2025, fruit du travail mené par la SDessi avec les ministères et les organisations syndicales du Conseil supérieur de la fonction publique de l'état.

Ce nouveau cadre sera éprouvé à compter de 2026 qui sera une période d'adaptation des administrations. La production des BDS au sein des ministères (et notamment ceux importants (dimension, stratégie)) fera l'objet d'un accompagnement soutenu de la SDessi. Cet accompagnement comprend notamment un suivi des initiatives ministérielles en termes d'outils et bonnes pratiques et partage de celles-ci en interministériel.

La réception de ces BDS par la SDessi reste disparate et non exhaustive. Des progrès ont été mesurés de la part de plusieurs administrations en 2025 (compréhension, méthodes de production, formats utilisés, etc.) mais ces derniers restent attendus en 2026 pour plusieurs ministères majeurs.

Le processus de collecte, de contrôle, de transformation et d'agrégation des données des BDS ministérielles, ainsi que d'évaluation de la qualité de ces dernières (exploitabilité, exhaustivité, etc.) a été outillé et est désormais opérationnel. Les données encore non exploitées de 2021 à 2023 ainsi que les nouvelles BDS 2024 reçues sont en cours de traitement.

L'exploitabilité de ces données vise à l'augmentation de leur utilisation en 2026 par la Sdessi. En effet, dans le cadre du projet stratégique 2030 de la DGAFP, la SDessi est sollicitée pour fournir des données de pilotage de politiques publiques prioritaires à partir de la BDS lorsque disponibles. Elle travaille donc avec les départements métiers de la DGAFP pour identifier leurs indicateurs prioritaires et construire un plan d'action avec les ministères pour tenter d'obtenir ces données dans les meilleurs délais possibles. La Sdessi va organiser un groupe de travail sur les règles de constitution des BDS des DDI (directions départementales interministérielles) à cheval sur cinq ministères territoriaux.

[**SERPU** 9]

Élections professionnelles 2026

En 2026, la SDessi prépare la remontée des résultats des élections professionnelle dans la fonction publique de décembre. Elle fournit les spécifications, construit sa chaîne de traitement et organise des tests. Auparavant, elle recense, auprès des ministères et des deux autres versants de la fonction publique, la cartographie des milliers d'instances de vote. Celle-ci permet d'introduire un identifiant unique DGAFP qui permet les appariements des résultats pour assurer une publication rapide en décembre.

[**AVG** 9]

Accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP)

Suite à un arbitrage budgétaire favorable en décembre 2025, la SDessi lance dès février 2026, avec le Cisirh (Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines), un projet de construction d'un outil interministériel de gestion des dossiers AT-MP. Cet outil permet également la remontée de statistiques pour Eurostat. La SDessi y consacre un chef de projet à temps plein et 2,5 M€ de prestations informatiques sur 2 ans.

[**AVG** 3 et 7]

Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf)

Orientations pour 2026

L'Urssaf Caisse nationale pilote et anime le réseau des Urssaf pour assurer le recouvrement et la gestion des cotisations et contributions sociales ainsi que l'accompagnement de près de 10 millions de cotisants. A partir des données de gestion du recouvrement, l'Urssaf dispose de différentes sources de données qui sont mobilisées à des fins statistiques. Elle produit notamment des séries trimestrielles d'effectifs salariés employés par les entreprises affiliées au régime général, mesure la masse salariale ainsi que les montants des exonérations. Elle produit également des statistiques conjoncturelles sur l'emploi salarié des particuliers employeurs et sur les embauches de salariés. Avec l'intégration du régime social des indépendants (RSI) en 2020, un observatoire statistique des travailleurs indépendants a été créé. Il assure une continuité dans la connaissance des travailleurs indépendants et de leur protection sociale, de manière structurelle et conjoncturelle. L'Urssaf produit chaque année des estimations du manque à gagner en matière de cotisations et contributions sociales dans le cadre de l'observatoire du travail dissimulé porté par le Haut Conseil pour le financement de la protection sociale (HCFiPS). Les travaux d'appui aux métiers du recouvrement et du contrôle contribuent à la qualité des données déclaratives de la déclaration sociale nominative (DSN) et à l'expertise du réseau des statisticiens de l'Urssaf sur la DSN.

L'Urssaf est très attachée à la dimension statistique publique de son activité. Ses séries nationales d'effectifs salariés et de masse salariale ainsi que celles d'embauches sont labellisées par l'Autorité de la Statistique Publique. En 2025, ces séries ont été proposées au renouvellement de la labélisation.

D'autres séries statistiques ont également la qualité de statistiques publiques à visée d'information générale :

- indemnisation du chômage partiel ;
- masse salariale mensuelle ;
- exonérations de cotisations sociales ;
- taux d'impayés (hors taxations d'office) des entreprises de 10 salariés ou plus ;
- nombre de redressements judiciaires, de liquidations judiciaires, de sauvegardes ;
- particuliers employeurs : nombre en fin de trimestre, volume horaire déclaré, masse salariale nette déclarée ;
- auto-entrepreneurs : nombre et chiffre d'affaires.

Ces informations statistiques diffusées dans le cadre des publications « Stat'Ur » ou « baromètre mensuel » font également l'objet de mises à dispositions de jeux « open data » sur le site open.urssaf, dont certains sont accompagnés de datavisualisations. Des sources statistiques très détaillées sont en outre mises à disposition via le centre d'accès sécurisé aux données (CASD). Les plus utilisées sont : Jeunes Entreprises Innovantes ; Bordereau Récapitulatif de Cotisations ; Déclaration préalable à l'embauche ; Reports Covid – régime général et travailleurs indépendants. L'indicateur conjoncturel d'emploi des TI (cf. infra) est présenté en fin d'année en vue de la reconnaissance d'intérêt public.

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

En 2026, des travaux seront menés sur l'indicateur d'emploi conjoncturel trimestriel des travailleurs indépendants, publié en 2025, pour le décliner au niveau régional, et, si possible, au niveau de groupes de secteurs d'activité.

En 2026, nous proposons de réaliser des monographies sectorielles (par exemple sur le secteur hôtel-café-restauration) intégrant des informations économiques démographiques, et déclaratives (salaires, revenus, exonérations) des usagers ainsi que des informations sur les difficultés des entreprises (taux d'impayés, demandes de délais, etc.). Ces analyses incluent à la fois les salariés et les indépendants afin de disposer d'une approche complète du secteur. Les monographies pourront aussi concerner des publications sur des entreprises particulières, comme celles relevant de l'économie sociale.

En collaboration avec l'Insee, une étude de faisabilité en 2025 a conduit à considérer l'exhaustivité des déclarations sociales nominatives (DSN) à Mayotte à partir de 2024. Avec l'Insee, nous avons convenu que l'on pourrait intégrer les données de Mayotte dans les séries conjoncturelles d'emploi et de masse salariale au cours de l'année 2026, probablement courant deuxième semestre. Afin de finaliser cette intégration, un travail de rétropolation des séries, depuis 2013 ou 2017, sera mené.

Les travaux conjoncturels sur l'estimation trimestrielle de l'emploi coproduites avec l'Insee et la Dares vont être enrichis par l'information sur la convention collective associée au contrat. En lien avec la Dares, les travaux ont débuté en 2025 et seront finalisés en 2026. Cette information sera ajoutée au fichier de détail trimestriel partagé avec l'Insee et la Dares et sera diffusée courant 2026 dans un format qui reste à définir.

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Des travaux exploratoires concernant l'analyse des trajectoires professionnelles des travailleurs indépendants est lancé sur la base des données dont dispose la branche recouvrement (DSN, entrepôt de données sur les travailleurs indépendants), ainsi que grâce aux partenariats avec France Travail et la Cnaf.

Par ailleurs, un projet d'étude visant à mesurer l'incidence des pratiques de non-déclaration ou sous-déclaration des revenus/CA des travailleurs indépendants sur les droits sociaux est envisagé.

L'ensemble de ces travaux pourraient s'échelonner sur 2026 et 2027.

Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

En 2026, des travaux seront menées pour tenir compte de la nouvelle d'activité (NAF 2025) qui sera opérationnelle en 2027. Ce changement de nomenclature va impacter nos chaines de production (emploi, masse salariale, DPAE, exonérations et cotisations sociales, travaux sur les indépendants).

Par ailleurs, des travaux devraient démarrer en vue de la constitution d'un référentiel de métiers pour les travailleurs indépendants, à partir notamment de la NAFA (nomenclature spécifique aux artisans). Ce chantier sera mené sur plusieurs années très probablement.

Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Des travaux sur la ligne éditoriale ont débuté au cours du second semestre 2025. Il s'agissait d'identifier les publics cibles des publications et définir les (nouveaux) formats de valorisation et canaux de diffusion qui pourraient y être associés.

En 2026, la prochaine étape consistera non seulement à restructurer les maquettes actuelles qui s'adressent principalement aux experts et aux journalistes mais aussi à concevoir, pour certaines thématiques, une version courte à destination d'un public moins averti. Il est prévu que les maquettes régionales de chaque publication soient traitées en même temps. De plus, de nouveaux formats de valorisation tels que des infographies et des carrousels destinés à être publiés sur les réseaux sociaux pourront être élaborés.

Une réflexion sur les noms des collections a également été engagée fin 2025. Cette démarche sera l'occasion de clarifier, en 2026, leur contenu et leur fréquence de production.

Il est aussi prévu d'aménager les pages « Statistiques » du site Urssaf.org et de refondre la plateforme open data (open.Urssaf.fr) en vue d'un meilleur référencement de l'Urssaf sur les moteurs de recherche.

Les travaux d'aménagement du site Urssaf.org permettront notamment de rendre plus visibles le calendrier de parution des publications et les informations relatives aux sources et méthodologies peu accessibles dans l'organisation actuelle des pages « Statistiques » du site Internet.

Quant à la refonte du site open.Urssaf.fr, elle permettra de mieux éditorialiser les jeux de données mis en ligne et les datavisualisations proposées. Elle permettra également d'instruire la possibilité de développer de nouvelles datavisualisations (actuellement 3 datavisualisations sur des données économiques).

Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq)

Orientations pour 2026

Le département entrées et évolutions dans la vie active (Deeva) du Céreq continuera, en 2026, à contribuer à la production de données et leur analyse sur les différents aspects de la relation formation-emploi.

Concernant les aspects de production (cf. infra), l'année 2026 sera consacrée en premier lieu aux traitements et à la finalisation des fichiers de diffusion et de la documentation de l'enquête 2024 auprès de la Génération 2021 ; en deuxième lieu, dans le cadre du projet européen expérimental Eurograduate, la réinterrogation d'une partie des répondants de la Génération 2021 sera réalisée. En troisième lieu, les premiers travaux préparant l'enquête 2028 auprès de la Génération 2025 seront lancés. Cette enquête s'inscrit dans le cadre rénové du dispositif Génération tel qu'il a été présenté dans l'inter-commission Emploi, Qualification et Revenus du Travail / Services Publics et Services aux Publics du CNIS du 13 novembre 2025.

Les thématiques d'études mises en avant cette année se structureront autour des orientations à moyen terme adoptées par le conseil d'administration du Céreq en 2023. L'analyse des parcours scolaire, professionnel et de vie des jeunes de la Génération 2017 constituera un angle mis en avant dans les travaux menés au sein du département, travaux qui s'appuieront principalement sur les données de l'enquête 2024 auprès de la Génération 2021 (publications des résultats d'études menées ou en cours dans le département, lancement d'un groupe d'exploitation ouvert au monde de la recherche à l'automne 2026).Le Deeva poursuivra également ses contributions aux publications de la DGESIP (Etat de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) ainsi que sa collaboration au groupe Formation tout au long de la Vie (FTLV) coordonné par l'Insee.

Le département formation et certification (DFC) du Céreq continuera en 2026 à contribuer à la production de données et d'analyses portant sur les mécanismes à l'œuvre dans l'élaboration des politiques de formation des entreprises, les facteurs qui influencent et expliquent l'accès des salariés à la formation continue, les liens entre politiques d'entreprises, formation continue et parcours professionnels ainsi que les transformations de l'offre de formation.

Dans ce cadre, un nouveau cycle de 5 vagues du panel EFE va commencer et portera sur les données des années 2025 à 2029 (EFE 2025 à EFE 2029). Ce nouveau cycle a reçu le le label d'intérêt général et de qualité statistique avec le caractère obligatoire.

Par ailleurs les éditions 2020 et 2021 (2 premières vagues du panel EFE) continueront à faire l'objet d'exploitations dans le cadre d'un groupe d'exploitation constitué autour d'une douzaine de projets d'études portés par divers centres associés du Céreq, laboratoires universitaires et France stratégie. Les données des éditions 2022 à 2024 seront mises à dispositions de ce groupe d'exploitation à l'été 2026, ce qui permettra des analyses longitudinales sur 5 années du panel EFE.

Le Céreq continuera à expertiser l'appariement d'EFE avec les données de l'enquête TIC pour étudier le recours aux outils numériques et les liens avec les pratiques de formation des entreprises. Par ailleurs, afin de mieux comprendre les liens entre performance des entreprises et pratiques de formation, les données EFE appariées aux données fiscales seront exploitées et analysées.

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Rappel des projets majeurs du Deeva dont l'instruction se poursuit en 2026 :

Le dispositif des enquêtes Génération permet d'étudier l'accès à l'emploi et les premières transitions professionnelles des jeunes à l'issue de leur formation initiale. Du point de vue de ce dispositif, l'année 2026 verra se concrétiser les premières exploitations de l'enquête de 2024 auprès de la Génération 2021 ainsi que les publications des travaux produits dans le cadre du groupe d'exploitation de l'enquête 2023 auprès de la Génération 2017.

L'année 2026 sera également une année très dense en termes de préparation et de production d'enquêtes.

Enquête 2024 sur la Génération 2021

Concernant l'interrogation 2024 auprès de la Génération 2021, l'activité de production liée à l'enquête portera en 2026 d'une part sur le traitement d'éventuels effets de mesure liés à la collecte multimode (CAWI / CATI) et d'autre part sur la finalisation des fichiers de diffusion et de la documentation, avec pour objectif la livraison de données de travail au premier semestre 2026.

Un groupe d'exploitation sur les données de travail de l'enquête sera lancé à l'automne 2026. Comme les précédents groupes d'exploitation, il visera à permettre le développement de projets d'études tout en permettant une vérification approfondie des bases avant la transmission des données consolidées à Progedo pour leur mise à disposition. Ce groupe d'exploitation sera constitué à partir d'un appel à projet ouvert à l'ensemble de la communauté de chercheurs.

Projet Eurograduate de réinterrogation en 2026 des sortants diplômés des formations de bac+3 à bac+5 de la Génération 2021

La ré-interrogation en 2027 des répondants à l'enquête 2024 auprès de la Génération 2021, prévue dans la programmation initiale du calendrier d'enquêtes (à l'instar de ce qui était fait dans les précédentes Générations), a été abandonnée suite aux discussions menées en 2024 entre le Céreq et ses tutelles pour la rénovation du dispositif Génération.

Cependant, en accord avec le SIES, le Céreq s'est engagé dans la ré-interrogation fin 2026 d'une partie des répondants de l'enquête 2024, dans le cadre de l'enquête européenne expérimentale Eurograduate pilotée par la DG Education et Affaires Culturelles de la commission Européenne.

La sous-population concernée agrège les sortants diplômés des formations de bac+3 à bac+5. L'enquête vise à produire des indicateurs correspondant aux objectifs assignés aux enquêtes Génération : informations éclairant le parcours scolaire et les conditions de la formation, informations éclairant le parcours professionnel et ses liens avec la formation initiale, éléments sociodémographiques visant à caractériser les individus.

Les travaux concernant l'année 2026 concerneront la transcription en français du questionnaire européen, son allègement des informations déjà collectées dans le cadre de la première interrogation, de la programmation de l'outil de collecte (mode CAWI) et du terrain réalisé en fin d'année.

Enquête 2028 auprès de la Génération 2025

L'année 2026 voit le lancement des premiers travaux préparatoires à l'enquête 2028 auprès de la Génération 2025.

Ces travaux concerneront :

- La constitution de la base de sondage. D'une part, il s'agit d'établir les conventionnements avec les différents services statistiques ministériels concernés (Depp, Sies, Dares, Injep, Dger, ANRT) afin de recueillir les données nécessaires à la constitution de la base de sondage des sortants de l'année scolaire 2024-2025. D'autre part, il s'agit de réceptionner les fichiers indiqués dans les conventions afin de construire la base de sondage.
- La construction du questionnaire ; ce questionnaire sera plus court que les questionnaires des Générations antérieures car il prendra en compte les appariements qui seront réalisés avec des données administratives concernant les parcours scolaire et sur le marché du travail des jeunes.
- Le conventionnement avec les différents services producteurs de données sur le marché du travail (Insee et France Travail) afin de pouvoir réaliser les appariements qui permettront d'enrichir les enquêtes.
-

Rappel des projets majeurs du DFC dont l'instruction se poursuit en 2026 :

Enquête EFE (édition 2025) :

A la demande de la Dares et de France Compétences, cette nouvelle collecte s'inscrit dans le cadre d'un panel d'entreprises basé sur un échantillon rotatif au 1/5^{ième} ayant pour objectif de suivre annuellement l'effort de formation des entreprises.

Avec la disparition des 24-83 ainsi que du module Formation de l'enquête annuelle Acemo-DSE, le panel EFE représente la source principale d'indicateurs annuels sur cette thématique dans la statistique publique.

A l'instar d'EFE 2020, l'édition EFE 2025 sera utilisée pour satisfaire le volet français de l'enquête européenne CVTS (Continuing Vocational Training Survey) qui a lieu tous les 5 ans. Il s'agira de la 7^{ième} édition de CVTS.

La collecte sur les données 2025 se déroulera d'avril à juillet 2026.

Il est attendu environ 23 000 entreprises répondantes pour cette nouvelle édition.

Dès cette édition, le panel EFE offre la possibilité aux OPCO qui le souhaitent, d'avoir des indicateurs relatifs aux branches relevant de leur périmètre. Cela pourrait nécessiter le tirage de sur-échantillons d'entreprises qui seraient inclus dans la même procédure de collecte que l'enquête principale (collecte en monomode par internet assortie d'une démarche de précontentieux).

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

En 2026, les travaux exploratoires d'appariements des enquêtes Génération avec des données administratives se poursuivront dans l'objectif de faire évoluer de façon significative le dispositif Génération. Le Céreq a lancé un appariement expérimental des répondants de l'enquête 2024 auprès de la Génération 2021 avec la base tous salariés (BTS) produite par l'Insee à partir des déclarations sociales nominatives. L'année 2026 va voir la livraison des données par l'Insee se poursuivre, à l'été. Les données livrées couvriront les informations disponibles dans la BTS 2024 pour les répondants de l'enquête 2024 de la Génération 2021 et viendront compléter les données livrées en 2025 sur les BTS 2021, 2022 et 2023.

Par ailleurs, un nouveau projet d'études portant sur les parcours scolaires des jeunes de la Génération 2021 a été lancé. Il a pour objet d'approfondir l'étude de ces parcours de formation et leur lien avec l'insertion grâce à l'enrichissement des données de l'enquête G21 à partir d'appariements avec les données administratives des fichiers des apprenants du secondaire (source : Depp) et du supérieur (source : Sies). L'année 2026 sera consacrée à un premier bilan statistique des informations recueillies.

Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En 2026, le Céreq continuera de diffuser, grâce à de la datavisualisation sur son site internet, les principaux indicateurs issus de l'exploitation des enquêtes EFE et Génération.

Les nouveaux indicateurs alimentés par Génération exploiteront les données nouvelles de l'enquête 2024 auprès de la Génération 2021.

Les nouveaux indicateurs alimentés par EFE feront l'objet d'un élargissement des thématiques proposées ainsi qu'une visualisation de l'évolution de ces derniers sur plusieurs années du panel.

France Travail

Orientations pour 2026

Les travaux en 2026 sont en grande partie structurés autour de la poursuite de la montée en charge des systèmes d'information du réseau pour l'emploi après l'entrée en vigueur de la loi pour le plein emploi depuis le 1er janvier 2025.

Un bilan de la première année de mise en œuvre des recommandations du rapport du groupe de travail du CNIS sur les conséquences de la « loi pour le plein emploi » sur les statistiques de demandeurs d'emploi, sera réalisé et présenté aux instances du CNIS au 1er semestre 2026.

Les actions de communication et de pédagogie autour de la publication conjointe Dares-France Travail sur les statistiques des inscrits à France Travail, seront poursuivies afin d'accompagner les changements durant la période transitoire nécessaire à l'orientation des nouveaux publics.

Les travaux engagés en 2025 pour outiller les comités pour l'emploi pour le suivi et pilotage des actions commune se poursuivront en 2026, avec l'enrichissement du tableau de bord du Réseau Pour l'Emploi, par de nouvelles données sur les filières, et par la possibilité de comparer les indicateurs de chaque Comité Local Pour l'Emploi à ceux de ses plus proches voisins en termes de contexte socio-économique.

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

L'enquête conduite avec la Dares sur les sortants des listes, qui a été refondue en 2024, porte désormais sur un champ tournant d'une année sur l'autre avec des modules thématiques différents chaque année. Le champ historique est désormais élargi aux demandeurs d'emploi qui reprennent une activité tout en restant inscrits (passage des catégories A et B (sans emploi/en activité réduite courte) vers C (activité réduite longueCe champ fait l'objet d'une enquête tous les deux ans. En alternance, l'autre champ étudié tous les deux ans est celui des sortants des listes non réinscrits au cours des 12 mois qui suivent : ceux-ci sont interrogés un an après leur sortie des listes.

L'enquête a obtenu l'avis de conformité du Comité du Label pour l'année 2025 pour les premiers modules. France Travail et la Dares soumettront un dossier complémentaire au comité du label en 2026 sur les modules thématiques restants.

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Depuis la nouvelle convention tripartite Etat-Unedic-France Travail, les indicateurs d'accès à l'emploi sont désormais calculés à partir de la DSN. Dans le cadre de sa convention avec l'Acoss, France Travail étudiera la possibilité de produire des indicateurs d'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi

complémentaires, étendus à l'emploi salarié des particuliers-employeurs et à la création ou reprise d'entreprise.

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

En collaboration avec l'Insee et la Dares, un appariement entre le Fichier Historique sur les demandeurs d'emploi de France Travail avec l'enquête Emploi En Continu de l'Insee a été réalisé sur la période 2019 à 2024. Il s'agit d'une réédition de travaux de rapprochement menés précédemment sur la période 2012-2017. Cet appariement permettra de croiser les concepts de chômage au sens du BIT et d'inscription l'inscription à France Travail. Les résultats de ce rapprochement feront l'objet d'un dossier dans l'édition 2026 de l'Insee Références Emploi, Chômage, Revenu du travail.

Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La loi pour le plein emploi a instauré une nouvelle gouvernance du réseau pour l'emploi, aux niveaux national, régional, départemental et local. Cette gouvernance rénovée a pour vocation d'assurer la coordination, coopération et co-construction entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion.

Le comité national pour l'emploi définit des orientations stratégiques nationales et les éléments du patrimoine commun. Les comités territoriaux pour l'emploi, co-présidés par l'État et les collectivités territoriales mettent en œuvre les orientations stratégiques définies par le Comité national pour l'emploi. Ils ont pour mission de coordonner les actions territoriales en matière d'emploi, de formation professionnelle, d'insertion et d'accompagnement des entreprises.

Le découpage territorial correspondant aux zones de compétences de ces comités territoriaux constitue donc, pour les acteurs du réseau pour l'emploi, un nouveau zonage d'analyse et de diagnostic du marché du travail (**AVG**8).

Les résultats de l'enquête annuelle sur les Besoins de Main d'œuvre seront publiés pour la première fois avec ce nouveau zonage au 2ème trimestre 2026. La diffusion des statistiques sur les demandeurs d'emploi sera également généralisée à la maille CLPE dans les outils de diffusion en open-data (Requêteurs).

Par ailleurs, les travaux sur les nomenclatures des métiers seront poursuivis. Une fois la nomenclature ROME 4.0 finalisée à l'été 2026, les productions statistiques mobilisant le métier recherché par les demandeurs d'emploi et/ou offert par les entreprises basculeront progressivement dans la nouvelle nomenclature (fin 2026 et 2027). Les travaux sur l'articulation entre ROME 4.0 et les autres nomenclatures de métiers (familles professionnelles FAP, professions et catégories socio-professionnelles PCS) seront poursuivis, en lien avec la Dares et l'Insee.

L'année sera enfin consacrée à préparer l'intégration de la nouvelle nomenclature d'activités dans les productions statistiques au 1er janvier 2027.

Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le site d'analyse territorialisée du marché du travail Data Emploi sera enrichi en 2026 :

- De nouvelles fonctionnalités : le site devrait permettre de constituer des territoires à façon pour l'analyse à partir de la maille communale, et ouvrir la possibilité d'appel des données « en masse » par API ; par ailleurs un parcours « employeur » sera mis en place au 2ème semestre afin de mieux répondre aux besoins de connaissance des entreprises sur le marché du travail.

- De nouveaux indicateurs : des indicateurs complémentaires seront mis à disposition par filière et actualisés trimestriellement, venant enrichir les analyses déjà possibles soit par métier, soit par secteur d'activité.

Par ailleurs, le tableau de bord du Réseau Pour l'Emploi permettant le pilotage de l'action du RPE en matière d'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises, sera enrichi d'indicateurs par filière permettant de suivre la nouvelle stratégie de filières. A partir du 2ème trimestre, le tableau de bord permettra également de comparer les résultats de chaque CLPE avec ceux des CLPE les plus proches en termes de contexte socio-économique.

Commission - Entreprise et stratégie de marché

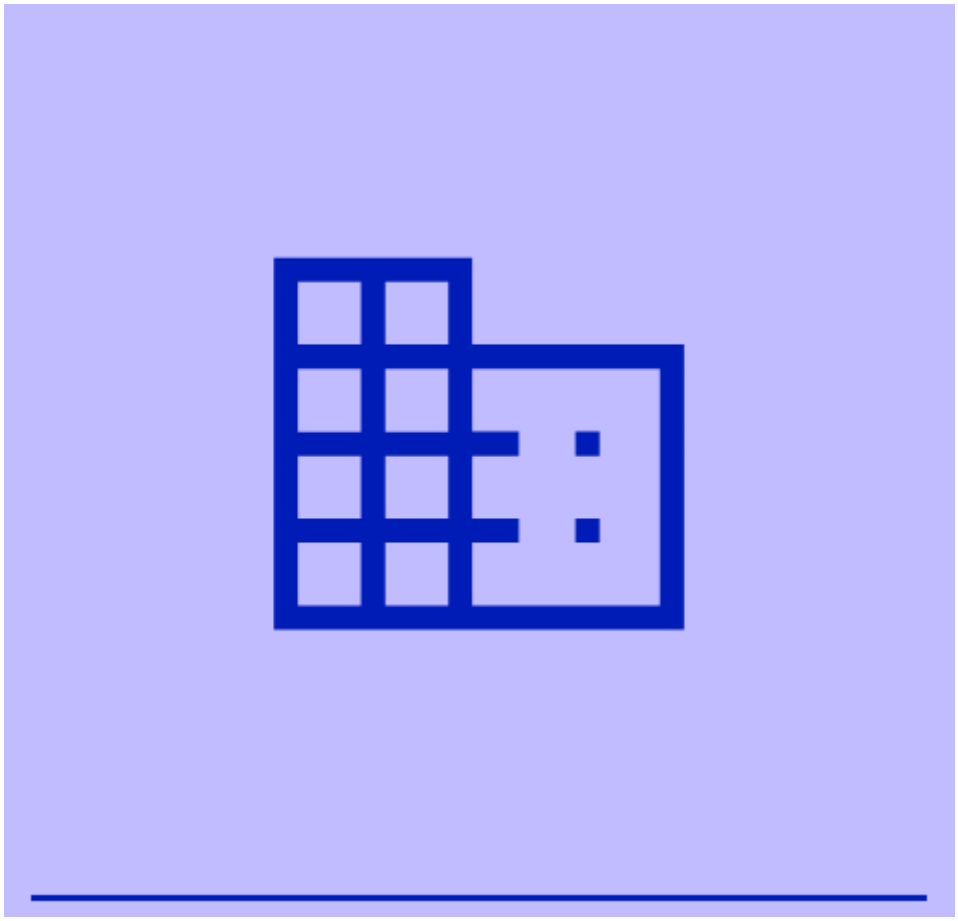

D’autres services producteurs réalisent des travaux relevant du champ de cette commission, mais sont présentés dans leur commission de rattachement, c’est-à-dire celle qui regroupe la majeure partie de leurs programmes de travail. La liste des producteurs par commission figure en annexe.

Insee - Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (DRISS)

Orientations pour 2026

Révision des nomenclatures d'activités et de produits

Pour l'entrée en vigueur en janvier 2027 des nouvelles nomenclatures d'activités (NAF 2025) et de produits (CPF 2025), les travaux préparatoires se poursuivent en 2026, notamment par la formation d'équipes de gestionnaires d'enquêtes, ainsi que d'autres utilisateurs des nomenclatures. Une communication d'ampleur est mise en place, pour informer les entreprises, qui vont toutes avoir un nouveau code APE[32], et pour continuer d'accompagner les très nombreux usagers de la NAF, au sein et hors du SSP. Des supports d'information et de communication doivent être élaborés et diffusés, notamment via le site insee.fr, incluant une nouvelle édition de référence des nomenclatures NAF et CPF 2025 avec leurs notes explicatives et leur guide d'utilisation.

2026 sera également la première année de collecte en nouvelle nomenclature pour les enquêtes collectées dans le département (ESA[33], Ofats[34] et Sine[35]). Des réflexions seront menées quant à la rétropolation des données (afin de disposer de séries longues) et à la production en double nomenclature pour l'exercice concernant les données relatives à l'année 2025 afin de répondre aux demandes d'Eurostat. Ces travaux répondent à la recommandation **ESM 9**.

Réingénierie d'Esane

Le projet de réingénierie d'Esane (élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) a été consacré en 2025 à la réussite de deux jalons indispensables pour l'enquête sectorielle annuelle (ESA) 2025, collectée en 2026 : le passage de l'ESA à filière unique de collecte par internet et le changement de nomenclature. La mutualisation de l'ESA et de l'enquête annuelle de production (EAP) s'est poursuivie avec la mutualisation du socle commun de questions posées au début de chacune des deux enquêtes. Des premières briques de la nouvelle version d'Esane ont été intégrées au produit Esane, notamment les imputations des liasses fiscales.

2026 sera l'occasion de définir les nouvelles méthodes de contrôles des données et de préparer l'intégration des données fiscales au fil de l'eau afin de produire des résultats provisoires de meilleure qualité et ainsi mieux répondre aux besoins des comptes nationaux notamment.

Ce projet, démarré en 2023, s'étalera jusqu'à la campagne ESA 2028

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

32 Activité principale exercée
33 Enquête sectorielle annuelle
34 Enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français
35 Système d'information sur les nouvelles entreprises

Concertations pour ajouter des questions sectorielles ou transversales à l'ESA

L'enquête ESA a obtenu l'avis d'opportunité l'année dernière pour 5 ans mais passera devant le comité du label en 2026.

Des consultations des acteurs de premier niveau d'Esane (division commerce et services de la DSE, Sdes, SSM culture, SSP) ont été menées en 2025 afin de recueillir leurs besoins de reformulations ou d'ajout de nouvelles questions sectorielles. Deux nouvelles questions sur le commerce (centrales d'achat, ventes de seconde main) seront ajoutées à l'ESA 2027, collectée en 2028, le temps de concevoir et mettre en production les nouveaux contrôles-redressements issus de la réingénierie. Des demandes de questions du SSP sur le champ des IAA et des coopératives (IAA[36] et commerce de gros) ont également été recueillies, mais seront majoritairement posées à l'EAP à partir de la collecte 2027, le secteur des IAA passant dans le champ de l'EAP à partir de cette échéance.

Une concertation plus large a été menée auprès des acteurs de premier niveau, les comptables nationaux, d'autres SSM, des organismes d'études économiques, sur des besoins de questions thématiques à intégrer au socle commun ESA-EAP à partir de la collecte de l'exercice 2027. Les thèmes suivants ont été retenus et seront testés en 2026 : R&D, achats de logiciels, bases de données, IA, achats de fournitures non stockables (eau, énergie), investissements verts.

Évolution du profilage avec la cible intermédiaire

L'ajout d'une cible intermédiaire entre les cibles 1 (profilage manuel) et 2 (profilage tout automatique) est effective à partir du millésime 2024 et elle montera en charge au fil des 4 millésimes suivants.

Cette cible se traduit par :

- une définition manuelle des contours des entreprises au sein des groupes. Elle est réalisée en bureau par un profileur à partir des informations qu'il a pu obtenir sur le groupe (site internet, comptes consolidées, comptes sociaux, etc.) ;
- l'envoi d'une enquête de profilage simplifiée par le profileur, ce qui est de nature à faciliter l'accord du groupe enquêté ;
- mise en œuvre d'une consolidation automatique des liasses fiscales et réponses à l'ESA améliorée par le profileur avec les réponses obtenues à l'enquête évoquée ci-dessus.

À l'été 2026, la vague 2024 de cette nouvelle cible (4 groupes, 10 EP) fera l'objet d'une première diffusion de données *via* Esane. Le millésime 2025 de Esane n'a pas donné lieu à l'introduction de nouveaux groupes en cible intermédiaire vu le surcroît de travail généré par le changement de NAF. Mais il y aura dans la vague 2026, 12 nouveaux groupes, soit 18 EP, en cible intermédiaire, puis, les vagues 2027 et 2028 finaliseront l'évolution du profilage.

Ces données vont permettre une amélioration du processus Esane en termes de qualité des données produites et d'appropriation par les utilisateurs.

Pour faciliter l'usage des données d'entreprises en évolution temporelle, il est envisagé en 2026 d'accompagner les nouveaux changements méthodologiques liés à la cible intermédiaire (millésimes 2024 et suivants) par des informations rétrospectives permettant de « rétropoler » le changement méthodologique en remontant jusqu'à 2018. En effet, le millésime 2018 est celui à partir duquel la méthodologie du profilage a été stabilisée en cibles 1 et 2 et à partir duquel les études longitudinales sont possibles.

36 Industries agro-alimentaires

Enquête Ofats

Le dispositif Coltrane de collecte des enquêtes auprès des entreprises est remplacé par la filière unique d'enquêtes qui permet la collecte multimode pour les enquêtes ménages et entreprises. En 2027, l'enquête OFATS sera gérée pour la première fois dans l'outil de collecte multimode Platine. Elle devra être adaptée à ce nouvel outil à tous les niveaux de la collecte : configuration du questionnaire au modèle Platine, modèles de courriers, formation des gestionnaires, organisation de l'assistance aux entreprises, reprise des questionnaires pour les relances ou la complétion des réponses, ainsi que la reprise des questionnaires. Ces travaux seront menés en 2026.

Enquête Sine

L'enquête Sine 2026 sera la première vague d'une nouvelle cohorte de créations d'entreprises. L'enquête va suivre la même périodicité que les précédentes cohortes (trois vagues : l'année de la création, puis trois et cinq ans plus tard). Un nouvel échantillon sera constitué sur la base des créations d'entreprises au S1 2026, en prenant en compte l'activité principale en nouvelle nomenclature. Le questionnaire a été créé, avec un volet environnemental modifié et un nouveau volet sur l'utilisation de l'intelligence artificielle. Autre nouveauté, les unités cessées seront interrogées (en 2e et 3 vague), avec quelques questions sur l'expérience de l'entrepreneur ou du dirigeant, afin de disposer des raisons de leur arrêt d'activité. L'étude de cette problématique a été demandée par le comité de concertation.

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Extraction des données des comptes sociaux et de la CSRD

La mobilisation de nouvelles sources nécessite de relever des défis techniques quand les données ne sont pas directement exploitables par des statisticiens, par exemple celles en format pdf. La division PTGU a poursuivi en 2025 des investigations dans ce domaine, avec l'appui du SSPlab sur les méthodes type LLM, en ayant mobilisé deux stages Ensai de 3e année, l'un sur les données des comptes sociaux des entreprises, l'autre initiant la mobilisation de données extra-financières issues des CSRD (*corporate sustainability reporting directive*) des groupes.

Les résultats ne sont pas opérationnels à ce stade. La datascientist et un profileur de PTGU[37] resteront toutefois en veille sur le sujet en 2026.

Sur la CSRD en particulier, PTGU continuera à participer au réseau JECED, ce réseau, composé de membres d'INS et de banques centrales cherche à développer une expertise sur les formats de données et les outils nécessaires pour mobiliser les CSRD.

Mobilisation de nouvelles sources et appariement des sources au niveau des multinationales

La division PTGU cherche à mobiliser davantage de sources, actuellement pas ou peu utilisées dans les statistiques structurelles d'entreprises, comme celles du commerce extérieur, de la balance des paiements, ainsi que les *country by country reporting*.

En 2026, la poursuite du *grant* sur l'appariement de données va amener à nouer de nouvelles coopérations et partage de sources avec la Banque de France (Balance des Paiements) et le

37 Profilage et traitement des grandes unités

Département des statistiques et des études du commerce extérieur (DSECE). L'enjeu du *grant* est d'élaborer un outil de comparaison et de mise en cohérence des sources au niveau des grands groupes. Ceci passe par une meilleure compréhension du fonctionnement des groupes et notamment de leurs flux intra-groupes. La complexité accrue des liens financiers entre entreprises et l'apparition par exemple d'acteur *ad hoc* pour réaliser voire optimiser les échanges (les *VAT Traders* par exemple) rend en effet de plus en plus difficile l'identification des flux internationaux intra-groupes.

Les gains de qualité obtenus par ces travaux peuvent se propager au-delà des statistiques structurelles d'entreprises, en direction des statistiques conjoncturelles et de la comptabilité nationale par exemple.

Ces travaux se placent dans le cadre de la recommandation **ESM** **5**.

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Diffusion des données du Système d'Information de la Démographie d'Entreprises (Side)

En 2025, la diffusion des données sur les créations structurelles d'entreprises avait été complétée par la mise en ligne de jeux de données Melodi sur les données annuelles. Dans la continuité, de nouveaux jeux de données seront mis à disposition en 2026 pour les données sur les équations démographiques élaborées en 2025 sur la période 2012-2024.

Par ailleurs, à l'instar des diffusions conjoncturelles actuelles sur les créations d'entreprises, des travaux devraient aboutir en 2026 à la production de données conjoncturelles sur la cessation économique des entreprises.

Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Projet de Refonte du Système de Répertoires Statistiques d'Entreprises

Ce projet est un projet de refonte global du système de répertoires statistiques d'entreprises (Sirus[38], Lifi[39], profilapp). Il a pour objectif principal de renforcer le rôle de Sirus en tant que référentiel d'entreprises unique pour la statistique, en supprimant les redondances entre les applications existantes et en rationalisant les flux. Il permettra la description des unités statistiques (entreprises, unités légales, établissements, groupes de sociétés) et leurs liens.

Il visera à fournir une vue consolidée, datée et cohérente de toutes les unités statistiques nécessaires à l'analyse économique. Une dimension importante du projet est de permettre un accès centralisé et facile aux données. Le service d'identification actuel (Orus), principalement adossé à l'API Sirene, fait partie du périmètre du projet.

La Note de Cadrage Stratégique a été diffusée au comité des investissements au T4-2025. La Note de Cadrage Opérationnelle est en cours de rédaction et sera transmise au comité des investissements dans le courant du S1 2026.

La refonte de Sirus constitue le premier jalon du projet. Les jalons suivants (refonte de **Lifi**, mise en place d'un **service d'accueil des données administratives** et évolution des dispositifs de **profilage**) ne relèvent pas du périmètre opérationnel de 2026. Toutefois, **la refonte de Sirus est conçue dès l'origine pour s'inscrire dans la cible globale du système de répertoires statistiques d'entreprises.** Les choix fonctionnels et techniques retenus visent ainsi à préparer l'intégration progressive de ces composantes, en limitant les solutions transitoires non pérennes.

Révision des nomenclatures d'activités et de produits

38 Système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques
39 Liaisons financières

La nouvelle nomenclature d'activités française, NAF 2025, est entrée en vigueur dans la première enquête statistique visée par le calendrier européen de mise en œuvre de la NACE Rev. 2.1 : l'ESA et l'EAP sur l'exercice 2025 sont réalisées en 2026 en nouvelle NAF, avec un algorithme de calcul de l'APE révisé. Les équipes de gestionnaires doivent donc être formées à la NAF 2025. D'autres travaux statistiques, notamment certains travaux liés à l'emploi ou au RP, commenceront aussi à utiliser la nouvelle NAF en 2026, et des formations sont également mises en place pour les équipes concernées.

Parallèlement, le site sirene.gouv.fr a ouvert en janvier 2026, pour permettre aux entreprises de prendre connaissance de leur code APE en nouvelle NAF et, s'il y a lieu, d'en demander la rectification avant son entrée vigueur en janvier 2027. Pour une bonne efficience de ce dispositif, une communication d'ampleur est mise en place, visant non seulement les entreprises, mais aussi les très nombreux acteurs utilisant la NAF, au sein et hors du SSP : administrations, organismes publics et privés, fédérations professionnelles. Des supports d'information et de communication doivent être élaborés et diffusés, notamment via le site insee.fr, incluant une nouvelle édition de référence des nomenclatures NAF et CPF 2025 avec leurs notes explicatives et leur guide d'utilisation.

Répertoire Sirene

Le répertoire Sirene présente un niveau de qualité globalement satisfaisant, fruit d'un travail constant de consolidation, de contrôle et d'amélioration mené par les équipes en charge de sa gestion. L'interdépendance accrue entre le répertoire Sirene et les registres RNE (registre national des entreprises, géré par l'Inpi[40]) et RCS (registres du commerce et des sociétés, gérés par les greffes) rend la synchronisation des répertoires / registres indispensable. Une opération de grande ampleur de confrontation des données présentes au répertoire Sirene avec celles figurant dans les deux autres registres a été engagée en 2025 et se poursuivra en 2026. Cette opération pourra donner lieu, si nécessaire, à des corrections dans le répertoire Sirene (et dans les deux autres registres).

Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Nom et finalité du dispositif final	**Fichier 1**		**Fichier 2**		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	**Propriétaire**	Nom du fichier	**Propriétaire**	
Récupération des données de contacts pour la collecte de l'enquête SINE	Échantillon Sine	Insee	FIP	DGFiP	A
Test de repérage de doublons des entrepreneurs individuels	Entrepreneurs individuels de Sirene	Insee	Entrepreneurs individuels de Sirene	Insee	1

40 Institut national de la propriété intellectuelle

Insee : Département des statistiques de court terme (DSCT)

Orientations pour 2026

En 2026, les enjeux principaux pour le Département des statistiques de court terme sont le passage à Nomenclature d'activité française (NAF) rev2.1 (2025) – qui sera accompagné pour les indicateurs de court terme d'un changement de base – ainsi que la bascule progressive vers les outils de la filière d'enquête.

Par ailleurs, le Département continuera la rationalisation les enquêtes – en particulier l'enquête Observation des Prix dans l'Industrie et les Services (Opise) et l'Enquête annuelle de Production (EAP) – et le raccourcissement des délais de publication des indices conjoncturels d'activité.

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Projet de refonte des statistiques annuelles de la production industrielle (Estanp)

Le projet de refonte de l'enquête annuelle de production (EAP) et des applications informatiques correspondantes a été lancé en 2020 pour répondre aux nouvelles exigences du règlement EBS (*European Business Statistics*) sur la production industrielle.

L'étape à atteindre en 2026 concerne la finalisation de la phase 1 du projet, à savoir assurer toute la collecte et la gestion de l'EAP 2025 avec les nouveaux outils issus de la refonte et les applications de la filière d'enquête, et en nouvelle NAF. La diffusion de cette enquête se fera en NAF 2025. **[ESM 9]**

L'intégration à l'EAP des entreprises des industries agro-alimentaires du SSM Agriculture à l'Insee sera mis en place sur le millésime 2026, collecté en 2027.

Le Projet Estanp a contribué au développement des fonctionnalités de reprise pour le compte de la filière d'enquête, et cette application a été livrée fin septembre 2025.

Le changement de nomenclature a généré d'importants travaux, charge conséquente due aussi au décalage de diffusion en nouvelle nomenclature des enquêtes mensuelles (Opise et EMB).

La mise au point du nouveau questionnaire de l'EAP *via* les outils de la filière d'enquête a été terminée en 2025 et a représenté un coût certain compte-tenu des nouvelles fonctionnalités demandées pour les questionnaires entreprises complexes, en particulier la gestion des tableaux avec un nombre de lignes modifiable par l'enquêté.

Les autres travaux du périmètre d'Estanp en 2026 concerneront les phases d'agrégation-validation, et de diffusion.

Concernant la cible de mutualisation ESA-EAP, la cible de questions strictement communes permettant une orientation industrie ou hors industrie sur les questionnaires ESA et EAP est atteinte pour l'année 2026. Durant l'année 2026 une instruction sera menée pour analyser les informations recueillies, et décider de la phase suivante en fonction de ces analyses. D'ores et déjà, les réflexions sur la mutualisation ont permis le rapprochement des services de gestion (SSNE à Caen et service Esane à Nantes) et des partages de pratiques.

Réduction du nombre de branches et/ou domaines suivis par l'enquête Opise

Cette réduction vise à alléger la charge de renouvellement tout en garantissant un niveau de couverture suffisant pour honorer nos engagements européens. En 2022, l'ensemble des branches a été examiné et celles présentant un faible enjeu ou dont certains domaines présentent un faible enjeu ont été identifiées. Une planification d'arrêt de suivi dans Papaye et Opise jusqu'en 2027 a été réalisée en collaboration avec les Pôles prix à la production. Ainsi, le suivi de 5 branches CPF4 pour la production industrielle, 1 branches pour les importations industrielles et 2 branches pour les services a été arrêté en 2025. Cette opération continuera en 2026.

Projet d'automatisation du renouvellement de l'enquête Opise (PAREO)

Les moyens du projet (poste de Chef de projet statistique) ont été prolongés d'un an jusqu'au 31/08/2027.

De nouveaux pilotes sur des renouvellements de branches « industries » et « services » ont été lancées à la fin du T3 2025 et s'achèveront début 2026. Ces pilotes se sont inscrits dans une démarche plus « intégrée » avec les outils ou protocoles disponibles sans intervention des ingénieurs experts en entreprise (I3E) contrairement aux précédents pilotes. Ceci permettra d'évaluer l'efficacité des questionnaires construits et d'évaluer les difficultés en termes de taux de réponses ou de complétudes des réponses. Au vu des résultats de collecte, la stratégie s'affine en définissant le contour des branches adaptées au Questionnaire Auto-Administré (QAA). Au-delà des branches elles-mêmes, certaines entreprises seront certainement « réservées » au face-à-face du fait de leurs caractéristiques spécifiques (multi-branches, taille spécifique…). Il est rappelé que le projet consiste à intégrer une logique « multimode » avec des possibilités de QAA mais également des situations qui amèneront les I3E à réaliser du face-à-face pour des situations qui nécessiteront l'expertise de l'I3E.

Alors que le QAA semble plus efficace à ce stade sur les branches industrielles moins complexes, il apparaît des difficultés sur les branches des services, un travail spécifique est donc prévu en 2026 pour trouver les pistes d'amélioration de l'efficacité du QAA sur les branches des services.

Un pilote de QAA sur l'IPEA[41] sera lancé également début 2026 avec l'espoir d'avoir des résultats semblables à ceux obtenus sur les branches industrielles.

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Poursuite des travaux autour des nouvelles sources de données

En termes de nouveaux travaux sur des sources de données non encore exploitées par la division Indicateurs conjoncturels d'activité (ICA), le s*crapping* de données de RTE (Réseau de transport d'électricité, opérateur gestionnaire du réseau électrique français) et de NaTran (principal gestionnaire du réseau de transport de gaz en France) sera testé en substitution de données transmises mensuellement par le Sdes.

41 Indice des prix des travaux d'entretien-amélioration des logements

Par ailleurs, les travaux autour des données de caisse (DDC) dans le cadre du projet Nosica, et des données du groupement cartes bancaires (GIE-CB) sont maintenant en régime de croisière. Ainsi, le périmètre des travaux impliquant ces données resterait en 2026, globalement inchangé par rapport à 2025 : utilisation des données CB en association avec les ICA pour compléter le champ de l'IPI sur l'artisanat commercial (boulangerie) ; amélioration des estimations précoces dans le commerce de détail et réflexion autour de potentielles extensions du champ des estimations précoces (*e.g.* certains services aux ménages).

Projet d'acquisition des données de facturation électronique

La DGFiP prévoit de rendre obligatoire le dispositif de facturation électronique, en deux temps : à partir de fin septembre 2026 pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire ; à partir de septembre 2027 pour les PME et les micro-entreprises.

En 2026, une mission de l'Inspection générale de l'Insee est prévue afin d'analyser les possibilités d'exploiter ces données pour la statistique publique : le DSCT participera aux travaux de cette mission. En revanche, les études spécifiques sur l'utilisation de ces données en complément ou en substitution de celles utilisées actuellement par le DSCT pour ces indices de court terme (ICA, IPI et IPP) ne devraient pas débuter avant 2027. À cet horizon, des ressources supplémentaires seront nécessaires afin de réaliser ces études tout en continuant de réaliser les productions courantes à partir des sources actuelles.

Indices de chiffre d'affaires régionaux

Réalisé à la Direction régionale de Pays de la Loire, sous MOA commune DSCT et DAR, cet investissement permet, depuis 2023, de mettre à disposition des chargés d'étude des directions régionales, des indices régionalisés de chiffre d'affaires par secteur.

En 2026, des travaux sont planifiés pour sécuriser la chaîne de production de séries régionales CVS-CJO, produire des séries régionalisées de chiffre d'affaires à des niveaux plus agrégés qu'aujourd'hui (niveau A5 de la nomenclature agrégée NA, notamment) et créer des indicateurs régionalisés déflatés (*i.e.* en volume).

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Préparation du changement de NAF pour les indicateurs de court terme : périmètre inchangé [ESM 9]

Les indicateurs de court terme calculés au DSCT (indices de prix de production, indices de chiffre d'affaires, indices de production industrielle) doivent basculer à la nouvelle nomenclature d'activité début 2027. Même si les réflexions ont débuté dès 2024 (notamment *via* la réalisation de macro-planning tenant compte des interdépendances au sein du DSCT et avec leurs fournisseurs de données), la charge devrait être particulièrement importante en 2026.

S'agissant des indicateurs conjoncturels d'activité, les principaux axes qui devront être étudiés sont les suivants :

- *capacité des applications actuelles à « encaisser » ce changement de nomenclature.* Des tests et des évolutions informatiques devront être réalisés en 2026 afin d'adapter les systèmes d'information à la NAF 2025. Ces adaptations seront particulièrement importantes pour le processus Indices de chiffre d'affaires en raison de l'obsolescence de l'application Harmonica ;
- *approfondissement de l'analyse de l'articulation avec les autres processus de l'Insee* qui sont également parties prenantes dans ce changement de nomenclature, mais avec des

temporalités potentiellement différentes : domaine Estanp (qui fournit de nombreux intrants pour le processus IPI), Sirene, Sirus, ou encore les comptes trimestriels. Tous ces processus sont étroitement imbriqués, avec certains se plaçant à la fois à l'amont et à l'aval. Il faudra en particulier gérer les périodes transitoires où un processus a basculé mais pas les processus adhérents ;

- *élaboration de la méthodologie de bascule* (développements, ordonnancement des tâches) ;
- *rétropolation*. Pour le processus indice de la production industrielle comme pour le processus Indices de chiffre d'affaires et de volume associés, des rétropolations fines sont possibles en raison de la richesse de l'information disponible. Du côté de l'IPI, l'utilisation de séries élémentaires à un niveau fin rend possible une rétropolation évitant de trop s'appuyer sur des matrices de passage macroéconomiques. Sur le processus ICA, il est envisageable de construire une partie de la rétropolation en s'appuyant directement sur les données microéconomiques (bascule de l'APE au niveau micro sur plusieurs années).

S'agissant des indices de prix à la production, l'ensemble des produits actuellement suivis ont été appareillés en nouvelle nomenclature à travers la table de correspondance entre les deux nomenclatures : environ 80 % des séries élémentaires appartiennent à une branche en ancienne nomenclature qui a une seule correspondante en nouvelle nomenclature. Pour les 20 % restantes (environ 8 000 séries), une expertise au sein des pôles aura lieu au 1er trimestre 2026 afin d'affecter à chaque série une unique branche. Un travail sur les arbres et leur agrégation est prévu afin de prendre en compte la disparation / création de branche en nouvelle nomenclature.

Des pondérations en nouvelle nomenclature seront calculées en tenant compte qu'elles sont une ventilation à un niveau fin des données issues de la comptabilité nationale qui seront-elles en ancienne nomenclature. Ce travail sera donc fait en mobilisant une table de passage entre l'ancienne et la nouvelle nomenclature.

Une rétropolation des séries en nouvelle nomenclature sera effectuée.

Pour des besoins utilisateurs, la division Indices des prix à la production (IPP) devra encore fournir des séries en ancienne nomenclature jusqu'en 2030, en 2026 des réflexions sur le processus à mettre en œuvre pour répondre à ce besoin devront être amorcées.

Migration vers les outils de la filière unique d'enquête

En 2026, le remplacement d'outils de la collecte de l'IPI et d'Opise par des composants de la nouvelle filière d'enquête devraient se poursuivre. Ainsi, au 3e trimestre 2025 le bloc « contacts » de la filière ainsi que le nouveau portail se sont imposés à toutes les enquêtes y compris l'enquête mensuelle de branche (EMB) qui permet de calculer l'IPI ainsi que l'enquête Opise qui permet de calculer les indices de prix à la production. En 2026, l'outil actuel de collecte par internet de l'EMB et d'Opise (Coltrane) sera remplacé par celui de filière (Platine) pour l'EMB.

Réduction des délais de publication des indices de production industrielle

Ce projet entamé depuis 2022 visait à réduire de 5 jours le délai de parution de l'indice de production industriel (IPI) et de 10 jours celui des indices de volumes de ventes dans de commerce (IVVC) et de production dans les services (IPS). Si la réduction de 10 jours des délais de production des IVVC et IPS sera effective dès 2026, des tests continueront à être menés pour réduire de 5 jours les délais de publication de l'IPI.

En 2024, pour l'IPI, deux premiers tests de faisabilité ont été réalisés au printemps avec le SSNE sur son périmètre d'expertise (*i.e.* industrie, hors IAA et énergie) et les résultats obtenus ont été encourageants. En 2025, un test plus large a été réalisé afin d'inclure l'ensemble des fournisseurs de données de l'IPI en plus du SSNE : les organismes professionnels agréés de l'industrie, le Sdes pour les séries de l'énergie et le SSP pour les IAA. ***Ce test n'ayant pas pu être mené totalement à son terme en raison d'un bug informatique, il sera renouvelé en 2026.***

Détection des anomalies et méthodes d'imputation

Que ce soit pour la production des indices de chiffres d'affaires, que pour celle de l'IPI nous constatons depuis plusieurs années une baisse de l'efficacité des méthodes de détection d'anomalies et d'imputation de la non-réponse. Des analyses méthodologiques seront donc menées afin de regagner en efficience. Ces travaux seront, le plus possible, coordonnés avec ceux du groupe de travail sur le *data editing* dans les statistiques d'entreprises, lancé fin 2025 à la DSE et en collaboration avec le DMS.

Insee : Département des synthèses sectorielles (DSS)

Orientations pour 2026

Le Département des synthèses sectorielles (DSS) mène des travaux de synthèse sur les entreprises, par des approches à la fois sectorielles et transversales, alimentées par les données de la statistique structurelle d'entreprises, par les enquêtes thématiques qu'il pilote et exploite, ainsi que par l'investissement sur d'autres sources de données administratives ou issues d'internet qu'il expertise et valorise.

Un premier axe de travail fort du département est sa contribution à l'élaboration des comptes nationaux, pour laquelle il mobilise son expertise des données Esane, son expertise économique des entreprises et des secteurs, et son expertise de la comptabilité nationale. Il contribue à l'élaboration du cadre central et anime les commissions des comptes du commerce et de l'agriculture, le comité de concertation sur les statistiques de l'économie des services et le comité de concertation sur les statistiques du tourisme. Cette contribution multiple aux comptes nationaux s'inscrit en 2026 dans un contexte évolutif combinant le passage en nouvelle nomenclature NAF 2025 et la préparation à une nouvelle base des comptes.

Un deuxième axe de travail porte sur la poursuite du programme de collecte des enquêtes thématiques, essentiel pour fournir un cadrage statistique et contribuer à la compréhension des grands enjeux pour l'économie française que sont la transformation numérique, l'innovation, les impacts environnementaux de l'activité économique, la mondialisation, mais aussi l'évolution de la structure du tissu économique (filières industrielles, associations, etc.). Ces travaux sont souvent menés dans un cadre européen. La collecte d'informations de qualité auprès des entreprises reste l'objectif prioritaire dans le contexte de mise en place de nouveaux outils de collecte et de gestion mutualisés, mais aussi de façon plus structurelle en raison de la complexité et de la fluidité de l'organisation des entreprises au sein des groupes. Ainsi, l'activité du département vise à la fois à mener des opérations nouvelles afin d'éclairer les thématiques attendues, à adapter l'organisation de la collecte à la trajectoire d'évolution des outils, et à mener des travaux méthodologiques visant à optimiser la qualité des données collectées, en articulant le niveau et les modalités d'interrogation (entreprise *vs* unité légale) de façon à pouvoir diffuser des données robustes au niveau de l'entreprise au sens économique, tout en limitant au maximum la charge pour les entreprises et pour les services de collecte.

Un troisième axe de travail concerne la poursuite de l'exploitation de nouvelles sources et de nouvelles données, avec en particulier un travail de moyen terme sur les données des plateformes de réservation en ligne d'hébergements touristiques, ainsi que sur le recueil de données issues de logiciels de gestions.

Le département mène enfin des études sur les entreprises, quatrième axe de travail complémentaire des précédents. La diffusion de ces travaux s'appuie sur l'espace numérique thématique « entreprises » permettant de valoriser à la fois la diffusion de données et les études du département, et plus globalement de l'ensemble du service statistique public. La stratégie de valorisation s'inscrit désormais dans le cadre du plan d'action élaboré au cours de l'année 2025 à la suite du rapport de l'Inspection générale (IG) de l'Insee sur la valorisation des statistiques structurelles d'entreprises. Les actions qui en découlent portent tout à la fois sur la diffusion, l'organisation du travail en réseau pour la valorisation des données, et le développement des échanges avec les publics d'experts, notamment au sein des organismes

professionnels et organismes d'études spécialisés. En particulier, un nouveau comité de concertation sur les statistiques de l'industrie est créé et se réunit début 2026.

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Enquêtes auprès des entreprises ponctuelles ou peu fréquentes

L'enquête sur la situation des associations est une enquête atypique puisqu'elle n'est pas seulement menée auprès des unités classiquement enquêtées que sont les établissements/unités légales/entreprises profilées (EP). Après les éditions de 2014 et 2018, la collecte du millésime 2025 s'est achevée début 2026 pour une première publication fin 2026. **[ESM. 7]**

L'enquête sur les chaînes d'activité mondiales (CAM 2024) sera de même valorisée en 2026. **[ESM. 6]**

Les enquêtes sur les filières industrielles s'inscrivent désormais chaque année dans le programme d'enquêtes de la DSE, à raison d'une filière chaque année. Après deux publications sur la filière automobile, fin 2025 et début 2026, l'enquête sur la filière aéronautique et spatiale, collectée en 2025, sera exploitée en 2026. La collecte de 2026 portera sur la filière du médicament, pour une exploitation en 2027. Ces enquêtes nécessitent une concertation importante avec des experts de chaque filière et les représentants des professionnels concernés. Elles répondent à des questions récurrentes adressées à l'Insee sur l'évaluation du poids des filières industrielles en France, leur contribution à la création de richesse et à l'emploi. Rappelons que l'apport de ces enquêtes est de prendre en compte à la fois les branches industrielles qui constituent le noyau des filières, mais aussi le tissu des sous-traitants et fournisseurs, industriels et non industriels. D'autres enjeux de ces enquêtes pour lesquels les attentes sont fortes sont l'évolution des filières, leur effet d'entraînement sur l'économie, et les enjeux de souveraineté associés à la segmentation des chaînes de valeur. **[ESM. 6]**

En 2026, le département pilotera en outre la collecte des enquêtes suivantes :

- enquête sur les consommations d'énergie dans le tertiaire (ECET, en association avec le Sdes) permettant de compléter le dispositif EACEI pour le service et le commerce (précédente édition en 2011) ; **[ESM. 1, AVG. 1]**
- enquête sur la sous-traitance (ce sera le deuxième millésime après l'enquête de 2022 sur l'exercice 2021) permettant d'éclairer le poids et les modalités des interactions liés à cette organisation de la production ; **[ESM. 6]**
- enquête TIC sur les entreprises de mois de 10 salariés (TIC-TPE) qui va compléter sur l'année 2026 la mesure annuelle des usages des TIC (dont l'IA) par les entreprises françaises de 10 salariés ou plus. La précédente enquête TIC-TPE remontait à 2022. **[ESM. 4, AVG. 2]**

Des échanges avec des experts de ces sujets et des tests ont eu lieu en 2025. Des avis d'opportunité ont été obtenus lors de la réunion de la commission « Entreprises et stratégies de marché » de l'automne 2025.

Évolution significative des enquêtes régulières auprès des entreprises

Lorsque la diffusion des enquêtes thématiques doit être faite en entreprises au sens économique (entreprises profilées, EP), l'unité de collecte peut cependant être l'unité légale. Ainsi, lors de la collecte des enquêtes TIC[42] 2022, TIC 2023, TIC 2024, CIS[43] 2020 et CIS 2022, l'Insee interrogeait une seule unité légale qui devait répondre pour l'ensemble de l'EP échantillonnée. Ce protocole s'est avéré soulever des difficultés en termes de qualité de réponse et de coûts de collecte. À titre d'exemple, pour l'enquête TIC 2022, plus d'un tiers des entreprises composées d'au moins deux unités légales n'était pas en mesure de répondre sur le contour attendu, la différence de contour venant souvent d'un décalage entre le contour dont dispose l'Insee au moment de l'échantillonnage et le contour effectif au moment de la collecte. Comme il n'est pas possible d'interroger l'ensemble des UL composant les EP de l'échantillon, une méthodologie alternative a été étudiée consistant à cibler les UL à interroger, en priorisant celles *a priori* les plus concernées par la thématique de l'enquête ou influentes en raison de leur taille (de façon analogue à ce qui est fait pour l'ESA[44]). La nouvelle approche consistant à mener la collecte auprès d'un sous-ensemble des UL appartenant aux EP échantillonnées, et répondant pour elles-mêmes, est mise en œuvre pour les enquêtes TIC et CIS. Le redressement de ces enquêtes doit ainsi évoluer, avec une étape supplémentaire d'imputation et de consolidation par l'Insee au niveau des EP. Les enseignements de cette évolution de la stratégie de collecte seront documentés et transmis au comité du label.

Enquête sur les Voyages professionnels et personnels (VPP) : collecte de l'enquête pérenne

L'enquête VPP est menée auprès des ménages sous forme d'un panel rotatif articulant collecte par internet et rattrapage téléphonique. Elle vise à fournir à Eurostat les résultats utiles au volet « demande » des statistiques sur le tourisme. L'enquête pilote visait à expérimenter une méthode en adéquation avec les attendus du règlement européen. Elle s'est achevée fin janvier 2025. Après passage au Label, l'enquête VPP est entrée en collecte pérenne à l'automne 2025. S'agissant d'une enquête complexe et collectée en continu, les enjeux sont multiples : adapter la collecte à la montée en charge de la filière d'enquêtes, préparer l'automatisation du traitement des nombreux sous-échantillons, préparer les traitements aval en vue de la diffusion et de la transmission à Eurostat, mener des travaux méthodologiques en réponse aux recommandations du comité du label.

Des échanges ont eu lieu avec la Banque de France (BdF) sur l'opportunité de réaliser une extension de l'enquête VPP afin de décrire plus finement pour la balance des paiements les voyages à l'étranger par destinations. Une première estimation de la charge qu'impliquerait la mise en place d'une telle enquête a été réalisée, et les échanges se poursuivront en 2026 pour décider de son opportunité.

Évolution des enquêtes de fréquentation touristiques (EFHCT)

La réorganisation de la collecte de ces enquêtes, consécutive à la réduction de la taille des échantillons pour les hôtels et campings, est achevée. Les évolutions à suivre sont celles des redressements et imputations, ainsi que du calcul des indicateurs de précision.

L'allégement de la charge d'enquête sera poursuivi, en priorisant la collecte *via* les logiciels et les enseignes. L'évolution des outils nécessitera des travaux pour s'assurer une continuité de transmission en lien avec les éditeurs de logiciels de gestion des entreprises enquêtées.

42 Technologies de l'information et de la communication
43 Capacité à innover et stratégie
44 Enquête sectorielle annuelle

La bascule vers les outils de la filière unique est prévue en janvier 2027. D'ici là, les questionnaires seront à transcrire dans un nouveau format et l'application Tourisme 3 devra être prête à interagir avec Platine. La bascule dans la filière unique d'enquête pourrait offrir de nouvelles opportunités en termes de sécurisation des échanges de données avec les enseignes et de coordination des échantillons avec ceux des autres enquêtes entreprises.

Un sujet transverse clé, la montée en charge de la filière unique d'enquête

En 2026, les enquêtes thématiques du département utilisent le nouvel outil Platine de la filière unique d'enquêtes de l'Insee. C'est un élément très structurant de l'activité liée aux enquêtes, à la fois en termes d'organisation, de pilotage de la qualité et d'image auprès des entreprises, et qui donne lieu à de nombreux échanges (dates de disponibilité des fonctionnalités de gestion, amélioration de la gestion des contacts, contrôles post-collecte, etc.) à la fois avec les équipes de la filière et les services de collecte.

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Poursuite de l'amélioration du dispositif Points de vente qui permet de décrire l'équipement commercial (surface, chiffre d'affaires, effectifs) à partir du croisement de sources multiples (CFE[45], fichiers Majic[46] et Tascom[47] de la DGFiP, Esane, Sirus, Sirene). Ce dispositif a été étendu aux services de proximité, et utilisé pour une publication début 2026 portant sur les pôles commerçants de centre-ville et de périphérie. Une refonte importante de la chaîne de production est prévue à partir de 2026. Des travaux méthodologiques de projection à partir de ces données pour estimer les équipements à une date plus fraîche seront menés en lien avec les perspectives d'exploitations régionales, même s'il n'est pas certain qu'ils puissent être engagés dès 2026. **[AVG. 9]**

Consolidation du taux de dématérialisation des réponses de l'enquête de fréquentation touristique

On étudie la possibilité de substituer à l'enquête de parc des hébergements touristiques une exploitation de sources externes renseignant sur les caractéristiques des hébergements, et de sources alternatives sur le caractère actif des entreprises d'hébergement collectif. **[AVG. 9]**

Exploitation de sources nouvelles pour estimer la fréquentation touristique des non-résidents : en lien avec la Banque de France qui produit le dispositif EVE (enquête auprès des visiteurs étrangers qui permet d'estimer le nombre de touristes étrangers en France et leurs dépenses), le département travaillera à l'exploitation de sources alternatives (données CB, téléphonie mobile, plateformes en ligne), pour estimer les arrivées de touristes étrangers. **[AVG. 9]**

Depuis plusieurs années, le pôle Tourisme participe enfin au groupe de travail d'Eurostat expérimentant l'exploitation des **données des grandes plateformes**. Une actualisation de l'étude réalisée en 2020 sur le sujet est prévue en 2026.

La facturation électronique

Cette nouvelle source administrative peut être à l'origine de gains importants sur au moins deux sujets à enjeux pour le DSS :

45 Cotisation foncière des entreprises
46 Fichiers fonciers
47 Taxes sur les surfaces commerciales

- les analyses de filières, en complément ou substitut des enquêtes sur les filières industrielles ;
- l'amélioration de l'information sur les consommations intermédiaires, qui peut engendrer des gains de qualités très significatifs pour les comptes nationaux, dans la mesure où les achats réalisés par les entreprises sont au cœur de l'analyse de la production dans les comptes nationaux (Tableau entrées sorties, TES).

Dès que des données commenceront à être disponibles, le DSS sera partie prenante des travaux exploratoires menés sur la source. [AVG. 9]

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Préparation de la prochaine base des comptes nationaux (base 2025)

Sur la période 2026-2030, la préparation du passage des comptes nationaux en base 2025 (horizon de publication : mai 2030) est un enjeu majeur pour le DSS. Les travaux ont été lancés formellement à l'automne 2025.

Un changement de base est toujours une opération lourde nécessitant une planification rigoureuse, un travail collectif étroitement coordonné, et un renfort temporaire *via* le recrutement de rétropoleurs. Comme toujours, les travaux des équipes du DSS vont devoir concilier les productions courantes (cadre central des comptes et commissions des comptes) et la préparation de la nouvelle base (chantiers, évolution des outils, création des années de base, répétitions…).

Le passage à la base 2025 est cependant rendu encore plus complexe par plusieurs facteurs, de sorte que le passage à la base 2025 appellera au DSS des investissements supérieurs à ceux du changement de base 2020.

Le premier de ces facteurs est le décalage de calendrier entre la publication de la base 2025 et le changement de nomenclature d'activité dans les sources, qui intervient pour Esane dès le millésime 2025 livré en 2027. Or la production des comptes pour la fin de la base 2020 doit être réalisée en ancienne nomenclature. Des travaux sont en cours sur la meilleure approche possible dans ce contexte.

En second lieu, ce qui précède s'inscrit dans un contexte de demande croissante en termes de niveau de détail de la nomenclature des comptes (nouveau SNA et nouveau SEC). Le nombre d'équilibres ressources emplois traités par le DSS en campagne courante pourrait ainsi augmenter très significativement. Un travail est mené pour en évaluer l'opportunité et la faisabilité, en lien avec l'amélioration des outils informatiques.

Au-delà des travaux pour le cadre central des comptes nationaux, le changement de NAF affecte particulièrement le commerce, avec la suppression de la section « Commerce et réparation automobile », la création de la notion d'intermédiation dans le commerce de détail, et la suppression de la forme de vente comme critère de partitionnement sectoriel. La forme et le fond présentés dans les comptes du commerce pourraient donc être actualisés à l'occasion de la base 2025, notamment pour continuer de restituer une information essentielle sur l'essor de la vente en ligne ou encore assurer le suivi des acteurs clés du commerce que sont les centrales d'achat, tout en respectant la nouvelle décomposition sectorielle. Dans les services également, la création de nouveaux secteurs d'intermédiation nécessite de définir leur traitement en base 2025.

Enfin, un nouveau chantier va être lancé en 2026 avec le Département des comptes nationaux (DCN) sur les comptes distribués des entreprises, dans la même logique que les travaux menés ces dernières années sur les comptes distribués des ménages. **[ESM. 9]**

Compte Satellite du Tourisme

Les échanges avec nos partenaires et utilisateurs ont montré les limites de la diffusion d'un seul indicateur (poids du tourisme dans le PIB). Il est ainsi envisagé d'élargir les indicateurs caractérisant le tourisme (consommation touristique, VA indirecte). Le compte du tourisme sera également enrichi d'une mesure de l'empreinte carbone du tourisme, travaux réalisés avec le Sdes.

Méthodes d'analyses sectorielles et panel d'entreprises

Dans le cadre du plan d'action sur la valorisation des statistiques annuelles d'entreprises, les équipes du département travaillent à l'élaboration d'outils d'aide à l'interprétation des évolutions sectorielles prenant en compte les évènements liés à la démographie d'entreprises, aux sorties de champ et aux restructurations. Des travaux sont également menés sur l'exploitation du panel de groupes maintenu au département, et à son exploitation en entreprises profilées.

Afin de mutualiser les expertises sur les différentes sources mobilisables dans une étude sectorielle, il est prévu de partager un kit d'étude sectorielle qui mettra à disposition une série de programmes documentés.

L'ensemble de ces outils ont vocation à être mutualisés au sein du réseau des chargés d'études de la sphère « entreprises » de l'Insee et des SSM. **[AVG. 11]**

Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Le passage à la nouvelle NAF 2025 a concerné l'ensemble de la statistique publique.

Dans le cadre des travaux sur la prochaine base des comptes nationaux (« base 2025 ») qui sera publiée en mai 2030, le DSS travaille avec le Département des comptes nationaux à la mise à jour de la nomenclature de branches et de produits propre aux comptes nationaux. Cette nomenclature est bien sûr articulée sur la NAF 2025. Elle intègre à la fois les évolutions de cette dernière et les demandes de description plus fine de l'économie dans des domaines tels que le numérique, l'énergie ou la défense. Le travail mené consiste à valider le niveau de détail auquel il est possible de travailler pour concilier les attentes des utilisateurs avec la disponibilité de données à un niveau de robustesse adéquat, compte tenu aussi de la capacité de traitement opérationnel des équipes et des outils informatiques utilisés pour la production des comptes nationaux. **[ESM. 9]**

Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le département avait été associé au projet pilote de **Transformation de l'*Insee Références* sur les entreprises en un espace thématique**, pilote mené par le Département de l'offre éditoriale (DOE) de l'Insee, visant à substituer à l'*Insee Références* annuel sur les entreprises un espace thématique centralisant l'ensemble de la production et des études de la sphère entreprises. Une première mouture de cet espace avait été ouverte aux internautes le 5 décembre 2024.

La valorisation des données annuelles d'entreprises s'insère désormais dans un plan d'action élaboré au sein de la sphère « entreprises » (Insee et SSM) tout au long de l'année 2025 à la suite du rapport de l'Inspection générale de l'Insee publié fin 2024. Ce plan d'action s'est appuyé sur de nombreuses concertations, les axes de travail ayant été en particulier présentés au sein de la commission « Entreprises et marchés » du Cnis.

S'agissant de l'axe de travail sur la diffusion, l'espace thématique dématérialisé sur les entreprises a été complété pour mieux valoriser la diversité de nos travaux à la fois en termes de thématiques et d'approches, de publications et de données. Au sein de la nouvelle mouture de cet espace thématique, les travaux sont répartis selon le découpage suivant : analyses transverses du tissu productif et des performances de l'appareil productif ; approches thématiques : mondialisation et chaînes de valeur ; numérique et innovation ; énergie et développement durable ; entrées par grands secteurs d'activités ; indicateurs conjoncturels. Les études produites depuis moins de cinq ans dans les différentes thématiques y sont disponibles, ainsi que les données de cadrage et données détaillées. Cette nouvelle version enrichie de l'espace thématique sur les entreprises qui constitue une vitrine des travaux de la statistique publique sur les entreprises a été mise en ligne en décembre 2025. On y accède *via* l'onglet « Thèmes » apparaissant en haut à droite des pages d'Insee.fr.

L’espace thématique va faire l’objet d’une amélioration en continu, avec notamment une consultation en ligne des utilisateurs en 2026 et une réflexion sur l’accès aux chiffres clés dans la dimension temporelle.**[AVG. 11]**

Insee : Département de la conjoncture

Orientations pour 2026

En 2026, le département devra d'une part, comme chaque année, produire des éclairages répondant aux principales demandes sociales qui s'expriment et d'autre part, préparer l'intégration des enquêtes de conjoncture à la filière d'enquête qui interviendra début 2027.

En particulier, les éclairages chercheront à étendre le champ des prévisions en y intégrant les préoccupations environnementales et les dimensions d'hétérogénéité derrière les agrégats macroéconomiques.

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Dans le cadre de la refonte du système d'information des enquêtes de conjoncture actuellement en cours, divers chantiers vont être menés en 2026 :

1. l'achèvement de la refonte de la chaîne de calcul des agrégats, avec notamment :
   - la réintroduction de la méthode d'imputation de la non-réponse partielle, de façon à éviter que les séries ne soient parfois chahutées du seul fait du comportement de réponse de quelques unités influentes ;
   - le calcul des valeurs corrigées des variations saisonnières (CVS) au fil de l'eau, jusqu'à présent réalisée en self, en vue d'assurer la cohérence entre les chiffres CVS calculés aux niveaux les plus fins d'agrégation et les chiffres CVS aux niveaux d'agrégation plus élevés ;
   - la réflexion sur la mise à jour des pondérations secondaires en s'inspirant des exemples européens (pondération en Valeur ajoutée plutôt qu'en production) ;

2. la préparation de l'intégration dans la Filière d'enquête pour qu'elle soit bien effective au T1 2027 avec des questionnaires revus et adaptés (avec notamment la suppression des questions obsolètes sur la hausse des prix de l'énergie et la guerre en Ukraine et la prise en compte des demandes exprimées lors du comité des utilisateurs réunis en juin dernier) ;

3. le passage à la nouvelle nomenclature d'activités et de produits, qui s'opérera en deux temps :
   - dans un premier temps, on fera en sorte que l'application de gestion « conj2 » offre la possibilité de coder les produits et les activités principales tant en nouvelle nomenclature qu'en ancienne nomenclature, de manière automatique (dans toute la mesure du possible) et à la main (pour le reliquat), l'ancienne nomenclature restant la nomenclature de travail de l'application Conj2 – en particulier à ce stade, l'ancienne nomenclature reste la nomenclature dans laquelle sont tirés les échantillons des enquêtes à l'occasion des renouvellements, celle qui détermine le champ des enquêtes et le domaine d'activité des gestionnaires. Dans ce premier temps, les codes en

nouvelle nomenclature constituent une information « auxiliaire » sans impact sur la collecte ni sur la gestion des enquêtes et le fonctionnement courant de l'application Conj2 ;

- dans un 2e temps, il faudra faire de la nouvelle nomenclature la nomenclature de travail de l'application Conj2, en lieu et place de l'ancienne nomenclature. Il s'agit pour l'essentiel d'une opération de « reprise des données », une opération toujours délicate et qu'il conviendra donc de préparer minutieusement, et qui nécessitera sans doute quelques développements complémentaires ;

4. les montées de version majeures des *frameworks* en ce qui concerne l'applicatif conj2.

En outre, le département envisage d'étendre le champ de l'enquête Services en 2026 à des codes d'activité historiquement non couverts mais pour lesquels la DGECFIN[48] demande des données. Il s'agit notamment des entreprises du transport de voyageurs et des activités récréatives et culturelles.

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Quelques études envisagées au S1 2026 :

Effets de gamme et prix par gamme (**AVG** 6 / **SYSFI** 10)

La baisse de la consommation alimentaire enregistrée au moment du choc inflationniste semble pérenne et ne se résorbe pas. Pour étudier ce phénomène et éclairer le partage volume-prix de la consommation alimentaire réalisé par l'Insee, un éclairage de la *Note de conjoncture* mobilisera largement les données disponibles à l'Insee (données de caisse, données des panélistes des comptes nationaux) pour calculer la contribution des effets de changements de gamme dans cette baisse de la consommation. En effet, la période inflationniste s'est traduite par des gains de part de marché des produits d'entrée et de milieu de gamme au détriment des grandes marques : l'éclairage serait l'occasion de calculer la contribution de ce phénomène à l'évolution en volume au sens des comptes nationaux. En outre, il pourra permettre de présenter l'évolution différenciée des prix selon le niveau de gamme au sein d'une même variété pendant la période inflationniste en écho aux travaux réalisés par l'IFS[49] sur le sujet.

Intelligence artificielle et boom du numérique : entre soutien à la croissance et risque de bulle et de part et d'autre de l'Atlantique (**AVG** 2 / **AVG** 3)

Le développement rapide de l'intelligence artificielle et plus largement le boom du numérique ont contribué à la forte croissance américaine depuis la crise sanitaire et expliquent une part importante de l'écart de dynamisme avec la zone euro. L'éclairage listera les principaux canaux de soutien *via* la demande à court terme et comparera les évolutions entre zone euro et États-Unis (investissement en logiciels et base de données, en construction pour les *data centers*, effets de richesse aux États-Unis *via* les prix des actifs). Il cherchera à comparer les écarts entre les valorisations et la valeur ajoutée du secteur avec ceux constatés lors de la bulle internet du début des années 2000. Côté offre, la baisse récente de l'emploi dans le secteur du numérique aux États-Unis comme en France, probable signe de gains de productivité, sera rappelée.

Essor du véhicule électrique : quel impact sur la production française ? (**AVG** 1)

48 Direction générale des affaires économiques et financières
49 *Institute for Fiscal Studies*

L'éclairage, réalisé par la DSE[50] et le SSNE[51] de Caen sera l'occasion de publier une série IPI[52] automobile par type de motorisation.

Décomposer les évolutions de GES[53] en une composante « structurelle » de décarbonation et d'autres fluctuations (**AVG** 1)

Une demande importante de décomposition des évolutions de GES est apparue lors de la publication de la prévision en juin 2025. Des échanges ont eu lieu avec le Trésor qui travaille également à une méthodologie pour collaborer à une décomposition pertinente des évolutions entre une composante structurelle de décarbonation et d'autres fluctuations (activité, températures…). Une décomposition, éventuellement partagée avec le Trésor, sera publiée en même temps que la prévision de GES prévue en juin 2026 pour l'année 2026.

Actualisation du post de blog sur la productivité en comparaison européenne (**AVG** 3 / **ESM** 4)

L'Insee a publié un post de blog en juillet 2024 consacré à l'évolution de la productivité en France et en Europe, en décomposant les écarts par branches et en essayant de quantifier les principaux facteurs à l'origine du décrochage français. Une mise à jour sera effectuée en 2026 après la publication des comptes nationaux.

50 Direction des statistiques d'entreprises
51 Service de statistiques nationales d'entreprises
52 Indice de production industrielle
53 Gaz à effet de serre

SSM Commerce extérieur : Département des statistiques et des études du commerce extérieur (DSECE)

Orientations pour 2026

En 2026, dans le contexte international de tentations protectionnistes accrues, le DSECE continuera à réaliser des études par produits ou zones géographiques pour éclairer les enjeux. Les échanges commerciaux de la France avec les États-Unis feront l'objet d'une étude un an après l'instauration de tarifs douaniers asymétriques. Les échanges commerciaux avec la Chine seront également étudiés pour questionner une éventuelle redirection des flux vers le marché européen. En parallèle, les flux commerciaux faisant l'objet d'accords de libre échange seront abordés dans au moins une étude (CETA, Mercosur, Inde).

Les enjeux de souveraineté continueront à être étudiés avec le développement d'indicateurs de vulnérabilité des approvisionnements et une étude sur les échanges commerciaux du secteur de l'industrie pharmaceutique.

Par ailleurs, en 2026 se poursuivront les travaux déjà engagés sur l'exploitation de nouvelles sources de données avec plusieurs finalités : assurer la continuité de la production dans le contexte de l'évolution des sources de données douanières, alléger la charge d'enquête des entreprises, et accroître la couverture des statistiques du commerce extérieur, notamment sur le champ du e-commerce.

Le département poursuivra également ses investissements méthodologiques en vue de consolider les estimations des flux en dehors du champ de l'enquête sur les échanges de biens intra-Union européenne, et de définir un processus de contrôles-redressements rénové dans le cadre de la réingénierie de la chaîne statistique.

Enfin, en matière de diffusion, le DSECE a engagé une refonte de son site internet afin notamment de faciliter l'accès aux informations et données produites. Il prévoit également de rénover sa publication conjoncturelle mensuelle pour enrichir l'information diffusée.

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Prise en compte de nouvelles sources de données pour assurer la continuité de la production des statistiques du commerce extérieur et alléger la charge d'enquête pour les entreprises (AVG9

Adaptation du système d'information du DSECE pour prendre en compte la nouvelle collecte de données administratives douanières (Delta I/E)

Le système de collecte des données douanières a fait l'objet d'une refonte de grande ampleur (projet de plateforme Delta Imports / Exports), avec une bascule en deux temps : fin 2024 et début 2025 pour les importations, fin 2025 et début 2026 pour les exportations. Le DSECE, qui utilise les données douanières pour produire les statistiques du commerce extérieur extra-Union européenne, a adapté en 2024 et 2025 son système d'information aux évolutions de contenu, de format, et de flux de données pour les importations et exportations. En 2026, il réalisera de nouvelles adaptations pour récupérer les données des flux relatifs au dédouanement centralisé communautaire. Il s'agit de flux de marchandises qui sont présentés en France mais dédouanés dans un autre État membre (dépôt de la déclaration en douane) et dont les données devraient être intégrées dans le système d'information du dédouanement en France en 2026 et 2027. Le DSECE récupère actuellement les données relatives à ces flux *via* le programme d'échange de données douanières entre autorités statistiques prévu par le règlement (UE) 2019/2152 (CDE, pour *Customs Data Exchange*).

Suivi du projet de réforme de l'Union douanière et de mise en place d'un futur hub de données européen

Dans le cadre du projet de réforme de l'Union douanière, un hub de données européen sera créé, et remplacera les collectes nationales des déclarations de douane. La version initiale du projet de texte du futur code de l'Union douanière (CDU) ne prévoyait pas d'accès aux données pour les services statistiques à des fins de production des statistiques du commerce extérieur. Les autorités statistiques et douanières de plusieurs pays européens (dont la France) ayant donné l'alerte à ce sujet, des propositions d'amendements ont permis de garantir ces accès aux données.

Le DSECE, en concertation avec ses homologues européens et avec la délégation aux relations internationales de la DGDDI[54], doit toutefois continuer à suivre les évolutions de ce texte pour vérifier qu'il couvre bien les besoins des statistiques du commerce extérieur. Le nouveau code des douanes de l'Union devrait entrer en vigueur en juin 2026. Le hub de données devrait être opérationnel en juillet 2028.

En 2026, le DSECE sera associé aux travaux d'un groupe d'experts *ad hoc* au sein de la Direction générale des douanes concernant les spécifications techniques à prévoir pour le hub de données.

Suivi du projet de facturation électronique

Le DSECE s'est porté volontaire pour participer au groupe de travail Eurostat sur le projet VIDA (« TVA à l'ère numérique ») qui vise à moderniser le système de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au sein de l'Union européenne. L'objet de ce groupe de travail, qui se poursuit en 2026, est d'analyser le contenu de la réforme, d'évaluer son impact sur les statistiques du commerce extérieur et notamment d'identifier si les données collectées *via* la facturation électronique pourraient répondre aux besoins de données statistiques concernant les échanges de biens intra-UE.

Par ailleurs, le DSECE organise des points réguliers avec la Mission facturation électronique de la DGFiP[55] sur l'avancée du projet de facturation électronique en France dont la mise en œuvre devrait débuter en septembre 2026. Le DSECE a participé en janvier 2026 à un premier comité des utilisateurs de la donnée qui permettra de recenser les besoins des administrations intéressées par ces données. Ce comité des utilisateurs devrait ensuite être décliné en ateliers de travail plus opérationnels.

Relèvement du seuil d'interrogation à l'Enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-Union européenne (Emebi) sur le flux d'introduction

Le programme de travail prévoit la poursuite des travaux en vue d'un relèvement du seuil d'interrogation à l'enquête Emebi sur le flux d'introduction (importations intra-communautaires) à l'horizon 2027 et l'utilisation au moins partielle des données « miroir » des autres États membres (*microdata exchange* - MDE) pour estimer les données des entreprises non interrogées. Ce sujet est étroitement monitoré par Eurostat et s'inscrit dans une démarche déjà accomplie par d'autres États membres, qui poursuivent leurs travaux en ce sens.

54 Direction générale des Douanes et Droits indirects
55 Direction générale des Finances publiques

La mise en œuvre opérationnelle de ce relèvement est rendue possible par la mise à disposition, pour le DSECE, des données MDE dans une bulle sécurisée offrant un haut niveau de service en termes de disponibilité et d'actualisation des données. Ce dispositif permet a priori d'envisager la mobilisation des données MDE dans les statistiques du commerce extérieur dès leur réception.

Les travaux porteront en premier lieu sur la définition du nouveau seuil d'interrogation. L'exigence européenne en matière de réduction de la charge d'enquête s'exprime au travers de la réduction du nombre d'unités interrogées dans l'échantillon, avec un objectif minimal de diminution d'au moins 25 % au global, et 30 % pour les plus petites unités. À ce titre, un seuil à 1,5 M€ à l'introduction est à l'étude.

Le dernier relèvement du seuil d'interrogation à l'introduction remonte à 2011, avec un passage de 150 000 euros à 460 000 euros, dans le cadre de la Déclaration d'échanges de biens (DEB).

En 2026, le DSECE mettra en place un SMSI (Système de Management de la Sécurité de l'Information) inspiré de l'ISO27001 sur le périmètre de la réception et du traitement des micro-données reçues des autres membres. Cette mise en œuvre est facultative mais le DSECE a fait le choix de se conformer à cette recommandation d'Eurostat afin de mettre en place les moyens organisationnels permettant de garantir que la sécurité s'adaptera au fil du temps pour se maintenir à un haut niveau au-delà de l'audit de certification de sécurité qui sera réalisé fin 2026 par Eurostat.

Mesure du e-commerce dans les statistiques du commerce extérieur (H7, OSS, IOSS) (**AVG** 9)

Sur le champ extra-communautaire

Les flux issus des déclarations H7 (déclarations portant sur les envois de biens en France d'une valeur inférieure à 150 euros) ont fait l'objet de premières exploitations et d'une publication en 2025[56].

Le programme de travail 2026 prévoit la poursuite de ces travaux pour assurer la mise en conformité des statistiques françaises du commerce extérieur avec les recommandations d'Eurostat relatives à l'intégration des flux issus des déclarations H7 .

Un travail complémentaire de consolidation sera conduit à partir de la source fiscale IOSS (*Import One-Stop-Shop*), en particulier pour évaluer les flux correspondant à des marchandises dédouanées dans un autre État membre pour mise à la consommation en France, champ qui n'est pas couvert par les données H7 actuellement disponibles. Ce travail est toutefois tributaire de la transmission par la DGFiP des données de la source IOSS. Les démarches auprès de la DGFiP ont débuté en janvier 2026.

Sur le champ intra-communautaire

Le programme de travail prévoit l'engagement de travaux relatifs à l'exploitation des données du guichet unique OSS (One Stop Shop) pour les ventes à distance intracommunautaires.

Pour les introductions, l'objectif est d'améliorer la couverture des flux liés aux ventes à distance, dont une part majoritaire est censée être présente dans les données du *microdata exchange* (MDE), sans être directement identifiable comme telle.

La source OSS étant de nature fiscale, elle ne comporte pas certaines informations essentielles pour les statistiques du commerce extérieur, notamment le code produit (NC) et le pays d'origine des marchandises. La ventilation des flux selon ces dimensions devra donc s'appuyer, au moins en partie, sur les données MDE.

S'agissant des expéditions, correspondant aux ventes à distance réalisées par des entreprises françaises à destination de consommateurs situés dans d'autres États membres de l'Union européenne, les travaux consisteront à évaluer le défaut de couverture statistique par l'Emebi et par les états récapitulatifs TVA (source fiscale utilisée pour estimer les montants des expéditions pour les entreprises en-dessous du

56 *Études et éclairages* n° 103 « Les petits colis : 800 millions d'articles importés par an, la moitié d'une valeur inférieure à 3,4 euros » : https://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/etudes/tableaux/ee_103.pdf

seuil de collecte de l'Emebi). Ce défaut se concentre principalement sur les plus petits opérateurs, les grands acteurs étant a priori captés par l'enquête Emebi.

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Refonte de la méthode d'estimation pour les entreprises hors champ de l'enquête Emebi (AVG 9)

Le programme de travail prévoit l'engagement de travaux de refonte de la méthode d'estimation appliquée aux entreprises hors champ de l'enquête Emebi, méthode qui n'a pas fait l'objet de révision depuis 2009 et qui repose sur des hypothèses dont la pertinence est aujourd'hui réinterrogée.

Les évolutions structurelles du commerce extérieur observées au cours des quinze dernières années rendent cette révision nécessaire. Le développement du commerce en ligne a profondément modifié les modalités des échanges internationaux, en particulier pour les importations intra-communautaires. Le cadre d'analyse, historiquement centré sur les échanges interentreprises, ne reflète plus pleinement une réalité dans laquelle les particuliers, en tant que consommateurs, ainsi que les micro-entreprises ou entreprises unipersonnelles, dont le nombre a fortement augmenté en France, occupent une place croissante dans les flux d'introduction.

L'objectif est de mobiliser l'ensemble des sources disponibles, notamment les données MDE, les données OSS et IOSS (*cf. supra*), les données issues des sources fiscales sur la TVA (CA3 et états récapitulatifs TVA) y compris celles transmises par les autres États membres, afin d'améliorer la couverture et la qualité des estimations.

Réingénierie de la chaîne statistique : travaux méthodologiques sur les contrôles-redressements

Un chantier de la réingénierie portant sur l'évolution des contrôles-redressements (*data editing*) est en cours. La feuille de route rédigée début 2025 a été complétée d'éléments nouveaux, du fait des documents produits en 2025 au sein du SSP (*Document de travail* sur le *data editing*, recommandations de l'Inspection générale de l'Insee) et de l'introduction de nouveaux contrôles des données par Eurostat (par exemple sur la cohérence entre le libellé du produit et sa masse).

L'analyse des flux intra-communautaires sera privilégiée dans un premier temps. Ce choix relève d'une logique de réingénierie des processus. Il vise à traiter de manière distincte les flux intracommunutaires et extracommunautaires qui relèvent de cadres déclaratifs, de niveaux d'information et d'organisations opérationnelles différents.

Dans ce cadre, les travaux porteront sur la définition d'un schéma d'ensemble cohérent de micro et macro contrôles des flux intra-UE, couvrant l'ensemble des phases de l'enquête, depuis les contrôles lors du remplissage du questionnaire et de la collecte, en passant par les contrôles post-collecte et jusqu'à l'*output editing*. Le schéma d'ensemble du processus de *selective editing* sera plus finement détaillé, ce qui permettra de séquencer les phases de micro et macro contrôles, d'établir clairement les mécanismes de relances des entreprises et les critères d'arrêt des contrôles. Le schéma d'ensemble permettra aussi de clarifier l'organisation du travail des centres de collecte, qui réalisent les contrôles de premier niveau et les relances des entreprises.

Cette approche par filière n'exclut pas, dans une phase ultérieure, la concaténation des flux intra-UE et extra-UE dans des traitements macros, afin de garantir la cohérence d'ensemble des résultats et de permettre une lecture globale des échanges dans les phases aval de la chaîne statistique.

Quasi-import : cadrage méthodologique et anticipation des travaux (AVG 9)

Eurostat a formulé des premières lignes directrices visant à identifier les situations de quasi-import dans les flux du commerce extérieur (cas de flux d'importations originaires d'un pays extra-UE qui entrent dans l'Union européenne par un État membre où a lieu le dédouanement (déclaration de douane) avant d'arriver dans l'État membre de destination finale). À ce stade, des instructions complémentaires sont attendues de la part d'Eurostat afin de confirmer les critères d'identification, préciser les attentes et les

modalités en matière d'échanges de données entre États membres, les impacts potentiels sur les productions du chiffre du commerce extérieur, ainsi que les traitements spécifiques associés, notamment pour les flux de « petits colis ».

Dans l'attente de ces éléments de cadrage, qui arriveront vraisemblablement à la fin de l'année 2026, les travaux relèvent essentiellement d'une phase de veille et de préparation. Celle-ci pourra consister à analyser les orientations existantes, à identifier les enjeux méthodologiques et organisationnels, et à anticiper les adaptations nécessaires afin d'être en mesure d'engager, le moment venu, les travaux permettant de produire les livrables attendus.

Bâtir une cartographie des flux du commerce extérieur (**AVG** 9)

Dans le cadre de la réorganisation de la DGDDI, le DSECE est appelé à voir le périmètre de ses travaux s'accroître et déborder le seul cadre des statistiques sur les flux et les opérateurs du commerce extérieur. Un travail sera engagé dont la finalité est de bâtir une cartographie des flux du commerce extérieur. Il s'agira en premier lieu d'exploiter les variables relatives au moyen de transport, de les combiner avec les lieux du circuit douanier (bureau d'arrivée, de sortie des marchandises, bureau de dédouanement). Dans un second temps, des bases de données jusqu'à présent inexploitées seront mobilisées (déclarations de transit…) pour compléter les descriptions des parcours des marchandises.

Analyses du commerce extérieur en relation avec le contexte international

Analyse de la vulnérabilité des approvisionnements français (**ESM** 6)

Depuis 2022, le DSECE a entrepris des travaux pour calculer des indicateurs de vulnérabilité des approvisionnements français. Ainsi, après une étude sur la vulnérabilité des approvisionnements originaires de Chine en 2022 et une étude sur la vulnérabilité énergétique de la France publiée en 2023, le DSECE prévoit de mener en 2026 des travaux sur les indicateurs de vulnérabilité afin d'être en capacité d'identifier des produits stratégiques à risque pour leurs approvisionnements.

Le DSECE projette également d'étudier les échanges commerciaux du secteur de l'industrie pharmaceutique, en particulier les approvisionnements de la France auprès des pays fournisseurs. Le DSECE prévoit en outre d'analyser l'évolution de la contribution des différents types d'entreprises (firmes étrangères, multinationales françaises, etc.) au solde commercial des produits pharmaceutiques.

Analyse des échanges de biens concernés par des mesures protectionnistes (**AVG** 3)

Depuis une dizaine d'années, la recrudescence des mesures protectionnistes a impacté le commerce mondial de biens. Le DSECE va poursuivre le travail de description de l'évolution des flux de biens concernés par des mesures de ce type, comme cela a par exemple été fait en 2025 avec l'analyse des échanges de vins et spiritueux ces dernières années dans le contexte des différentes mesures protectionnistes mises en place par des partenaires commerciaux de la France.

Compte tenu du contexte politique, le DSECE va continuer de suivre l'évolution des échanges commerciaux de biens de la France avec les États-Unis et prévoit de dresser un bilan de ces échanges un an après la mise en place des mesures tarifaires afin d'établir l'impact de ces mesures sur les flux.

Analyse des échanges commerciaux entre la France et l'Algérie (**AVG** 3)

À la demande des directions métiers des Douanes (commerce international et renseignement économique), le DSECE a publié en début d'année 2026 des éléments de cadrage sur les flux commerciaux de la France avec l'Algérie (exportations, importations, solde, structure sectorielle) au cours des dernières années et d'analyse du tissu d'entreprises françaises qui exportent vers l'Algérie. Les évolutions sur la période récente ont été décrites.

Analyse des échanges commerciaux entre la France et l'Asie (**AVG** 3)

Au sein de pays asiatiques, soumis à de forts taux de droits de douane aux États-Unis depuis 2025, des redirections des flux semblent s'opérer de la Chine vers les pays d'Asie du sud-est avant une éventuelle redirection partielle vers l'UE. Le DSECE projette d'étudier l'évolution des flux commerciaux de cette zone, d'étudier leur corrélation avec l'évolution des flux vers les États-Unis et d'évaluer leur impact final dans les importations françaises et européennes.

Analyse de traités de libre-échange conclus par l'Union européenne (**AVG** 3)

Afin de limiter l'impact sur le commerce extérieur des tensions commerciales avec les États-Unis et la Chine, l'Union européenne est incitée à s'ouvrir à de nouveaux marchés et à conclure de nouveaux traités commerciaux. Le DSECE prévoit au moins une étude sur des problématiques d'accord de libre échange. Il pourrait s'agir de dresser le bilan de l'accord commercial de libre-échange entre l'UE et le Canada (CETA) près d'une décennie après sa mise en application provisoire. Dans le cadre de l'accord commercial et politique conclu entre l'Union européenne et le Mercosur, des travaux seront menés afin de fournir des éléments de cadrage des échanges commerciaux entre ces deux zones sur la période récente. Les échanges commerciaux avec l'Inde pourront également faire l'objet d'une étude.

Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

TEC (Trade Enterprise Characteristics) (**AVG** 3)

Les travaux relatifs aux statistiques structurelles sur le commerce extérieur regroupent des activités à la fois récurrentes et évolutives. La production de TEC s'inscrit dans un processus désormais maîtrisé : il s'agit d'une production annuelle sur les caractéristiques des entreprises réalisant du commerce international, transmise à Eurostat et publiée sur son site. En 2026, la production du TEC millésimé 2025 prendra en compte la nouvelle nomenclature d'activité NACE 2025.

Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Nouvelle publication mensuelle (**AVG** 11)

Le DSECE prévoit de mener une rénovation de sa publication conjoncturelle mensuelle (4 pages) afin de rendre son contenu plus informatif, avec notamment l'ajout de résultats par zones géographiques, et l'introduction d'une appoche par produits plutôt que par grands regroupements industriels (MIG).

Réingénierie de la chaîne statistique : refonte du site internet (**AVG** 11)

Dans le cadre du programme de réingénierie de la chaîne statistique du commerce extérieur, le DSECE a rédigé une expression des besoins pour la refonte de son site internet de diffusion. Outre les aspects normatifs (DSFR[57], RGAA[58]…), il s'agit notamment de moderniser le site et de faciliter l'accès à l'information pour les utilisateurs. Une consultation de plusieurs catégories d'utilisateurs sera menée et les spécifications plus détaillées seront établies en 2026 en vue de la mise en place du nouveau site début 2027.

57 Système de Design de l'État
58 Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité

SSM Agriculture et alimentation : Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Orientations pour 2026

En 2026, les travaux statistiques menés par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) seront, comme chaque année, très largement déterminés par les obligations statistiques européennes et par les demandes exprimées par les utilisateurs nationaux en termes de fourniture de données et d'analyses pour alimenter la connaissance et aider au pilotage et à l'évaluation de politiques publiques dans les domaines de compétence du ministère. Ils continuent de s'inscrire dans un contexte marqué par (1) le besoin accru de connaissances sur la situation économique de l'agriculture et des agriculteurs, (2) le renforcement des demandes réglementaires européennes en matière de statistiques sur le suivi de la transition écologique de l'agriculture, (3) les questions de souveraineté alimentaire dans un contexte géopolitique instable.

De nouvelles études sur l'évolution du revenu disponible des ménages agricoles et leur niveau de vie en comparaison à d'autres populations vont ainsi déboucher en 2026, poursuivant l'exploitation de l'appariement inédit réalisé en 2023 entre les données du recensement agricole 2020 et les données fiscales et sociales des ménages, et mobilisant aussi les séries longues de Filosofi 2012-2021.

Au-delà des enquêtes régulières, l'année 2026 sera consacrée à la collecte de l'enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures, à la préparation et au début de la collecte de l'enquête sur la structure des exploitations, avec des modules inédits sur la méthanisation et l'adaptation au changement climatique. Elle sera consacrée également à la réalisation de l'enquête Stat'Phyto 2026, première enquête multi-filières en CAWI[59] sur les usages des produits phytosanitaires, dans le contexte d'une demande renforcée, en périmètre et en fréquence, de statistiques sur ces produits prévue par le nouveau règlement SAIO (*Statistics on Agricultural Inputs and Outputs*). Fort du bilan de l'expérimentation Prophyl et des conclusions du groupe de travail sur les utilisations de produits phytosanitaire du Cnis, cette enquête sera l'occasion de proposer à grande échelle un mode de réponse innovant aux agriculteurs, basée sur la récupération directe des données privées d'utilisation des produits phytosanitaires contenues dans les logiciels de gestion parcellaire qu'ils utilisent.

2026 verra aussi la poursuite des réflexions méthodologiques sur la transition du RICA historique en RIDEA, qui vise à rassembler à la fois des informations économiques, sociales et environnementales sur un même échantillon d'exploitations agricoles.

Le SSP poursuivra ses investissements dans la modernisation et l'amélioration de ses outils et de ses process. Plusieurs enquêtes vont être soumises au Comité du label, dont celle sur les résultats économiques de la pêche et celle sur les prix des consommations intermédiaires en agriculture, fondement de l'Ipampa[60] qui va être rebasé. Le SSP reste engagé dans un projet de bascule progressive vers les outils de la nouvelle filière d'enquête unifiée portée par l'Insee, qui reste conditionnée à la prise en compte des besoins génériques des SSM et des spécificités des enquêtes de la statistique agricole.

59 *Computer-Aided Web Interview*
60 Indice mensuel des prix d'achat des moyens de production agricole

Le SSP reste enfin fortement engagé dans une démarche d'innovation, en termes de données originales et de méthodologie : après les travaux exploratoires menés en partenariat avec le Cnes, les travaux d'estimation de rendements des grandes cultures, à partir de techniques de *machine learning* s'appuyant sur l'imagerie satellitaire et entraînées sur les données d'enquête, se sont poursuivis en interne au SSP, avec l'aide de l'infrastructure informatique du Cnes. Les résultats ont été éprouvés et consolidés et permettent d'envisager d'aboutir à un premier produit statistique de diffusion des rendements sur certaines grandes cultures (blé tendre pour commencer) à une maille géographique fine.

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA)

La collecte de l'ESEA 26 devrait démarrer en octobre 2026 et concernera environ 55 000 exploitations en France, y compris les DROM. Cette édition comprendra deux volets thématiques définis par l'Union européenne (UE), portant sur les vignobles (âge et densité) et l'élevage (logement des animaux, gestion des déjections).

Suite à la consultation des utilisateurs au niveau national, une nouveauté sera l'introduction de questions sur les liens fonctionnels et capitalistiques entre unités économiques, permettant de mieux identifier les exploitations constituées en réalité de plusieurs unités économiques liées entre elles et de préciser leurs périmètres d'activité. L'acquisition de ces informations et la compréhension des formes d'organisation économiques plus complexes (par rapport à l'entreprise individuelle) qui se développent contribueront à une meilleure définition de l'exploitation agricole et à préparer le recensement agricole de 2030 sur cette base.

Par rapport à la précédente ESEA, l'enquête comprendra également un module sur les impacts du réchauffement climatique et les adaptations des pratiques des agriculteurs, et un module sur la nature détaillée des baux ruraux. Pour faciliter la collecte, les données seront pré-renseignées à partir de sources administratives : CVI[61] et CIVC[62] pour la viticulture, PAC[63] pour les grandes cultures et BDNI[64] pour les animaux.

Enquête sur les pratiques culturales (PK)

La collecte de PK GC 25 (grandes cultures) se déroulera de début janvier à fin avril. Plus de 30 000 parcelles en grandes cultures seront interrogées. La collecte par téléphone est prévue dès le départ pour faciliter la remontée des informations. Les résultats permettront au ministère de répondre au rapportage de la directive nitrates de l'UE. Par ailleurs, une expérimentation de mutualisation de la charge d'évaluation des questionnaires va être lancée pour la première fois dans une enquête PK. Elle servira de base pour étendre ce principe à d'autres enquêtes du SSP, contribuant à optimiser la qualité et l'efficacité des collectes, notamment dans un contexte de contrainte sur les moyens en région.

Enquête Phyto (Stat'Phyto 2026)

En 2026, l'enquête Phyto, dénommée Stat'Phyto entre dans la dernière ligne droite de la préparation de cette première édition, qui deviendra annuelle à partir de 2028. La collecte, prévue pour octobre 2026, est externalisée auprès d'un prestataire et reposera sur un dispositif mixte : une réponse *via* un questionnaire en ligne ou, pour les agriculteurs en grandes cultures équipés d'un logiciel de gestion

61 Casier viticole informatisé
62 Comité interprofessionnel du vin de Champagne
63 Politique agricole commune
64 Base de données nationale d'identification

parcellaire, une remontée automatisée des données *via* Prophyl s'ils le souhaitent (*cf.* point 1.2 *infra*). Au total, l'opération portera sur environ 22 000 parcelles, selon un plan de sondage à trois degrés (exploitations, cultures, parcelles). Un objectif de précision des quantités de substances actives utilisées et des surfaces traitées est attendu au niveau national, dans la continuité de ce qui est produit par les enquêtes PK en agriculture biologique et conventionnelle. Ce dispositif vise à garantir la robustesse statistique des résultats tout en limitant la charge de réponse des agriculteurs.

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Pratiques culturales et données privées des logiciels de gestion des parcelles (Avis ESM 11 - AVG 4 - AVG 7)

L'année 2026 sera consacrée à la préparation de l'articulation entre Prophyl et l'opération Stat'Phyto26. Dans ce cadre, une API, déployée par le prestataire en charge de la collecte, permettra de sécuriser les flux de données entre les logiciels de gestion parcellaire et le SSP. Afin d'en garantir la réussite, un nouveau mandat du groupe de travail du Cnis consacré aux produits phytopharmaceutiques a été mis en place. Stat'Phyto constitue en effet une mise à l'échelle de l'expérimentation Prophyl et représente, à ce titre, un enjeu majeur de consolidation et de pérennisation de ce dispositif innovant de collecte. Au niveau européen, le SSP poursuit par ailleurs sa participation au projet piloté par les Pays-Bas, et subventionné par Eurostat, dont le rapport final devra être transmis à l'été afin de clore le projet. Dans ce contexte, une prestation de services est attendue au premier semestre pour approfondir l'analyse des leviers d'adhésion à Prophyl. Après une première phase centrée sur les agriculteurs en 2023, cette nouvelle étape ciblera plus spécifiquement les éditeurs de logiciels non partenaires historiques ainsi que les coopératives, notamment dans les filières viticulture et arboriculture, aujourd'hui encore insuffisamment couvertes par le dispositif.

Aquaculture

Le projet Aquapreneur (portail de déclaration et de consultation pour les aquaculteurs) a été interrompu, en raison d'une divergence persistante entre les attendus de la démarche start'up d'État et les objectifs opérationnels des maîtrises d'ouvrage (DGAMPA[65] et SSP) en termes de données à collecter et de couverture sectorielle. Néanmoins, les travaux menés ont permis de dégager des enseignements structurants pour la suite. Ils confirment en particulier l'intérêt de s'appuyer davantage sur les données comptables, en lien avec les offices comptables, afin d'améliorer l'enquête statistique sur l'aquaculture conduite par le SSP. Le recours à ces données ouvrirait également des perspectives de réduction de la charge de réponse des aquaculteurs, grâce à une remontée plus automatisée et mieux intégrée aux outils comptables existants. Ces orientations vont guider les réflexions sur les évolutions futures du dispositif statistique sur l'aquaculture qui vont être conduites en 2026.

Mobilisation de données satellitaires pour l'agriculture

Après les travaux exploratoires menés en partenariat avec le Cnes, les travaux d'estimation de rendements des grandes cultures se sont poursuivis en interne au SSP, avec l'aide de l'infrastructure informatique du Cnes. Les résultats ont été éprouvés et consolidés et permettent d'envisager d'aboutir à un premier produit statistique de diffusion des rendements sur certaines grandes cultures (blé tendre pour commencer) à une maille géographique fine.

Enquête sur les livraisons d'engrais

Suite aux recommandations du Comité du label, les investissements méthodologiques sur le traitement de la non-réponse dans la diffusion des données agrégées mensuelles et annuelles (en campagne)

65 Direction générale des Affaires maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture

consolidées vont se poursuivre et vont s'accompagner également d'échanges avec les professionnels, dans le cadre notamment d'un groupe de travail statistique piloté par le SSP, pour améliorer la couverture de l'univers et la qualité.

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Indice de production industrielle (IPI)

L'intégration des données de l'Enquête mensuelle de production dans les IAA (industries agroalimentaires) dans la chaîne de calcul de l'IPI est désormais achevée et opérationnelle pour l'année 2026 (et même depuis fin 2025).

Passage du RICA au RIDEA

La transformation du réseau d'information comptable agricole (RICA) en un réseau d'information sur la durabilité des exploitations agricoles (RIDEA) s'inscrit dans le cadre de la stratégie européenne « de la ferme à l'assiette », déclinaison du Pacte Vert pour une alimentation durable. Cette transformation est inscrite dans le règlement (UE) 2023/2674 du Parlement européen et du Conseil du 22 novembre 2023. Elle impliquera de collecter, en plus des données économiques habituelles sur un échantillon d'exploitations agricoles, des données sur les pratiques agricoles (rotation des cultures, travail et couverture des sols, biodiversité, certifications environnementales, etc.) et les aspects sociaux (conditions de travail, genre, rémunération des personnes employées, etc.) pour ces mêmes exploitations. Elle vise ainsi à estimer non plus seulement la performance économique des exploitations, mais aussi leur performance environnementale et sociale, et donc leur durabilité en mettant en regard ces différentes dimensions. Des données administratives concernant la PAC seront par ailleurs appariées avec les données du RIDEA (soit au niveau national, soit au niveau européen, au choix de l'État membre). Les variables sont détaillées dans le règlement d'exécution (UE) 2024/2746 de la Commission européenne du 25 octobre 2024. Les ajouts de variables s'étaleront sur les exercices comptables 2025 à 2028 pour la France. Il s'agit d'un projet de grande ampleur (grand nombre de variables et de thèmes, refonte des outils impliqués par cet enrichissement) à mener à bien dans des délais contraints. En 2026, les travaux de refonte des outils de collecte seront lancés. Les explorations et expertises de sources existantes pour limiter la charge de réponse des exploitants agricoles pour recueillir les nouvelles variables non comptables attendues dans le RIDEA vont se poursuivre, ainsi que l'expérimentation de pistes de travail pour alléger la charge de récupération des données comptables habituelles.

Valeur vénale des terres

Le SSP réalise chaque année avec la FNSafer[66] des estimations du prix des terres et prés à partir des données transmises par les notaires aux Safer[67] sur les notifications de transactions. Ces travaux donneront lieu à des expertises nouvelles en 2026 pour différencier le prix des terres arables de celui des prés, en vue de la fourniture de ces prix à Eurostat à compter de 2026 (prix 2025) dans le cadre du règlement SAIO.

SAA[68] bio

Dans le cadre du règlement SAIO, sont attendues des données sur les surfaces et les volumes de certains produits en agriculture bio. Les réflexions, démarrées en 2025, sur les sources et méthodologies se poursuivront en 2026, notamment pour les fruits et les légumes, sur lesquelles les sources manquent encore.

66 Fédération Nationale des Safer
67 Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
68 Sérum amyloïde A protéine

Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Refonte du répertoire statistique des exploitations agricoles

Les travaux de refonte du répertoire des exploitations agricoles, qui bénéficie d'un cofinancement d'Eurostat, ont bien avancé avec la mise en service de la nouvelle base de sondage en décembre 2025. En 2026, il restera à réaliser et mettre en production le dernier lot de fonctionnalités (consultation et gestion en régions) et à finaliser les processus de mise à jour de la base de sondage avec les différentes sources administratives.

Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Lancement d'un appel à projets de recherche dans le cadre du nouveau « Programme connaissance et expertise pour les politiques publiques » (PCEPP)

L'année 2026 verra la fin du Programme ministériel d'études (PME) ainsi que des Appels à projets de recherche (APR), et la création d'un nouveau dispositif, dorénavant appelé « Programme connaissance et expertise pour les politiques publiques » (PCEPP). Ce programme sera organisé annuellement autour d'une problématique à enjeu pour les politiques publiques du ministère, à laquelle des équipes de recherche, issues d'horizons disciplinaires et d'organismes variés, seront invitées à apporter des réponses. Il s'agira d'une mobilisation ciblée des savoirs scientifiques à des fins d'éclairage de l'action publique et d'aide à la décision du ministre et de ses services. Pour amplifier la visibilité et les acquis de ce PCEPP, le Centre d'études et de prospective prévoit de mettre le sujet choisi annuellement au cœur de son programme de travail et de ses activités. Le sujet du PCEPP 2026 sera choisi prochainement, parmi les trois suivants : agriculture et transition énergétique ; développement du salariat agricole ; évolutions des entreprises agro-alimentaires.

Diffusion

En matière de diffusion, une première *Informations rapides* (Ovins) sera publiée en html fin janvier 2026 ; deux autres *Informations rapides* (Lait, Prix) feront aussi l'objet d'une publication en hmtl d'ici mi-avril.

Après une phase d'investigation lancée en juillet 2025, le projet de refonte du site Agreste entre dans un cycle de construction en mode produit de deux fois six mois. Le premier semestre s'attachera à l'offre de publications (collections, infographies, chiffres-clés, produits pédagogiques en motion design et/ou en *datascrollytelling*), tandis qu'au second semestre sera traité l'accès aux données.

SSM Défense : Sous-direction Statistiques et Études économiques (S2E)

Orientations pour 2026

Avec l'annonce d'une journée de défense citoyenneté (JDC) rénovée couplée à un service national volontaire (SNV)[69], le Président de la République a donné une orientation majeure pour les armées pour les années à venir. Le SSM est engagé dans la mise en place d'un outil de suivi des personnes depuis leur passage en JDC jusqu'à leur éventuel engagement au SNV, dans la réserve opérationnelle voire dans l'armée d'active.

Par ailleurs, les évènements internationaux mettent la lumière sur la nécessité d'une économie de défense forte qui passe par un soutien accru à la base industrielle et technologique de défense (BITD). De même, un concept de base économique de soutien de la Défense (BESD) est en train de voir le jour pour tout ce qui concerne le soutien des activités des armées. Le SSM est aussi engagé à suivre ces deux « secteurs » d'activité.

Enfin, une nouvelle instruction ministérielle concernant le service statistique des armées (SSM de la Défense)[70] a été signée le 13 janvier 2026. Cette instruction ministérielle notamment prévoit la création du comité des statistiques et des études de défense (CSED), comité élargi par rapport à son prédécesseur, le comité ministériel de l'information statistique (CoMIS).

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

La réédition de l'enquête auprès des entreprises des industries et service de défense (EDIS) sera instruite à partir de l'année 2026.

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Afin de documenter les impacts du statut des militaires sur leur vie personnelle et familiale (acquisition de logement, impact de la nouvelle politique de rémunération des militaires), le SSM prévoit d'apparier le répertoire des agents de l'État, (RAE-M, produit par le SSM, regroupant les agents sous statut militaire) avec les sources fiscales (POTE).

Afin de mesurer les conditions de retour à la vie civile des militaires, le SSM prévoit de rapprocher les données du RAE avec celles des fichiers de la DSN (BTS *via* CSNS) et des retraites.

69 Déplacement au sein de la 27e Brigade d'Infanterie de Montagne de Varces.
70 Instruction n° 609/ARM/CAB du 13 janvier 2026 relative à l'information statistique au ministère des Armées

Afin de fiabiliser les données Siasp[71] sur le domaine de la défense, le SSM prévoit d'apparier le répertoire des agents de l'État (qui regroupe l'ensemble des militaires du ministère de la Défense) avec Siasp.

Afin de connaître la dépendance de la BITD aux importations, le SSM prévoit de rapprocher la liste des entreprises de la BITD avec le fichier des importations et exportations des Douanes. **[ESM 6]**

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

La liste des publications statistiques sous embargo sera étendue aux publications relatives aux dépenses du ministère et à la rémunération des agents du ministère (civils et militaires).

Par ailleurs, le SSM envisage de publier des travaux autour de la question de la mobilisation dans les armées (notamment parmi les plus jeunes),

Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Refonte du répertoire des agents de l'État (RAE)

Une chaîne de traitement des informations provenant du système de gestion RH des armées (Source Solde) permet de constituer le répertoire des agents de l'État travaillant pour le ministère de la Défense. Cette chaîne de traitement est programmée en langage SAS et doit basculer vers R avant l'été, le logiciel SAS étant décommissionné le 30 juin. Cette refonte sera l'occasion de repenser la logique de la chaîne de traitement, de mesurer la capacité à y inclure les civils de la défense, et de réinterroger son lien avec le système Siasp qu'elle sert à consolider.

Définition des concepts de la BITD (et BESD)

Le suivi des entreprises de la BITD est un enjeu important pour le ministère des Armées. En lien avec la Direction générale de l'armement (DGA), le SSM mettra en place une définition du champ des entreprises de la BITD (et BESD). L'objectif est de pouvoir suivre ce « secteur », la démographie des entreprises qui le constituent…

Mise en place d'une cohorte JDC

Chaque année, les armées accueillent pour une journée quelque 800 000 jeunes français participant à la journée de défense et de citoyenneté (JDC). La rénovation des attendus de cette journée et du questionnaire soumis aux participants sera suivi attentivement par le SSM qui souhaite mettre en place une cohorte de participants permettant d'étudier le devenir de ces jeunes hommes et femmes, tant pour ceux qui s'engageront d'une manière ou d'une autre dans les armées (en tant que volontaire SNV, militaire de réserve ou d'active, ou en tant que civils de la défense) que pour les autres. L'objectif est, pour les armées, de documenter les caractéristiques des personnes intéressées par un service national volontaire.

Nomenclature des échanges extérieurs de matériel de guerre

Les importations et exportations de matériel de guerre font l'objet de plusieurs publications. D'un côté, le service des douanes calcule un agrégat « matériel de guerre » à l'occasion de sa publication annuelle du solde du commerce extérieur ; de l'autre, la DGA publie un chiffre d'exportation dans son rapport au Parlement sur une nomenclature plus détaillée dite « *Military list* » (liste commune des équipements

71 Système d'information sur les agents des services publics

militaires de l'Union européenne[72]) ; enfin, jusqu'en 2025, le SSM défense publiait un solde commercial de matériel de défense selon une définition légèrement différente des douanes.

Le SSM Défense et le SSM Commerce extérieur sont convenus de rechercher avec la DGA, un accord sur une nomenclature commune ou *a minima* deux nomenclatures compatibles entre celle des douanes et celle de la « *Military list* ».Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

L'instruction ministérielle prévoit la mise en place d'un Comité des statistiques et des études de la défense (CSED) regroupant des personnalités de la société civile autour des différents corps d'armées et grands représentants du ministère. L'idée est de valoriser la production statistique et d'études du SSM et de mettre en place des synergies sur des sujets en devenir dans le domaine de la défense. L'année 2026 verra la mise en place de ce nouvel instrument d'anticipation de la demande de statistiques et d'études dans le domaine de la défense.

Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Fiabiliser les données produites par Siasp	RAE	S2E	Siasp	Insee	Fichier 1
Acquisition logement, impact de la nouvelle politique rémunération	RAE	S2E	POTE	DGFIP	Fichier 1
Devenir des militaires quittant l'armée	RAE	S2E	BTS	Insee	Fichier 1
Devenir des militaires quittant l'armée	RAE	S2E	Fichier des retraites	Drees	Fichier 1

72 Dernière version : liste commune des équipements militaires de l'Union européenne adoptée par le Conseil le 24 février 2025

FranceAgriMer

Orientations pour 2026

Les orientations principales en matière de statistiques à FranceAgriMer pour 2026 s'inscrivent dans celles du Contrat d'Objectifs et de Performances 2024 – 2028, axe 2, objectif 2 : **« devenir un fournisseur de données et d'informations économiques de référence en lien avec les autres services producteurs ».**

Cet objectif se décline en 3 actions structurantes dans le domaine statistique :

- renforcer la qualité des données produites, assurer la régularité des productions et de la mise à disposition et l'indépendance des publications.

Afin de sécuriser les processus et améliorer l'accès, FranceAgriMer assurera l'amélioration continue des dispositifs de collecte, de traitement et de diffusion des données. En 2026, les métadonnées collectées en 2024-2025 seront valorisées par leur exposition au plus près des données dans le nouveau site de diffusion d'informations économiques qui devrait être mis en production en milieu d'année. Un outil de data catalogage pourrait être mis en place, avec un objectif de compatibilité avec le catalogue qui serait mis en place chez les principaux partenaires (SSP notamment).

Le projet de sortie de SAS pour se diriger vers l'emploi du langage Python pour la plupart des traitements est une orientation stratégique qui va structurer les années à venir, et les premiers tests de conversion sont menés depuis fin 2025. La mise en place d'une plateforme de codage au sein de l'Établissement permet de commencer le projet.

Le nouveau site de diffusion d'information économique sera l'axe central de la rénovation de la diffusion des données statistiques en 2026. Il s'accompagne de la mise en place d'une politique de diffusion menée en concertation avec l'ensemble des équipes qui permettra d'en structurer le contenu de façon adéquate et pertinente. Une mise à jour des lignes éditoriales sera incluse dans ce cadre.

Ce nouveau site offrira les moyens d'informer régulièrement les utilisateurs des évolutions de son système d'information (ex : changements de séries, modifications des outils d'extraction, etc.), dans une logique d'anticipation des impacts.

- organiser et planifier la production statistique en assurant la soutenabilité du programme statistique et du programme annuel du réseau des nouvelles des marchés (RNM) :

Le programme statistique, élaboré en 2025, est maintenant présenté de façon annuelle au Conseil d'Orientation de l'Établissement, avec ses évolutions.

A l'occasion de la formalisation de ce programme annuel, l'Établissement devra centraliser, expertiser et formuler des propositions (modalités et moyens affectés) pour toute demande nouvelle (évolution ou création de séries nouvelles), dès lors qu'elle rentre dans le champ de compétence de l'Établissement et est formulée par une Interprofession (ou assimilée), pour les demandes professionnelles, ou par la sphère publique via le ministère de tutelle.

A ce titre, les évolutions réglementaires conduisant à étendre ou modifier les données collectées par FranceAgriMer seront partagées et préparées le plus en amont possible entre l'administration compétente et l'Établissement.

Dans le cadre de ce programme statistique comme du programme de travail annuel du Réseau des nouvelles des marchés, en cas de tension moyens/missions, l'Établissement proposera des arbitrages

au ministère de tutelle visant à assurer la soutenabilité du programme concerné (intégrant le nécessaire maintien de la qualité des productions) et des missions conduites.

- renforcer les liens avec la statistique publique (Insee, service de la statistique et de la prospective), notamment sur le partage de données et des méthodes statistiques

Les rapprochements et recherches de synergie opérés ces dernières années avec la statistique publique seront poursuivis et renforcés tout en conservant la gouvernance singulière de FranceAgriMer avec un programme statistique ayant d'abord pour vocation de répondre aux besoins spécifiques des filières.

Cette action passera

- par le renforcement des liens avec le SSP et des collaborations avec l'Insee,

- un rapprochement de la statistique publique sur les questions méthodologiques pour les enquêtes et leur valorisation

- la poursuite de la démarche de qualification des données de l'Établissement par l'Autorité de la Statistique Publique. La possibilité et la pertinence de labelliser certaines séries relevant d'obligations réglementaires sera explorée à l'horizon de la fin du COP. 7 nouvelles sources de données seront proposées pour la reconnaissance d'intérêt général en 2026, et une réflexion sur la labellisation pourra être menée pour 2027.

De façon générale, le SSP pourra appuyer l'Établissement dans ces chantiers et sur les questions statistiques les plus pointues.

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

L'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (OFPM, loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche) compte parmi ses approches celle de la décomposition des prix au détail. Elle consiste à identifier le prix de vente au consommateur, le prix de sortie industrie et le prix d'entrée dans les industries agroalimentaires des produits suivis pour avoir un éclairage sur la contribution des maillons aux évolutions de prix. La disponibilité en données est une préoccupation majeure pour mener à bien ce travail, l'absence d'informations sur un seul maillon grèvant l'intérêt de l'approche pur le produit concerné. C'est pourquoi l'OFPM améliore en continu ses enquêtes. En 2026, **une enquête sera ainsi menée sur les prix sortie industrie du rôti de porc, avec l'appui du syndicat Culture viande.**

Refonte des cotations des bovins maigres. Mise en place d'un nouveau dispositif d'enquête visant la création d'indicateurs conjoncturels. Ces indicateurs ont vocation à en remplacer d'autres qui s'appuyaient sur une méthodologie tout à fait distincte. Le nouveau dispositif comprend notamment, une grille de cotations avec de nouvelles catégories d'animaux, des résultats uniquement au niveau national, des données provenant d'opérateurs différents, l'arrêt des commissions de cotations. Ce dispositif sera encadré réglementairement au niveau national, et il permettra de répondre à la réglementation sur la transparence des marchés. Les nouvelles séries sont prévues diffusion en 2027.

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Étude sur la consommation : étude exploratoire sur l'utilisation des données de la base OpenFoodFacts (plus grande base de données alimentaires ouverte au monde, détenue par l'association française Open Food Facts) , pour caractériser l'évolution de l'offre de produits alimentaires (sous l'angle des signes de différenciation)

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Réseau des Nouvelles des Marchés : mise à jour du panel d'enquête au sein des grands et moyennes surfaces, avec une stratification simplifiée, et mise en œuvre du nouveau panel au sein des 13 centres RNM pour les enquêtes hebdomadaires auprès de 150 magasins.

Observatoire de la Formation des Prix et des Marges : l'approche "Euro alimentaire" sera rénovée en 2026. L'« Euro alimentaire » est un indicateur macro-économique du contenu de la dépense alimentaire en production agricole, emplois, valeurs ajoutées, importations et taxes.

Il s'agit d'une part de s'adapter à l'évolution des sources de données Insee et la bascule pour certaines lignes sur les données Eurostat ; d'autre part, une refonte technique ambitionne de transposer l'ensemble de la modélisation sous Python.

La publication trimestrielle des prix payés aux producteurs pour certaines grandes cultures biologiques sera rénovée : ajout des prix trimestriels pour certaines grandes cultures conventionnelles dites secondaires dans la publication trimestrielle existante relative aux cultures conventionnelles principales.

Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Les différentes bases de données produites, au fur et à mesure de leurs améliorations, devront inclure des variables de codification des référentiels géographiques, et si possible, des variables de codification des nomenclatures produits : NC8 et/ou CPF.

Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Observatoire de la Formation des Prix et des Marges : une mise à jour du site internet de l'OFPM est prévue cette année : de nouveaux schémas méthodologiques, un tri dans les articles (archivage éventuel), mise en ligne du planning de réunions, en sus de la diffusion des données et du rapport annuel.

Le nouveau site de diffusion des informations économiques produites par FranceAgriMer, AgriMerEco, rassemblera les publications et les données produites, avec une nouvelle taxonomie et une mise à disposition simplifiée et conforme au DSFR. L'actuel site de diffusion de données, VISIONet, sera décommissionné. Le site est en recette et devrait être ouvert au public au premier semestre.

Commission – Environnement et développement durable

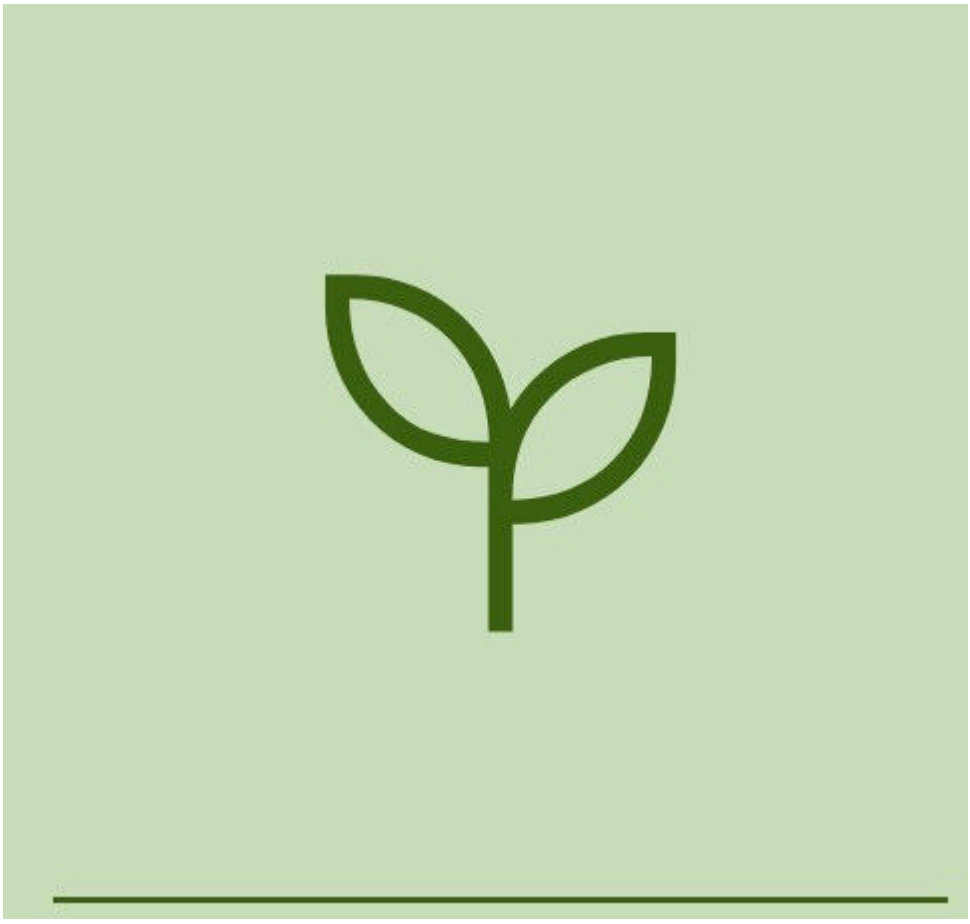

D’autres services producteurs réalisent des travaux relevant du champ de cette commission, mais sont présentés dans leur commission de rattachement, c’est-à-dire celle qui regroupe la majeure partie de leurs programmes de travail. La liste des producteurs par commission figure en annexe.

SSM Énergie, logement, transport, environnement : Service des données et études statistiques (Sdes)

Orientations pour 2026

La production statistique du Sdes est en large partie récurrente et donne lieu à la diffusion de nombreuses données de périodicité variable, souvent régies par des règlements européens. Au-delà de cette production, les principaux travaux programmés en 2026 sont les suivants :

Dans le domaine de l'énergie, l'enrichissement des données existantes et l'expertise de nouvelles bases de données constitueront des enjeux importants pour répondre aux demandes croissantes au sein du ministère comme des institutions internationales, pour le suivi de la production d'hydrogène, des consommations énergétiques sectorielles, et de la rénovation énergétique. Les travaux nouveaux porteront notamment sur l'ammoniac et les e-fuels pour enrichir le bilan de l'énergie et sur l'enrichissement des données locales de consommation d'énergie pour pouvoir les apparier avec d'autres base, et suivre plus précisément la consommation d'énergie des bâtiments publics. S'agissant de la rénovation énergétique, les résultats de l'enquête Trelo 2023 seront publiés et permettront de réviser les coefficients pour le calcul des gains d'énergie conventionnels liés aux rénovations. La préparation de la prochaine enquête Trelo 2027 se poursuivra et les données des CEE dans le tertiaire seront expertisées.

Dans le domaine du logement et de la construction, la production des indicateurs conjoncturels et annuels sur la construction neuve (permis, commercialisation, coût, activité des entreprises), le suivi du parc de logements sociaux et les travaux de synthèse (note de conjoncture, compte du logement) resteront un enjeu important pour suivre l'activité immobilière en France, dans un contexte de crise du logement et de plan de relance du Gouvernement. En complément, plusieurs études plus structurelles permettront d'analyser le fonctionnement du marché du logement (plus-value immobilière, profil des bailleurs privés, évolution générationnelle de l'accès au logement) et d'éclairer divers enjeux environnementaux (végétation à proximité des logements, logements dans les nouveaux espaces artificialisés), sociaux (loyers, revenus et aides des locataires du parc social), économiques et territoriaux (évolution de la construction neuve, emploi et salaire dans la construction). Enfin, la modernisation des processus de production se poursuivra avec la rénovation de systèmes d'information importants (Sitadel, PRLN), des réflexions sur l'évolution de RPLS, et l'amélioration de plusieurs indicateurs (construction sur les locaux non résidentiels, occupation des logements dans Filocom).

Dans le domaine des transports, le répertoire statistique des véhicules routiers continuera à être enrichi avec de nouvelles sources (aides à l'achat, véhicules assurés), ce qui permettra de documenter le profil des ménages bénéficiaires des aides à l'achat d'un véhicule neuf et de diffuser de premiers résultats sur le parc de deux-roues. Concernant le transport de marchandises, la refonte du système de collecte et de gestion de l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (dite TRM), lancée en 2025, s'achèvera en 2026. S'agissant des mobilités, la nouvelle édition de l'enquête mobilité des personnes entrera dans sa phase finale avec une collecte prévue entre la mi-2026 et la mi-2027. Plusieurs études nouvelles seront conduites, notamment sur les mobilités sociales et professionnelles des conducteurs de transport de marchandises, le marché de l'occasion des véhicules électriques, la projection du parc de voitures à l'horizon 2050, le travail de nuit des chauffeurs de VTC.

Dans le domaine environnemental, le bilan annuel environnemental, à paraître début 2026, sera réorganisé et enrichi de nouvelles fiches pour offrir un panorama plus complet des dépenses de protection de l'environnement, de l'état des écosystèmes et des interactions entre l'environnement et l'économie. S'agissant des comptes de l'environnement, la préparation du nouveau rapportage relatif aux comptes des écosystèmes se poursuivra avec l'exploration de quatre « services écosystémiques » supplémentaires. Les travaux sur les investissements climat seront consolidés. Les données de l'enquête sur les déchets et déblais du BTP, conduite en 2025, seront traitées en 2026 avec une première valorisation prévue pour la fin de l'année. En 2026, de nombreuses publications nouvelles seront finalisées, notamment sur l'environnement en outre-mer, la pollution chimique des eaux souterraines, l'assainissement, l'empreinte macroéconomique du tourisme.

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Énergie

L'**enquête sur les travaux de rénovation énergétique des logements (Trelo)** suscitera divers travaux en 2026. Les premiers résultats de l'enquête 2023 seront publiés au premier semestre tandis que la préparation de la prochaine enquête Trelo 2027 se poursuivra avec un test de l'enquête au premier semestre 2026. Cette enquête en population générale est la seule source d'information qui couvre l'ensemble de la rénovation, qu'elle soit aidée ou non. Elle permet de quantifier et qualifier les rénovations énergétiques réalisées sur les logements, et contribue à appréhender l'impact, sur le terrain, des politiques nationales et locales d'encouragement à la rénovation énergétique des logements. Les gestes réalisés pour améliorer la performance énergétique des logements sont caractérisés finement, afin d'estimer les gains conventionnels d'énergie et d'émissions de GES[73] associés aux rénovations. L'édition 2027 de l'enquête sera réalisée pour la première fois par la filière d'enquête de l'Insee avec un protocole d'interrogation revu, associant web, téléphone et face à face. [EDD 6]

Logement, construction

La **refonte de l'enquête sur le prix de revient des logements neufs (PRLN)** sera finalisée en 2026. Ce projet vise à sécuriser le processus de collecte et de traitement de l'enquête, ainsi que de réduire fortement ses coûts. La nouvelle version du questionnaire, le mode opératoire (avec l'abandon du réseau d'enquêteurs à l'issue de la refonte) et l'intégration de la collecte dans la filière d'enquête sont quasiment finalisés. L'enjeu en 2026 sera la finalisation des développements de l'application de gestion de l'enquête qui permet aux six gestionnaires de suivre l'avancement de l'enquête et de contrôler la qualité des informations. [TRT 10]

L'**enquête sur les prix des terrains et du bâti (EPTB)**, qui a obtenu fin 2025 une reconduction du Label de statistique publique pour deux ans, doit évoluer en lien avec les préconisations du comité du Label. Les réflexions sur la méthodologie de l'enquête se poursuivront ainsi en 2026, tout comme celles sur l'évolution du mode de collecte vers les outils mutualisés de l'Insee, et plus légèrement, du questionnaire. [TRT 10]

Transports

Pour répondre à la forte demande, tant au niveau national qu'européen, de mesurer régulièrement les comportements de mobilité et leur évolution, le Sdes collectera, à compter de la mi-2026, une nouvelle édition de l'enquête mobilité des personnes, faisant suite à celle de 2019. Au-delà de l'actualisation des principaux indicateurs de comportements de mobilité (parts modales, distances parcourues, taux de

73 Gaz à effet de serre

remplissage des véhicules particuliers, émissions de gaz à effet de serre), cette enquête permettra d'éclairer les changements de comportements induits par l'intensification du télétravail ainsi que l'évolution de la pratique des modes actifs et du covoiturage. Après la sélection du prestataire de collecte et la conduite d'un pilote en 2025, l'enquête passera devant le comité du Label en février 2026 puis la collecte de l'enquête se déroulera, par téléphone, entre avril 2026 et mars 2027. [EDD 8]

Environnement

L'**enquête sur les déchets et déblais produits par les entreprises du BTP** en 2024 (EDD), conduite en 2025, sera traitée en 2026. Cette enquête vise à disposer d'estimations plus fiables du gisement de déchets produits par les établissements des secteurs de la construction et de la dépollution, selon leur nature et leur mode d'élimination et du taux de valorisation matière du secteur du BTP, en vue notamment de rapportages à Eurostat. A compter de 2026, le service reprendra par ailleurs la collecte de l'enquête « ferrailles et vielles fontes » auparavant déléguée à la fédération française des professionnels de l'extraction minière, de la métallurgie, de la sidérurgie et du recyclage des métaux (A3M).

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Énergie

Le Sdes a accédé en 2023 à des **données de consommation d'électricité et de gaz d'un échantillon d'un million de ménages,** appariées aux fichiers des bénéficiaires d'aides à la rénovation et à Fideli afin d'évaluer l'impact des rénovations sur les consommations réelles de gaz et d'électricité. Après une première étude en 2025 sur l'impact de l'isolation thermique, des analyses sur l'impact de l'installation de pompes à chaleur dans les maisons individuelles seront conduites en 2026. Les travaux d'appariement des données de consommation réelles aux DPE se poursuivront en 2026 afin de comparer les consommations réelles et conventionnelles des logements. [EDD 6].

Les travaux d'enrichissement de la **base des données locales de consommation de gaz et d'électricité** se poursuivront en 2026. L'objectif est notamment de collecter les Siret et les identifiants des points de livraison / points de comptage et d'estimation, ainsi que d'enrichir la collecte d'information sur les bâtiments publics.

Logement-construction

La refonte du processus de collecte et de traitement des données relatives aux **demandes d'autorisation d'urbanisme** dans le cadre du projet Sitadel3 se poursuivra, avec l'objectif de mise en production d'un produit minimum viable d'ici la fin d'année 2026. L'objectif est d'être moins consommateur en ressources et de produire des indicateurs mensuels de qualité confortée, exploitant l'exhaustivité des données des Cerfa.

Le processus d'amélioration et d'harmonisation des méthodologies de **production des statistiques conjoncturelles en date réelle sur la construction neuve** sera finalisé, avec la mise en œuvre de modèles utilisant des méthodes de *machine learning* sur les indicateurs des locaux non résidentiels, après l'avoir appliqué aux logements en 2025. Des travaux exploratoires permettront aussi de produire une estimation de l'achèvement des logements à partir des données de Sitadel mais aussi de la DGFiP.

Après avoir produit en 2024 les millésimes 2021 et 2022 de **Filocom** (Fichier des LOgements par COmmune), désormais articulés avec Fideli, l'objectif en 2026 sera d'adapter le dispositif Filocom aux évolutions liées à la mise en production de Résil, en vue d'une diffusion du millésime 2025 en 2027. Une estimation de l'occupation des logements non renseignés dans Résil/Fideli sera faite au niveau logement dans Filocom.

Un audit sera lancé en 2026 sur le **répertoire du parc des logements sociaux (RPLS)**, afin de revoir le contenu de l'enquête qui alimente le répertoire en complément d'autres sources disponibles, mais aussi de moderniser les outils de ce dispositif. Cette réflexion prendra en compte celle menée par le ministère (DHUP[74]) sur le système d'information lié à la loi SRU[75]. Selon les conclusions de cet audit, un projet de refonte pourrait être lancé en 2027.

Transports

Le **répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO)**, issu de l'appariement entre le fichier des cartes grises et les contrôles techniques, permet de suivre le parc des véhicules et les distances parcourues, ainsi qu'après enrichissement, les émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2024, le rapprochement entre ces données et celles sur la composition et le niveau de vie des ménages issues de la base Fideli, grâce à l'utilisation d'un code statistique non signifiant, permet d'analyser le parc de véhicules et son renouvellement, selon le niveau de vie des ménages. Après un nouveau rapprochement en 2025 entre le répertoire RSVERO et les fichiers de l'Insee Sirus[76] et Lifi[77] qui a conduit à la publication d'une étude sur le verdissement des flottes professionnelles, de nouveaux enrichissements du répertoire sont prévus en 2026. Ces enrichissements permettront de mener une étude sur le profil des ménages bénéficiaires en 2024 des aides à l'achat d'un véhicule neuf (bonus, prime à la conversion, leasing électrique), après rapprochement du répertoire RSVERO avec les données sur les aides à l'achat. De plus, une étude exploratoire, en lien avec l'Agira, sera conduite sur le parc des deux-roues en circulation, à partir du rapprochement entre le répertoire RSVERO et les données du fichier des véhicules assurés. Un premier bilan sera fait, par ailleurs, de la mise en oeuvre progressive du contrôle technique des deux-roues, trois-roues et quadricycles légers, rendu obligatoire par l'arrêté du 24 octobre 2023. [**EDD** 8]

Enfin, le système de collecte et de gestion de l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (dite TRM), réalisée dans le cadre d'un règlement européen depuis 1978, est en cours de refonte. Ce projet, qui s'achèvera en 2026, a pour objectif de moderniser et d'améliorer la chaîne de production. [**EDD** 7]

Environnement

En préparation de la mise en place des comptes d'écosystèmes, le Sdes utilisera l'enquête Suivi de la Demande Touristique (SDT) de l'Insee afin d'estimer la part du tourisme dépendant de la nature et sa répartition selon les différents types de milieu naturel (forêts, plages, montagne, lacs et rivières…). [**EDD** 2]

S'agissant des déchets, les filières à responsabilité élargie du producteur (REP) ont obligation de réaliser des rapportages plus détaillés qu'auparavant auprès de l'Ademe. Le Sdes vérifiera la disponibilité de ces données et étudiera leur intérêt pour améliorer ses rapportages déchets à Eurostat. Elle explorera aussi les données issues de Trackdéchet, l'outil de saisie du transport de déchet.

S'agissant des baromètres sur les opinions et pratiques des ménages en matière d'environnement, l'Insee a enrichi l'enquête Camme, qui dispose depuis plusieurs années d'une plateforme annuelle sur l'environnement, d'un module trimestriel sur l'environnement. En lien avec l'Insee, le Sdes analysera les résultats obtenus en vue d'une publication courant 2026. Alors que le Sdes envisageait pour 2026 une nouvelle édition de l'enquête sur les pratiques environnementales des ménages, dont la dernière édition date de 2016, des discussions avec l'Ademe ont conduit à envisager de ne pas conduire cette enquête mais de s'appuyer à la place sur une valorisation commune du baromètre Sobriété et modes de vie de l'Ademe.

S'agissant de l'usage et occupation du sol, les données de l'Occupation du sol à grande échelle (OCSGE) seront exploitées à des fins de production d'indicateurs sur l'artificialisation des sols, dans le cadre des nouveaux indicateurs de richesse, des indicateurs nationaux de suivi des objectifs de développement durable, et des indicateurs territoriaux de développement durable [**AVG**9]

74 Direction de l'Habitat, de l'urbanisme et des paysages
75 Loi Solidarité et renouvellement urbain
76 Système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques
77 Liaisons financières

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Énergie

Plusieurs investissements en 2024 et 2025 ont visé à préparer la réponse aux demandes internationales issues des nouveaux textes adoptés, en particulier la réalisation d'un **bilan de l'hydrogène**. La base de sondage de l'enquête sur la production d'hydrogène a ainsi été étoffée et des travaux de consolidation et d'adaptation des autres sources existantes ont été menés pour identifier l'hydrogène, ses usages et ses modes de production. Ces travaux se poursuivront en 2026, avec notamment l'objectif de compléter les données sur le dihydrogène avec des données sur l'ammoniac, les e-fuels et le méthanol.

Les travaux sur l'identification des **centres de données,** en vue de calculer leurs consommations énergétiques à partir notamment des données locales d'énergie et la base Operat, ont donné lieu à une première publication en 2025. Ces travaux se poursuivront en 2026, en lien avec Enedis, avec pour objectif de faciliter l'actualisation du répertoire de centres de données.

Environnement

Le travail sur l'élaboration d'un indicateur **fragmentation des espaces**, réalisé en 2025, donnera lieu à publication en 2026.[**EDD** 3]

S'agissant de l'eau, une publication retracera l'évolution de la qualité des **eaux souterraines** sur la période 1990-2024, à partir de la base de données Ades. Suite au travail de France Stratégie (désormais Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan, HCSP) sur l'utilisation de la ressource en eau à l'horizon 2030-2050, le Sdes retravaillera en 2026 sur les coefficients prélèvement/consommation par activité afin de mieux estimer la consommation d'eau. [**EDD** 4]

Concernant les **sols**, le Sdes travaillera à la mise en œuvre du cadre de surveillance de la santé des sols, fixé dans la nouvelle directive européenne 2025/2360 du 12 novembre 2025 relative à la surveillance et à la résilience des sols. La première campagne de mesure devra être achevé avant fin 2030 pour un rapportage complet avant juin 2032.

Plusieurs éclairages spécifiques sont prévus sur les **émissions de GES et l'empreinte carbone**. Une publication de synthèse, à visée essentiellement pédagogique, analysera l'évolution des émissions de GES liées à l'Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et de la Forêt (UTCATF). En lien avec l'Insee, une analyse de l'empreinte macroéconomique du tourisme sera publié et une analyse de l'empreinte macroéconomique de la santé sera envisagée.[**AVG** 1 ; **EDD** 1]

S'agissant des formations, un travail sera conduit en lien avec les Carif-Oref[78] pour développer un indicateur sur les **formations maritimes** en France.

Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Logement-construction

Le **répertoire inter-administratif des locaux (RIAL)**, constitué sous l'impulsion de la DGALN[79], de la DGFiP, de l'Insee et du Sdes, vise à permettre l'utilisation de l'invariant fiscal des logements comme identifiant unique des logements dans l'ensemble des systèmes d'information comportant une dimension logement. Constitué à partir de la base du référentiel des locaux (RLoc) de la DGFiP, ce répertoire a ouvert ses premiers services fin 2024 avec la mise en production d'une API permettant notamment de rechercher un logement et son identifiant à partir d'une adresse. L'appropriation de ce nouveau service par les différents systèmes d'information (DPE, zéro logement vacant, RPLS, etc.) est un enjeu important

78 Centre animation ressources d'information sur la formation/Observatoire régional emploi formation
79 Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

pour assurer une diffusion large de l'identifiant. Ce projet devra trouver une nouvelle impulsion en 2026 avec une gouvernance renforcée.

Environnement

Le Sdes poursuivra ses travaux sur les **métiers stratégiques pour la transition écologique,** en proposant au Cnis la création d'un groupe de travail pour établir un cadre de référence partagé sur l'identification statistique des métiers et compétences appelés à se transformer pour répondre aux enjeux de la transition écologique.

Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le catalogue des données mises à disposition *via* l'outil Dido (Diffusion de données) du Sdes sera enrichi avec la mise en ligne de nouveaux jeux de données.

Développement durable

Des rapports territoriaux de développement durable seront produits dans l'outil de cartographie interactive du Sdes (https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/cartographie-interactive). Ces rapports seront générés automatiquement à partir des indicateurs territoriaux de développement durable co-produits avec le PSAR de Lyon (kit ITDD) [AVG 8

Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Parc de véhicules des ménages et nouvelles immatriculations : connaître les caractéristiques et le niveau de vie des ménages qui détiennent le parc de véhicules (voitures et véhicules utilitaires légers) et des nouveaux acquéreurs pour aider à définir/évaluer les politiques publiques concernées (types de ménages affectés par la transition écologique, primes à la conversion, bonus/malus, etc.).	RSVERO : répertoire statistique des véhicules routiers	Sdes	Fideli : fichier démographique sur les logements et les individus	Insee	Véhicules immatriculés en France

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)

Enquêtes mobilité certifiées cerema (EMC²)

Orientations pour 2026

Travaux de collecte :

Comme les années précédentes le Cerema accompagne la mise en place, le déroulement et le post traitement d'enquête EMC² (Enquête Mobilité Certifiées Cerema) pour les collectivités productrices selon la méthodologie Cerema. Le Cerema peut mener des expérimentations avec certaines collectivités.

Pour rappel : avis d'opportunité

L'actualité peut être suivie ici : L'actualité des EMC² : enquêtes en cours et derniers résultats

Avec un délai d'un an, ces enquêtes EMC² sont livrées à la plate forme SHS Progedo Quéltelet qui met à disposition l'information pour les chercheurs.

Avec une posture un peu différente, le Cerema accompagne également Idfm pour le suivi et le traitement de son enquête en continu EGT sur l'IDF. Voir avec eux pour la production de cette fiche car nous ne maîtrisons pas la diffusion des résultats.

En continuité :

Réalisation des EMC² « attendues » compte tenu de leur période de réalisation décennale cf. https://www.cerema.fr/fr/actualites/actualite-emc2-enquetes-cours-derniers-resultats

notamment pour cette année :

- pour Lille (décalage d'un an), Lyon, Cherbourg, Avignon, Dunkerque, Blois, La Rochelle, Rochefort : les premiers résultats de collecte seront diffusés fin 2026 ;

- pour département Haute Savoie, Guyane, Rouen, Limoges : démarrage dernier trimestre 2026, diffusion courant 2027.

Opération plus ponctuelle dans un cadre européen :

- une enquête « Fréquence + « sur Grenoble : mini enquête pour faire un point intermédiaire entre 2 EMC², diffusion fin 2026 ;

- réalisation d'une enquête proche des EMC² sur la Région Aura : diffusion fin 2026 ;

- réalisation d'une enquête de mobilité présentielle durant la période estivale sur l'agglomération de Toulon : le Cerema accompagne la collectivité sur les méthodes, à voir avec elle pour la diffusion des résultats.

Travaux expérimentaux :

- exploitation du recueil de mesure de la mobilité grâce à une application de collecte GPS auprès d'un sous échantillon de l'EMC² de Lille (après Toulouse)

- Présentation au JMS2025.

Travaux de diffusion :

- diffusion minimal sur transport.gouv des résultats standards et agrégés des EMC² : toujours en cours

- rénovation du Si de production des enquêtes afin de faciliter l'accès aux données détaillées des collectivités : prestataire recruté, développements en cours

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

L'actualité des EMC² : enquêtes en cours et derniers résultats (**AVG**1, **AVG**8)

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Le Cerema continue à expérimenter la mesure de la mobilité par application GPS afin de compléter la connaissance de la mobilité donnée par les EMC² ; à ce jour, la difficulté à collecter un échantillon massif à moindre coût ne permet pas de « remplacer » les EMC² classiques.

Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Démarrage de la rénovation du SI EMC² (chantier sous traité sur 2 ans au moins) :

- mise en base de données relationnelles des EMC² (outil Rimes)

- mise en place d'un outil de tabulation complexe pour les collectivités permettant de favoriser l'exploitation à façon des EMC² (outil Poeme) (**AVG**8)

Mise à disposition des tableaux standarts des EMC² sur Le Point d'Accès National aux données de transport (**AVG**8)

Commission – Services publics et services aux publics

D’autres services producteurs réalisent des travaux relevant du champ de cette commission, mais sont présentés dans leur commission de rattachement, c’est-à-dire celle qui regroupe la majeure partie de leurs programmes de travail. La liste des producteurs par commission figure en annexe.

SSM Éducation : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)

Orientations pour 2026

Le programme de travail 2026 de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), service statistique du ministère en charge de l'éducation, est, en très grande partie, dans la continuité des précédents avec à la fois des travaux pérennes, en termes de productions de données et d'études statistiques, mais aussi la poursuite d'investissements pour améliorer les systèmes d'information statistiques, les études et évaluations. Il s'inscrit, comme les précédents, dans un contexte de demandes croissantes adressées à la Depp pour contribuer au débat public sur l'éducation, pour aider au pilotage des politiques publiques d'éducation et à l'évaluation dans toutes ses dimensions (projections d'effectifs d'élèves, évaluation des compétences des élèves, des établissements, des territoires, de dispositifs, de politiques publiques et du système éducatif dans son ensemble).

La Depp poursuit l'amélioration de son système d'information statistique sur les élèves et apprentis pour rendre compte de leur parcours scolaire, où qu'ils soient scolarisés notamment au travers d'une collaboration avec le SSER et la Dares pour connaître la trajectoire éducative des jeunes ayant été confronté à la justice dans leur minorité, et de leur insertion *via* le dispositif InserJeunes élaboré avec la Dares. Avec ses panels, la Depp complète cette connaissance exhaustive, en terminant la collecte du panel des élèves entrés en CP en 2011, en poursuivant celui des élèves entrés en petite section de maternelle en 2021 et en lançant un nouveau panel d'élèves entrés en 6e en 2023.

La Depp continue de conduire des évaluations des compétences des élèves à différentes étapes de leur scolarité, selon plusieurs dimensions et selon plusieurs modalités (évaluations exhaustives ou sur échantillon). La montée en charge des évaluations nationales s'est achevée en 2025 : avec la mise en place des évaluations nationales exhaustives en 5e, le dispositif couvre désormais tous les niveaux du CP à la 4e, les secondes générale, technologique et professionnelle et le CAP. Elle investit pour développer des indicateurs longitudinaux pertinents pour suivre les progrès des élèves dans le temps.

Elle rend compte du bien-être et des phénomènes de victimation en milieu scolaire et cherche à améliorer la connaissance du cadre de scolarisation des élèves (mixité sociale, caractérisation des bâtiments scolaires…).

Du côté des personnels, la Depp continue d'investir sur son système d'information statistique, élabore des études, en particulier sur la mobilité des enseignants et sur le profil des candidats au Capes et documente les pratiques enseignantes au travers des enquêtes « 1 000 écoles » et Praesco (PRAtiques Enseignantes Spécifiques aux Contenus) ainsi que de l'enquête Talis (*Teaching and Learning International Survey*) de l'OCDE collectée par la Depp.

Au-delà des contributions à ces thématiques, la Depp poursuit son engagement dans toutes ses autres missions, que ce soit la gestion des référentiels avec en particulier le travail d'amélioration continue du référentiel des identifiants élève et la refonte de la base centrale des nomenclatures utilisées par l'ensemble des acteurs du ministère. Elle remplit ses missions stratégiques au sein du ministère en termes d'aide au pilotage, d'évaluation de politiques publiques ou d'animation du réseau de la statistique sur l'éducation constitué de la Depp et des services statistiques en académie (SSA). Elle enrichit son catalogue des données ouvertes en libre accès.

Travaux nouveaux et projets pour 2026

La Depp poursuivra l'investissement sur les évaluations des compétences des élèves, à différents moments-clés du parcours scolaire, et en prenant en compte un éventail de plus en plus important de compétences notamment celles psycho-sociales, en particulier celles liées au bien-être et à la confiance en soi.

La Depp mènera, comme chaque année, des enquêtes permettant de mesurer, d'une part, **plusieurs types de compétences**, d'autre part, **leurs évolutions sur le moyen ou le long terme et leurs déclinaisons sur différents territoires, intra nationaux ou internationaux**. En 2026, elle conduira ses enquêtes nationales sur échantillon (Cedre[80] maîtrise de la langue en CM2 et compétences langagières et littératie en 3e) mais aussi ses évaluations exhaustives de début CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6e, 5e, 4e, 2nde et première année de CAP. Les établissements volontaires pourront, comme en 2025, participer à une évaluation des aptitudes physiques destinée aux élèves de 6e. À la rentrée 2026, elle évaluera en outre l'usage du numérique des élèves scolarisés dans le premier et le second degrés et les pratiques de lecture des élèves du premier degré. Toutes les évaluations de la Depp se déroulent désormais sur support numérique, sauf pour les évaluations exhaustives du CP au CM2, les évaluations Cedre de fin de CM2 (partiellement sur papier) et l'enquête sur les pratiques de lecture et usages du numérique des élèves du premier degré.

Par ailleurs, la Depp poursuivra son investissement **pour mesurer d'autres dimensions, dites psycho-sociales, comme le bien-être des élèves ou leur esprit critique**.

Toutes ces évaluations se traduiront par de nombreuses publications : en 2026, la Depp diffusera les résultats des évaluations menées en 2024-2025 (Cedre sciences et Cedre mathématiques fin de CM2 et fin de 3e), des tests de la JDC et des évaluations exhaustives de début CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6e, 5e, 4e, CAP et seconde de la rentrée 2025, mi-CP de janvier 2026, et les présentera aux acteurs du système éducatif pour accompagner leur appropriation. Les résultats de l'évaluation internationale Pisa (Programme international pour le suivi des acquis des élèves), menée au printemps 2025 auprès d'élèves de 15 ans, seront publiés en septembre 2026.

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

La Depp poursuivra son investissement sur la connaissance des pratiques des enseignants.

Le dispositif d'enquête « 1 000 écoles », lancé en mai 2025, connaîtra sa deuxième année de mise en œuvre en mai 2026. Centré sur les pratiques enseignantes identifiées par la littérature scientifique comme étant susceptibles de favoriser les apprentissages des élèves, il vise à documenter la mise en œuvre de ces pratiques à l'échelle nationale ainsi qu'à mettre en lien les différentes configurations pédagogiques déclarées par les enseignants et la manière dont les compétences des élèves progressent. Pour ce faire, il interroge, par voie de questionnaire en ligne, les enseignants d'une cohorte d'élèves entrés en CP en 2024 à chaque niveau de leur scolarité en élémentaire et mobilise les résultats aux évaluations nationales des élèves concernés. Ce dispositif d'enquête se déploiera jusqu'en 2029, année où les élèves entrés en CP en 2024 seront en CM2 et en 2026 seront interrogés les enseignants de CE1 des élèves de cette cohorte.

2026 verra la mise en œuvre de la deuxième édition de l'enquête Praesco Français. Cette enquête périodique, adressée aux enseignants de CM2 et de 3e, a pour objectif de décrire d'une manière générale les pratiques d'enseignement du français tout en examinant de manière plus approfondie certains

80 Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon

aspects didactiques liés à l'enseignement de domaines spécifiques du programme scolaire tels que la compréhension des textes ou l'accord sujet/verbe pour le niveau CM2 ou la compréhension des textes, l'accord sujet/verbe et les constituants de la phrase complexe pour le niveau 3e. Cette édition, qui fait suite à celle conduite en 2021, permettra d'observer de potentielles évolutions des pratiques dans le temps.

AVG 2, **AVG** 5, **SERPU** 9

2026 verra également la production d'analyses complémentaires à partir des résultats de la 4e édition de l'enquête internationale Talis, une enquête sur les conditions d'exercice des enseignants, leurs perceptions du métier et leurs pratiques professionnelles, pilotée par l'OCDE et mise en œuvre en France par la Depp à l'école élémentaire et au collège. Ces résultats viendront compléter ceux publiés en 2025.

La Depp s'attachera également à poursuivre l'analyse des données issues de la 2e édition de l'enquête Praesco Mathématiques conduite en 2025 auprès d'enseignants de CM2 et de professeurs de mathématiques exerçant en classe de 3e. Les résultats produits seront mis en relation avec ceux observés en 2021 lors de la 1ère édition et permettront d'identifier de potentielles évolutions dans la mise en œuvre des pratiques d'enseignement des mathématiques.

En 2026, elle conduira également les premières analyses issues de la collecte des données auprès des enseignants de CP de l'enquête « 1 000 écoles » afin d'obtenir une photographie nationale de la fréquence de mise en œuvre des pratiques interrogées et d'observer la diversité de mise en œuvre de ces pratiques selon les contextes d'exercice.

La Depp poursuit ses investissements pour rendre compte du bien-être à l'école et des phénomènes de victimation en milieu scolaire.

En 2026, elle mènera une enquête pour rendre compte du climat scolaire et des phénomènes de victimation en milieu scolaire auprès des élèves de collèges. Cette enquête permettra de mieux appréhender les phénomènes de violence au collège et prendre en compte le point de vue des victimes.

Cette édition s'inscrit plus généralement dans le dispositif d'enquêtes sur le climat scolaire auprès des élèves. Elles sont menées régulièrement auprès des élèves depuis 2011, en alternance auprès de collégiens et lycéens ; et depuis 2021 auprès d'écoliers. La Depp a obtenu pour cette édition un avis d'examen favorable délivré par le Cnis.

La Depp entame de nouveaux travaux pour documenter la qualité du bâti scolaire, l'adaptation des établissements aux changements climatiques et leur degré d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Elle mènera au printemps 2026 une nouvelle enquête nationale sur le bâti scolaire et les conditions d'accueil des élèves et personnels, visant à recueillir des informations sur la qualité des bâtiments, les nuisances constatées et travaux en cours ; l'adaptation du bâti au changement climatique ; l'accessibilité du bâti aux personnes en situation de handicap ; la description des espaces (sanitaires, restauration, cour de récréation) ou des services d'internats. Elle permettra aussi de recenser l'équipement informatique des établissements.

L'enquête sera collectée auprès des écoles et établissements scolaires publics et privés sous contrats de France hexagonale et des DROM. Elle vise à produire une information nationale, déclinable selon les

grands types d'établissements (secteur public/privé ; appartenance à l'éducation prioritaire ; degré de ruralité de la commune d'implantation ; Hexagone/DROM ; etc.) et de disposer d'indicateurs précis pour éclairer le débat public et les politiques publiques. Sa reconduction tous les trois ans permettra en outre d'avoir un suivi sur longue période. Elle permettra de combler un vide statistique puisqu'il n'existe pas à ce jour de données de nature administrative qui couvrent ce champ ou ces thématiques de façon complète.

La Depp a obtenu pour cette édition un avis d'examen favorable délivré par le Cnis.

La Depp poursuivra ses investissements sur l'étude des parcours scolaires des élèves depuis l'entrée au collège jusqu'à la fin de la formation initiale.

La Depp a mis en place un nouveau panel d'environ 35 000 collégiens entrés en 2023 en sixième dans un collège public ou privé de France hexagonale ou des DROM, ou instruits en famille, et qui seront suivis au moins jusqu'à la fin de leur scolarité initiale. En 2026 se dérouleront les enquêtes « Élève » et « Famille » pour les parents des enfants de ce panel. Lors de l'enquête « Famille » les enfants seront pour la majorité d'entre eux en classe de troisième.

L'un des buts du suivi d'une telle cohorte est d'éclairer le système éducatif sur les parcours scolaires des élèves, leurs performances scolaires, le processus d'orientation des élèves, et de les relier notamment aux contextes de l'enseignement (type d'établissement, organisation scolaire, groupes de niveau, redoublement…) et à des informations précises sur le milieu socio-économique et familial de l'élève, la représentation des parents et de l'élève sur sa scolarité et son devenir, l'environnement éducatif de l'élève dans et hors de l'établissement scolaire, les aspirations des familles.

Interroger les familles lorsque les élèves sont en troisième vise à mieux comprendre la construction des projets d'orientation des élèves en recueillant les aspirations des parents et les projets d'orientation de leurs enfants au début de leur année de troisième. De plus, pour la première fois dans les panels d'élèves, une enquête spécifique sera menée auprès des élèves eux-mêmes, et permettra notamment de mettre en regard les projets d'orientation de l'élève avec ceux que ses parents ont pour lui ou elle. Le dispositif de collecte de ce nouveau panel sera organisé, comme pour les deux panels précédents, autour de trois sources principales : une actualisation annuelle de la situation scolaire de l'élève à partir des systèmes d'information existants Sysca (système d'information statistique consolidé académique) ; des enquêtes auprès des familles des élèves et des élèves eux-mêmes ; et des mesures des acquis cognitifs des élèves. Nous réfléchirons également à la faisabilité/pertinence d'enquêtes auprès des enseignants.

Des appariements avec d'autres données seront prévues pour compléter l'information sur les niveaux des acquis cognitifs des élèves (remontée évaluations exhaustives), sur les résultats aux examens (DNB, BAC, CAP), sur l'orientation en fin de 3e et plus tard sur l'orientation post-bac.

L'avis d'opportunité du Cnis a été obtenu en mars 2025. Les travaux sur le plan de sondage et la présentation au label sont prévus en 2026.

En 2026, la Depp va reprendre l'instruction d'une « enquête qualité » adossée au dispositif InserJeunes.

Le dispositif Inserjeunes ne couvre pas aujourd'hui l'emploi et la poursuite d'études à l'étranger. Ces situations sont particulièrement développées dans les territoires transfrontaliers. Il s'agit de documenter l'ampleur de ces phénomènes afin d'informer les utilisateurs de ces indicateurs et plus largement de compléter l'analyse existante du devenir suite à une année terminale de formation professionnelle.

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

La Depp participe depuis 2024 à un projet consistant à apparier des sources du ministère de la Justice entre elles et avec d'autres sources des ministères en charge du Travail et de l'Éducation nationale, afin de **permettre l'étude inédite du parcours éducatif, professionnel et pénal des jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse**. L'année 2026 verra le lancement des analyses conjointes de la Depp et du SSER et la production d'une première étude visant à décrire, grâce à des indicateurs synthétiques, les parcours scolaires des mineurs en conflit avec la loi.

Dans le cadre de l'évaluation de la **mesure des « groupes de besoins »** issue du « Choc des savoirs »[81], la Depp mène une **étude d'impact visant à décrire la mise en œuvre et les effets** des organisations des enseignements en français et en mathématiques en classes de 6e et 5e pour les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026. Le protocole de cette étude repose sur l'appariement de plusieurs sources de données (fichiers Scolarité, données des évaluations nationales, données extraites des logiciels scolaires des collèges, données d'enquête recueillies spécifiquement par la Depp pour l'étude). 2026 verra la réalisation du second temps de mesure et la production d'une première étude d'évaluation relative à l'année 1 de mise en place du « Choc des savoirs ».

La Depp travaillera à la construction d'une base statistique de la carte scolaire.

La question de la mixité sociale, c'est-à-dire la distribution différenciée des élèves entre les établissements scolaires selon leur origine sociale, fait l'objet d'un travail statistique approfondi de la Depp. Afin que soit affiné l'éclairage de cette thématique, l'élaboration d'une base de données décrivant la carte scolaire des collèges, c'est-à-dire les règles d'affectation d'un élève dans un collège par rapport à son lieu de résidence, sera initiée par la Depp. Pour cela, les données de gestion de l'outil d'aide à l'affectation des élèves au collège (Affelnet 6e) seront retraitées afin de pouvoir concevoir une base de données aux standards de la statistique publique. Ces données permettront ensuite la conception d'indicateurs et d'études sur le sujet.

La Depp enrichira les statistiques sur le financement du second degré public.

En 2026, la Depp publiera une étude sur la disparité des moyens par élève entre les établissements du second degré public. Dans cette étude, les moyens rendent compte de la masse salariale relative aux personnels, enseignants ou non, rémunérés par le ministère en charge de l'Éducation nationale, et exerçant dans les collèges et lycées publics, d'après des données produites par la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) et enrichies d'indicateurs sur les établissements et les élèves provenant de bases de données de la Depp. Cette étude permettra d'établir un état des lieux objectif des écarts entre les établissements, de quantifier et d'analyser les facteurs expliquant les différences, qu'il s'agisse de déterminants liés aux établissements, aux personnels ou aux élèves.

La Depp poursuivra ses investissements en vue de la constitution et de l'exploitation de cohortes exhaustives d'élèves et d'apprentis.

La généralisation de l'INE (Identifiant national élève) dans les bases de données de la Depp permet désormais de constituer des cohortes d'élèves et d'apprentis plus aisément qu'auparavant et avec une meilleure qualité de suivi des parcours. La Depp a engagé un projet visant à construire un système

81 Mesures engageant une mobilisation générale pour élever le niveau de l'école

d'information statistique permettant aux statisticiens de la Depp et des services statistiques académiques de constituer des cohortes par appariement de bases de données exhaustives, et de produire des indicateurs statistiques en suivi de cohorte (taux de passage, taux d'accès…). Le SI (système d'information) permettra à terme d'alimenter les publications statistiques et les indicateurs à usage interne au ministère sur le parcours des apprenants au sein du système éducatif jusqu'à leur entrée dans l'enseignement supérieur, ainsi que leurs résultats aux examens. Le projet s'attachera à évaluer la qualité du suivi des parcours reconstitués et à assurer une qualité d'appariement suffisante pour produire des résultats à un niveau fin. Une utilisation partagée du SI au sein de la Depp et des services statistiques académiques renforcera la cohérence des statistiques produites et permettra un gain d'efficience. La phase de cadrage du projet s'est achevée en 2025 et le projet se poursuivra en 2026 et 2027.

La Depp poursuivra ses travaux d'appariement entre des données de scolarité et des données d'emploi.

En 2026, la Depp poursuivra ses travaux d'appariement entre des données de scolarité et d'emploi afin de décrire les situations vis-à-vis de l'emploi et de la scolarité, qu'il s'agisse de cumul emploi-études ou d'insertion professionnelle. Cet appariement constitue un outil d'observation de la situation des jeunes complémentaires à ceux existants tels qu'InserJeunes. Une réflexion avec des institutions partenaires (la Dares notamment) sera menée sur la coordination institutionnelle autour de ce projet.

La Depp, avec la Dares, poursuivra une expertise méthodologique de l'appariement entre le Système d'Information de la Formation des Apprentis (SIFA) et le Système d'Information sur l'Apprentissage (SIA).

La Depp et la Dares réalisent un suivi de l'apprentissage à travers deux SI parallèles : l'un recensant les apprentis en formation à la Depp, l'autre par les contrats en cours à la Dares. L'appariement réalisé par le biais du CSNS a vocation à éclairer l'articulation entre les deux sources qui n'ont pas la même unité de mesure mais poursuivent des objectifs en partie partagés. Ainsi, ces travaux amorcés en 2025 ont vocation à être menés en profondeur au cours de l'année 2026.

La Depp travaillera à l'enrichissement de ses données sur les carrières enseignantes.

Les questions de l'attractivité du métier enseignant et de ses différences territoriales poussent de plus en plus à analyser la situation des enseignants en termes de carrière : comment les enseignants évoluent-ils au sein du ministère ? Le métier fait-il davantage l'objet de transitions professionnelles que par le passé, aussi bien pour le rejoindre que pour le quitter ? Qui y a recours ? Autant de questions sur lesquelles la Depp investit à la fois *via* des projets d'études et d'enrichissements de ses données. Elle a en particulier un projet d'appariement avec des données du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour éclairer les trajectoires universitaires avant de devenir enseignant. L'objectif est ainsi notamment d'apparier les données des personnes inscrites aux concours enseignants avec les données issues du Système d'information pour le suivi de l'étudiant (Sise) pour analyser les trajectoires universitaires associées à plus ou moins de réussites aux concours puis de les suivre au sein du ministère via le panel des personnels pour voir ensuite le profil de ceux qui restent par rapport à ceux qui choisissent de quitter définitivement l'enseignement. La Depp va également poursuivre ces travaux d'enrichissement des données administratives sur les personnels par des informations sur les vœux de mobilités des enseignants. Elle dispose d'ores et déjà d'éléments sur les mobilités effectives des enseignants *via* le panel des personnels issus de la Base statistique des agents (BSA). Ces éléments permettent d'identifier les zones où l'on arrive plus que l'on ne part et inversement. Néanmoins, la mobilité effective ne traduit pas complètement les souhaits de mobilité. Ces nouvelles informations permettront en particulier d'identifier les différences d'attractivité des territoires et des différentes affectations.

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

La Depp réalisera des investissements sur ses travaux de prévisions d'élèves.

Fin mars 2026 sera publié un document de travail concernant les prévisions d'élèves dans les premier et second degrés. Les prévisions nationales seront réalisées à l'horizon de 10 ans au lieu de 5 ans habituellement et elles seront déclinées à un niveau départemental. Dans le cadre de ces travaux, une expertise méthodologique des méthodes de prévision est menée. Ces travaux se prolongeront par une collaboration entre la Depp et l'Insee de manière à réaliser un nouveau kit de prévisions d'élèves adossé au modèle Omphale.

La Depp préparera le changement de base du compte de l'éducation

En 2026, la Depp mènera la réflexion en vue du prochain changement de base du compte de l'éducation. Plusieurs chantiers méthodologiques sont à conduire, que ce soit pour corriger des remords de base, apporter des améliorations permises par de nouvelles données, ou encore penser la rétropolation des séries. Au-delà de sujets propres au compte de l'éducation, une attention particulière sera portée à des enjeux plus généraux, tels la mesure des cotisations retraites ou celle du volume de la production d'une activité non marchande comme l'éducation. Ces sujets de statistique publique concernent particulièrement l'éducation, compte tenu de l'importance des effectifs de personnels et de questionnements méthodologiques renouvelés par la baisse de la démographie et la crise sanitaire. Les réflexions seront menées en lien étroit avec l'Insee et Eurostat dans le cadre de la *task force* sur les dépenses d'éducation rapportées dans la collecte obligatoire dite « UOE » (Unesco, OCDE Eurostat).

En 2026, la Depp participera à la construction et au suivi des indicateurs comparatifs coordonnés par les organisations internationales.

Elle assurera la collecte des données administratives UOE relevant de son champ de compétence et, à ce titre, coordonnera les services concernés, notamment le Sies, tout en participant aux travaux méthodologiques d'Eurostat sur les indicateurs et collectes UOE. La Depp contribuera au suivi statistique de l'Objectif de développement durable n° 4 dans le cadre des dispositifs de coopération coordonnés par l'Unesco. Elle participera également au développement des indicateurs de l'éducation publiés par l'OCDE, à la collecte des données nécessaires à leur suivi et à la coordination des services impliqués, en particulier le Sies. Elle prendra part au nouveau cycle de l'enquête internationale Pirls (Programme international de recherche en lecture scolaire) de l'IEA (*International Association for the Evaluation of Educational Achievement*), portant sur les compétences en compréhension de l'écrit des élèves de CM1 et fournissant des comparaisons internationales utiles au pilotage des politiques éducatives, dont les résultats seront publiés en 2027. La Depp exploitera, notamment sous la forme de *Notes d'information*, les résultats du cycle 2025 de l'évaluation Pisa et poursuivra l'exploitation de l'enquête Talis 2024 de l'OCDE. Elle coordonnera les experts mobilisés dans le cadre des nouveaux travaux du réseau européen Eurydice sur la comparaison des systèmes éducatifs, en particulier dans les domaines des carrières enseignantes et du bien-être à l'école. Enfin, la Depp valorisera les données et analyses internationales à travers une nouvelle édition, refondue, de son rapport *L'Europe de l'éducation en chiffres*.

Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

En 2026, la Depp poursuivra son investissement dans l'analyse territoriale de façon à répondre à la demande forte qui lui est adressée sur ces sujets.

Elle finalisera un dossier de la publication *Géographie de l'École* consacré au zonage en aires d'éducation. Ce dossier présente la construction et les principales utilisations de ce zonage, construit par la Depp et les services statistiques académiques (SSA). Ce zonage offre une nouvelle maille de représentation et d'étude de thématiques liées au système éducatif, complémentaire aux zonages existants. Il présente un intérêt tout particulier pour certaines problématiques qui sont au cœur de l'étude du système éducatif : caractérisation contextuelle du territoire, notamment pour l'analyse des disparités territoriales de parcours et de réussite scolaires des élèves ; aide à la compréhension des dynamiques démographiques ; appui au diagnostic de l'offre de formation. Les exemples développés dans le dossier, principalement tirés des travaux des SSA, permettront d'illustrer chacune de ces problématiques.

La Depp poursuivra le travail de modernisation du dispositif national d'immatriculation des élèves, apprentis et étudiants :

- en définissant une feuille de route stratégique et pluriannuelle qui permettra d'identifier, planifier et budgéter les différents projets restant à réaliser pour aboutir au SI d'immatriculation cible ; de les inscrire dans les objectifs des directions concernées des ministères chargées de l'éducation nationale et l'enseignement supérieur pour un portage de « haut niveau » ; de mobiliser les acteurs « opérationnels » du système d'immatriculation (MOA et MOE des applications concernées) autour d'objectifs partagés ;
- en réalisant un projet qui revêt aujourd'hui un caractère urgent, celui de la modernisation et de la mise à l'état de l'art de l'interface web de la base nationale des identifiants élèves (BNIE).

La Depp engagera la refonte du répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif (Ramsese).

Ramsese est au cœur du système d'information des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ses données sont consommées par une centaine d'applications et enquêtes de la sphère ministérielle. Le projet de refonte vise à la fois à construire un socle technique à l'état de l'art, à faciliter la maintenance de l'application et à mieux répondre aux besoins de ses utilisateurs.

La Depp poursuivra la refonte de la base centrale des nomenclatures (BCN).

La BCN est un système de gestion des nomenclatures élaboré au début des années 90 et utilisé par l'ensemble des applications qui composent le système d'information des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il permet d'assurer un « langage » commun à tous les niveaux du système d'information, de l'administration centrale aux établissements d'enseignement, en incluant les services déconcentrés. Les travaux de refonte visent à mettre les technologies à l'état de l'art, à améliorer l'ergonomie et à proposer de nouvelles fonctionnalités.

Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La Depp publiera avec la Dares et France compétences un document dédié à la mesure du financement de l'apprentissage.

La Depp co-rédige une publication commune avec la Dares et France compétences pour objectiver la mesure du financement de l'apprentissage depuis la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Prévue à paraître en 2026, cette publication, de type document de travail méthodologique, expliquera comment est financé l'apprentissage et ce que mesurent les chiffrages produits par chacun des trois

acteurs par le biais du compte de l'éducation, du rapport sur l'usage des fonds ainsi que du jaune budgétaire sur la formation professionnelle continue et à l'apprentissage.

Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Étude des élèves exerçant une activité professionnelle pendant leur scolarité	Base Scolarité	Depp	Base Tous salariés	Insee	Champ du fichier
Étude méthodologique de comparaison des sources Sifa et SIA	Sifa	Depp	SIA	Dares	Union des champs des deux fichiers
Étudier les trajectoires universitaires et au sein du ministère de l'Éducation nationale des inscrits aux concours enseignants	Base concours appariée au panel des personnels de l'enseignement scolaire	Depp	Le Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (Sise)	Sies	Personnes inscrites à un concours enseignants

SSM Enseignement supérieur, recherche : Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies)

Orientations pour 2026

Dans l'enseignement supérieur comme dans la recherche, les travaux développés récemment, ou nouveaux pour 2026, visent notamment à compléter la connaissance du fonctionnement et des comportements des acteurs en jeu, à tirer profit des améliorations et innovations apportées dans les systèmes d'information servant de base aux travaux de production statistique ainsi qu'à accompagner les nombreuses évolutions législatives et réglementaires de ces dernières années. Elles inspirent l'action du Sies dans l'information statistique du public, dans le partage des données, des outils techniques et méthodologiques avec la communauté de l'enseignement supérieur (établissements, rectorats) et dans leur évaluation, en propre ou par les chercheurs.

L'enseignement supérieur

En 2026, les priorités de production et de développements concernent encore les problématiques de l'orientation vers ou au sein de l'enseignement supérieur, ainsi que les indicateurs de parcours, de réussite et d'insertion. En particulier, l'enjeu majeur est la poursuite du développement du dispositif InserSup. Ce dispositif permet, à partir de l'appariement des déclarations sociales nominatives (DSN) et de la base non salariés avec les données SISE (Système d'information de suivi de l'étudiant), de produire des indicateurs d'insertion professionnelle des sortants du supérieur, au niveau établissement par formation. En 2025 InserSup a étendu ses productions aux diplômés de BUT, de Bac+3 grade licence et de Bac+5 grade master. Les indicateurs produits sont désormais déclinés selon que les étudiants ont suivi leur formation selon le régime de l'apprentissage ou non. Le dispositif a augmenté sa couverture de l'emploi par l'intégration de la base des non-salariés produite par l'Insee. En 2026, sa production sera étendue à l'ensemble des bachelors et les indicateurs de secteur d'activité des entreprises employeuses et de catégorie socioprofessionnelle pour ceux occupant un emploi seront ajoutés. Le deuxième enjeu est celui de l'utilisation du référentiel sur les formations de l'enseignement supérieur (Fresq) et de son identifiant unique afin de faciliter les remontées d'information sur les étudiants et permettre d'alléger la collecte sur les formations reconnues de qualité par le ministère. Le troisième enjeu consistera en la poursuite du développement des appariements de sources sur les inscriptions et les diplômes des étudiants afin d'approfondir la description des trajectoires étudiantes à partir de cohortes et de mettre en place de nouveaux indicateurs de réussite étudiante, notamment en fonction du cumul emploi-étude.

La recherche et le développement

En 2026, le Sies va poursuivre les travaux de ré-ingénierie des processus et applications de collecte, de gestion et d'exploitation de ses enquêtes sur la recherche et le développement expérimental (R&D), avec la mise en production de la nouvelle application de gestion de l'enquête R&D auprès des entreprises et de la nouvelle application de collecte de l'enquête Mires (Mission interministérielle pour la recherche et l'enseignement supérieur), ainsi que le début des développements d'une nouvelle application de gestion des enquêtes auprès des administrations. De nouvelles études vont faire l'objet de publication sous forme de *Note d'information* ou de *Note Flash* : une étude sur le lien entre dépôts de brevets et dépenses de R&D exploitant les données sur les brevets français déposés à l'Office européen des Brevets (OEB) et une étude sur l'insertion professionnelle des docteurs 5 ans après l'obtention de leur diplôme. L'offre de données en open data sera enrichie de nouveaux jeux de données individuelles sur les moyens financiers

pour la recherche dans les universités et sur les personnels de recherche dans les administrations publiques.

L'emploi d'enseignement et de recherche

Concernant l'emploi d'enseignement et de recherche, en 2026, les travaux d'observation statistique de l'impact de la loi de programmation de la recherche seront poursuivis, que ce soit au niveau du volume d'emplois scientifiques, des repyramidages de corps, de l'utilisation des nouveaux contrats doctoraux ou de l'impact des mesures salariales. Il en sera de même concernant les projections de départs en retraite des titulaires de l'enseignement et la recherche, afin de mesurer l'impact du rebond des départs sur les tensions dans les recrutements à moyen et long terme.

La mise à disposition de l'information à tout public

En 2026, le Sies a pour objectif de poursuivre la consolidation de l'infrastructure informatique en termes d'administration des données, pour la conduite efficace des projets de data science. Le site de diffusion open data est en cours de refonte pour lui permettre de s'appuyer sur une nouvelle génération de portail afin de proposer une nouvelle expérience de navigation en recherche de données et d'analyse statistiques. Enfin l'année 2026 sera l'occasion d'accroître la promotion, l'animation et l'enrichissement fonctionnel de l'application PAYSAGE de mise à disposition au sein du ministère de l'ensemble des données métier et statistiques, structurées, sur les acteurs et structures de l'ESR[82].

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

- L'enquête Insertion professionnelle des diplômés sortants de l'enseignement supérieur verra son champ élargi aux licences générales, bachelors universitaires de technologie, formation ingénieur et management Bac+5, diplômes Bac+3 grade licence et Bac+5 grade master, en plus des licences professionnelles et masters (diplômes historiques de cette enquête). L'enquête viendra en complément du dispositif InserSup pour apporter l'information sur les emplois occupés à l'étranger, les poursuites d'études à l'étranger et les situations de chômage ou d'inactivité. En conséquence, ne seront interrogés que les seuls diplômés non retrouvés comme occupant un emploi salarié en France dans les fichiers administratifs.
- Concernant le dispositif d'enquêtes R&D, les travaux de remise à niveau des outils et méthodes de production se poursuivront avec le développement d'une nouvelle application de gestion des enquêtes auprès des administrations, et la mise en production dès le premier semestre de la nouvelle application gestion de l'enquête R&D auprès des entreprises, et de la nouvelle application de collecte de l'enquête Mires (Mission interministérielle pour la recherche et l'enseignement supérieur) qui permet de recenser les crédits budgétaires destinés à la recherche scientifique et au développement technologique par objectifs socio-économiques.
- Le Sies va présenter au Cnis la demande de renouvellement de l'opportunité et de la conformité de deux enquêtes : l'enquête R&D auprès des entreprises et l'enquête R&D auprès des associations, fondations et GIP.

82 Enseignement supérieur et recherche

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

a. Afin de mieux appréhender l'emploi des étudiants et ses conséquences sur les parcours dans l'enseignement supérieur, la Dares et le Sies ont signé une convention d'appariement entre les données de la Déclaration sociale nominative (DSN) et les fichiers d'inscriptions et de diplômes SISE, admission post-bac et enquête 24 sur les diplômés de BTS. Les premiers travaux d'appariement et d'exploration seront finalisés par la Dares en 2026 et partagés avec le Sies. Les exploitations de ce nouvel appariement se poursuivront, notamment pour le Sies avec les comparaisons de réussite étudiante en fonction de la position individuelle vis-à-vis de l'emploi durant les études.

b. Publication, sous la forme d'une *Note d'information*, d'une étude sur le lien entre dépôts de brevets et dépenses de R&D, débutée en 2025. Elle mobilise les données sur les brevets français déposés à l'Office européen des Brevets (OEB) et l'enquête sur la R&D dans les entreprises.

c. Deux chaînes informatiques réalisent des prévisions de départs des personnels sur le champ des organismes de recherche et des universités.

   Après l'adaptation, en 2025, de la chaîne portant sur le champ des universités, celle portant sur le champ des organismes de recherche sera adaptée début 2026 pour prendre en compte et mesurer l'impact de la réforme des retraites de 2023 (et sa suspension) sur ces prévisions.

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

a. Afin de mieux appréhender la santé des étudiants, la sous-direction de la vie étudiante du MESR[83] et le Sies ont sollicité la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) et la Drees pour élaborer des statistiques régulières fondées sur le Système national de données de santé (SNDS). La réalisation du premier appariement entre les données devrait aboutir d'ici 2027 et d'ici là, les travaux préparatoires (définition avec la Drees des indicateurs à calculer, lancement des demandes de traitement auprès de la Cnam) se poursuivront.

b. Dans le cadre de la loi de programmation de la recherche, le suivi de l'insertion professionnelle des docteurs va faire l'objet pour la première fois d'une exploitation des données sur la situation des docteurs à 5 ans après l'obtention de leur diplôme. Elle sera publiée sous la forme d'une *Note Flash* sur l'insertion professionnelle à 5 ans des diplômés de la cohorte 2020.

Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

- En 2026, de nouvelles données seront mises à disposition en open data sur le site data.esr.gouv.fr :
  - les moyens financiers pour la recherche dans les universités (données individuelles) ;
  - les personnels de recherche dans les administrations publiques (données individuelles).
- En 2026, la refonte du site de diffusion open data démarrée fin 2025 s'achèvera. Elle s'appuie sur une nouvelle génération de portail afin de proposer une nouvelle expérience

83 Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

de navigation en recherche de données et d'analyse statistiques. Ce nouveau portail référencera l'ensemble des formes que peut prendre la donnée (jeux de données ouverts, API, applications, tableaux de bord, publications) et proposera des fonctionnalités de recherche et un parcours utilisateurs facilitant l'identification de ressources pertinentes. Il proposera également des fonctionnalités de personnalisation (favoris, alertes…).

Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Dispositif InserSup, trajectoire professionnelle des étudiants sortant de l'enseignement supérieur - aider les étudiants à choisir leur orientation en fournissant les taux d'insertion par formation et d'établissement	SISE 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024	Sies	DSN (Sismmo)	Dares	Les étudiants sortant en 2021, 2022, 2023 et 2024 d'un établissement d'enseignement supérieur et ne poursuivant pas leurs études
Dispositif InserSup, trajectoire professionnelle des étudiants sortant de l'enseignement supérieur - aider les étudiants à choisir leur orientation en fournissant, les taux d'insertion par formation et d'établissement	SISE 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024	Sies	Base SIA	Dares	Les apprentis sortants en 2021, 2022, 2023 et 2024 d'un établissement d'enseignement supérieur et ne poursuivant pas leurs études
Base MmoSup, Emploi des étudiants inscrits et diplômés de l'enseignement supérieur	SISE, BPBAC, enquête 24	Sies	DSN (Sismmo)	Dares	Étudiants en emploi en France

Service des retraites de l'État (SRE)

Orientations pour 2026

Le Service des retraites de l'État (SRE) est un service à compétence nationale qui gère le régime de retraite de la fonction publique de l'État (2,5 millions de pensionnés et 65 milliards d'euro de dépenses en 2025). À ce titre, il dispose d'un système d'information structuré autour de plusieurs applicatifs de gestion à partir duquel différentes bases statistiques sont élaborées. Les deux principales sources d'information sont la base des comptes individuels retraite (CIR) et la base des pensions. Le Bureau Financier et Statistique (BFiS) assure la production et la diffusion d'informations sur le régime et répond aux demandes d'informations que lui adressent les parlementaires, la Cour des comptes, le conseil d'orientation des retraites, la direction du budget, certains SSM (Santé, Défense, éducation nationale, enseignement supérieur) ou les ministères employeurs. Pour mener à bien ses missions prospectives, il mobilise un outil de micro-simulation intitulé « Pablo », refondu en 2023.

Les orientations générales du Bureau financier et statistiques pour 2026 sont très proches des années précédentes. Elles consistent d'une part à clore des travaux structurants de long-terme (intégration du nouveau système d'information dans la production des statistiques et fusion des outils de prévisions Paco-Pablo). D'autre part, le bureau veut initier une démarche de valorisation plus intense de ses productions, via de la diffusion de données individuelles à destination des chercheurs en particulier. Les autres considérations, notamment budgétaires, et les commentaires publics autour du taux de contribution employeur de l'État, induisent également un travail de pédagogie important auprès du Parlement et de la Cour des comptes.

Les premières mises en production de la refonte du système d'information du SRE (MUTSI) ont été livrées au cours du premier semestre 2025. Des livraisons successives tout au long de l'année 2026 impactent les processus métiers, et altèrent la structure des données de gestion. Un enjeu crucial en 2026 pour le BFiS est donc d'adapter ses chaînes de production statistiques à la mise en place progressive de ses nouvelles applications et procédures de travail, pour limiter les ruptures de séries liées à la migration.

Les évolutions législatives récentes, comme la mise en place de la retraite progressive dans la fonction publique, ou potentiellement à venir, comme les réflexions autour d'une réforme sur l'invalidité non-professionnelle nécessitent également des enrichissement de l'outil de micro-simulation, pour affiner et étendre ses champs d'analyse, hors de la retraite usuelle, liquidée pour motif vieillesse. En outre, les changements structurels et progressifs sur les carrières des fonctionnaires d'État impliquent d'adapter en continu l'outil de micro-simulation pour accroître la précision des estimations.

Le BFiS souhaite mieux valoriser ses différents travaux. Divers leviers sont possibles, avec des partenariats possibles avec des institutions de la statistique publique pour valoriser les résultats, mais également, à la suite d'une recommandation de la Cour des comptes, la mise en place d'échanges avec les employeurs sur les prévisions de départ, ou encore la participation à des colloques et séminaires méthodologiques.

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

- Comme évoqué supra, la refonte généralisée du système d'information, et l'interconnexion avec certaines données de la Caisse des dépôts nécessite une adaptation totale des chaînes de production statistiques au cours du premier semestre 2025.

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

- Comme évoqué supra, la modernisation et amélioration de l'outil de microsimulation Pablo pour s'adapter aux nouvelles évolutions législatives sur les retraites (réforme de l'invalidité).

- Compte tenu du contexte budgétaire, de nombreuses évaluations d'impact de réforme sont anticipés en 2026 avec la direction du Budget.

Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Pas de rénovation d'ampleur anticipée.

La Mutualité sociale agricole (MSA)

Orientations pour 2026

La direction des Statistiques et de la Science des Données (DSSD) de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) produit, valide et met à disposition les statistiques du régime agricole.

Ces statistiques visent à améliorer la connaissance des populations agricoles et à permettre à l'ensemble des acteurs concernés de disposer de données fiables et validées pour alimenter la réflexion sur la protection sociale agricole, son évolution ainsi que sur l'emploi non-salarié et salarié dans le champ de couverture du régime agricole.

Forte de ses capacités d'observation et d'expertise, les ambitions de la MSA en matière de production et de diffusion de l'information statistique relative à l'environnement économique et social des mondes agricoles et ruraux se traduiront par plusieurs engagements dans le cadre de la Convention d'Objectif et de Gestion (COG) 2026-2030 en cours de négociation avec l'Etat.

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Un projet de création d'un observatoire statistique des mortalités agricoles est en cours de réflexion avec les pouvoirs publics, l'Observatoire Nationale des Suicides (DREES) et le CepiDC (INSERM). Cet observatoire aura notamment pour objectif de mieux comprendre les facteurs de risque suicidaire agricole, un phénomène particulièrement prégnant pour certains assurés du régime agricole.

Les travaux en cours portent actuellement sur les démarches juridiques (CNIL, RGPD, CESREES) requises pour acquérir les données relatives aux causes de mortalité agricole. Ces données sont jusqu'à présent exploitées dans le cadre du SNDS, ce qui limite nos analyses à la seule population agricole ayant consommé des soins et ne permet pas de mesurer l'impact de facteurs de risque au-delà du périmètre santé (e.g. risque professionnel, d'isolement, de précarité…). Les travaux en cours ne permettent pas, à ce stade, de définir le calendrier de mise en œuvre.

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les travaux d'évaluation de la fraude (manque à gagner ou indus) au régime agricole se poursuivront en 2026 et alimenteront l'observatoire du travail dissimulé hébergé par le Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale (HCFIPS).

Il s'agit plus particulièrement des périmètres suivants :

- Évaluation de la fraude due au travail dissimulé : construction et estimation du manque à gagner lié à la dissimulation totale d'emploi salarié.

- Évaluation de la fraude liée au travail dissimulé partiel et évaluation du manque à gagner en termes de cotisations salariales suite aux contrôles comptables d'assiette.
- Evaluation des indus au titre des prestations familiales.

La DSSD poursuivra, en 2026, ses travaux de modélisation des comportements individuels des assurés agricoles.

Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Dans le contexte d'ouverture constante de ses données, la MSA continuera d'enrichir la connaissance sur le monde agricole via.sa plateforme de data visualisation « Dataviz MSA », avec deux nouveaux récits mis en ligne, portant leur nombre à six :

- La santé des femmes au régime agricole
- Les caractéristiques des personnes protégées en maladie au régime agricole

Direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER) de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)

Orientations pour 2026

À ce stade de l'année, la vision des travaux nouveaux et projets 2026 n'est pas encore tout à fait précise, l'exercice de programme de travail de la DSER s'étalant sur le premier trimestre. Se dégagent néanmoins déjà au moins deux projets emblématiques pour l'année qui commence :

- la nouvelle édition du baromètre petite enfance pour mieux connaître le point de vue des parents sur les modes d'accueil du jeune enfant (avec une refonte du questionnaire de ce baromètre, mis en place depuis 2011) ;

- la préparation de la 2ème édition de l'enquête nationale sur les besoins de personnel en crèche, qui inclura également un volet sur les crèches familiales.

La DSER poursuivra en 2026 l'alimentation de la statistique publique en données individuelles ou agrégées, sa participation et sa contribution financière aux opérations de la statistique publique relevant de son champ d'actions et son implication dans la maintenance, l'actualisation et l'amélioration des outils de microsimulation partagés.

Avec la DREES et l'Insee, la CNAF poursuivra son investissement dans la compréhension des données du dispositif de ressources mensuelles (DRM) et l'exploitation de l'enrichissement de l'ERFS avec ces données mensuelles.

La CNAF poursuivra ses travaux sur les données massives et l'intelligence artificielle, notamment en explorant les possibilités de l'intelligence artificielle générative et en développant des outils pour aider à l'amélioration de la relation de service.

La CNAF maintiendra aussi en 2026 sa participation active aux travaux de l'Administrateur ministériel des données, des algorithmes et des codes source (AMDAC) pour le périmètre Solidarités-Santé.

Enfin, pour donner un aperçu des travaux d'études, de recherches et d'évaluations conduits en parallèle, il est prévu plusieurs projets nouveaux en 2026 : évaluation de la politique d'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs sans hébergement ; évaluation de l'accompagnement proposé par les Caf aux victimes de violences conjugales ; recherche doctorale (contrat Cifre) sur l'agentivité des mères victimes d'un partenaire violent, de la vie commune à l'après-séparation ; étude sur les partenariats locaux des Caf en matière de logement ; étude statistique exploratoire sur les profils des allocataires établissant un contact avec les Caf.

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Il s'agit de toutes les enquêtes statistiques, i.e. pour lesquelles un avis d'opportunité va être demandé ou a été obtenu. On précisera en particulier le mode de collecte envisagé.

Penser à citer le cas échéant les appariements entre données individuelles d'enquête et autres fichiers envisagés (enrichissements).

Enquête nationale sur les besoins de professionnelles en crèche (BPC)

L'enquête, dont une première édition a été menée fin 2024 sera reconduite fin 2026. Elle est désormais prévue pour être actualisée tous les deux ans. Elle porte sur les besoins de professionnelles en crèche, dans l'objectif d'évaluer les tensions de personnels qui pèsent sur les conditions de travail de ces professionnels et ses conséquences sur l'offre de places en crèche. Cette enquête couvre l'ensemble des crèches collectives, crèches parentales, multi-accueils ou micro-crèches, financées par la prestation de service unique (PSU) ou la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). Elle s'adresse aux personnes responsables des ressources humaines ou des recrutements de la crèche et permettra de mesurer le nombre de postes vacants pendant une semaine de référence, la raison de la vacance, et les éventuelles difficultés de recrutement rencontrées.

La vague 2026 de l'enquête BPC prévoit de déployer un nouveau volet spécifique aux crèches familiales.

Enquête quantitative sur la parentalité et la transmission intergénérationnelle

Cette enquête, qui s'appuiera sur la passation d'un questionnaire en ligne, éclairera l'entrée en parentalité et la question des transmissions intergénérationnelles. Les principales thématiques du questionnaire sont : l'entrée en parentalité (projet et arrivée des enfants, y compris par adoption ou procréation médicalement assistée) ; la transmission intergénérationnelle (choix du nom de famille, éléments de l'histoire familiale, valeurs éducatives) ; l'entraide familiale (contacts avec les grands-parents, aides apportées au quotidien ou dans le projet d'enfants) ; les relations avec les institutions en lien avec les enfants. Cette étude fait une place aux parents de même sexe, à leur histoire personnelle et à l'incidence que cela peut avoir sur leurs relations personnelles ou avec les institutions. L'échantillon envisagé est de 9 000 allocataires des Caf parents d'au moins un enfant, ce qui permettra d'avoir un nombre suffisamment important de situations familiales spécifiques.

Enquête Baromètre petite enfance

Conduite depuis 2011, cette enquête auprès des parents de jeunes enfants vise à mieux comprendre la fréquentation (ou non) des modes d'accueil du jeune enfant, ainsi que les attentes et la satisfaction des parents à leur égard. L'édition 2026 connaitra des évolutions importantes concernant le champ de l'enquête (élargi aux parents de 6 mois à 3 ans – au lieu de 6 mois à 1 an dans les précédentes éditions), le contenu du questionnaire ainsi que le traitement et l'analyse des résultats, dans une logique similaire à celle adoptée pour le baromètre des activités péri- et extrascolaires, revu en 2025. Une attention particulière sera accordée à l'expérience des parents et des enfants, quel que soit le mode d'accueil retenu (y compris la prise en charge par l'un des deux parents), et leur degré de satisfaction.

Seront distinguées des questions « socles », reprises d'une édition à l'autre pour conserver l'approche barométrique de l'enquête, et 8 questions « focus », dédiées à une thématique qui pourra varier d'une édition à l'autre (incluant éventuellement une question d'actualité pour la branche Famille). Le nombre

de réponses attendues est de 8000, le questionnaire étant adressé à un échantillon représentatif de parents d'enfants de 6 mois à 3 ans au cours du printemps 2026. La valorisation des résultats finaux est prévue pour le printemps 2027 (rapport complet sous forme de Dossier d'étude et synthèse de 4-pages en format L'essentiel).

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Seconde étape de la modernisation du système d'information décisionnel de la Branche famille

En fin d'année 2025, un projet de refonte des fichiers de référence de suivi des prestations légales, dénommé FR6, a été lancé. Il vise à sécuriser la production de ces données administratives, améliorer la qualité de ces données et tirer les conséquences de la mensualisation de ce fichier. Ce projet s'étalera sur plusieurs années, compte tenu de l'étendue des prestations versées. Une première version est prévue d'ici la fin du premier semestre 2026. Ce fichier est communiqué mensuellement à l'Insee ; aussi, des travaux conjoints devront être engagés afin de permettre à l'Institut de prendre en compte la nouvelle structure des données.

Enrichissement des données sur les EAJE avec la déclaration sociale nominative (DSN)

L'année 2024 a permis de fiabiliser les bases administratives de la CNAF sur les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE, financés par la prestation de service unique [PSU] ou par la Prestation d'accueil du jeune enfant [Paje]), notamment le numéro de siret associé à la structure. Cela permettra d'engager en 2025 des échanges de données avec l'Urssaf Caisse nationale afin d'enrichir les bases avec des données de la DSN (données à l'établissement comme les équivalents-temps-plein, la masse salariale…) ou individuelles sur les salariés de ces structures. Ces travaux font l'objet d'échanges réguliers avec la Drees, la Dares et la direction de la Sécurité sociale (DSS).

Enrichissement des données sur les assistantes maternelles

Le service Pajemploi dispose désormais d'une base quasi généralisée alimentée mensuellement par les conseils départementaux avec des données sur les agréments des assistantes maternelles. La Cnaf a entrepris des démarches pour récupérer ces données en 2026, ce qui permettra, après appariement avec les données allocataires des Caf, de réaliser des travaux de recherche, des études statistiques, des évaluations ou des chiffrages sur le recours des allocataires des Caf aux assistantes maternelles et sur l'activité de ces professionnelles. Ces données seront notamment mobilisées pour réaliser le suivi statistique et l'évaluation de la mise en œuvre de la réforme du Complément de libre choix du mode de garde (CMG) et pour fiabiliser l'indicateur de l'offre de places par les assistantes maternelles dans le cadre des travaux de l'Observatoire national de la petite enfance (Onape).

Étude sur les effets des sanctions sur les trajectoires des bénéficiaires du RSA

La Cnaf, en collaboration avec la Dares, poursuivra l'étude engagée l'an dernier qui cherche à mieux comprendre les trajectoires des bénéficiaires du RSA sanctionnés. Les sanctions prise en compte sont celles intervenues avant l'évolution du dispositif intervenue en juin 2025 dans le cadre de la réforme de France Travail. L'exploitation des données de la Cnaf et de la base MIDAS devrait permettre d'estimer à terme l'effet du nouveau régime de sanctions émises à l'encontre des bénéficiaires du RSA, notamment quant à leur retour à l'emploi et au recours aux prestations.

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Analyse statistique des contacts des allocataires avec leur Caf

Des travaux statistiques sont mis en place sur les contacts des allocataires avec la Caf, mêlant à la fois des données remontées dans le système d'information décisionnel et des données non structurées, tel que le contenu des courriels. L'objectif de ces travaux est de mieux comprendre les raisons des contacts des allocataires, de documenter les modalités de contacts (par mail, téléphone ou visite à la Caf) et aussi de décrire voire prédire avec des modèles les réitérations de contacts.

Application de la nouvelle méthode de gestion du secret statistique de l'Insee aux données de l'open data de la branche Famille

L'Insee met en place la méthode CKM pour gérer le secret statistique sur les données locales qu'elle publie sur son site. Conformément à la recommandation de l'Autorité de la statistique publique, la Cnaf va appliquer la même méthode sur les données qu'elle publie sur son site d'open data. Des échanges ont déjà eu lieu et vont se poursuivre pour s'assurer de la cohérence des données secrétisées publiées par la branche Famille et par l'Insee.

Analyses statistiques sur les sources d'écarts au paiement à bon droit et construction d'un indicateur d'indus évités

Le paiement à bon droit qui vise à payer le bon montant de droit au bon moment au bon foyer, constitue un enjeu majeur pour la branche Famille. Dans ce cadre, la DSER va poursuivre ses travaux statistiques pour réaliser une cartographie des erreurs (indus ou rappels de prestation) soit provenant de l'allocataire, soit provenant des gestionnaires ou du système informatique afin de trouver des axes d'amélioration à la fois pour se prémunir des risques mais aussi pour orienter les contrôles. D'autres travaux vont être conduit au second semestre pour valoriser les erreurs évitées par la mise en place de contrôles.

Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Enrichissement de l'open data

De nouveaux jeux de données vont être mis à disposition sur le site d'open data de la branche Famille. Le nombre de foyers bénéficiaires des différentes prestations légales, le nombre de personnes couvertes et les montants de prestations servis seront mis à disposition au niveau des quartiers prioritaires de la ville et au niveau des IRIS. Par ailleurs, une nouvelle datavisualisation des données, sous la forme de cartes interactives, sera proposée sur les taux de couverture de la population par les prestations légales.

SSM Sécurité intérieure : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)

Orientations pour 2026

La montée en charge du SSMSI se poursuit en 2026, dans un contexte où la construction statistique européenne progresse dans le domaine de la lutte contre la criminalité et la délinquance ou de la protection des victimes, en relation avec les stratégies ou/et directives européennes associées.

Désigné en 2025 comme point focal national pour la mise en œuvre de l'article 44 de la directive (UE) 2024/1385, relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, le SSMSI avancera en 2026 sur les deux types d'informations attendues : préparation de la collecte du volet thématique de l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité édition 2027 dédié à la *Gender-Based Violence survey* (module européen) ; organisation de la collecte de données portant sur les domaines infractionnel et judiciaire mais également sur les dispositifs d'aide aux victimes (centres d'appel dédiés, places en refuge). Par ailleurs, des avancées statistiques sont attendues en matière de lutte contre la criminalité environnementale (*cf.* directive (UE) 2024/1203), contre le trafic d'armes à feu illicites (directive en cours) et contre le trafic de migrants (nouvelle directive à venir). D'autres évolutions vont intervenir en matière de directives européennes (criminalité organisée, lutte anti-terrorisme, trafic de stupéfiants et cybercriminalité), générant ainsi la production et la diffusion d'indicateurs et analyses inédits.

Par ailleurs, en matière de fiabilisation et de construction de nouveaux indicateurs, le SSMSI poursuit des travaux sur les thématiques suivantes : mesure de la criminalité organisée ; déclinaison des homicides et des tentatives d'homicide par contexte de commission ; analyse relative aux mineurs, victimes ou mis en cause ; premiers résultats en matière de fraude documentaire et à l'identité ; inclusion des contraventions dressées par la gendarmerie nationale (*cf.* 1 ETP financé par la gendarmerie nationale depuis 2025) ; suivi des gardes-à-vue ; construction de séries longues en matière de délinquance enregistrée.

Après avoir publié en décembre 2025 les premiers résultats issus de l'appariement des données Intérieur-Justice (lancé à l'été 2023 en collaboration avec le SSM Justice - SSER) ayant permis d'évaluer statistiquement le suivi pénal des violences conjugales, le SSMSI poursuivra ses chantiers majeurs d'appariement, notamment dans le cadre de l'utilisation du code CSNS (code statistique non signifiant). Deux chantiers vont aboutir en 2026 : en cours d'année, l'enrichissement des bases statistiques sur la délinquance enregistrée avec le répertoire national des élus (RNE) du ministère de l'Intérieur pour évaluer de manière fiable les violences envers les élus ; en fin d'année, l'enrichissement des bases statistiques de la délinquance enregistrée en matière de professions des victimes et des mis en cause avec la base tous salariés de l'Insee (non salariés par la suite). Les autres chantiers en cours sont les suivants : analyse de la multi-victimation et de la réitération par l'intermédiaire du CSNS, avec des avancées attendues dans le domaine de la criminalité organisée notamment ; appariement entre les bases statistiques issues des dépôts de plainte auprès des services de sécurité et les bases issues de l'enquête VRS (comparaison des déclarations et analyse des profils des non-répondants). Ces chantiers sont tributaires de l'affectation de moyens supplémentaires au SSMSI.

Par ailleurs, le SSMSI s'attachera en 2026 à obtenir l'accès à de nouvelles sources de données et à les intégrer dans son système d'information statistique, avec en priorité : les données relatives à la plainte en ligne (PEL), la main courante de la police nationale et son équivalent pour la gendarmerie nationale

(base départementale de la sécurité publique), les données de la plateforme de signalement des contenus et comportements illicites en ligne (Pharos). Enfin, les contraventions relevées par les polices municipales, qui sont centralisées actuellement par l'ANTAI (Agence nationale de traitement automatisé des infractions), doivent absolument pouvoir être incluses rapidement dans le périmètre des données exploitées par le SSMSI, tout particulièrement dans la perspective du projet de loi en cours de discussion sur les polices municipales.

Pour ce qui concerne l'enquête de victimation, Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), le SSMSI conduit en 2026 le volet thématique de l'édition 2026 sur la cybervictimation et prépare la collecte de deux volets thématiques : module européen sur les violences envers les femmes et les violences domestiques en 2027 et actualisation du volet thématique de 2022 sur les interactions entre la population et les forces de sécurité intérieure en 2028.

Les travaux méthodologiques novateurs se poursuivent sur l'apport des prétests pour les enquêtes multimodes, sur les protocoles, les échantillons de queue de collecte, les effets de mode et l'application de méthodes d'apprentissage statistiques pour le traitement des champs libres dans les enquêtes (classification automatique des réponses textuelles courtes, détection et anonymisation des informations identifiantes dans les champs libres), qui seront valorisés *via* des publications et présentations au 14e colloque francophone sur les Sondages et à la conférence qualité Q2026 notamment. De nouveaux chantiers méthodologiques importants seront lancés en 2026, sur la base des enseignements tirés des trois premières éditions de l'enquête (2022 à 2024) : amélioration du plan de sondage de deuxième phase, par lequel est sélectionné l'échantillon répondant au volet thématique ; amélioration de la correction de la non-réponse partielle dans l'enquête avec un premier effet sur le calcul des taux de dépôt de plainte ; production d'une pondération de l'enquête permettant de décrire la population des ménages (à l'image de ce qui se faisait dans l'enquête Cadre de vie et sécurité CVS). Enfin, les travaux entrepris pour corriger les ruptures de séries induites par le passage de l'enquête CVS à l'enquête VRS se poursuivront sur les atteintes aux personnes.

En 2026, le SSMSI poursuivra le développement de son offre de diffusion statistique. Une partie des statistiques conjoncturelles de la délinquance enregistrée, publiées mensuellement, fera l'objet, en début d'année, de modifications, et par conséquent de rétropolations, consécutives à l'entrée en vigueur du nouveau guide de méthodologie statistique relatif à la comptabilisation des crimes et délits non routiers enregistrés par les services de sécurité (dont la dernière version datait de mai 2015). En outre, le service contribuera à éclairer les enjeux d'inégalités d'accès aux services publics et de la qualité des services publics, au travers de deux opérations majeures : mise à disposition d'un ensemble élargi de résultats issus du volet thématique de l'enquête VRS 2022 sur les interactions entre les forces de sécurité intérieure et la population au premier semestre 2026 (rapport thématique spécifique, datavisualisation permettant d'explorer les données plus en détail et étude portant spécifiquement sur le lien de confiance avec la population) ; contribution à l'ouvrage inédit *Insee Références* « Services Publics » dont la parution est prévue à l'automne 2026.

En outre, après avoir mis à disposition des chercheurs *via* le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD) les premiers millésimes de l'enquête VRS, le SSMSI a entamé des travaux afin d'ouvrir de nouvelles bases statistiques aux chercheurs, celles issues des données administratives enregistrées par la police et la gendarmerie nationales. La mise à disposition des premières bases de données au CASD est prévue pour le premier semestre 2026. En parallèle, le SSMSI lance en 2026 le chantier de rétrocession d'une partie de ses bases statistiques à destination de la gendarmerie et de la police nationales, chacune étant propriétaire, sur son seul périmètre, des données administratives de base transmises au SSMSI (*cf.* 1 ETP financé par la gendarmerie nationale depuis début 2026).

Enfin, l'année 2026 verra le lancement du portail de la statistique publique du ministère de l'Intérieur, projet piloté par le SSMSI dans le cadre de la refonte de son site Interstats. Il proposera - à moyen terme - l'accès aux statistiques liées à la sécurité intérieure, à l'immigration et aux collectivités locales,

en coopération avec les deux SSM concernés. Son lancement est prévu au printemps avec l'intégration de toutes les données liées aux statistiques de la sécurité intérieure.

À noter que le SSMSI n'a pas atteint à ce stade la cible initiale de moyens (hors fonctions support) évaluée en 2020 et que des priorisations sont effectuées, compte tenu du volume croissant de demandes adressées au service. Enfin, le SSMSI sera également très mobilisé au cours de l'année 2026 par la préparation de son déménagement vers le site Garance du ministère de l'Intérieur (Paris 20e arrondissement), prévu au 1er trimestre 2027.

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

L'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) fournit aux acteurs du débat public les indicateurs-clés en matière de victimation (atteintes aux biens, atteintes aux personnes), de sentiment d'insécurité et de satisfaction à l'égard des services de sécurité. Il s'agit d'une enquête multimode (internet, téléphone, papier et face-à-face), conduite de mars à juillet auprès d'un échantillon de 200 000 individus. Le dispositif comprend un questionnaire socle adressé à ce large échantillon pour mesurer les principaux indicateurs nationaux et départementaux de victimation et d'opinion en matière de sécurité ainsi qu'un questionnaire thématique ciblé différent chaque année (**SERPU** 6, **TRT** 2, **AVG** 8). À ce stade, l'enquête porte sur les individus de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe et La Réunion.

À moyen terme, des travaux méthodologiques sont prévus avec l'Insee pour élargir le périmètre de l'enquête sur trois axes :

- la complétude géographique en Outre-mer (**TRT** 3) : si l'intégration de Mayotte dans le dispositif semble peu probable même à moyen terme compte tenu de la faible couverture de Résil sur ce territoire, il n'en est pas de même pour la Guyane. En effet, un pilote méthodologique de grande ampleur, en lien avec l'enquête Fécondité DROM en 2027, est prévu à l'Insee pour tester un protocole multimode web → téléphone → face-à-face dans les DROM historiques, estimer les taux de réponse qu'on peut attendre sur ces territoires, et devrait donc permettre de statuer sur la pertinence d'un protocole multimode en Guyane en particulier. En fonction des résultats de ce pilote, ainsi que d'une potentielle amélioration de la couverture de la base de sondage en Guyane avec l'arrivée prochaine de Résil, le champ de l'enquête pourrait être étendu à la Guyane dans les années à venir ;
- l'intégration de logements non ordinaires dans le champ de l'enquête : le SSMSI suivra avec attention le groupe de travail sur les logements non ordinaires qui doit être monté en 2026 par le département des méthodes statistiques de l'Insee, pour voir dans quelle mesure et comment certaines communautés pourraient être incluses dans le champ de VRS ;
- l'inclusion des mineurs (au moins des 15-17 ans, **AVG** 4) : un membre de l'équipe « enquêtes statistiques » travaillera en collaboration avec une chercheuse de l'Ined à l'initiative d'un projet de post-enquêtes sur la mesure des violences faites aux enfants en 2026 et 2027. Cela doit permettre de mettre en évidence les problèmes que pose cette interrogation afin de mettre en œuvre une stratégie permettant de réaliser l'enquête auprès de ce public. Les résultats de la post-enquête sont attendus pour 2027 et le SSMSI espère pouvoir tirer des conclusions de ce travail pour proposer une extension de champ aux mineurs.

  Par ailleurs, la thématique de l'édition 2029 de VRS pourrait porter sur les expériences de victimation et d'exposition à la violence chez les jeunes, si la proposition de la Direction de la

protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) en lien avec le Service de la statistique, des études et la recherche (SSER, SSM Justice) se concrétise.

En 2026, le SSMSI va conduire l'enquête thématique sur la cybervictimation (**AVG** 2), en lien avec le Commandement du ministère de l'Intérieur dans le cyberespace (COM-CYBER MI). Par ailleurs, le SSMSI va poursuivre la préparation de l'enquête thématique de VRS 2027, qui portera sur les violences liées au genre. Cette édition, en lien avec la Directive (UE) 2024/1385 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, s'inscrira ainsi dans la continuité de l'enquête Genese conduite par le SSMSI en 2021. Enfin, la thématique de l'enquête VRS 2028 portera quant à elle sur les relations entre les forces de sécurité intérieure et la population (reprise *mutatis mutandis* de la thématique de VRS 2022, **SERPU** 10), et l'année 2026 sera l'occasion de commencer la préparation du questionnaire associé.

Plusieurs chantiers méthodologiques importants concernant l'enquête VRS seront également lancés en 2026, sur la base des enseignements tirés de ses trois premières éditions (2022 à 2024). D'abord, une étude pour améliorer le plan de sondage de deuxième phase, par lequel est sélectionné l'échantillon répondant à l'enquête thématique, sera réalisée au premier semestre de l'année. Le nouveau plan de sondage vise à améliorer le taux de réponse global à l'enquête et réduire si possible le temps de collecte.

En outre, un chantier méthodologique important concernant la gestion de la non-réponse partielle dans l'enquête sera également ouvert en 2026 sur VRS : il s'agira en particulier d'améliorer les procédures de correction de la non-réponse partielle relative aux variables intervenant dans le calcul des taux de plainte, avec une première étape simple en vue de la publication à l'automne du rapport VRS 2025 (y compris séries recalculées depuis l'édition 2022), puis une seconde étape (fin 2026 et courant 2027) sur la base de méthodes plus élaborées. Ce chantier méthodologique se poursuivra sur les années suivantes, en étant étendu à d'autres variables que celles relatives aux taux de plainte.

Enfin, trois post-enquêtes relatives à VRS 2025 seront réalisées en 2026-2027. Un appel à projet sera par ailleurs lancé en 2026 pour la réalisation de post-enquêtes sur VRS 2026.

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

● Le chantier majeur d'appariement des données Intérieur-Justice entre les procédures ouvertes par les services de police ou de gendarmerie et les affaires traitées par le ministère de la Justice sera poursuivi en 2026 (**SERPU** 5). Il a abouti à une première étude inédite sur les violences conjugales publiée à la fin de l'année 2025. Ces travaux sont réalisés en collaboration avec le SSM Justice (SSER) et ont pour objectif de pouvoir suivre longitudinalement les procédures pénales et d'évaluer statistiquement le suivi pénal par champ contentieux, avec une attention particulière à différentes populations de victimes et de mis en cause. Ils font suite aux travaux exploratoires menés sur les homicides en 2022 et présentés au Cnis le 29 septembre 2022. Pour l'année 2026, les méthodes d'appariement seront consolidées à la suite des travaux et expertises menées sur le champ des violences conjugales, afin de généraliser la méthode sur d'autres populations/champs infractionnels. En particulier, un appariement sera réalisé sur les personnes dépositaires de l'autorité publique, qui incluent les policiers et les gendarmes, en vue de la publication d'une étude en 2027.

● Des appariements seront réalisés en interne au SSMSI afin d'enrichir les bases de données (**SERPU** 6). Les bases statistiques issues des données administratives contiennent quelques informations sur les victimes et les mis en cause. Toutefois, ces informations sont parfois de qualité

moyenne (exemple de la profession), tandis que d'autres caractéristiques seraient utiles pour les analyses (exemple du revenu, du niveau de vie ou de la catégorie socio-professionnelle des victimes ou encore de la composition du ménage). Le SSMSI a utilisé le service du code statistique non signifiant (CSNS) pour la première fois en 2024, ce qui permet d'envisager des appariements avec différentes bases de données de l'Insee, afin d'enrichir ses bases statistiques et de produire des études innovantes sur l'analyse de la criminalité et de la délinquance. Un poste sera dédié à ces enrichissements de données à partir du mois de septembre 2026.

En 2026, un appariement avec les bases tous salariés et non-salariés *via* le CSNS sera mis en œuvre pour consolider la profession des victimes et des mis en cause. Après de premiers appariements avec le répertoire national des élus (RNE) en 2025, de nouveaux rapprochements de données sont prévus en 2026 pour mieux identifier les procédures les concernant.

Un appariement entre les répondants à l'enquête VRS et les bases statistiques du SSMSI sur la délinquance enregistrée par les services de sécurité sera réalisé afin de comparer les déclarations relatives aux dépôts de plainte des enquêtés et les données relatives aux plaintes effectivement déposées auprès des services de police et de gendarmerie (**SERPU** 6). Un appariement avec les non-répondants à l'enquête VRS sera examiné pour analyser leur profil et améliorer les traitements post-collecte de l'enquête VRS. L'appariement sur les répondants sera également mobilisé pour tester dans quelle mesure les données disponibles dans les bases statistiques du SSMSI peuvent servir pour la correction de la non-réponse partielle de l'enquête.

● Le SSMSI s'attachera en 2026 à poursuivre l'obtention de l'accès à de nouvelles sources de données pour compléter l'exhaustivité des données traitées ou élargir son champ d'expertise (**SERPU** 6). Ces nouvelles sources concerneront en priorité les données relatives à la plainte en ligne (PEL), la main courante de la police nationale (MCPN) et son équivalent pour la gendarmerie nationale (soit la base départementale de la sécurité publique, BDSP) et les données de la plateforme de signalement des contenus et comportements illicites en ligne (PHAROS). En parallèle, dans le cadre du *continuum* de sécurité et du projet de loi visant à renforcer les prérogatives des polices municipales, il convient également d'inclure au plus vite dans les sources exploitées par le SSMSI, les contraventions relevées par les polices municipales, lesquelles sont centralisées actuellement par l'ANTAI (Agence nationale de traitement automatisé des infractions).

En parallèle, le SSMSI a commencé à expertiser les données sur les gardes-à-vue de la police nationale au regard des besoins et des demandes adressées au SSMSI sur le sujet. Le projet est de créer en 2026 une base statistique sur les gardes-à-vue, directement exploitable par les chargés d'études, au même titre que les bases Infractions, Victimes et Mis en cause déjà disponibles (**SERPU** 6).

Le SSMSI reçoit des flux de données sur les délits routiers et les contraventions de la gendarmerie nationale depuis le mois de mars 2025. Un projet d'inclusion de ces données dans les bases statistiques du SSMSI a ainsi pu être lancé en 2025, afin de pouvoir suivre ces infractions avec le même niveau de détail, quel que soit le type d'infraction et le service qui les enregistre (**SERPU** 6). Il sera poursuivi en 2026, avec pour objectif d'intégrer ces données brutes dans une base de données et d'identifier les informations pertinentes et de qualité.

● Le SSMSI reprendra en 2026 les travaux engagés en vue de construire des séries longues relatives à la délinquance enregistrée. Depuis la mise en place de l'« État 4001 » en 1972, ces séries sont affectées par de nombreuses ruptures, liées soit aux évolutions successives du guide méthodologique statistique (1972, 1987, 1995, 2015, 2025 : voir ci-dessous), soit aux transformations des logiciels d'enregistrement des procédures (notamment l'introduction des nouveaux logiciels de la police nationale en 2015 et de la gendarmerie nationale en 2016), soit encore aux changements juridiques (le nouveau code pénal en 1995), législatifs et sociétaux. L'ensemble de ces évolutions n'a quasiment pas été documenté par le

passé. En conséquence, les analyses de long terme de la délinquance ne sont pas méthodologiquement robustes à ce jour et les polémiques correspondantes sont très nombreuses.

Des travaux méthodologiques sur les séries longues de la délinquance ont été engagés en 2024 permettant la production de deux premières séries : une sur les homicides[84] et une autre sur les infractions à la législation liée aux stupéfiants[85]. L'objectif est désormais d'étendre cette démarche aux principaux indicateurs suivis par le SSMSI. Par ailleurs, le SSMSI a pu récupérer un fonds documentaire consacré au suivi statistique de la délinquance depuis 1972, conservé par la bibliothèque de l'Insee - Alain Desrosières -, ce qui permettra d'appuyer l'historicisation et la consolidation de ces travaux.

● Le SSMSI poursuit ses échanges avec les services RH de la police et de la gendarmerie nationales afin d'accéder à des informations issues de leurs SIRH[86] et de les mobiliser au mieux dans le cadre du groupe de travail Siasp[87] animé par l'Insee (**SERPU** 9). En particulier, une coopération approfondie est mise en place dans ce cadre avec le SSM des Armées (S2E).

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

● Le SSMSI mettra à jour début février 2026 le guide de méthodologie statistique relatif à la comptabilisation des crimes et délits non routiers enregistrés par les services de sécurité (dont la dernière version date du 1er mai 2015). Trois innovations majeures seront intégrées dans cette version : la prise en compte des infractions secondaires dans les statistiques historiques de l'État 4001 pour les deux forces de sécurité intérieure ; l'harmonisation des règles calendaires de calcul de l'État 4001 entre police et gendarmerie ; et la priorité donnée aux analyses en lieu de commission des faits pour le suivi de la délinquance. Ces travaux font suite à un comité technique constitué de représentants des services opérationnels désignés par la direction générale de la police nationale, la Direction générale de la gendarmerie nationale et la préfecture de police de Paris et piloté par le SSMSI.

● Depuis plusieurs années, le SSMSI calcule des taux d'élucidation différents de la méthode historique utilisée en estimant la part de faits élucidés sur une période donnée parmi des faits constatés sur la même période. Ce calcul reposait cependant encore sur les notions de faits constatés, de faits élucidés et d'index de la statistique historique issue de l'État 4001. En 2026, le SSMSI publiera des taux d'élucidation cohérents avec la définition de ses indicateurs de référence, calculés principalement à partir de la Nomenclature française des infractions (NFI).

● Les travaux dans le domaine de la criminalité organisée vont se poursuivre (**SERPU** 6), et notamment des travaux de définition de nouveaux champs infractionnels devraient aboutir dans le courant de l'année. Une avancée majeure sera l'aboutissement du comité technique sur la criminalité organisée (comité technique interne lancé en mars 2025) avec comme livrable la définition d'un ou plusieurs indicateur(s) de criminalité organisée attendu(s) par les services de police et de gendarmerie. Toujours en lien avec la criminalité organisée, le SSMSI va également débuter en 2026 des travaux sur le trafic d'armes (*cf.* nouvelle priorité thématique au niveau européen) : une première note de faisabilité sera réalisée dans l'année, permettant de définir une feuille de route pour les travaux à venir. Par ailleurs, les travaux initiés en 2023, visant à la production d'analyses sur la fraude documentaire et à l'identité (*cf.* stratégie ministérielle), devraient s'accélérer en 2026 avec l'aboutissement du groupe de travail piloté par le SSMSI, permettant de définir le périmètre d'infractions à retenir pour traiter de ces sujets, et une première publication devrait sortir courant 2026. Enfin, des approfondissements sur les travaux en lien avec le

84 Insécurité et délinquance en 2024 : bilan statistique et atlas départemental (voir fiche homicides)
85 Établissement de séries longues sur lesinfractions de trafic et d'usage de stupéfiantsenregistrées par les services de sécuritédepuis 1972
86 Système d'information de gestion des ressources humaines
87 Système d'information sur les agents des services publics

blanchiment d'argent vont être menés, en lien étroit avec le Conseil d'orientation de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, afin d'alimenter son rapport annuel dont les exigences en termes de statistiques s'intensifient en vue de la visite du Groupe d'action financière (GAFI associé au G7) prévue en 2029.

● Dans le domaine des atteintes à la personne, un comité technique sur les homicides et tentatives d'homicide sera également conduit courant 2026 (lancement prévu en avril 2026) avec pour objectif de contextualiser au mieux les homicides et tentatives d'homicide (exemple : homicides en lien avec des règlements de compte ou le narcotrafic, homicides commis dans un contexte conjugal ou intrafamilial, etc.) ainsi que la faisabilité et les moyens pour produire les statistiques associées de manière régulière (**SERPU** 6). En outre, des travaux de fiabilisation de l'identification et de la description des mineurs et une expertise qualité des informations sur les étrangers dans les données issues des logiciels de rédaction des procédures de la police et de la gendarmerie seront conduits, aussi bien pour les victimes que pour les mis en cause (**SERPU** 6, **AVG** 4). En particulier une étude sur dix ans sur les victimes et mis en cause mineurs sera publiée au cours du premier semestre 2026 (**DQS** 6).

● Concernant les atteintes aux biens, les travaux préparatoires à l'intégration de nouvelles sources (données d'activité de l'OFB[88]) vont se poursuivre courant 2026, dans le but de mieux couvrir le champ des atteintes à l'environnement ; ce champ infractionnel, fiabilisé en 2022 par le service mais pas actualisé depuis, relève de la directive européenne 2024/1203 du Parlement européen et du conseil du 11 avril 2024 relative à la protection de l'environnement par le droit pénal (**AVG** 3).

● Par l'intermédiaire du code statistique non signifiant (CSNS), le SSMSI va étudier la multi-victimation ainsi que la réitération (**SERPU** 3 et 6) en particulier dans le cadre des infractions en lien avec les stupéfiants. L'indicateur unique au sein des bases statistiques du SSMSI (victimes et mis en cause) créé grâce au CSNS, permettra également d'enrichir les études sur la criminalité organisée par l'analyse des réseaux criminels.

● Le SSMSI va poursuivre ses travaux méthodologiques novateurs sur l'apport des prétests pour les enquêtes multimodes, sur les protocoles, les échantillons de queue de collecte, les effets de mode et l'application de méthodes d'apprentissage statistiques pour le traitement des champs libres dans les enquêtes (classification automatique des réponses textuelles courtes, détection et anonymisation des informations identifiantes dans les champs libres), qui seront valorisés *via* des publications et présentations au 14e colloque francophone sur les Sondages et à la conférence qualité Q2026 notamment. Par ailleurs, les travaux entrepris pour corriger les ruptures de séries induites par le passage de l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) à l'enquête VRS, initiés en 2025 sur les atteintes aux biens, les questions d'opinion sur l'action des forces de sécurité intérieure et sur le sentiment d'insécurité, se poursuivront en 2026 sur les séries d'atteintes aux personnes.

Le SSMSI lancera en 2026 plusieurs chantiers méthodologiques pour évaluer et améliorer la qualité des taux de dépôt de plainte mesurés dans l'enquête VRS. Ces travaux visent à améliorer le traitement des réponses à l'enquête (travail déjà mentionné *supra* sur la correction de la non-réponse partielle à VRS) ; à affiner le champ sur lequel portent les indicateurs de VRS relatifs aux atteintes aux biens, en produisant une pondération de l'enquête permettant de décrire la population des ménages et non celle des individus, analogue à celle qui était décrite dans l'enquête CVS ; enfin à améliorer la mesure du dépôt de plainte dans l'enquête ; ce dernier chantier s'appuiera sur l'appariement entre les répondants à l'enquête et les bases statistiques de la délinquance enregistrée pour confronter réponses à l'enquête et données administratives. L'analyse des écarts éventuels entre ces deux informations orientera les travaux futurs pour améliorer le questionnaire de l'enquête. Par ailleurs, ces travaux méthodologiques permettront de renforcer la fiabilité des analyses conduites par le SSMSI pour mieux comprendre les déterminants du non-dépôt de plainte, qui constitue une forme de non-recours à un service public (**SERPU** 8).

88 Office français de biodiversité

● Sur cette question des inégalités d'accès aux services publics et de la qualité des services publics (**SERPU** 8 et 10), le SSMSI poursuivra en 2026 la mise à disposition de statistiques permettant d'éclairer ces enjeux. Tout d'abord, il mettra à disposition du grand public au premier semestre 2026 un ensemble élargi de résultats issus du volet thématique de l'enquête VRS 2022 sur les interactions entre les forces de sécurité intérieure et la population. Ce travail comporte trois volets : un rapport détaillant les thématiques portées par le questionnaire et les principaux résultats, une datavisualisation permettant d'explorer les données plus en détail et une étude portant spécifiquement sur le lien de confiance avec la population. En outre, il contribuera à cinq fiches de l'ouvrage inédit *Insee Références* « Services Publics » dont la parution est prévue à l'automne 2026. Enfin, le SSMSI engagera en 2026 une réflexion sur la question du « guichet unique », c'est-à-dire la possibilité pour un usager de déposer plainte sur l'ensemble du territoire, indépendamment du service enregistreur (police ou gendarmerie) et quelle que soit sa compétence administrative sur le lieu de commission des faits.

● Le SSMSI va poursuivre ses travaux sur la délinquance enregistrée à l'échelle infra communale (**AVG** 8). Un travail sur les caractéristiques des victimes et des mis en cause en lien avec les QPV (quartiers de politique de la ville, nouveau zonage) et les QRR (quartiers de reconquête républicaine, zonage propre au ministère de l'Intérieur) sera engagé. Un autre en partenariat avec l'Insee-DSAU[89] portera sur les quartiers aisés et pauvres. Un troisième se concentrera sur les aéroports d'Île-de-France.

● Le SSMSI poursuit ses travaux d'exploitation de l'enquête VRS à l'échelle départementale (**AVG** 8, **TRT** 2, **TRT** 3). Après l'intégration d'une vingtaine de nouvelles cartes en 2025 dans l'atlas départemental produit par le service en 2025, la méthode de constitution des cartes est consolidée en 2026 et les travaux se poursuivent sur les niveaux départementaux de victimation.

● Le SSMSI poursuit ses travaux de modélisation de la délinquance à l'échelle communale (**AVG** 8, **TRT** 2). Après trois publications sur quatre catégories d'atteintes (cambriolages, usage et trafic de stupéfiants, coups et blessures volontaires sur personne de 15 ans et plus) et une présentation de la méthode aux Journées de Méthodologie statistique de l'Insee en novembre 2025, trois publications grand public et un document de travail sont encore prévus. Ces travaux permettent d'étudier la corrélation entre la délinquance enregistrée et les caractéristiques géographiques, économiques, sociales et démographiques des communes, permettant d'approcher les facteurs de disparités entre les communes au regard de la délinquance.

● Le SSMSI va mobiliser des sources de la statistique publique afin de travailler sur les effectifs et les conditions de travail des agents publics (**SERPU** 9) et travailleurs du privé concourant à la sécurité intérieure. Les sources mobilisables sont multiples (enquête emploi en continu, enquête conditions de travail, base tous salariés, Siasp).

Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Chaque année, le SSMSI poursuit son travail de fiabilisation des champs infractionnels suivis dans les bases statistiques sur la délinquance enregistrée. Dès 2021, le service a implémenté les nouvelles nomenclatures que sont l'*International Classification of Crimes for Statistical Purposes* (ICCS) de l'ONUDC[90] et sa déclinaison nationale élaborée en collaboration avec le SSM Justice, la NFI. À noter qu'une révision de l'ICCS est envisagée par l'ONUDC.

89 Division Statistiques et analyses urbaines
90 Office des Nations unies contre la drogue et le crime

Toutefois, si ces nomenclatures présentent un réel intérêt, notamment pour les comparaisons internationales ou les rapprochements avec les données de la justice, elles ne permettent pas toujours de bien identifier certains phénomènes criminels spécifiques, par exemple comme la criminalité organisée ou la cyberdélinquance.

C'est pourquoi le SSMSI poursuit ce travail de fiabilisation des champs infractionnels, avec l'objectif, à terme, de couvrir l'ensemble de la délinquance enregistrée avec les indicateurs les plus pertinents. Cette démarche s'appuie, soit sur la mise en place de comités techniques intégrant des services opérationnels de la police et de la gendarmerie (*cf. supra*), soit sur la conduite d'études thématiques (*cf. supra*), soit - et c'est une innovation prévue pour 2026 -, sur l'examen systématique des champs actuellement non couverts par le SSMSI et ne faisant pas l'objet de travaux programmés à très court terme. L'objectif est double :

- fiabiliser *a minima* certains regroupements afin de faciliter la diffusion des statistiques produites par le service ;
- assurer une couverture exhaustive détaillée de la délinquance enregistrée.

Ces regroupements ont vocation à être réexaminés ultérieurement, à mesure que le SSMSI disposera des ressources nécessaires pour fiabiliser plus précisément les différents champs infractionnels.

Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

● En 2026, le SSMSI poursuivra le développement de son offre de diffusion statistique.

Une partie des statistiques conjoncturelles de la délinquance enregistrée, publiées mensuellement, fera l'objet, en début d'année, de modifications, et par conséquent de rétropolations, consécutives à l'entrée en vigueur du nouveau guide de méthodologie statistique (*cf. supra*).

Les statistiques sur les refus d'obtempérer routiers, particulièrement attendues, seront publiées pour la première fois dès le mois de janvier 2026. La publication concernant le bilan à mi-année de la délinquance sera élargie à de nouveaux indicateurs, notamment ceux relatifs aux crimes de haine. Enfin, la brochure des chiffres clés « Insécurité et délinquance », recensant les principaux résultats produits par le service au cours de l'année, sera reconduite en 2026, en intégrant les plus récentes innovations du service en matière de diffusion. Des déclinaisons départementales, voire d'autres types de déclinaisons, sont envisagées en 2026 (**TRT** 2 et **TRT** 3), dont le format reste à préciser.

● Le SSMSI poursuivra l'évolution de ses applications de datavisualisation (cinq à ce jour), conformément à l'état de l'art technologique, en veillant à la sécurité informatique ainsi qu'à l'amélioration continue de l'expérience utilisateur. Il mettra en ligne, en mars 2026, une mise à jour de son application de datavisualisation de la délinquance enregistrée à l'échelle communale (**AVG** 8). Cette nouvelle version a pour objectif de faciliter la navigation et d'offrir une meilleure expérience utilisateur sur mobile.

Le SSMSI ajoutera également deux années de données à l'application de datavisualisation des cambriolages dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants. Comme mentionné *supra*, il mettra en place une datavisualisation des résultats issus du volet thématique de l'enquête « Vécu et ressenti en matière de sécurité » (VRS) 2022, consacré aux interactions entre les forces de sécurité intérieure et la population.

● Le SSMSI s'est mis en capacité dès début 2026 de publier une synthèse annuelle des violences physiques et sexuelles enregistrées par les services de police et de gendarmerie : cette synthèse globale

a été encore enrichie par rapport aux années précédentes, pour apporter davantage d'informations le plus tôt possible (**SERPU** 6). Une réflexion sur la façon la plus adaptée de fournir aux utilisateurs les données détaillées des focus qui en découlent (par exemple par contexte, intrafamilial ou non) sera également menée, en articulant au mieux publications et diffusion régulière de jeux de données.

● Le SSMSI lance en 2026 le chantier de rétrocession d'une partie de ses bases statistiques à destination de la gendarmerie et de la police nationales, chacune étant propriétaire, sur son seul périmètre, des données administratives de base transmises au SSMSI. Ces données, fiabilisées et consolidées par le service, ne peuvent être rétrocédées *in extenso* dès lors qu'elles ont été collectées dans le cadre de la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, et notamment l'article 7 *bis*. Dans ce cadre, les règles de secret statistique devront être respectées par les producteurs initiaux, bénéficiaires de la rétrocession, comme c'est le cas pour l'ensemble des usagers des bases de données produites par le service statistique public.

Dans un premier temps, l'expression des besoins réalisée par le SSMSI sera précisée. L'option actuellement envisagée consiste à rétrocéder des comptages issus des bases statistiques du SSMSI *via* une application dédiée, respectant le secret statistique et permettant d'identifier précisément les variables transmises et utilisées. Au-delà des deux forces de sécurité intérieure, le SSMSI envisage par la suite d'ouvrir ce type de dispositif aux préfectures de département, chargées de mettre en œuvre la politique de sécurité au niveau infra-national.

● Après avoir mis à disposition des chercheurs *via* le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD) les premiers millésimes de l'enquête VRS (enquête socle VRS 2022, début 2024 ; enquête socle VRS 2023 et volet thématique VRS 2022, début 2025 ; enquête socle 2024 début 2026 ; volet thématique VRS 2023 à venir courant S1 2026), le SSMSI a entamé des travaux afin d'ouvrir de nouvelles bases statistiques aux chercheurs, celles issues des données administratives enregistrées par la police et la gendarmerie nationales. En parallèle, la sécurisation juridique de cette opération de mise à disposition a été réalisée par des échanges entre l'Insee, le SSMSI et le délégué à la protection des données du ministère de l'Intérieur. La mise à disposition des premières bases de données est prévue pour le premier semestre 2026. Le SSMSI travaillera également sur la confection de fichiers de production et de recherche (FPR) à partir de ces bases, pour une mise à disposition dès que possible.

● L'année 2026 verra le lancement du portail de la statistique publique du ministère de l'Intérieur, projet lancé à la demande du SSMSI dans le cadre de la refonte du site Interstats. Il proposera - à moyen terme - l'accès aux statistiques liées à la sécurité intérieure, à l'immigration et aux collectivités locales. Le SSMSI a porté ce vaste chantier. Son lancement est prévu au printemps avec l'intégration de toutes les données liées aux données statistiques de la sécurité intérieure (ancien site Interstats) ; un lien sera proposé dans un premier temps vers les sites actuels du SSM Immigration et du SSM Collectivités locales, avant l'intégration de leurs contenus. Le nouveau site du SSMSI proposera de nouvelles fonctionnalités dont l'abonnement à des flux RSS et à une newsletter, la création d'une vidéothèque et d'une banque d'infographies liées aux indicateurs de la délinquance.

● La stratégie de communication du SSMSI envers les élus se poursuivra en 2026 en renouvelant la participation du SSMSI au salon des maires de France/Congrès des maires et en développant des partenariats éditoriaux avec l'AMF[91]. Des opérations plus ciblées pourront être menées auprès d'associations d'élus locaux (comme en 2025 avec l'association des maires de Seine-Saint-Denis et de l'association France urbaine regroupant les communes de plus de 100 000 habitants).

● L'année 2026 verra la mise en place d'un comité éditorial interne au service. Ce comité, qui devrait se réunir chaque trimestre, a pour objectifs d'améliorer la pertinence et la lisibilité des publications et des produits de diffusion du service, en capitalisant notamment sur l'analyse des retombées presse et des

91 Association des Maires de France

échanges directs avec les medias, pour ajuster le programme d'études et de diffusion ainsi que le contenu des publications et produits de diffusion et ainsi mieux traiter certaines thématiques moins ou mal reprises par la presse.

● Enfin, le SSMSI prépare de nouvelles communications pédagogiques en format vidéo, comme il l'avait déjà fait pour la correction de variations saisonnières, en cohérence avec les retours collectés dans le cadre des deux évènements « l'Insee à la rencontre des citoyens » auxquels le SSMSI a participé à Nantes et Martseille. Une première vidéo aura pour objectif d'expliquer l'usage de la loi de Poisson pour évaluer la significativité des évolutions ou écarts dans les données de délinquance enregistrée.

Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Évaluer le suivi pénal des procédures par champ infractionnel ou/et par type de victimes/mis en cause (Appariement des données Intérieur-Justice)	Bases statistiques du SSMSI sur la délinquance enregistrée	SSMSI	Cassiopée	SSM Justice	Champ du fichier 1
Bases statistiques du SSMSI sur la délinquance enregistrée enrichies par la profession des victimes et des mis en cause	Bases statistiques du SSMSI sur la délinquance enregistrée	SSMSI	Base tous salariés et base non salariés	Insee	Champ du fichier 1
Enrichissement des bases de l'enquête VRS par des données sur la délinquance enregistrée du SSMSI	Bases statistiques du SSMSI sur l'enquête VRS	SSMSI	Bases statistiques du SSMSI sur la délinquance enregistrée	SSMSI	Champ du fichier 1
Améliorer le repérage des élus parmi les victimes d'infractions	Bases statistiques du SSMSI sur la délinquance enregistrée	SSMSI	Répertoire national des élus	Ministère de l'Intérieur	Champ du fichier 1

SSM Justice : Service de la statistique, des études et de la recherche (SSER)

Orientations pour 2026

L'année 2026 verra l'atterrissage de projets à forte valeur ajoutée engagés par le SSM en lien avec la feuille de route Moyen terme que s'est fixée le SSM sur la période 2022-2027.

Parmi les opérations emblématiques prévues pour 2026, on peut citer notamment :

- l'exploitation de l'enquête sur la justice en France réalisée en 2024, qui a déjà permis en 2025 de disposer de données détaillées sur l'image de la justice, la satisfaction des usagers, sera complétée en 2026 par l'observation du phénomène de non-recours pour les principaux contentieux relevant de la justice civile (conflit avec une entreprise, un commerce, une personne ayant vendu un bien ou un service, ou en tant que locataire avec le bailleur, conflit concernant au moins un des enfants, conflit de voisinage) ;

- les opérations d'enrichissement de fichiers, priorité forte pour le SSM dans le cadre de son Moyen terme, seront poursuivies en 2026, de manière à améliorer la connaissance des publics, mais également favoriser la mise à disposition de bases de données pour l'évaluation quantitative de politiques publiques. En particulier, les rapprochements de données permettant une meilleure connaissance des trajectoires pénales, éducatives et d'emploi des jeunes ayant été confrontés à la justice dans leur minorité sont très attendus, ils devraient aboutir en 2026. Un travail devrait également être initié en 2026 autour de l'insertion après la prison ;

- par ailleurs, dans le cadre des travaux s'appuyant sur les appariements procédures intérieur – affaires Justice, un nouveau contentieux sera étudié en 2026, après les violences conjugales en 2025. Une étude sur la population des personnes dépositaires de l'autorité publique et des forces de sécurité intérieure est également envisagée ;

- enfin, les thématiques de la justice administrative et des conditions de vie et de santé en prison feront l'objet de nouveaux sujets d'études en 2026. Selon les moyens disponibles, une étude sur le contentieux routier et la récidive pourrait également être lancée 2026. L'année 2026 verra aussi l'aboutissement des études concernant l'évolution de la sévérité des peines, la cartographie des contentieux, le contentieux de la corruption, la maltraitance animale, l'activité des juridictions criminelles, les violences sexuelles et sexistes, l'usurpation d'identité et l'évolution sur 10 ans du traitement pénal des affaires par territoire.

L'ensemble de ces études et analyses sera publié dans les collections du SSER (*Infostat Justice* et *Infos Rapides Justice* principalement).

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête sur la justice en France (**SERPU 10**)

Après la réalisation de la collecte de l'enquête en 2024 (Internet et relance téléphone sur la base d'un échantillon de 25 000 personnes) et les premières valorisations en 2025 avec une publication sur les principaux résultats de l'enquête concernant l'image de la justice et la satisfaction des usagers, une seconde publication autour du phénomène de non-recours à la justice civile est attendue en 2026. La reconduction de cette enquête est envisagée pour 2028 sous réserve de moyens supplémentaires (calendrier à définir) avec la possibilité d'un élargissement à la population des mineurs entre 16 et 18 ans.

Enquête auprès des médiateurs civils

La conception, en 2025, d'une nouvelle enquête pérenne auprès des médiateurs civils permettra au SSER de réaliser en 2026, la collecte des données d'activité relatives à l'année 2025. Il s'agira là d'une nouvelle édition de l'enquête, après celles de 2019 et 2021. Elle sera dorénavant collectée tous les trois ans. Elle devrait évoluer vers une enquête de la statistique publique, avec caractère obligatoire, à l'issue de cette édition.

Enquêtes sur internet

L'enquête auprès des associations d'aide aux victimes a été réalisée pour la première fois en 2025 entièrement sur internet (données 2024). En effet, afin de limiter la charge externe et interne de traitement de formulaires papier, le SSER lance un programme de rénovation de ses enquêtes, en supprimant progressivement ses questionnaires papier encore existants pour certaines enquêtes au profit de collectes internet. Cette possibilité technique n'était pas possible jusque-là pour les partenaires du SSER n'appartenant pas directement au ministère de la Justice. Après l'enquête auprès des associations d'aide aux victimes, le cadrage de la bascule de l'enquête auprès des conciliateurs de justice débutera en 2026 pour une ouverture sur internet espérée en 2028.

Enquête sur l'utilisation de la visioconférence

L'enquête sur l'utilisation de la visioconférence fera l'objet d'une refonte en 2026. La refonte aura un double objectif de modernisation et d'enrichissement du questionnaire (distinction des visioconférences transfrontières) pour répondre à une demande de statistique européenne.

Fusion des enquêtes délégués et médiateurs pénaux

Afin de limiter la charge pour les répondants et éviter les divergences des données collectées, les enquêtes auprès des délégués du procureur de la République et des médiateurs pénaux seront fusionnées en 2026.

Enquête sur les procédures bâillons

La France, comme l'ensemble des pays européens, est sollicitée par la commission européenne pour faire remonter des indicateurs sur les procédures bâillons, procédures qui concernent la protection des journalistes et des défenseurs des Droits de l'Homme contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives. Une enquête Sphinx a été mise en place pour la première édition expérimentale

en 2025 sur l'année 2024. Elle sera désormais collectée tous les ans, en l'élargissant au domaine pénal dès 2026.

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Création d'une nouvelle chaîne de traitement sur les données Prisme (Probation, insertion, suivi, mesure et évaluation)

Le logiciel Prisme a vocation à remplacer l'applicatif APPI (Application des Peines, Probation et Insertion). Pour le SSM Justice, la préparation des chaînes de traitement de la source Prisme a commencé en 2025, avec l'objectif cible de proposer des indicateurs plus lisibles pour le grand public et mieux adaptés aux besoins du ministère. Durant la phase de déploiement de Prisme, des indicateurs transitoires sur le milieu ouvert seront produits et diffusés par le SSER en 2026 pour la phase de cohabitation des deux applicatifs : nombre de personnes suivies par région administrative, nombre de mesures au niveau national par type de mesure. L'industrialisation de la production de ces indicateurs transitoires sera réalisée en 2026 en parallèle de la réflexion sur les indicateurs pérennes.

Réflexions Moyen terme pour l'élaboration de statistiques publiques sur les personnes suivies par la justice

Les statistiques pénitentiaires produites actuellement sont issues des indicateurs de gestion d'activité des services pénitentiaires historiquement produits par la DAP[92]. À l'occasion de la création d'une nouvelle chaîne de traitement Prisme (voir ci-dessus), une réflexion plus large sera menée pour définir une cible Moyen terme d'élaboration de statistiques publiques sur les personnes suivies par la justice. Un plan d'actions associé à ces réflexions sera élaboré d'ici la fin de l'année (second semestre).

SIAJ (système d'information de l'aide juridictionnelle)

Des travaux préparatoires à la mise en place d'une chaîne de contrôle/redressements sur ces données ont été menés en 2023 et 2025, mais ont dû être mis en suspens pour privilégier les travaux sur la politique de l'amiable. Les travaux préparatoires sur cette chaîne reprendront en 2026. En attendant, de manière à produire des indicateurs de pilotage, un travail en collaboration avec le Sadjav[93] a été initié pour produire un premier lot d'indicateurs mensuels début 2026, à partir des données brutes de l'infocentre. La production d'un second lot d'indicateurs interviendra dès la mise en place de la nouvelle chaîne de traitement statistique.

Refonte de la production statistique sur l'activité des juridictions commerciales

La chaîne de traitement statistique fait face à de nombreuses difficultés depuis quelques années. La remise en état opérationnel de la chaîne ainsi que le rattrapage des maintenances courantes sera effectué au premier semestre 2026. Il permettra d'élaborer des statistiques attendues (rétablissement professionnel, procédure de traitement de sortie de crise). Ensuite, un enrichissement des informations en entrée sera demandé aux éditeurs de logiciels des tribunaux de commerce. Ces nouvelles informations ne seront pas répercutées en 2026 dans les données statistiques mises à disposition, mais les spécifications pour les intégrer seront rédigées. Les développements informatiques de ces enrichissements interviendront après 2026.

Mise en place de la nouvelle chaîne de traitement pour l'applicatif Portalis[94]

92 Direction générale de l'administration pénitentiaire
93 Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes
94 Le projet Portalis est un projet de transformation numérique de la justice en France qui a pour objectif la

Les travaux exploratoires à partir des premières données issues de l'applicatif ont été menés en 2025 dans la perspective de mise en place des chaînes de traitement sur ce nouvel outil. L'accès aux entrepôts de données brutes a été ouvert en production ; les premières explorations de données ont été réalisées afin de couvrir les besoins essentiels des utilisateurs et éviter la mise en place d'une enquête transitoire. En 2026, des indicateurs provisoires seront mis à disposition des utilisateurs de données.

Politique de l'amiable et fiabilisation des stocks civils

Les travaux autour de la mise en place de la politique de l'amiable initiés en 2024 se sont poursuivis en 2025. Une réflexion a été initiée sur la possibilité de mettre en place un tableau de bord de l'amiable, et ainsi mieux valoriser cette politique. Les travaux opérationnels démarreront début 2026.

Les travaux autour du nouvel extracteur associé à la chaîne civile se sont également poursuivis et permettront de disposer d'indicateurs complémentaires en 2027. Les travaux autour de ce nouvel extracteur conduiront à fiabiliser l'indicateur de stocks des affaires civiles.

Dès février 2025, Le SSER a assuré la production d'indicateurs fiabilisés de stocks avec rétropolation depuis 2019, *via* la mise à jour d'une table de passage. En 2026, de nouveaux travaux seront menés en collaboration avec les juridictions pour raffiner les indicateurs de stocks. Ils seront produits de manière automatisée avec le nouvel extracteur en 2027. Ces indicateurs alimentent le tableau de bord de pilotage du cabinet.

Divorces par consentement mutuel

Les travaux autour de la fiabilisation des indicateurs de divorces se sont poursuivis ces dernières années. Ils ont permis de produire dès 2024 des indicateurs sur le nombre de divorces contentieux à partir des sources fiscales, ce qui n'avait pu être réalisé suite à la mise en place de l'assignation à date en 2021. Par contre, l'indicateur sur les divorces par consentement mutuel reste à consolider. Le projet de règlement européen ESOP sur la production au niveau européen de statistiques démographiques et sociales relance par ailleurs le sujet. Une des pistes poursuivies sur ce point s'appuyait sur les remontées *via* l'état civil. Au vu des résultats et la qualité des données obtenus, la piste a été abandonnée. Des travaux avec le Conseil supérieur du notariat (CSN) ont été relancés en 2025 et se poursuivront en 2026. Des contacts seront initiés avec l'ordre national des barreaux.

Panel des jeunes (**SERPU 4**)

Le panel des jeunes, projet essentiel dans le cadre de la mise en place d'un dispositif pérenne d'évaluation des politiques publiques, s'appuiera à terme sur le rapprochement des fichiers Cassiopée (chaîne applicative supportant le système d'information orienté procédure pénale et enfants) et Wineurs, applicatif de suivi des affaires dans le domaine pénal, et logiciel de gestion des mineurs confrontés à la justice.

L'automatisation de l'extraction des données du logiciel Wineurs reste indispensable pour la mise en place du dispositif complet du panel des jeunes. Ils devraient pouvoir aboutir dans les prochains mois. L'extraction constitue la première brique de la chaîne de traitement statistique, qui reste entièrement à construire. Par la suite, les données de Cassiopée et de Wineurs seront rapprochées chaque année en utilisant le CSNS.

Données statistiques sur les condamnations issues du Casier judiciaire national (CJN) : projet Astréa

La refonte du logiciel de gestion du casier judiciaire et le passage à Astréa constituent un enjeu fort pour le ministère et pour le SSER, qui doit en particulier concevoir une nouvelle chaîne de traitement. L'objectif du projet statistique est d'avancer la date de mise à disposition des données annuelles provisoires et à terme d'enrichir les informations (aménagement et exécution des peines). En 2026, les développements

dématérialisation de la procédure civile depuis la saisine de la juridiction jusqu'à la notification de la décision.

vont concerner la qualification des données (contrôles, redressements, ajout des concepts statistiques – infraction la plus grave et peine la plus lourde) et la mise à disposition de premières données statistiques sur les personnes morales. Une échéance cruciale fin 2026 sera de récupérer dans les données statistiques le stock des 12 millions de condamnations de personnes physiques qui aura migré dans Astréa. Le premier livrable du projet doit aboutir à l'été 2027 avec la production du fichier statistique annuel du CJN avec une nouvelle méthode d'estimation.

Enrichissement de données par appariement de fichiers

Les travaux initiés en 2024 sur les appariements de fichiers en s'appuyant sur le Code statistique non signifiant (CSNS), se poursuivront en 2026. Les deux projets majeurs initiés en 2024 dans ce cadre sont les suivants :

Trajectoire pénale, éducative et d'emploi des Jeunes confrontés à la justice (projet PJJET) (SERPU 4 et SERPU 3)

Ce projet consiste à apparier quatre sources de données :

- données de gestion de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), issues de la base Parcours et de l'infocentre Game et Image (Parcours) dont le propriétaire est la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ, ministère de la Justice) ;
- données sur les procédures pénales issues de la base Cassiopée, dont le propriétaire est le SSER ;
- données sur le parcours et les résultats scolaires des élèves en 2nd cycle, dont le propriétaire est la Depp (ministère de l'Éducation nationale) ;
- données sur les contrats de travail et les rémunérations, issues des données sociales nominatives (DSN) dont le propriétaire est la Dares (ministère du Travail).

Le projet PJJET a pour finalité la production d'une base statistique pseudonymisée permettant de réaliser des études statistiques sur les parcours pénaux, éducatifs et professionnels des jeunes ayant eu affaire à la justice. Il a vocation, ponctuellement, à permettre des analyses du type celles que le panel des jeunes permettra à terme. La base statistique constituée doit être exploitée par le SSER en partenariat avec la Depp et la Dares pour produire de premières analyses en 2026, avant d'être ensuite mise à disposition des chercheurs pour réaliser des études sur des thèmes de recherche. Ce travail est réalisé en collaboration avec la Depp, la Dares et une équipe de recherche de l'IPP.

Reconstitution du parcours pénal des affaires, depuis la plainte en police / gendarmerie jusqu'à la décision de justice et son exécution (SERPU 5)

Les Services statistiques ministériels Sécurité intérieure et Justice ont initié un travail en collaboration depuis près de trois ans, visant à rapprocher au niveau individuel des procédures intérieur avec les affaires justice. Il permettra de reconstituer le parcours pénal des auteurs et des victimes, depuis la plainte en police/gendarmerie jusqu'à la décision de justice et son exécution. Après la publication de premières analyses fin 2025 portant sur le contentieux des violences familiales, d'autres contentieux et populations seront observés à partir de 2026 parmi les homicides, le trafic de stupéfiants en prison, le proxénétisme et clients du proxénétisme, le contrôle d'honorabilité et les infractions liées aux champs professionnels. Une étude sur la population des personnes dépositaires de l'autorité publique et des forces de sécurité intérieure est également prévue.

En outre, une demande a été formulée pour être destinataire en 2026 de données nominatives issues de l'applicatif de gestion utilisé en établissement pénitentiaire (Genesis). *Via* la récupération de CSNS sur cette source, l'objectif à terme est de mieux caractériser les personnes détenues, leur parcours éducatif et leur insertion sur le marché du travail.

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Données statistiques issues de Cassiopée

Un travail sur la qualité du processus de production des indicateurs pénaux sera réalisé en 2026. La mise en place du suivi des auteurs dans les affaires suivies dans Cassiopée avec l'objectif de création d'un prototype du répertoire statistique des personnes mises en cause est programmée pour 2026.

Par ailleurs, est prévu en 2026, l'ajout d'informations sur les PV de police et gendarmerie, le repérage des affaires du parquet national anticriminalité organisée et des affaires faisant l'objet d'une AFD[95], et la récupération d'un identifiant de juge. Par ailleurs, des expertises se poursuivront sur la requalification et les victimes. Des évolutions des traitements permettront au SSER de produire des indicateurs de stock pénal demandés par la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (Cepej).

Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La réalisation d'une cartographie des sources applicatives a été initiée en 2024 et se poursuit avec pour objectif la mise à disposition d'une cartographie des principales sources pénales et civiles de manière à faciliter le repérage des sources adéquates, notamment par les chercheurs.

Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Constitution d'un répertoire statistique des personnes mises en cause dans une affaire pénale	Cassiopée (procédures pénales justice)	SSER	Cassiopée (procédures pénales justice)	SSER	Le champ est celui des personnes mises en cause de Cassiopée. Le répertoire a pour but de construire un identifiant personne unique pour la base Cassiopée, c'est-à-dire de lier les différentes affaires figurant dans Cassiopée relatives à une même personne mise en cause.
Reconstitution des procédures pénales dans leur intégralité	Procédures pénales du ministère de l'Intérieur (issues des logiciels de rédaction des	SSMSI (Ministère de l'Intérieur)	Cassiopée (procédures pénales justice)	SSER	Ensemble des procédures pénales ouvertes sur la période 2012-2024

95 Amende forfaitaire délictuelle

	procédures pénales de la police (LRPPN) et de la gendarmerie (LRPPG)				

Commission – Système financier et financement de l'économie

D'autres services producteurs réalisent des travaux relevant du champ de cette commission, mais sont présentés dans leur commission de rattachement, c'est-à-dire celle qui regroupe la majeure partie de leurs programmes de travail. La liste des producteurs par commission figure en annexe.

Banque de France

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

La Direction de la balance des paiements de la Banque de France va demander en 2026 le renouvellement du label Cnis de trois enquêtes menées auprès des entreprises :

- ECEIS (Enquête Complémentaire sur les Échanges Internationaux de Services). Il s'agit d'une enquête annuelle qui recense les achats et les ventes de services vis-à-vis de tiers situés à l'étranger.

- EFI (Enquête sur l'état des créances et des dettes financières vis-à-vis des non-résidents). Selon leur taille et leur degré d'internationalisation, les déclarants sont contactés pour effectuer une déclaration trimestrielle, soit pour effectuer une déclaration annuelle ou trimestrielle.

- ECO (Enquête sur l'état des créances et des dettes commerciales vis-à-vis des non-résidents). L'enquête ECO recense les encours commerciaux vis-à-vis des clients et des fournisseurs situés à l'étranger. Ces encours reflètent les délais de paiement accordés dans le cadre d'échanges internationaux.

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Optimisation des déclarations statistiques des établissements de crédit

Le projet IReF (*Integrated Reporting Framework*) du Système européen de Banques centrales (SEBC) a pour ambition de réduire la charge déclarative des 4 400 établissements de crédit européens et garantir la cohérence entre les divers domaines statistiques et entre les pays en matière d'obligations déclaratives.

Il prépare en outre un rapprochement ultérieur des déclarations prudentielles et statistiques, pour pleinement tirer les fruits de l'optimisation. Le *Joint Bank Reporting Committee,* instauré en 2024, offre aux institutions européennes du SEBC et du Mécanisme de Supervision unique[96] un cadre de travail pour préparer avec le secteur bancaire cette seconde étape d'intégration.

Le SEBC a différé au premier semestre de 2026 la publication de la feuille de route, afin de se donner le temps de réorienter le projet vers une solution technologique plus souveraine, compte tenu de l'évolution du contexte géopolitique de 2025.

96 Banques centrales nationales, *European Central Bank (ECB), superviseurs nationaux, European Banking Authority (EBA) et Single Resolution Board (SRB).*

Statistiques sur les fonds d’investissement

Depuis le début 2026, est entrée en vigueur une nouvelle version du règlement de la BCE qui a enrichi la collecte des données concernant les bilans des fonds d’investissement. Il en résultera un approfondissement de la diffusion des séries statistiques sur ce thème par la Banque de France, dont le contenu exact sera fixé courant 2026.

Rétropolation des comptes financiers.

La Banque de France va publier fin 2026 ou début 2027 une rétropolation des comptes financiers dans la base 2024 sur la période 1978- 1994, au moins pour les agrégats par secteurs et instruments.

Insee : Département des comptes nationaux (DCN)

Orientations pour 2026

En 2026, les comptes nationaux continueront de publier leurs données en base 2020 et de les mettre en valeur *via* des publications.

Les travaux sur les comptes augmentés se poursuivront en 2026 avec les publications annuelles portant sur les émissions de gaz à effet de serre (**AVG 1**, **SYSFI 1**) et les inégalités de revenu (**AVG 5**, **SYSFI 9**). Des réflexions, des documentations méthodologiques et des publications nouvelles porteront du côté des comptes nationaux distribués sur les comptes de patrimoine distribués par catégorie de ménage, l'évolution des comptes distribués des ménages (**DQS 4)**, la distribution de la consommation et de l'épargne, les déflateurs par catégorie de ménage ou encore la notion de consommation contrainte (**AVG 6)**, et du côté des comptes environnementaux sur la méthodologie de l'empreinte carbone, le découplage entre activité économique et émission carbone, la mesure trimestrielle des émissions carbone… Par ailleurs, une nouvelle dimension des comptes nationaux augmentés devrait être développée avec de premiers travaux sur la possibilité de distribuer les comptes des entreprises non financières par catégorie (en commençant par la distinction entre entreprises nationales et multinationales, **SYSFI 7**)

La réunion du groupe d'experts des comptes nationaux se poursuivra et le comité des utilisateurs des comptes nationaux sera installé en juin 2026. Un colloque de l'association de la comptabilité nationale aura lieu les 11 et 12 juin à l'OCDE avec une large participation de l'Insee.

L'année 2026 verra la poursuite des travaux en vue de la prochaine base des comptes nationaux qui sera publiée en 2030. En sus d'une revue systématique des méthodes et des sources de données, comme pour tout changement de base, la future base des comptes nationaux embarque deux changements majeurs : un changement de nomenclature d'activité et un changement de Système européen des comptes (SEC). Ce dernier se fait par ailleurs de manière coordonnée avec l'établissement du nouveau manuel de la balance des paiements, le BPM7, (**SYSFI 8**). Il s'appuie sur trois piliers : celui de la mondialisation (**SYSFI 7)**, de la numérisation de l'économie (**AVG 2, SYSFI 5**) et celui de la soutenabilité et du bien-être (**AVG 1**, **SYSFI 1, SYSFI 9**).

Les travaux du département des comptes nationaux en 2026 porteront sur les premières adaptations des comptes à la nouvelle nomenclature d'activité de travail des comptes nationaux ainsi que des premières évaluations, dans le cadre européen, de certaines nouveautés du futur SEC (**AVG 3**), comme l'évaluation des data comme un actif, la mesure de l'épuisement des ressources naturelles, les impacts de la prise en compte des cryptomonnaies. Les travaux porteront également sur la prise en compte des plateformes numériques dans les comptes nationaux, le partage volume-prix des productions non marchandes (de la santé après avoir étudié l'éducation en 2025). Le département des comptes nationaux répondra également à deux réserves transversales d'Eurostat (c'est-à-dire une réserve qui s'applique à l'ensemble des pays européens et pour laquelle Eurostat demande de démontrer que le sujet ne pose pas de problème de mesure) portant sur la production d'électricité pour emploi final propre et sur les *VAT traders* (**SYSFI 7**).

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Les enquêtes de parité de pouvoir d'achat passeront au comité du Label en 2026.

Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Le changement de nomenclature d'activité est l'occasion d'interroger les besoins des comptes nationaux et de ses utilisateurs en termes de nomenclature de travail. Or, de nouveaux besoins ont vu le jour, notamment avec le développement des comptes carbones (qui nécessitent de détailler des produits fortement émetteurs de gaz à effet de serre, comme les produits agricoles et énergétiques, pour les estimer convenablement), les nouvelles demandes d'Eurostat par exemple dans le domaine du numérique ou encore l'usage plus important des TES[97] analytiques dont le TES symétrique pour la bonne analyse des chaînes de valeur (nécessitant de mieux distinguer des produits, de manière homogène, importés ou produits sur le territoire économique). Le département des comptes nationaux réfléchit de ce fait à l'élaboration d'une nomenclature de travail plus détaillée, en prenant en compte son impact en termes de charge soutenable de travail.

97 Tableaux des entrées-sorties

SSM Finances publiques : Pôle statistique publique (PSP), Département des études et statistiques fiscales (DESF)

Orientations pour 2026

1. La migration des travaux de SAS vers Python est bien engagée

Les premières chaînes de traitements structurantes du DESF commencent à fonctionner en Python. Par exemple pour les déclarations de TVA issues du silo Epro, l'ensemble des traitements depuis l'acquisition jusqu'à la diffusion des données s'effectue sous Spark. Ces premiers travaux ont permis de préciser le nombre et la puissance des serveurs de calculs qui devront être installés. Par ailleurs, l'équipe de consultants dédiée à la migration vers Python est maintenue jusque fin 2026.

2. Acquisition de nouvelles données

Le DESF travaille toujours activement à l'acquisition et à la diffusion à terme de nouvelles bases de données à partir des données administratives recueillies par la DGFiP dans le cadre de la gestion des impôts.

Sont prévues pour 2026 l'acquisition des fichiers Ficovie[98] et Ficoba[99]. Même s'il subsiste quelques interrogations d'ordre juridique quant aux possibilités d'usage à des fins de statistiques et d'études de Ficovie, le versement de ce fichier sur les serveurs du DESF constitue un préalable important.

Concernant la fiscalité des professionnels, les premières déclarations relatives à l'imposition minimum mondiale au taux de 15 % des résultats des multinationales (dite « pilier 2 ») seront acquises par le DESF dès que les obstacles juridiques et de sécurité informatique auront été levés.

Enfin, la mise en œuvre de la facturation électronique fin 2026 va permettre de disposer d'une information précoce sur les chiffres d'affaires des entreprises. De telles informations doivent permettre au DESF d'enrichir ses exercices de prévision des recettes fiscales, de mieux comprendre le tissu économique français et de disposer de nouvelles informations pour mesurer l'écart fiscal en matière d'impôts des professionnels. En même temps, l'exploitation de cette source de données massive va représenter un défi technique important et nécessiter de prendre le temps de tester, d'expérimenter afin d'identifier les valorisations les plus pertinentes.

3. Évaluation de la fraude fiscale

Le DESF a ouvert en septembre 2024 une section chargée d'évaluer, pour les principaux impôts, le manque à gagner lié à la sous-estimation par les contribuables de leurs obligations fiscales, grâce à des méthodes ascendantes (fondées sur l'extrapolation, via redressement, des résultats des contrôles fiscaux). Les deux principaux projets d'études en 2026 seront le manque à gagner de TVA pour toutes les entreprises (faisant suite au *DGFiP Analyses n° 7* sur le manque à gagner de la TVA en 2010-2022 qui se limite à la sous-déclaration des entreprises déclarant de la TVA) et le manque à gagner d'impôt sur les sociétés.

98 Fichier des contrats d'assurance-vie
99 Fichier des comptes bancaires

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Le DESF ne réalise aucune enquête statistique au sens de la loi de 1951 modifiée.

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

1.2.1 Production d'un fichier « taux de prélèvement à la source »

Suite aux sollicitations de chercheurs souhaitant étudier les déterminants de la modulation par les individus de leur taux de prélèvement à la source (PAS), le DESF a produit un fichier rassemblant l'ensemble des acomptes à l'impôt sur les revenus mensuels payés par un contribuable et le taux de PAS associé.

1.2.2 Sirénisation des 2042C-PRO (déclarations des revenus professionnels)

Des travaux de rapprochement des déclarations 2042C-PRO avec différentes sources ont été menés courant 2025 pour permettre d'associer un identifiant siren à chaque déclaration. Ces travaux devraient être finalisés en 2026.

1.2.3 Constitution d'une base de données sur le patrimoine professionnel

Les débats fiscaux sur l'imposition des hauts patrimoines ont fait émerger le besoin de mieux connaître les participations des foyers fiscaux dans le capital des entreprises. Certaines déclarations professionnelles (notamment les 2033F et 2059F) indiquent la part de capital possédée par chaque personne morale ou physique (avec obligation à partir d'une détention d'au moins 10 % du capital pour les personnes physiques), mais dans ce dernier cas seuls les traits d'identité des détenteurs sont connus. L'appariement de ces données avec les données fiscales des ménages, en utilisant le CSNS, doit permettre de constituer une base du patrimoine professionnel détenu par les ménages. Le projet est conduit en partenariat avec l'Insee et l'Institut des politiques publiques.

1.2.4 Exploitation des premières remontées associées à la Contribution Différentielle sur les Hauts Revenus (CDHR)

Le DESF recevra en 2026 les informations relatives aux acomptes de CDHR. Elles seront exploitées dans le cadre d'une étude.

1.2.5 Extraction des informations contenues dans les actes notariés en matière de donation et succession : rattraper le retard en matière de connaissance des flux successoraux et des droits de mutation à titre gratuit (DMTG)

Depuis la dernière enquête produite par l'administration fiscale sur les DMTG en 2010, aucune micro-données permettant d'analyser les flux successoraux et la taxation qui s'y applique n'a été diffusée. La base nationale des données patrimoniales (BNDP) n'est en effet pas suffisamment renseignée en matière

de DMTG pour permettre des usages statistiques ou scientifiques. La pleine mise en production du projet e-enregistrement devrait, à terme, permettre la réception d'un flux directement numérisé venant alimenter une base de données. En attendant, il est possible de mobiliser des techniques de reconnaissance optique de caractères (OCR), combinées à des outils d'intelligence artificielle, afin d'extraire des versions numérisées en format pdf des actes notariaux un ensemble riche d'informations : l'inventaire du patrimoine successoral, l'identité des bénéficiaires, leurs liens de parenté, les droits finalement dus, etc.

Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.4.1 Intégration de la nouvelle nomenclature d'activité NAF dans les déclarations fiscales des professionnels

En prévision du nouveau code APE qui prendra effet au 1er janvier 2027, le DESF mènera en 2026 les travaux nécessaires à l'intégration de cette nomenclature dans ses référentiels et ses productions statistiques.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Dans le cadre des débats budgétaires, le DESF a lancé des publications infra-annuelles sur les recettes fiscales : publications trimestrielles et tableaux statistiques mensuels.

Par ailleurs, les échanges se poursuivent avec le cabinet communication pour améliorer la visibilité et l'ergonomie de la page « statistiques et données » alimentée par le DESF sur le site impots.gouv.fr. [AVG 11]

Expérimentation d'outils de diffusion plus ergonomiques sur data.economie.gouv

Des travaux sont lancés afin d'aboutir à la mise en ligne de cubes de données structurés de façon à vérifier le secret statistique tout en permettant des visualisations personnalisées des données. Un premier prototype en test concerne les exonérations fiscales sur les impôts locaux.

Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Évaluation par la sous-direction S2E des effets fiscaux de la nouvelle politique de rémunération des militaires	Fichier rémunération des militaires : transmission au DESF d'un extrait contenant un numéro d'ordre et le CSNS du	Ministère des Armées	POTE (impôt sur le revenu) : extraction des variables d'intérêt pour l'évaluation	DGFiP	Fichier rémunération des militaires enrichi de la situation fiscale des militaires

	militaire				
Constitution d'une base de données sur les taux de détention des entreprises	Nom, prénoms, date de naissance des personnes physiques détentrices de parts de sociétés (extraction des déclarations de résultats) à « csnsiser »	DGFiP	Table de passage CSNS/SPI	Insee et DGFiP	Base de données sur les taux de détention des entreprises comportant l'identifiant SPI[100] des personnes physiques détentrices

100 Simplification des procédures d'imposition

Commission – Territoires

D’autres services producteurs réalisent des travaux relevant du champ de cette commission, mais sont présentés dans leur commission de rattachement, c’est-à-dire celle qui regroupe la majeure partie de leurs programmes de travail. La liste des producteurs par commission figure en annexe.

Insee : Département de l'action régionale (DAR)

Orientations pour 2026

A l'Insee, les études sur les territoires sont en grande partie concentrées au sein de la direction de la Diffusion et de l'action régionale (DDAR). En son sein, cette mission est portée par le Département de l'Action régionale (DAR). Ce dernier est organisé de l'amont à l'aval de production d'études : réalisation d'outils et élaboration de méthodologies par la Division Statistiques et analyses urbaines (DSAU), réalisation d'études, coordination des travaux des Services études diffusion (SED) en région, pilotage des investissements réalisés par les autres Pôles de services de l'action régionale (PSAR) et des travaux des autres pôles.

Le DAR est aussi producteur de données localisées, directement ou via ses pôles, à différents niveaux géographiques (par exemple, les données sur les revenus des ménages et la pauvreté, du niveau régional jusqu'aux données carroyées). Il construit des indicateurs à partir des données provenant d'autres producteurs, notamment des indicateurs sur les quartiers de la politique de la ville. Ces travaux permettent d'une part d'alimenter le site insee.fr et d'autre part de répondre à la demande des acteurs publics nationaux et régionaux, et par-delà d'atteindre le grand public.

En 2025, un accent a été mis sur les questions économiques avec de nombreux travaux concourant à l'analyse territoriale. Des investissements majeurs ont ainsi été initiés ou poursuivis pour outiller les directions régionales à porter les diagnostics territoriaux sur une base informationnelle repensée dans ses produits de diffusion (note de conjoncture, synthèses économiques, fiches de bilan) et dans ses produits de mise en valeur (diaporamas conjoncturels et structurels constitués par le PCEM). Un travail important en partenariat entre le DAR, le Dera et la DSE a été porté par le PSAR de Toulouse pour produire un nouvel indicateur conjoncturel des ouvertures et fermetures économiques d'établissements ; le projet a été présenté en session de la commission Entreprises et stratégies de marchés du Cnis en mars 2026 et dans un groupe de travail ad hoc. Si le processus de production est correctement sécurisé par des travaux en cours, il est envisagé une publication récurrente à compter de 2027. Par ailleurs, des travaux au long cours ont été lancés pour préparer un Insee Références « La France et ses territoires », avec des fiches rénovées et des dossiers consacrés aux forces et faiblesses économiques des territoires, à paraître en septembre 2026.

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; Refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Le travail sur la géolocalisation des assistantes maternelles initié en 2025 se poursuit. Il s'agit d'apparier les données de la Base Particuliers employeurs ou de la Base tous salariés avec Fidéli pour améliorer la

géolocalisation des assistants maternels.

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Après la diffusion du millésime 2023 pour Filosofi (fichiers de revenus localisés sociaux et fiscaux), un travail méthodologique est engagé. En effet, comme indiqué en commission territoires du Cnis en juin et décembre 2025, la diffusion au printemps du millésime 2023 a été limitée géographiquement ; une étude sur les inégalités territoriales de niveau de vie a été diffusée. Pour permettre le raccrochement au dispositif Resil, l'application tiendra compte de la mise en place de Profiam, service d'enrichissement de Résil (millésime 2025). En parallèle, un groupe de travail expertisera la possibilité d'imputer des contours de ménage pour pallier les insuffisances de la source GMBI pour localiser les ménages dans un logement. **[TRT. 2]**

Par ailleurs, des travaux sont engagés pour enrichir la base permanente des équipements (BPE) : nouveaux équipements, nouvelles variables, amélioration de la qualité. Une base en évolution sur 10 ans sera notamment diffusée. Les travaux pour préparer la BPE à la nouvelle nomenclature NAF démarreront aussi cette année, en particulier sur le champ des équipements du commerce. Enfin, une étude en partenariat valorisera la mise à jour des paniers d'équipements réalisée en 2025. Enfin, plusieurs fiches pour l'Insee Référence Services aux publics seront rédigées. **[TRT. 2]**

Enfin, des travaux sont en cours pour mettre à jour les projections démographiques territorialisées (Omphale) à la suite de celles qui seront diffusées d'ici l'été au niveau national. Les projections territorialisées pourraient être rendues publiques à l'automne. **[TRT. 2]**

Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

En 2026, un travail méthodologique approfondi est en cours pour articuler efficacement la base de géoréférencement utilisée actuellement au Dar avec celle rénovée (Gaia) et utilisée par Resil ; un des enjeux est en particulier de ne pas perdre les enrichissements de qualité accumulés au cours du temps par tout le travail de reprises manuelles. Il s'agira aussi de vérifier l'efficience d'un nouveau moteur de géolocalisation embarqué dans Gaia.

Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Courant 2026, la mise à disposition de tous les jeux de données habituellement diffusés pour les quartiers prioritaires de la ville (QPV) auront été faits, en utilisant la nouvelle méthode de secrétisation par application de clés aléatoires (CKM). [TRT. 2]

Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Modéliser le rapprochement d'individus en ménages dans les bases fiscales	Filosofi 2023 et 2024	Insee	Enquête annuelle de recensement 2024 et 2025	Insee	

Département des études et statistiques locales (DESL), Ministère de l'intérieur

Orientations pour 2026

Le département des études et des statistiques locales (DESL) de la direction générale des collectivités locales (DGCL) recueille, contrôle, traite et analyse des données provenant essentiellement de sources statistiques administratives dans le domaine des collectivités locales : finances et fiscalité locales, suivi des agents de la fonction publique territoriale, suivi des évolutions des structures territoriales. Il répond aux demandes internes sur ces domaines et exploite les sources statistiques disponibles en mettant à disposition les résultats, données et études produites sur ces thématiques.

Le département a en outre la responsabilité du système d'information sur l'intercommunalité Banatic qui a fait l'objet d'une refonte en 2024. Certains sujets relatifs à la cohésion et l'aménagement du territoire sont également pris en compte, comme les travaux autour de la révision des zones de revitalisation rurale (ZRR) ou également de la révision des quartiers de la politique de la ville (QPV) **[TRT. 2]**. Par ailleurs, le chef du DESL est co-rapporteur de deux instances au sein du Cnis (commission territoires et commission nationale d'évaluation du recensement de la population, la Cnerp).

En 2026, dans le droit fil des recommandations de l'Autorité de la Statistique publique suite à son audition en septembre 2025, les travaux du SSM collectivités locales mettront l'accent sur différentes dimensions.

Tout d'abord, le SSM redéfinira son programme d'études afin d'avancer la publication de ses principaux indicateurs et d'accroître l'articulation de ses travaux avec ceux de l'Observatoire des Finances et de la gestion publique locales, et de la DGFiP. Ainsi, les publications sur les finances N-1 des différents niveaux de collectivités locales seront avancées à juillet au lieu d'octobre, tandis qu'une nouvelle publication sur les anticipations des collectivités verra le jour à l'automne, sur la base des budgets primitifs de l'année N. Ensuite, les études menées mettront davantage l'accent sur les disparités territoriales **[TRT. 2]**., ainsi que sur les disparités de trajectoires de long terme, tant dans le domaine des finances locales que dans celui de la fonction publique territoriale

En outre, les relations avec les utilisateurs seront approfondies à travers des séances d'échanges réguliers sur le programme de travail du SSM, ainsi que *via* la poursuite et la généralisation des webinaires de présentation d'études initiés en 2025.

Enfin, des travaux exploratoires seront conduits en partenariat avec d'autres entités du SSP ou des organismes d'études afin de construire de nouveaux indicateurs **[TRT. 5]** sur la commande publique, la construction d'un indice de prix des dépenses des communes, ou la relation entre les investissements et les recettes de fonctionnement des collectivités

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Les travaux d'exploitation des résultats issus des rapports sociaux uniques (RSU) 2024 seront reconduits afin d'en diffuser une synthèse nationale qui revêt désormais, depuis le millésime 2023 paru en 2025, le

statut de publication statistique. Les indicateurs exploités apportent de nombreuses informations sur les conditions d'emploi dans la fonction publique territoriale, les promotions, l'accès à la formation, ou encore les motifs d'arrivée ou de départ. **[SERPU. 9]**

Parallèlement, suite à la mise en place de traitements statistiques spécifiques en sortie des RSU, une synthèse nationale des Index d'Égalité Professionnelle Hommes-Femmes sera publiée en milieu d'année, comme en 2025.

Ensuite, après sa refonte et son déploiement en 2024, l'application Banatic sur le suivi des intercommunalités connaîtra de nouvelles évolutions fonctionnelles en 2026. Cette base constitue la référence pour le suivi du périmètre des intercommunalités ainsi que des compétences qu'elles exercent ou délèguent. **[AVG. 8] [TRT. 5]**

Enfin, des études seront menées afin d'améliorer la connaissance des recettes et dépenses liées à l'exercice d'une compétence, à l'échelle des intercommunalités et des communes. Les disparités d'exercice de compétences entre territoires sont très fortes, entre les communes qui les ont transférées à leur intercommunalité et celles qui les ont conservées. Ces disparités se reflétant sur la situation financière des collectivités, une meilleure connaissance du lien entre compétences exercées et dépenses engagées permettra de décrire plus finement la situation financière des collectivités. Ces travaux seront réalisés en appariant les comptes de gestion des collectivités avec la base Banatic.

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Dans le domaine des travaux statistiques relatifs aux finances et la fiscalité locales, plusieurs investissements nouveaux sont prévus en 2026. En premier lieu, DESL poursuivra ses analyses sur les disparités de situation financière entre les collectivités locales, à travers les disparités de trajectoire financière sur 10 ans. Une étude portera sur les trajectoires des départements tandis qu'une autre analysera celles des communes. **[TRT. 2]**

Ensuite, des investigations méthodologiques seront menées pour déterminer la faisabilité d'études ultérieures à forte complexité et à vocation évaluative. Ces investigations porteront sur la sensibilité des recettes des collectivités à la conjoncture économique, compte tenu du fait que certaines dotations de l'État (fraction TVA, droits de mutation) soient elles-mêmes assises sur des critères liés à la conjoncture. Elles viseront également à éclairer les effets des investissements sur les recettes et dépenses futures, à travers une analyse rétrospective

Enfin, dans le domaine des travaux statistiques relatifs à la fonction publique territoriale, le chantier de l'expertise des données issues de Siasp 2024 puis 2025 va se poursuivre avec l'objectif de raccourcir les délais de diffusion des données annuelles sur l'emploi dans la fonction publique territoriale. **[SERPU. 9]**

Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La valorisation des travaux et études réalisés par le SSM Collectivités locales constitue un axe fort de ses orientations depuis 2025. Plusieurs actions seront reconduites à cet effet : systématisation de webinaires de présentation d'études auprès des utilisateurs, réalisation d'infographies accompagnant la diffusion des publications et relayées sur les réseaux sociaux, investissement dans la data-visualisation et la réalisation de vidéos de présentation. **[AVG. 11]**

Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)

Inventaire Forestier

Orientations pour 2026

L'IGN a la charge d'une seule enquête statistique par sondage, l'Inventaire forestier national, menée par le

Service de l'inventaire forestier.

En 2026 les travaux de préparation de l'élargissement de l'inventaire forestier national aux DROMs seront

menés.

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Comme indiqué, l'IGN mène une seule enquête statistique.

Concernant l'enquête « Inventaire forestier national » :

Le renouvellement de l'avis d'opportunité et du label sera demandé pour l'Inventaire forestier national en 2026. L'avis et le label porteront sur la période 2027-2031. L'enquête est réalisée en continu. Le mode de collecte est en présence, les enquêteurs se rendent sur place et font des observations sur la placette (l'unité d'observation).

Ponctuellement, pour des estimations de petits domaines, de l'information géo-référencée peut être utilisée (zones de feux de forêt, zones de tempêtes) sans que cela ne soit prévu à l'avance.

Concernant l'inventaire Forestier dans les DROM :

L'IGN, notamment via son service de l'information forestière, s'est associé avec l'ONF (Office National des Forêts) pour lancer la réalisation de l'Inventaire Forestier dans les DROM, dans le cadre de financements spécifiques alloués par le ministère chargé des forêts. Ce travail répond à une demande du Cnis d'inclure les DROM dans l'Inventaire forestier national. Cependant, compte tenu de la nature spécifique de la forêt dans les DROM (notamment en Guyane), des conditions d'enquête, que l'ONF sera associé à l'IGN, la sélection de l'échantillon, la collecte, et l'estimation seront menées selon une méthodologie différente. L'inventaire Forestier dans les DROM sera une enquête dissociée de l'Inventaire Forestier National qui fera peut-être l'objet d'une demande de labellisation dans le futur.

Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; Refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Le service de l'inventaire forestier mène le projet « Inventaire forestier territorial». Il s'agit d'utiliser les données géolocalisées de l'inventaire conjointement avec des données auxiliaires (Lidar HD,cartographie forestière BD Forêt, modèle numérique de surface issu des photos aériennes), afin d'ajuster des modèles de prédiction qui pourront servir à produire des estimateurs petitsdomaines. Ce projet est au stade de développement avec déjà un département produit. **(AVG 8, TERR 2)**

La conduite l'enquête « inventaire forestier national » aura lieu en 2025 comme prévu lors du renouvellement de la labellisation de cette enquête en 2021.

Depuis 2023, cependant quelques informations supplémentaires sont collectées, au sujet du renouvellement des peuplements forestiers et à la pression des grands ongulés. En 2024, l'IGN a déjà publié quelques résultats issus de la valorisation de cette collecte d'information. Cette information sera enrichie en 2025. Cela vient en appui aux politiques publiques liées au renouvellement de la forêt française et au maintien de l'équilibre forêt-gibier.

L'IGN poursuit également l'élargissement de la diffusion des résultats de l'enquête via l'Observatoire des forêts françaises lancé à la mi-2023 en y incluant des services complémentaires de type « La forêt de mon territoire » et des analyses et des synthèses élaborées en s'appuyant sur l'enquête « inventaire forestier national ». Courant janvier 2025, l'Observatoire des forêts françaises prendra une adresse .gouv.fr.

Annexes

Liste des producteurs de statistiques publiques

- Insee
- Services statistiques ministériels (SSM)
- Autres services producteurs

Autres services producteurs

Liens utiles

Structure des programmes

Annexe – Liste des producteurs de statistiques publiques

Insee

Type	Service producteur	Commission	Autres commissions concernées
SSP	Insee : Département de la Démographie (DD)	Démographie et questions sociales	Territoires
SSP	Insee : Département Prix à la consommation et enquêtes ménages (DPCEM)	Démographie et questions sociales	Territoires
SSP	Insee : Unité des études démographiques et sociales (UEDS)	Démographie et questions sociales	
SSP	Insee : Département des ressources et conditions de vie des ménages (DRCVM)	Démographie et questions sociales	
SSP	Insee : Département de l'emploi et des revenus d'activité (DERA)	Emploi, qualification et revenus d'activités	Territoires
SSP	Insee : Département de la conjoncture	Entreprises et stratégies de marché	Environnement et développement durable
SSP	Insee : Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (DRISS)	Entreprises et stratégies de marché	
SSP	Insee : Département Statistiques de court terme (DSCT)	Entreprises et stratégies de marché	
SSP	Insee : Département Synthèses sectorielles (DSS)	Entreprises et stratégies de marché	Système financier et financement de l'économie
SSP	Insee : Département des comptes nationaux (DCN)	Système financier et financement de l'économie	Entreprises et stratégies de marché
SSP	Insee : Département de l'action régionale (DAR)	Territoires	

SSP : Système statistique publique

Services statistiques ministériels (SSM)

Type	Service producteur	Commission	Autres commissions concernées
SSP	SSM Agriculture et alimentation : Service de la statistique et de la prospective – SSP	Entreprises et stratégies de marché	Environnement et développement durable
SSP	SSM Collectivités locales : Département des études et des statistiques locales (DESL)	Territoires	Emploi, qualification et revenus d'activités ; Système financier et financement de l'économie ; Services publics et services aux publics
SSP	SSM Commerce extérieur : Département des statistiques et des études du commerce extérieur – DSECE	Entreprises et stratégies de marché	Système financier et financement de l'économie
SSP	SSM Culture : Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (Deps)	Démographie et questions sociales	
SSP	SSM Défense : Sous-direction Statistiques et Études économiques (S2E)	Entreprises et stratégies de marché	Services publics et services aux publics
SSP	SSM Éducation : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)	Services publics et services aux publics	Emploi, qualification et revenus d'activités
SSP	SSM Énergie, logement, transport, environnement : Service des données et études statistiques (Sdes)	Environnement et développement durable	Entreprises et stratégies de marché Démographie et questions sociales
SSP	SSM Enseignement supérieur, recherche : Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies)	Services publics et services aux publics	Entreprises et stratégies de marché ; Démographie et questions sociales ; Emploi, qualification et revenus d'activités
SSP	SSM Finances publiques : Pôle statistique publique (PSP), Département des études et statistiques fiscales (DESF)	Système financier et financement de l'économie	Territoires
SSP	SSM Fonction publique : Sous-direction des études, des statistiques et des systèmes d'information (Sdessi)	Emploi, qualification et revenus d'activités	
SSP	SSM Jeunesse et sports : Mission enquêtes, données et études statistiques (Medes)	Démographie et questions sociales	
SSP	SSM Justice : Service de la statistique, des études et de la recherche (SSER)	Services publics et services aux publics	Démographie et questions sociales
SSP	SSM Santé et solidarités : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)	Démographie et questions sociales	Emploi, qualification et revenus d'activités ; Services publics et services aux publics
SSP	SSM Sécurité intérieure : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)	Services publics et services aux publics	
SSP	SSM Travail : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)	Emploi, qualification et revenus d'activités	Services publics et services aux publics

SSP : Système statistique publique

Autres services producteurs

Type	Service producteur	Commission	Autres commissions concernées
Autre service	Institut national d'études démographiques (INED)	Démographie et questions sociales	
Autre service	Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT)	Démographie et questions sociales	
Autre service	Santé publique France (ANSP)	Démographie et questions sociales	Services publics et services aux publics
Autre service	Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes)	Démographie et questions sociales	Services publics et services aux publics
Autre service	Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq)	Emploi, qualification et revenus d'activités	
Autre service	France Travail	Emploi, qualification et revenus d'activités	
Autre service	FranceAgriMer	Entreprises et stratégies de marché	
Autre service	Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)	Environnement et développement durable	Territoires
Autre service	La Direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER) de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)	Services publics et services aux publics	
Autre service	La Mutualité sociale agricole (MSA)	Services publics et services aux publics	Entreprises et stratégies de marché
Autre service	Service des retraites de l'État (SRE)	Services publics et services aux publics	
Autre service	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf)	Emploi, qualification et revenus d'activités	Services publics et services aux publics
Autre service	Banque de France	Système financier et financement de l'économie	Entreprises et stratégies de marché
Autre service	Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)	Territoires	

Annexe – Liste des avis du programme 2024-2028

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du programme de moyen terme 2024-2028 du Cnis.

- **Les avis généraux (AVG)**
  1. Mesurer la transition écologique et rendre compte de ses enjeux économiques et sociaux
  2. Mesurer la transformation numérique de l'économie et de la société
  3. Inscrire la statistique publique dans une perspective internationale
  4. Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques
  5. Enrichir les travaux sur les inégalités et les discriminations
  6. Mieux éclairer les débats sur les mesures de l'inflation et du niveau de vie
  7. Mieux prendre en compte les besoins sociaux en matière de statistiques de santé et renforcer la coordination entre producteurs pour y répondre
  8. Des données territoriales par et pour les territoires
  9. Donner un cadre à l'utilisation statistique de nouvelles sources de données
  10. Développer un cadre de référence et une déontologie adaptés aux appariements de données individuelles
  11. Faciliter l'orientation des utilisateurs dans les statistiques disponibles et poursuivre les efforts de pédagogie

Les avis par commissions thématiques :

- **Démographie et questions sociales (DQS)**
  1. Observer l'impact de la transition écologique sur le comportement des ménages et leurs conditions de vie
  2. Mieux appréhender les liens entre l'inflation et l'évolution des modes de vie et de consommation des ménages
  3. Observer les inégalités sociales de santé
  4. Suivre les inégalités de revenus et de patrimoine
  5. Poursuivre l'amélioration de la connaissance sur la transmission intergénérationnelle des inégalités
  6. Mieux mesurer les conditions de vie et les revenus des jeunes
  7. Observer les conditions de vie des seniors et l'adaptation de la société au vieillissement de la population
  8. Éclairer le phénomène de la maltraitance sur les personnes vulnérables
  9. Faire progresser la connaissance des proches aidants et de leur contribution à l'accompagnement des personnes vulnérables
  10. Développer la connaissance sur l'évolution des familles
- **Emploi, qualification et revenus du travail (EQRT)**
  1. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif jusqu'à leur transition vers le monde professionnel
  2. L'emploi des seniors et le passage de l'activité à la retrait
  3. Handicap, marché du travail et conditions de travail

4. Le télétravail et les autres changements des conditions de travail liés à la crise sanitaire
5. Mesure du travail non rémunéré
6. Identifier les compétences numériques et environnementales liées à la transformation des métiers
7. Réponses de l'appareil de formation aux besoins du système productif
8. Les nouvelles formes d'emploi, dont l'emploi des plateformes numériques
9. Observer l'économie sociale et solidaire
10. Observer l'emploi et les conditions de travail dans le secteur des services à la personne

- **Entreprise et stratégie de marché (ESM)**
  1. Éclairer le rôle des entreprises dans la transition écologique (impacts environnementaux, coûts et bénéfices économiques)
  2. Observer les transformations du système agricole et des industries agro- alimentaires en réponse à la transition écologique
  3. Mesurer les efforts de R&D et d'innovation des acteurs privés en faveur de la transition écologique
  4. Comprendre les déterminants de l'évolution de la productivité des entreprises
  5. Développer les travaux européens sur les entreprises multinationales
  6. Stratégies de production des entreprises et vulnérabilité des approvisionnements
  7. Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire
  8. Progresser dans la connaissance des entreprises de l'économie bleue
  9. Documenter l'impact de l'adoption de la NAF 2025 sur les statistiques d'entreprises
- **Environnement et développement durable (EDD)**
  1. Mesurer l'empreinte carbone à différentes échelles
  2. Enrichir les comptes économiques de l'environnement
  3. Suivre l'état de la biodiversité
  4. Les statistiques relatives à la ressource en eau
  5. Comment mesurer la sobriété ?
  6. Mesurer et évaluer l'efficacité de la rénovation énergétique des logements
  7. Suivre l'évolution du transport de marchandises
  8. La mobilité des personnes : quel impact sur les émissions de gaz à effet de serre ?
  9. Inégalités socio-économiques, changement climatique, biodiversité
  10. Santé et environnement
- **Services publics et services aux publics (SERPU)**
  1. Évaluer les inégalités de santé en lien avec l'offre et la qualité du système de santé
  2. Suivre les parcours des personnes âgées et leur prise en charge par les politiques publiques
  3. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif jusqu'à leur transition vers le monde professionnel
  4. Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice
  5. Consolider le système d'information relatif au parcours pénal des personnes

6. Consolider le système d'information sur la délinquance
7. Comment améliorer les statistiques des services publics locaux
8. Observer les inégalités d'accès aux services publics
9. Consolider les données sur les conditions de travail du personnel de services publics
10. Définir des indicateurs de qualité des services publics (du point de vue des usagers)

- **Système financier et financement de l'économie (SYSFI)**

1. Prendre en compte l'environnement dans les statistiques macroéconomiques
2. Observer le financement de la transition écologique
3. Quelle typologie pour les investissements verts ?
4. Mesurer les risques financiers liés au changement climatique
5. Mesurer la contribution du numérique à la croissance
6. Suivre le développement de la « fintech »
7. Mesurer les incidences de l'internationalisation de l'économie sur la mesure de la croissance
8. Améliorer la comparabilité des statistiques macro-économiques au niveau international et dans le temps
9. Distribuer les comptes de revenus et de patrimoine des ménages
10. Faciliter l'utilisation de données alternatives pour améliorer les prévisions et diagnostics économiques

- **Territoires (TRT)**

1. Observer la vulnérabilité des territoires face aux conséquences des transformations climatiques et environnementales
2. Enrichir l'analyse des disparités entre types de territoires
3. Compléter l'information statistique sur les Outre-mer
4. Observer les territoires frontaliers et mener des comparaisons transfrontalières
5. Améliorer la connaissance des actions menées par les collectivités territoriales
6. Estimer la population présente sur le territoire
7. Documenter la mobilité des personnes et les enjeux pour les territoires
8. Suivre l'évolution des trajectoires résidentielles des ménages
9. Mieux connaître les prix et la consommation à des niveaux infranationaux
10. Décrire les marchés immobiliers locaux

Annexe - Liens utiles

- Conseil national de l'information statistique Cnis
- L'Institut national de la statistique et des études économiques Insee
- Les Services statistiques ministériels (SSM)
- Institut national d'études démographiques Ined
- L'Institut de recherche et documentation en économie de la santé Irdes
- Santé publique France
- L'Observatoire français des drogues et des tendances addictives OFDT
- Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications Céreq
- FranceAgriMer
- Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement Cerema
- le Service des retraites de l'État SRE
- La Mutualité sociale agricole MSA
- L'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Urssaf
- Caisse nationale des allocations familiales CNAF
- la Banque de France
- Institut national de l'information géographique et forestière IGN

Annexe - Structure des programmes de travail des producteurs

Le document présente l'ensemble des programmes de travail des producteurs de la statistique publique pour l'année 2026, regroupés par commission thématique du Cnis.

Pour chaque service producteur, les informations suivantes sont présentées. Lorsqu'un élément est sans objet ou non pertinent au regard du programme concerné, il est retiré de la structure.

Orientations pour 2026

Travaux nouveaux et projets pour 2026

Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débuteront en 2026, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2026.

Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2026 ou qui entreront en production en 2026.

Les travaux permanents ne sont pas listés ici.

- **Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières**
- **Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant**
- **Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**
- **Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**
- **Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Programme 2026 des producteurs de la statistique publique

Ce rapport présente les principaux travaux prévus en 2026 par les producteurs de la statistique publique. Il recense les travaux dont l'instruction débutera en 2026, ainsi que ceux déjà engagés dont la poursuite ou la mise en production est prévue au cours de l'année. Les travaux permanents n'y sont pas présentés.

Il rend compte de la diversité des opérations conduites : enquêtes, exploitation de données administratives, production d'indicateurs, développement de nouveaux dispositifs statistiques, appariements de données, évolution des référentiels et amélioration des outils de diffusion.

Les programmes sont organisés selon les commissions thématiques du Cnis. Ces 7 commissions constituent des lieux de concertation entre les producteurs, les utilisateurs et les autres acteurs concernés par la statistique publique.

Ce document contribue ainsi à mieux faire connaître les travaux statistiques engagés et les évolutions attendues dans les différents domaines économiques, sociaux et environnementaux.

Conseil national de l'information statistique

Sécrétariat général du Cnis
Timbre H030
88, avenue Verdier, CS 70058,
92541 MONTROUGE Cedex
Tél. : 01 87 69 57 02 - secretariat-general@cnis.fr - www.cnis.fr

Publication diffusée gratuitement, ne peut être vendue
ISSN : 3040-0937 ISBN : 978-2-11-187009-3